la météo
Nuageux. Maximum 20 à 25.
Demain, dégagement.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Un jugement sommaire du chanoine Groulx
— page 5

Office férial | Vol. LXVI - No 285 | Montréal, mardi 10 décembre 1974 | 20 CENTS

Le tribunal du logement se fait attendre

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Annoncé depuis deux ans déjà, le Tribunal du logement subit un nouveau retard et ne verra pas le jour cette année; mais le gouvernement s'apprête à réglementer de façon plus précise la transformation de logements en condominiums.

C'est du moins ce qui ressort d'informations recueillies à la suite de l'inscription au feuilleton de l'Assemblée nationale de deux projets de loi au nom du ministre de la Justice. Les projets que M. Jérôme Choquette rendra publics cette semaine modifient d'une part le code civil et la loi concernant le louage de choses, prolongent et modifient d'autre part la loi pour favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires.

Nulle part n'est-il question de la création d'une Chambre des loyers à la Cour provinciale, projet que le ministre avait fait connaître en septembre 1972 et qui a été remis à l'étude depuis lors, à la suite de nombreuses objections. Il y a un an exactement, au moment de l'adoption du nouveau code des loyers, M. Choquette avait laissé entendre que le Tribunal du logement serait créé en 1974.

Mais il y a un nouveau délai et le projet est ajourné à l'automne prochain, semble-t-il.

Le gouvernement vient en effet de créer un groupe de travail sur l'habitation au Québec, présidé par M. Guy Legault, directeur du service d'urbanisme et d'habitation de la ville de Montréal. Ce groupe prend la relève du comité d'étude formé l'an dernier autour de Me Daniel Jacoby.

Le groupe de travail a reçu comme mandat prioritaire l'examen du mode de détermination des augmentations de loyers, lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre. Cette question ayant déjà fait l'objet de nombreuses études et discussions, son examen devrait se faire rapidement, de telle sorte que des décisions finales puissent être prises au cours de l'été et faire l'objet de projets de loi à l'automne 1975.

En faisant part des projets de Commission et de Tribunal des loyers, ainsi que de la limitation à 5 pourcent des augmentations de loyers, M. Choquette disait en septembre 1972 qu'il s'agissait du résultat de deux années d'étude.

Depuis lors, des étapes ont été parcourues, certes, notamment par l'introduction d'un bail-type, mais on est loin encore des ambitieuses réformes de 1972. Et tout est remis sur le chantier une nouvelle fois.

Dans les circonstances, les projets de loi qui seront adoptés cette semaine ou la semaine prochaine ne visent qu'à parer

Voir page 6: Le tribunal



Jérôme Choquette

Des Marais se désiste

Hanigan est reporté à la présidence de la CUM

par Bernard Descôteaux

Rendant les armes avant même d'avoir engagé la bataille, les maires de banlieue ont reporté à la présidence du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal M. Lawrence Hanigan et ont ainsi consacré encore une fois l'hégémonie de la Ville de Montréal sur cet organisme.

Au cours d'une courte assemblée au conseil de la CUM, qui avait pour but d'élire le président et le vice-président du comité exécutif hier après-midi, les maires de banlieue se sont en quelque sorte rendus à l'évidence et constaté leur impuissance à battre Montréal sur son propre terrain, avant d'accorder leur appui à la candidature de M. Hanigan, puis de faire réélire M. Pierre Desmarais II à la vice-présidence du comité exécutif.

Dans un premier temps, le maire de Lachine, M. Guy Descary, a proposé la candidature du maire d'Outremont, M. Pierre Desmarais II, à la présidence du comité exécutif. L'on savait que les banlieues se préparaient à promouvoir une candidature de l'un des leurs et ainsi créer à ce poste une alternance entre Montréal et elles. Mais le maire d'Outremont a immédiatement décliné, expliquant que sa candidature conduirait rapidement la CUM dans un cul-de-sac.

Il était évident que Montréal s'opposerait à sa candidature, et qu'en vertu de la règle de la double majorité, M. Desmarais ne serait pas élu. Les banlieues n'auraient pu par la suite appuyer en toute logique une candidature venant de Montréal, et devant l'impasse ainsi créée, c'est le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, qui aurait eu à trancher.

Au moment de justifier son désistement, M. Desmarais a abordé la question de l'hégémonie de Montréal sur la CUM, hégémonie qui à son avis touche autant la direction que l'administration de la communauté. Et selon lui, le gouvernement du Québec semble d'ailleurs vouloir la maintenir, expliquant que Québec aurait tranché en faveur de Montréal au cas où il y aurait une impasse dans le choix du président. M. Desmarais faisait alors allusion à des entretiens qui auraient eu lieu récemment entre des maires de banlieue et des membres du gouvernement du Québec à ce sujet.

Si M. Desmarais n'a pas voulu être candidat, c'est qu'il n'entretient "aucun goût pour les batailles perdues à l'avance" et qu'il n'a pas voulu se prêter à cette "paro-

Voir page 6: Lawrence Hanigan



Ceux-là votaient hier pour la rentrée, au cégep Saint-Laurent, quitte à aller manifester vertement mercredi. Au même moment, d'autres dressaient à Montréal leurs premières lignes de piquetage. Incohérence, diront les obsédés de l'organisation. Souveraineté de la base, rétorqueront les étudiants, sans se laisser désemparer par les catégories politiques des vétérans. Le mouvement étudiant concocte son histoire propre, fille de l'éducation de masse. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

La "génération des fleurs" s'organise

par Lise Bissonnette

Ils sont de la génération des fleurs poussées dans les écoles polyvalentes. Ils sont les enfants de Timothy Leary et du rapport Parent et ils ne font, dans leurs collèges d'enseignement général et professionnel, rien d'autre qu'une révolution sur eux-mêmes. Elle laisse perplexe.

Le ministre de l'Éducation s'est réjoui du regroupement prochain des cégépiens en une Association nationale des étudiants du Québec qui pourrait devenir "un nouveau partenaire structuré dans l'oeuvre éducative". Les groupuscules gauchistes ont honni ce projet pour la même raison.

Impassibles, les leaders actuels des cégépiens ont affirmé qu'ils ne ressembleraient ni à l'ex-Union générale des étudiants du Québec (UGEQ), décédée selon eux sous la bureaucratie et l'arrivisme, ni aux petits comités d'action politique "partis", c'est-à-dire décollés de leur base.

Ce qu'ils veulent, ce sont des associations générales dans chacun des collèges, très vivantes et très près des préoccupations des groupes et individus, avec une structure "nationale" si souple qu'elle frôlerait presque l'inexistence. Elle aurait peut-être un seul permanent qui assurerait surtout la fréquence des contacts provinciaux sous forme de brèves réunions plutôt que de vastes congrès très "professionnels", à la mode de l'UGEQ.

Ils sont si peu formalistes en effet qu'ils ont remis à un vague "plus tard", sans doute en janvier, la fondation officielle de l'ANEQ. C'est qu'ils vaquent aux débrayages et occupations des collèges, tout en contestant le régime des prêts-bourses, et se disant que l'ANEQ viendra bien par surcroît, à son heure.

A les voir, depuis trois semaines, voter parfois les mesures les plus farfelues, mener avec conviction une lutte pour les prêts et bourses où la discussion dépasse rarement la revendication matérielle et s'attire des huées quand elle fait mine de verser dans l'analyse politique plus large, les observateurs qui ont bien connu l'UGEQ, et vécu ensuite les contestations globales d'après 1968, en perdent leurs catégories qui veulent que la "conscientisation" débouche sur la "politisation".

Les leaders du mouvement voient clairement ces limites, mais ne s'en émeuvent pas. "Ce qu'il faut, c'est mobiliser", déclarait dimanche Pierre Laroche, du cégep de Saint-Hyacinthe, qui fut le principal porte-parole du comité étudiant de négociation auprès du ministère de l'Éducation. Selon lui, il est faux de croire que les étudiants ont mieux suivi la contestation des prêts-bourses que celle des Tests d'aptitudes aux études universitaires (TAEU) parce que les prêts-bourses touchent à des questions de "pain et de beurre". Il croit plutôt qu'ils sont "prêts à l'action collective" et qu'ils en demandent.

Voir page 6: La génération

Le rapport sur l'affaire Laporte est achevé

par Jean-Pierre Charbonneau

Alors que les audiences publiques de la Commission d'enquête sur le crime organisé qui devaient reprendre ce matin, ont été remises à une date indéterminée, le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, s'apprête à rendre public le rapport préliminaire de cette commission concernant l'affaire Laporte.

Selon les informations obtenues, s'il ne l'a pas déjà, le ministre devrait recevoir ce rapport d'ici la fin de la semaine. Quant à la publication, le ministre n'a pas l'intention de la retarder indûment, nous a-t-on assuré au ministère.

L'ajournement sine die des audiences publiques de la CECO est en grande partie la conséquence des consultations entreprises depuis deux semaines par le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, afin de relancer sur des bases plus solides l'enquête publique sur la pègre.

Déjà, le ministre a annoncé son intention de renforcer la CECO et de revaloriser le travail des commissaires-enquêteurs jusqu'à maintenant obligés de se contenter d'un rôle passif d'auditeurs de la preuve.

Désirant donner à la CECO une direction et une autorité unique, M. Choquette a promis d'ici la fin du mois la nomination d'une personnalité "éminente" pour remplacer le président démissionnaire, le juge Rhéal Brunet. Il a également confirmé qu'il songeait à la nomination d'un procureur-chef pour renforcer l'équipe légale de la commission d'enquête.

Voir page 6: Affaire Laporte

Cournoyer s'est-il fait "jouer dans le dos" ?

par Louis-Gilles Francoeur

Le commissaire Brian Mulroney a accusé hier le président de la Commission de l'industrie de la construction, M. Fernand Morin, d'avoir "joué dans le dos" de son supérieur hiérarchique, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, en ne révélant pas à ce dernier la teneur d'une série d'entretiens privés qu'il a eus les 20 et 21 juin dernier, avec l'ex-directeur de la FTQ-Construction, André Desjardins. M. Morin a d'ailleurs été confronté hier avec les enregistrements des cinq conversations en question lors de sa déposition devant la commission Cliche.

L'accusation portée par le commissaire Mulroney avait trait à plusieurs passages des enregistrements où "Dédé" Desjardins expliquait notamment au président de la CIC qu'il n'avait rien à gagner en négociant avec les associations patronales sur le problème de l'indexation des salaires des travailleurs de la construction.

Après avoir dit à Morin qu'il enverrait Louis Laberge, le président de la FTQ, "gagner du temps" à la table de négociation, Desjardins explique qu'il préfère amener individuellement chaque employeur à signer des mini-conventions plutôt que d'en arriver à une solution générale par la voie de la négociation ouverte alors par le ministre du Travail.

"... des conventions particulières, c'est ben plus profitable pour moé, explique Dédé. J'ai pas d'affaire à aller là moé. Moé j'ai ainque à crier si s'assisent pas. Si s'assisent pis sont... pis sont réellement de bonne foi, chu fourré ben raide. J'en veux pas d'ça moé, ça peut ainque me fourrer ben raide."

Le président de la CIC a avoué hier aux commissaires qu'il n'avait pas rapporté au ministre ces paroles, prononcées par Desjardins le matin même du débrayage qui devait paralyser tous les chantiers de construction du Québec, le 21 juin dernier. Pendant ce temps, M. Cournoyer s'efforçait de réunir une table de négociation et allait jusqu'à blâmer le côté patronal de ne pas vouloir s'asseoir pour discuter avec la FTQ qui réclamait des pourparlers directs à cor et à cri, du moins dans ses conférences de presse et dans ses communiqués...

La veille, M. Morin avait aussi été averti de l'imminence du débrayage des 75,000 travailleurs de la construction, ce dont il n'a pas davantage averti le ministre après avoir été mis au courant du détail de la puissante organisation mise sur pied par André Desjardins.

M. Morin devait par ailleurs être mis en cause personnellement pour les avantages matériels qu'il a retirés de son poste de président de la CIC. Il a commencé par

Voir page 6: Jean Cournoyer

Initiation aux métiers d'art du Québec



Un cadeau pour tous
chez votre libraire: $3.95
éditions Formart 849-9683

Haïtiens: le tribunal d'appel sera indulgent

Le gouvernement fédéral n'envisage pas d'envoyer à Port-au-Prince une commission de surveillance qui serait mandatée par les autorités canadiennes pour examiner sur place les conditions d'accueil faites aux ressortissant haïtiens expulsés du Canada.

Le ministre de l'Immigration, M. Robert Andras, a ainsi démenti aux Communes les rumeurs qu'avait fait naître la suggestion lancée par le rédacteur en chef de Dimanche-Matin, M. Claude Lavergne, à son retour d'Haïti où il était l'invité du président Jean-Claude Duvalier. A la suite d'un entretien avec le "président à vie" de la république antillaise, M. Lavergne disait avoir obtenu l'assurance de celui-ci que son gouvernement ne ferait pas obstacle à la venue d'une telle commission qui, dans l'esprit du journaliste montréalais, aurait pu témoigner de la sécurité des citoyens haïtiens interdits de séjour au Canada et contraints de rentrer dans leur pays.

Le rédacteur en chef de Dimanche-Matin avait même indiqué lors d'une émission télévisée que sa suggestion trouvait grâce aux yeux de M. Andras qui songeait, pour y donner suite, à s'aboucher avec l'ambassade d'Haïti à Ottawa.

Hier, en Chambre, le ministre a clairement déclaré qu'il ne saurait être question de recourir à une formule de ce genre. Il est évident qu'une telle initiative, à supposer même qu'elle fût cautionnée par le président Duvalier, constituerait un précédent et une immixtion dans les affaires intérieures d'un autre pays. Au surplus, quelles garanties auraient pu obtenir les "commissaires-enquêteurs" quant au droit de circuler librement et d'interroger sans témoins des citoyens haïtiens?

M. Roch LaSalle, député conservateur de Joliette, a d'autre part demandé au ministre si le gouvernement avait revisé sa position à l'égard du sort des Haïtiens en instance de déportation par suite des nombreuses protestations émanant de plusieurs milieux canadiens et des appels lancés au gouvernement en faveur d'une attitude "plus humanitaire".

M. Andras s'est borné à répondre que la politique du gouvernement dans ce domaine est toujours la même et que la "situation n'a pas changé".

En réalité, la situation a quelque peu changé depuis deux semaines, mais le gouvernement s'abstient de le dire publiquement. Il a en effet été décidé, à la suite d'un débat en conseil des ministres, que des directives seraient transmises aux juges de la Commission d'appel de l'im-

Voir page 6: Les Haïtiens

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

Certificats d'épargne et de crédit différé

2189 est, rue Sherbrooke
Montréal 133
527-3624

Les débrayages pourraient augmenter dans les cégeps

Loin de s'éteindre comme les étudiants eux-mêmes l'ont craint un instant, le mouvement de débrayage et d'occupation des cégeps aurait plutôt tendance a s'intensifier si l'on en croit les compilations partielles faites en fin de journée lundi.

Dans tous les cégeps déjà occupés où on a tenu hier une assemblée générale, soit au moins une vingtaine, de fortes majorités ont voté pour la continuation du mouvement. Le collège Saint-Laurent est ici la seule exception; les étudiants ont massivement décidé de reprendre les cours, après quatre jours d'occupation, tout en gardant leur appui au comité provincial de coordination de la lutte contre le régime des prêts-bourses.

A Montréal, malgré la rentrée du cégep Saint-Laurent, les débrayages s'étendent puisque les étudiants des collèges de Rosemont, Maisonneuve et Edouard Montpetit ont joint hier dans ce mouvement les étudiants du Vieux-Montréal, de Dawson, de Lionel Groulx et de Saint-Jean. Huit cégeps de la région métropolitaine demeurent cependant ouverts. A Montmorency, Ahuntsic, Bois-de-Boulogne et Valleyfield, les étudiants se réuniront en assemblée générale au cours de la semaine pour s'interroger sur leur participation à cette action.

En province, les débrayages et les occupations se poursuivaient partout, sauf à Gaspé et Trois-Rivières. Une vingtaine d'assemblées générales ont confirmé leurs décisions à cet égard et plusieurs autres sont convoquées plus tard au cours de la semaine. Avec ceux de la région montréalaise, les cégeps privés demeurent généralement ouverts.

Fort de cet appui, le comité de négociations des étudiants espère désormais pouvoir faire rouvrir à Québec le dossier des prêts-bourses que le ministre disait samedi "clos pour 1974-75". Le comité se réunit à Québec demain et compte que le ministère fera les démarches nécessaires pour l'appeler à la table de négociations.

Mercredi, à Montréal, les étudiants de la région métropolitaine devraient organiser une manifestation à laquelle se joindront les étudiants de l'UQAM. Ces derniers n'ont pas tenu vendredi dernier la journée d'étude demandée par leur assemblée générale du mercredi précédent. Ils devraient débrayer en échange mercredi, dépendant de leur organisation étudiante aux prises avec de sérieux soubresauts.

Les employés de la Regent veulent un délai et l'aide du gouvernement

par Pierre O'Neill

Fiers d'avoir démontré que la cogestion pourrait rentabiliser l'entreprise, les employés de la Regent Knitting de Saint-Jérôme demandent un nouveau délai et l'aide financière gouvernementale pour rendre l'expérience permamente.

Quelque 125 travailleurs vivent depuis la mi-novembre l'exaltante expérience de contrôler et d'assurer le fonctionnement d'une entreprise dont les propriétaires avaient annoncé la fermeture. Le Parti québécois était en force sur place hier pour s'entretenir avec ces pionniers de la cogestion dans le textile.

Au cours d'une conférence de presse, le président, le chef parlementaire et le leader parlementaire du PQ, MM. René Lévesque, Jacques-Yvan Morin et Robert Burns, ont paru impressionnés et optimistes. Selon M. Lévesque, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, que la baisse des taux de productivité inquiète, pourrait bénéficier d'une visite à l'usine Regent Knitting.

Cette expérience de cogestion dont s'instruisent les dirigeants du PQ ne leur suffit pas à conclure qu'il faudrait la multiplier partout au Québec. C'est une illustration de ce que propose le programme du parti, explique M. Lévesque, en faisant observer que la formule est originale et s'adapte à une situation exceptionnelle. La contribution du PQ dans ce dossier s'est traduite en termes de conseils techniques et M. Jacques Parizeau, dit-on, a personnellement consenti beaucoup de ses énergies.

Propriété de la Grover Mills, l'usine de textile de la Régent Knitting a fermé ses portes le 7 juin. Une entente intervenue entre les dirigeants de l'entreprise et du syndicat devait cependant permettre de reprendre la production. Ainsi, 125 des 400 ouvriers, ont pu conserver leur emploi pour quelques mois encore. Il s'agissait d'une "corvée" pour compléter les commandes de l'entreprise en attendant de trouver une formule de réouverture. Depuis le début de l'opération, c'est le syndicat qui assure le fonctionnement de l'usine, sous l'oeil vigilant d'un conseiller technique de la FTQ, l'économiste Jean-Guy Frenette.

Pour le travail accompli, la Grover Mills verse régulièrement au syndicat des paiements qui atteindront la somme de $140,000 en fin de décembre. De cette somme, $90,000 sont consacrés à la formation d'un fonds de dépannage et $50,000 à la réalisation d'études économiques et techniques. Acceptant d'y voir là une "recherche collective d'emploi", le service fédéral d'assurance-chômage continue de verser aux travailleurs, qui ne reçoivent pas de salaires, des prestations hebdomadaires. Les familles les plus dans le besoin ont accès au fonds de dépannage.

De l'avis même des propriétaires de la Regent Knitting, le taux de productivité s'est sensiblement accru. Le succès de la première phase de cette expérience incite les travailleurs cogestionnaires à réclamer un nouveau délai. Cette requête s'inscrit dans un plan visant à la réouverture de l'usine pour avril 1975.

Dans cette optique, le syndicat cherchera à conclure avec les propriétaires un contrat de location de douze mois. A cette fin, il réclame deux formes d'aide: $20,000 pour le paiement d'expertises sur les possibilités de réorganisation et de modernisation de l'usine; $30,000 de subventions (fédérales-provinciales) pour études techniques sur l'opportunité d'intégrer la Regent Knitting au secteur public.

Parallèlement à cette nouvelle période d'essai, le syndicat entend poursuivre les négociations avec les propriétaires et le gouvernement. Au terme de quoi, il sollicitera du secteur privé, du mouvement coopératif et de la Société de développement industriel (SDI), une participation financière à l'établissement d'un fonds de roulement de $1.5 million pour être en mesure de conduire l'entreprise au seuil de la rentabilité.

Il y a longtemps que vous avez eu un tête-à-tête avec votre corps?

PARTICIPACTION

En forme...la seule vraie façon de vivre

Un incendie, et c'est le chômage à Thetford

par Jacques Forget

La Asbestos Corporation reconstruira-t-elle son moulin d'amiante de Thetford? C'est la question que se pose la petite localité des Cantons de l'Est que la perte de son plus gros employeur jette dans l'angoisse. "Nous examinons les possibilités qui nous sont offertes, au meilleur avantage de la compagnie", a affirmé le directeur du personnel des installations détruites, M. John Mooney.

Heureusement pour Thetford, ces "possibilités" et "le meilleur avantage de la compagnie" concordent avec ceux de la ville.

Le moulin King-Beaver de la Asbestos Corporation traitait le quart de la production totale de minerai d'amiante de la compagnie, soit 34 millions de tonnes. Les deux gisements contigus que possède la compagnie à Thetford Mines alimentaient à raison de 12,000 tonnes par jour l'usine qui produisait 580 tonnes d'amiante quotidiennenement. Il est donc douteux que les installations de traitement du minerai de la compagnie ne soient pas reconstruites, puisque les gisements jumelés de Thetford Mines constituent la deuxième mine en importance pour la Asbestos Corporation.

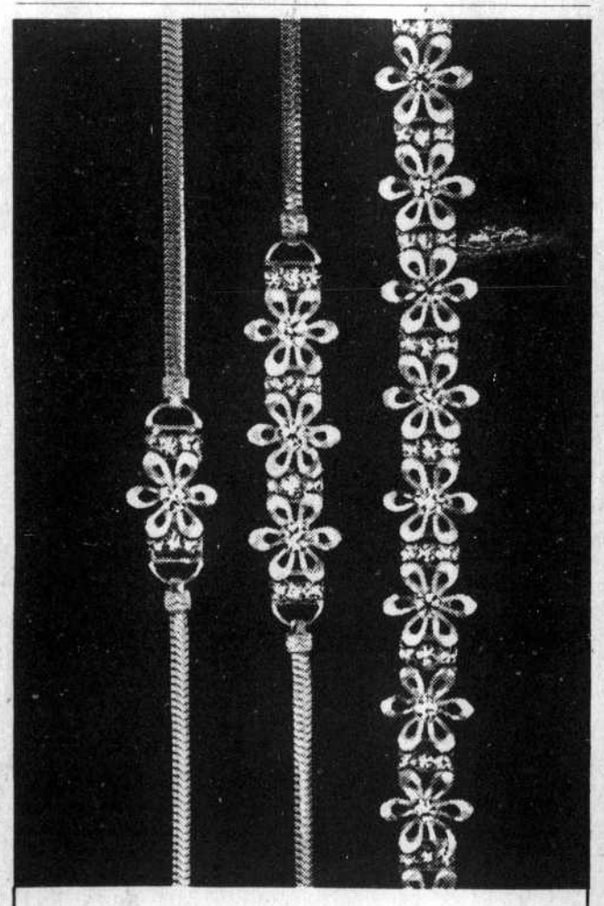
La destruction totale par le feu du moulin King-Beaver dans la soirée de dimanche, a suscité dès hier des réactions aux Communes. Interrogé par le député libéral de Sherbrooke qui s'informait si Ottawa allait venir en aide à la compagnie pour rétablir au plus tôt la situation, le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, M. Donald MacDonald, a répondu qu'il est dans l'intérêt national de reconstruire l'usine. Le ministre a précisé qu'il y avait actuellement pénurie sur le marché mondial de l'amiante.

L'immeuble de neuf étages est une perte presque totale. Construite en 1954, l'usine avait subi de nombreuses transformations ces dernières années afin de pouvoir produire à son rythme actuel de 540 tonnes d'amiante par jour. La valeur des installations était estimée à $50 millions.

Bien que l'origine du sinistre n'a pas encore été déterminée, les indications recueillies nous permettent de croire que le feu aurait originé du cinquième étage où des travailleurs du service de l'entretien étaient à reparer le convoyeur par soudures à l'acétylène. L'incendie se propagea rapidement aux étages supérieurs de l'usine par le convoyeur qui servit de cheminée à l'élément destructeur. Les 30 employés alors sur place purent évacuer l'édifice sans mal.

Quelque 75 pompiers de Thetford Mines et des localités environnantes tentèrent mais sans succès d'éteindre le brasier et de limiter les dégâts. Malgré plusieurs heures d'un travail acharné, leurs efforts se révélèrent vains. Hier, à l'aube, seule restait en place la carcasse de l'édifice que découvrait peu à peu la fumée.

Bien que la compagnie ait affirmé que les pertes seront fort probablement recouvrées à même les assurances, l'incendie de dimanche risque de paralyser Thetford Mines pendant près d'une année. En plus des quelque 800 ouvriers de l'usine de transformation de l'amiante, il faut ajouter presque autant de mineurs qui se retrouvent dès maintenant en chômage. Car le moulin s'alimentait aux deux mines contigues de la Asbestos Corporation assises sur le gisement de Thetford Mines.



Bracelets à maillons sertis de diamants

Un cadeau qu'elle saura garder et apprécier avant même qu'il soit complété.

Elle pourra porter le premier maillon immédiatement, ensuite vous lui présenterez des maillons additionnels à chaque occasion spéciale.

Les diamants sont montés sur or jaune ou blanc, 18 carats, Les modèles illustrés sont légèrement plus gros que le réel.

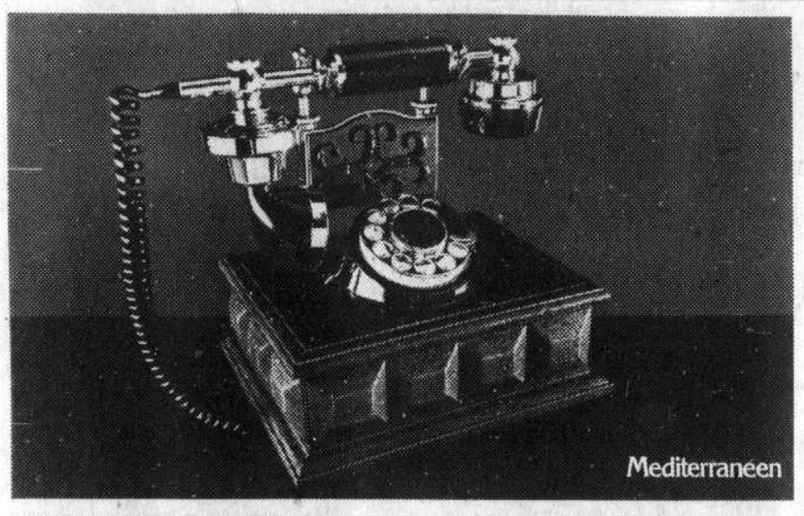
Le premier maillon (chaîne-serpent, plaquée or) *$325.*

Chaque maillon additionnel *$225.*

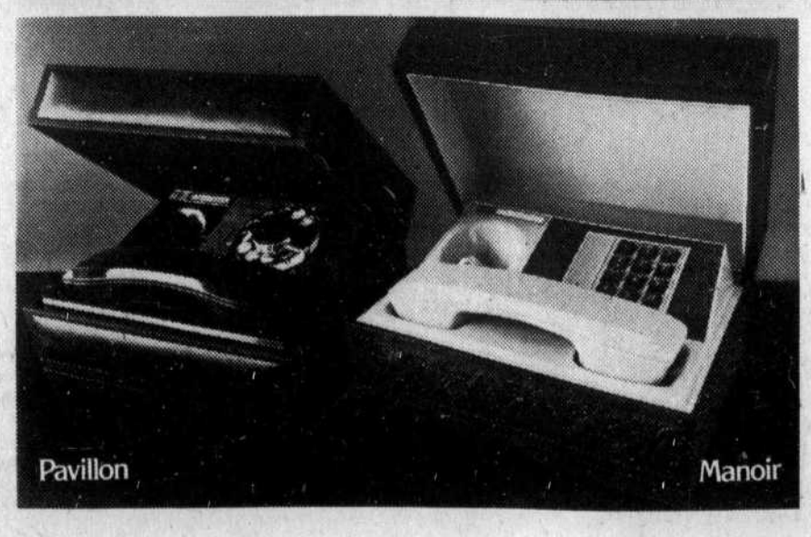
Bracelet complet : *$3,300.*

Carré Phillips seulement

BIRKS JOAILLIERS







De beaux parleurs! Les Décorphones.

Le complément d'un décor de style classique. La note contrastante d'un intérieur moderne. Voici le tout dernier cri en décoration d'intérieur. Le Décorphone.

Le Décorphone "Belle-Époque," une figure de style inspirée du romantisme du siècle dernier. Le Décorphone de style "Belle-Époque" vous est offert en quatre modèles: Duchesse, Marquise, Méditerranéen, et Héritage.

Suggéré par l'art de l'ébéniste, le Décorphone de style "Coffret" est un séducteur qui se pare d'une sobre élégance. Un beau parleur qui a toutes les qualités, y compris la discrétion. Deux modèles: Pavillon et Manoir, à cadran ou à clavier Touch-Tone.

Choisissez le style ou le modèle qui convient le mieux à votre décor et à l'ambiance que vous voulez créer. On en parlera, c'est sûr!

Tarif mensuel: $3.50. Coût initial de $10.00 et frais habituels d'installation en surplus.

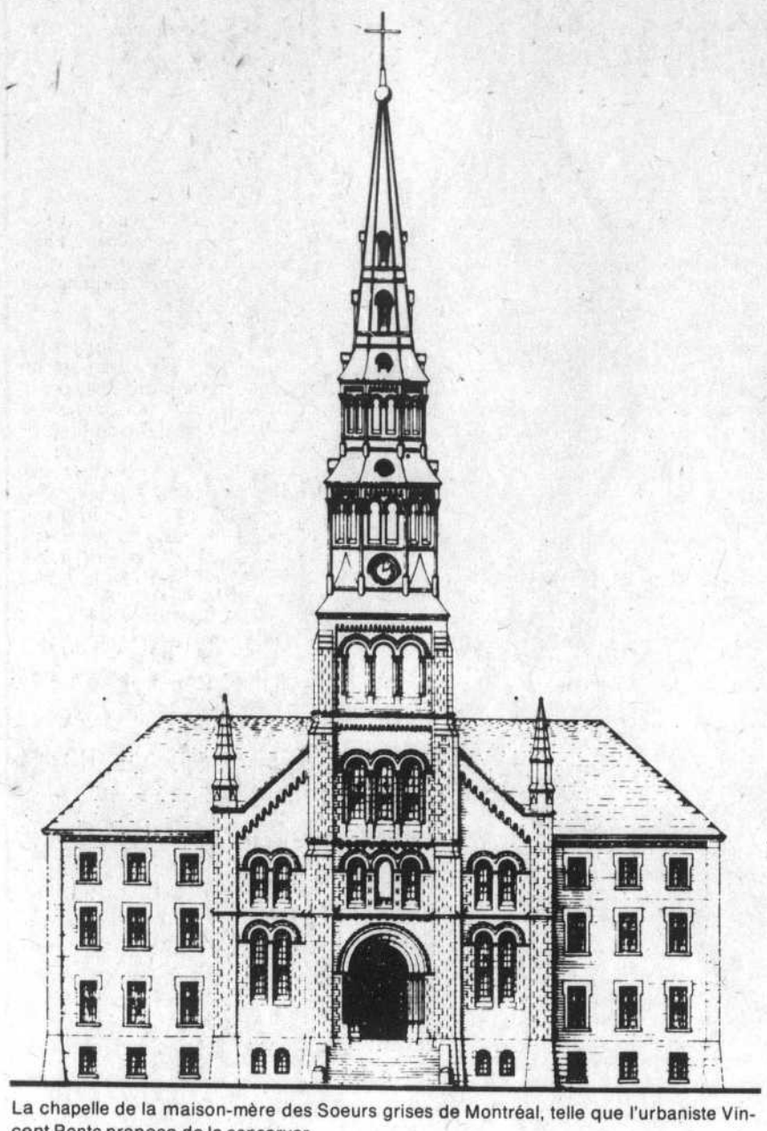
Commandez dès maintenant votre Décorphone en téléphonant au bureau d'affaires de Bell Canada.

Un Décorphone, c'est joliment prestigieux.

Bell Canada

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mardi 10 décembre 1974



La chapelle de la maison-mère des Soeurs grises de Montréal, telle que l'urbaniste Vincent Ponte propose de la conserver.

Les Soeurs grises, engagées envers des intérêts européens

"sensibilisés aux valeurs historiques et culturelles"

par Bernard Descôteaux

Pendant que la communauté des Soeurs grises de Montréal confirmait, hier, "s'être engagée envers des intérêts européens sensibilisés aux valeurs historiques et culturelles" à leur céder leur maison-mère du boulevard Dorchester, ces mêmes intérêts commençaient une opération charme destinée à démontrer leur attachement aux valeurs historiques et culturelles.

C'est par le biais de deux communiqués de presse émis par la même entreprise de relations publiques que ces deux groupes au centre du débat qui entoure la vente de cette propriété ont fait connaître leur position.

Les Soeurs grises d'une part confirment avoir pris des engagements envers un groupe européen relativement à leur actuelle maison-mère située sur le boulevard Dorchester entre les rues Guy et Saint-Mathieu. Cette propriété est l'objet présentement d'un avis d'intention concernant son classement à titre de "bien culturel" par le ministère des Affaires culturelles du Québec, et la chapelle de cet ensemble architectural est déjà classée bien culturel.

Cette institution a déjà plus de cent ans, et depuis près de deux ans, dit le communiqué, "cette maison vit une nouvelle page de son histoire". Et on poursuit en disant que "depuis le printemps 1973, la communauté s'est engagée envers des intérêts européens sensibilisés aux valeurs historiques et culturelles de telle manière qu'advenant la réalisation de certaines conditions ceux-ci pourraient se porter acquéreurs de la propriété".

Le communiqué ne mentionne pas le nom de ces intérêts, mais il s'agirait d'un groupe nommé Soginvest si l'on se fie au communiqué émis au nom de ce groupe. On ne précise pas non plus ce que l'on entend par les mots "réalisation de certaines conditions", mais l'on peut penser à coup sûr qu'il s'agit des démarches de classement entreprises depuis le mois de novembre par le ministère des Affaires culturelles. Déjà la chapelle étant classée monument historique, personne ne peut maintenant songer à la démolir. Si l'ensemble de la maison-mère était aussi classé, il est peu probable que des intérêts privés pourraient songer à s'en porter acquéreurs.

Les Soeurs grises expliquent d'autre part qu'il leur est devenu impossible de continuer à entretenir une aussi vaste propriété "vu les profonds changements sociaux survenus depuis ces dernières années". Elles précisent que l'immeuble ne répond plus aux fins pour lesquelles il avait été construit.

La communauté veut par ailleurs continuer ses oeuvres actuelles en faveur des démunis tant au Québec qu'ailleurs au monde, et elles veulent également développer de nouvelles oeuvres répondant aux besoins de la société d'aujourd'hui et continuer d'assurer la subsistance de leurs membres.

On confirme d'autre part que, dans la planification d'un relogement éventuel, les religieuses considèrent la possibilité d'une restauration de leur première maison-mère située dans le Vieux-Montréal, projet dont le DEVOIR a déjà fait état.

Les religieuses concluent leur communiqué en répondant aux craintes exprimées notamment par le groupe Sauvons Montréal au sujet de cette transaction. Elles affirment qu'advenant la conclusion de la transaction, la chapelle historique continuera d'accueillir le peuple de Dieu", alors que les espaces verts l'entourant deviendront accessibles au public. "On sait que de tels espaces verts se font de plus en plus rares dans une métropole en constante évolution", ajoutent-elles.

Cette conclusion constitue un enchaînement remarquable au communiqué émis au nom de Soginvest où l'on fait état de la publication d'un document intitulé "Comment conserver le passé". Il a été rédigé par M. Vincent Ponte, urbaniste-conseil chargé du développement de la propriété des Soeurs grises advenant son acquisition.

Le projet de ces intérêts porte provisoirement le nom de "Place de la Chapelle". Rien de très précis n'est révélé sur la nature de ce projet, sinon que la chapelle sera conservée et que l'on aménagera un parc tout autour. Quant au reste de la propriété, on lui consacrerait une vocation résidentielle, commerciale et communautaire.

Précisons que cette propriété comprend pratiquement tout le quadrila-

Voir page 6: Soeurs grises

Les chefs-pompiers arrosaient sous une pluie de projectiles

par Clément Trudel

Dans la nuit du 1er au 2 novembre 1974, l'unité mobile auxiliaire de la police intervenait, à l'angle des avenues Rosemont et Pie IX. Il y avait débrayage des pompiers, en assemblée non loin de là au centre Paul-Sauvé.

Les chefs-pompiers qui avaient reçu un appel vers 1h40 avaient à peine commencé à combattre un incendie que — 10 minutes plus tard — des projectiles pleuvaient dans leur direction. Deux d'entre eux furent blessés, dont l'un, le chef Allan Day, après s'être évanoui, fut transporté à l'hôpital Maisonneuve. Son compagnon, le chef Arthur Boisvert, fortement ébranlé par une pierre ou une brique reçue à l'arrière de son casque, prit la même direction. Tous deux reprirent le service vers cinq heures le même jour, après avoir été libérés de la clinique. Day reçu le conseil de revenir immédiatement à l'hôpital s'il était saisi de vomissements (un projectile l'avait atteint derrière l'oreille gauche, provoquant une enflure importante mais pas de fracture).

Tels sont les faits bruts versés en preuve hier à l'enquête présidée par Me George Allison, qui en est à son troisième dossier d'incendie. Le policier Yvon Godard dit, après enquête, ne pas avoir pu déceler la présence d'accélérants à l'occasion de ce sinistre.

Quatre noms de pompiers sont mentionnés: un certain Way aurait aidé à transporter le chef Day vers une voiture-patrouille tandis que le pompier Saint-Jean aurait adressé des injures au chef Raymond Legault en s'avançant vers lui. Le chef Henri Charlebois déclare que le pompier Claude Ménard l'aurait invité à quitter les lieux avant qu'il ne soit blessé, tandis qu'un autre membre du Service des incendies, un Normand Dorion, aurait fait un brève visite sur les lieux vers 5 heures du matin.

En dehors de ces détails, les chefs ne se rappellent que des dégâts à des pneus d'autopompe et à des boyaux troués ou sectionnés, volontairement semble-t-il, par des gens sortis d'une foule qui aurait pu se gonfler jusqu'à 500 personnes, selon un policier.

La commission cherche à savoir si des menaces ont été proférées à l'endroit des chefs depuis que le débrayage des pompiers a pris fin: non, répondent les chefs qui disent avoir eu suffisamment de difficulté à se concentrer dans leur lutte ce soir-là — des boyaux ont été tirés dans la foule, d'autres sont disparus de l'arrière de l'autopompe — sans penser s'exposer à faire face à une foule d'où partaient des projectiles. Du type d'invectives reçues toutefois, les chefs, sauf l'un sur les quatre entendus hier, concluent qu'il y avait des pompiers dans la foule.

Le lieutenant Brassard, qui dirigeait l'unité mobile auxiliaire (ou escouade anti-émeute) était sur place à 1h55, à la demande de trois policiers déjà mandés sur les lieux, qui avaient appelé des renforts.

En tout, seize voitures et une trentaine de motards: soit environ 60 policiers, pour repousser la foule et "parlementer" avec un groupe qui entoure une autopompe. Satisfaction est donnée aux forces de l'ordre et l'on voit refluer vers le centre Paul-Sauvé — selon la version du lieutenant Brassard — une bonne partie de la foule.

Des leaders? Il y en avait peut-être un identifiable, vaguement, par sa promptitude à répondre aux questions au nom de son entourage. Mais en général, l'impression reste d'une foule en colère contre des "niaiseux", des "chiens" qui se mêlent de combattre l'incendie au moment où se déclenche un conflit de travail.

Même si on leur présentait des photos de pompiers les chefs ne sont pas sûrs de pouvoir en identifier qui se trouvaient là, de façon générale.

Notons que l'un des chefs, Allan Day, estime que la flamme indiquait peut-être la présence de gazoline, au sous-sol. Day dit que lorsqu'il se présenta à la porte de la cave, celle-ci était ouverte. Quant à l'immeuble, propriété de Armand Desrosiers, il était voué à la démolition pour laquelle existait, depuis juillet 1974, une entente de principe, même si l'acquisition ne date que de la fin du mois d'août ($175,000, dont $112,500 étaient payables avec intérêts d'ici à 1976)

Le représentant de la firme Desrosiers, premier à témoigner, révèle que l'emplacement, le terrain même intéresse Desrosiers plus que toute autre chose. Démolition Montcalm devait retirer moins de $3000 pour la démolition. Desrosiers possède un projet d'immeubles à bureaux et se préoccupe surtout d'obtenir financement et permis de construction avant de faire déblayer le terrain ou l'immeuble, d'où l'électricité et le chauffage avaient été coupés. Puis vient de 1er novembre, début du week-end rouge.

Assez curieusement, alors que plusieurs des déclarations faites hier peuvent mettre en cause des pompiers ou leur association, le procureur engagé par l'Association des pompiers de Montréal n'était pas présent.

L'APM maintient toutefois dans l'auditoire un observateur qui pourrait faire rapport dès que les intérêts collectifs ou individuels des simples pompiers pourrait nécessiter une riposte ou des mises au point. L'APM doit ces jours-ci charger ses procureurs de répondre à des menaces de poursuite signifiées à quelque 200 de ses membres.

Quant au commissaire Jacques Clément, il se surprend du peu de personnes identifiées à ce jour par ceux qui ont eu à se présenter sur les lieux d'un incendie, tandis qu'une foule "hurlait" des injures ou chantait des propos vexatoires. Vous avez tout de même à lutter maintenant (depuis que le débrayage a pris fin) avec ces pompiers qui sont sous vos ordres? demande-t-il à un chef pompier qui ne peut que répondre: Oui, sans que sa mémoire en soit pour autant aidée dans l'identification des responsables de cette pluie de projectiles (roches ou briques) qui atteignaient, suivant les impressions ou la constatation des témoins, 2,3,4, ou même 10 pouces de diamètre.

L'enquête reprend à 14h15 aujourd'hui. Sur trois dossiers ouverts, l'un porte sur un incendie délibérément allumé, à l'hôtel de LaSalle; les deux autres semblent être dus, d'après des enquêtes non terminées, à des causes qui n'indiqueraient pas des incendies volontaires.

Ordonnance de non-publication en faveur de Roger Gagnon

Une enquête préliminaire, ouverte hier devant le juge Maurice Rousseau, met en cause l'urbaniste conseil Roger Gagnon accusé d'avoir tenté de corrompre des fonctionnaires et des élus de municipalités québécoises.

Le juge Rousseau a accédé à la demande du procureur de prévenu, Me Michel Proulx, et rendu ordonnance de non publication.

Me Proulx estime que l'enquête devrait durer trois semaines ce qui veut dire cinq, reprend le juge. La poursuite, qui voulait procéder toute la semaine, devra se résigner à étaler l'exposé de sa preuve qui, après les séances d'aujourd'hui, devrait reprendre en janvier.

Un document de travail, déposé hier par les deux parties, entend faciliter au juge la compréhension de la portée d'une telle enquête — qui fait suite, on le sait, à une "pré-enquête" autour de laquelle force rumeurs d'implication d'hommes politiques ont circulé.

Pour l'instant donc, "X" est considéré comme non coupable des chefs d'accusation contenus dans la plainte, formulée suivant l'article 112 du Code criminel.

Le juge Maurice Rousseau eut dans le passé à s'occuper de "l'affaire Campeau" où l'accumulation de pièces déposées en exhibits avait mené à une certaine confusion, à un stade des procédures. Il a fermement indiqué au greffier hier son désir de ne voir qu'un exhibit à la fois dans chacune des chemises qui serviront à la Cour pour déterminer s'il y a matière à procès.

aujourd'hui

A 9h30, audiences publiques du CRTC à l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

●

A 12h30, M. Robert Andras, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, est conférencier au Club Rotary de Montréal, à l'hôtel Reine-Elisabeth.

●

A 12h30, conférence de M. Maurice Bellemare, député de Johnson, au déjeuner-causerie du club Optimiste-Maisonneuve de Montréal, au restaurant Sambo, rue Sherbrooke est.

●

A 18h, dîner mensuel de l'Association nationale des secrétaires au Reine-Elizabeth.

●

A 18h30, dîner-causerie du Parti québécois Mont-Royal, au 3850, rue Dupuis. Invités: MM. François Dumais, économiste (UPA), et Normand Belcourt, agriculteur. Thème: "L'inflation dans l'alimentation à qui ça profite."

●

A 19h30, allocution de M. Wittold Ryeczinski à l'atelier environnement d'Armand Vaillancourt, 1237b, rue Sanguinet. Thème: "L'architecture du pauvre".

●

A 20h, allocution de M. Eric Von Daniken, auteur de "Chariots of the Gods", au dîner-causerie de la Chambre de commerce Canada-Suisse, au Grand salon de l'hôtel Reine-Elizabeth.

●

A 20h, allocution de M. Otto Lang, ministre de la Justice au Jewish public library, 5151, Chemin de la Côte Ste-Catherine.

Quand on a  *les moyens*

122-E $14.50

COURVOISIER COGNAC

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon

Représenté par J. M. Douglas International

Vite...c'est tout un cadeau...

SUPER & INTER

Tirage: 31 décembre

$2,500,000. en prix

Plusieurs prix doublés & triplés

loto québec

éditorial

Opération diversion

Qui l'eût cru! Même le pur et le dur du Parti libéral est en proie à son tour à un sérieux problème d'image et de crédibilité. En lançant sa fameuse enquête sur le crime organisé, M. Jérôme Choquette avait pris une bonne avance sur les autres politiciens et renversé en sa faveur le sentiment populaire d'après lequel les hommes publics sont sovent prisonniers des forces occultes qui ont contribué à les hisser au pouvoir. Tel n'était-il pas, du reste, le postulat explicite de l'enquête confiée par M. Choquette à la Commission de police du Québec: que le crime organisé ne peut prospérer sans tolérance ni connivence en milieu gouvernemental?

En faisant parader, voire emprisonner quelques intouchables, ayant même permis qu'ils mettent à l'occasion des personnalités libérales dans l'eau bouillante, le ministre était devenu un politicien non seulement sans peur mais sans reproche, du moins aux yeux de ceux pour qui le spectacle peut tenir lieu d'action judiciaire et policière. Or, imprévisible renversement des choses, voici que la Commission Cliche, en quelques semaines et avec peu de moyens, a démasqué et fait avouer plus de caïds que n'a réussi à en coincer en deux ans l'imposante enquête sur le crime organisé. La Commission Cliche n'a pas encore dévoilé tous les réseaux ni mis à jour tous leurs tenants et aboutissants politiques et industriels, mais encore un peu et elle y parvienda — tout cela sans outrages au tribunal ni huis-clos à tout propos!

●

Du coup, l'enquête chère à M. Choquette parut lente, lourde, inefficace, incapable d'aller clairement et promptement au fond de certaines choses. Du coup, l'opinion publique se mit à croire que le gouvernement actuel était moins pur qu'il le claironne à tout bout de champ. L'impressionnante chute de crédibilité de l'administration Bourassa, y compris chez les propres partisans libéraux, devait souligner la faillite de la trop spectaculaire offensive contre la pègre montréalaise. Le filet que le ministre Choquette, avec l'appui rebondant de M. Bourassa, avait lancé sur tout le Québec criminel, voici que le député d'Outremont s'y emmêlait les pieds. Avant même que le député Robert Buras ne tourne le fer dans la plaie libérale devant les membres de la Chambre de Commerce, le brave ministre avait achoppé à son propre stratagème.

Devant une telle baisse de crédibilité là spécialement où le gouvernement avait pris les devants, on comprend qu'à Québec les préposés à l'image libérale aient senti la pressante nécessité de lancer une nouvelle offensive publicitaire. On se souvient qu'après les révélations faisant état de contacts entre la pègre et un ancien ministre, et tout juste avant les élections provinciales imminentes, M. Jérôme Choquette lui-même avait fait office d'artillerie lourde sur le vaste front du **Canal 10.** Hélas, invité cette fois à **Politique Atout,** le ministre de la Justice, attaquant tout le monde et le premier ministre Trudeau à la fois, aura été moins heureux malgré tout le muscle qu'il a mis à se défendre.

M. Choquette peut bien interpeller des ministres libéraux fédéraux, ou annoncer une dixième réforme en profondeur de la CECO, les citoyens ont désormais les yeux rivés sur les crimes, les turpitudes et les hautes complicités qu'on devine au fond des scandales mis jour par l'enquête Cliche. Les rodomontades d'aucun ministre ne sauraient plus les distraire de cette recherche-là. Avant de nettoyer plus à fond les écuries de la FTQ, il va falloir ouvrir désormais les portes de la grange ministérielle. MM. Choquette et Bourassa n'ont rien à cacher", maisils n'ont rien montré encore. On comprend qu'inquiets des sondages, ils sont prêts à relancer la CECO. Mais la relance immédiate de la commission d'enquête sur le crime organisée est-elle bien ce dont ont besoin les citoyens méfiants, voire les libéraux en mal de remonter leur crédibilité?

L'enquête Cliche est déjà allée trop loin, estime-t-on en certains milieux. Il ne faudrait pas que pour faire "davantage" on risque de faire moins. Depuis bientot deux ans qu'elle a commencé, l'enquête que présidait le juge Rhéal Br net aurait dû déjà, s'alimentant aux sources qui ont éclairé la commission Cliche, frapper net et haut. Ce n'est pas un hasard si elle s'est fait doubler par l'enquête sur les événements de la baie James et le monde de la construction. Eduquer le public ou instruire les gouvernants pouvait donner lieu à quelques séances exotiques. Mais cela n'était pas de nature à faire reculer sérieusement le "milieu" ni à couper les ramifications qu'il avait poussées dans les sphères partisanes et gouvernementales. Au contraire pendant que M. Choquette reste assis sur ses rapports et ses bandes sonores, combien de personnages du haut en bas de la hiérarchie de l'Etat ou du parti ont déjà eu le temps de liquider des preuves et des biens, en attente d'Haïti ou de quelque autre paradis de l'évasion fiscale et politique?

Soyons juste, même s'il n'est pas le penseur du régime, M. Choquette savait que la CECO pouvait embarrasser le gouvernement et rien ne permet d'affirmer que le député d'Outremont a retenu dans la coulisse une enquête qu'il endossait en public. Les problèmes internes qui ont toutefois paralysé à plusieurs reprises les travaux de la Commission de police, les procédures irrégulières qui y ont trop souvent tenu la vedette au détriment de conclusions solidement étoffées, l'incapacité chronique du ministère à y mettre de l'ordre, tout cela a accrédité la crainte que la CECO s'enliserait avant d'avoir assaini le dixième du marécage confié à ses enquêteurs.

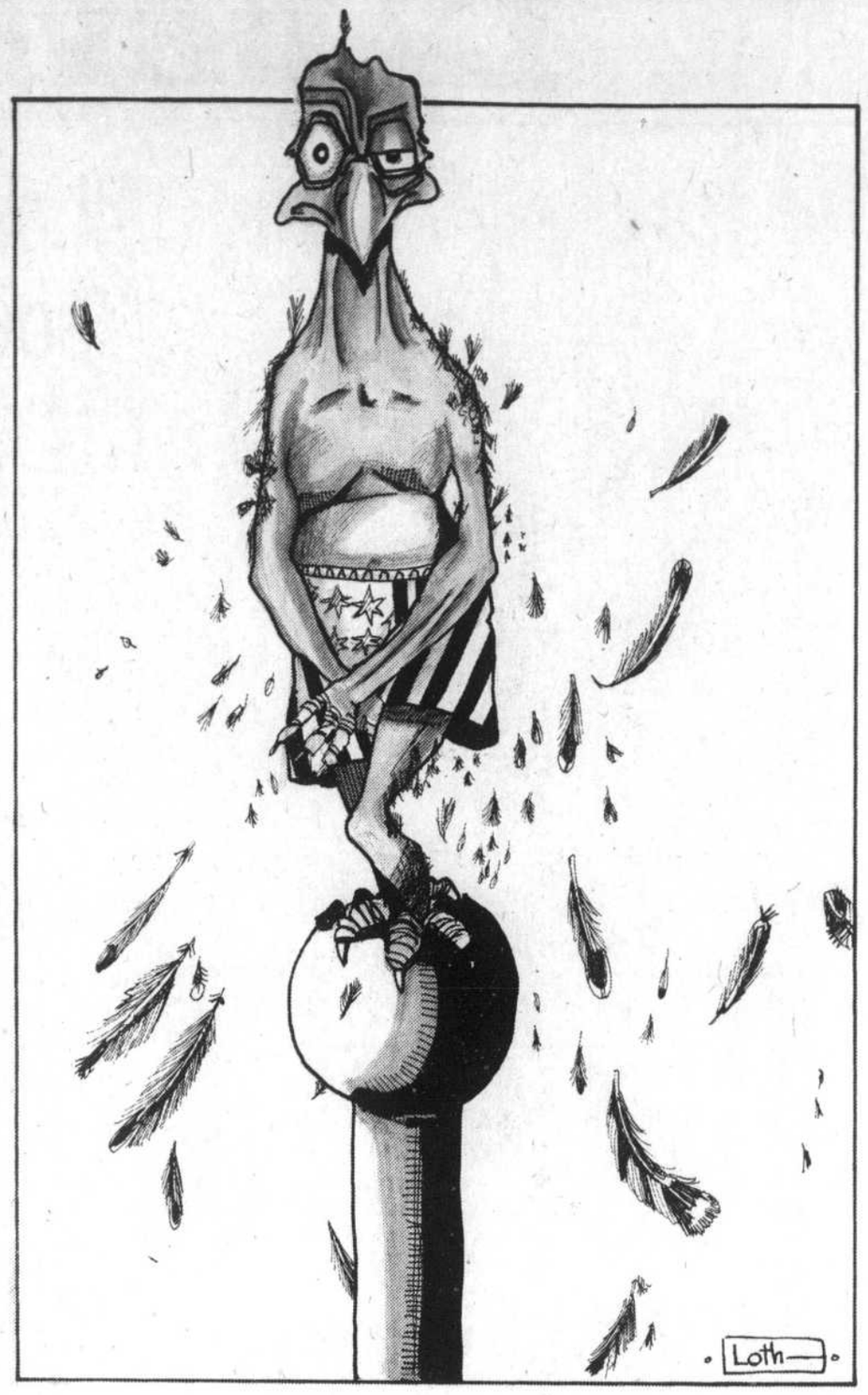
Avant donc de précipiter encore une fois la CECO dans des réformes administratives qui risquent d'être de nouveau décevantes, que le gouvernement et le ministre de la Justice laissent l'enquête Cliche pousser plus avant ses audiences dans les deux zones restées grises à ce jour:les responsabilités gouvernementales et patronales dans les événements de la baie James et dans la violence et la corruption du bâtiment au Québec. Il y aura peut-être lieu éventuellement de donner à la CECO une orientation, des méthodes d'action et des outils de preuve qui se sont révélés efficaces à l'enquête Cliche. On pourra même envisager d'y transférer sinon le juge Robert Cliche du moins quelques-uns des procureurs et des policiers qui y ont fait preuve d'audace, de clarté en même temps que d'humaine modération. Mais il ne faudrait pas que la CECO vienne saper ou entraver la marche des dossiers de d'enquête Cliche, ni que l'on perde la proie actuelle pour l'ombre d'une super-CECO plus propre à satisfaire l'image d'un homme ou d'un parti, que l'intérêt de la justice et des citoyens du Québec.

●

A voir le gouffre insondable que la violence, la corruption et l'exploitation diverse ont ouvert sous les pieds des syndiqués du bâtiment et sous la stabilité et la rentabilité de l'industrie de la construction, on imagine sans peine ce qu'il en coûte au Québec d'avoir laissé se développer dans l'ombre le formidable empire du crimé organisé. M. Choquette a atteint son but: l'immense majorité des citoyens savent maintenant quels périls, quelles pertes une société libre subit quand elle laisse une industrie s'asseoir sur des bases criminelles et des organisations du crime atteindre une taille industrielle.

L'enquête Cliche n'est qu'une mince introduction à l'histoire de la pègre multiforme qui dévore non seulement la métropole mais les autres centres de progrès économique. Il faut donc souhaiter que la CECO trouve enfin les hommes, les moyens les latitudes administratives, et l'appui sans lesquels elle restera dérisoirement en dessous de la tâche. Mais il faut d'abord réclamer, justement en vue de l'enquête sur le crime organisé, que la commission Cliche aille elle-même au bout de ses dossiers et de son expérience. D'ici là, MM. Choquette et Bourassa n'auront pas trop de loisirs pour négocier avec MM. Allmand et Trudeau le dossier du financement de la RCMP dans les autres provinces.

Jean-Claude LECLERC



L'Amérique à chauve qui peut

L'indexation des salaires, drogue ou remède?

par le Conseil du patronat du Québec

■ **Le Conseil du patronat du Québec a émis hier deux déclarations sur les problèmes d'actualité économique. L'une porte sur l'inflation. L'autre, dont nous reproduisons ci-dessous le texte, examine les vertus et les limites de l'indexation des salaires comme remède aux maux causés par l'inflation.**

La hausse rapide des prix, amorcée en 1973 et poursuivie en 1974, a affecté la presque totalité des pays occidentaux.

L'indice canadien des prix à la consommation a crû de 11.1% durant l'année se terminant en septembre 1974. Parmi les pays les plus touchés figurent le Japon avec un taux de 23.8%, l'Italie, de 23-7% et la Grande-Bretagne, de 17.1%. L'Allemagne est celui à s'être le mieux tiré d'affaire avec 7.3%.

La hausse des prix, même si elle affecte, au dire du Conseil Economique, à peu près également toutes les classes de consommateurs, pèse cependant plus lourdement sur les revenus les plus faibles. Ces derniers sont en effet fréquemment rendus au point où une substitution qualitative s'avère difficile dans leur consommation au détriment d'autres consommations (logement, vêtement, loisirs, etc.) devient la seule solution.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de voir les syndicats demander l'indexation des salaires au coût de la vie. Cette technique permet en effet selon certains le maintien du pouvoir d'achat réel des salaires; elle se justifie donc du point de vue des syndicats soucieux de ne pas diminuer le niveau de vie des travailleurs.

Le point de vue généralement admis depuis quelques mois veut que l'indexation soit nécessaire si l'on ne veut pas que le salaire réel des employés continue à décroître. On peut cependant commencer par se demander si effectivement les prix ont crû plus rapidement que la rémunération et si le salaire réel a diminué.

L'indice des prix à la consommation, à Montréal, a augmenté de 6.7% en 1973 et pour les douze mois se terminant en août 1974, il accuse une hausse de 11.2%. Dans le même temps, la rémunération hebdomadaire moyenne a crû respectivement de 7.2% et de 13.5%. S'il est donc exact de dire que la hausse des prix rogne le pouvoir d'achat réel de la rémunération, il est faux par contre de prétendre que le salaire réel moyen des salariés a diminué en 1974, par suite de l'augmentation des prix et ce, malgré les hausses accordées par les conventions collectives. Les données mentionnées plus haut indiquent en effet un gain net de 2.3% pour la période de douze mois se terminant en août 1974. Il est évident que des statistiques aussi générales cachent des cas particuliers bien moins satisfaisants mais elles demeurent valables cependant aux fins d'analyse générale.

Sans vouloir nier les effets négatifs de l'inflation sur le pouvoir d'achat des salariés, il est peut-être opportun de souligner que ce groupe n'est pas nécessairement le plus affecté à ce jour. La hausse des prix touche en effet bien davantage les personnes à revenu fixe, qu'il s'agisse de retraités à pension non indexée ou de rentiers vivant de revenus de placements. Ces derniers voient en effet leur revenu décroître de manière continue et irrémédiable en période d'inflation. Par contre, les salariés non organisés sont assurés, à long terme, si l'on se fie à l'expérience passée, de suivre l'évolution des salaires des employés syndiqués et donc d'ajuster leurs revenus à la hausse des prix. Si l'indexation salariale venait donc à être généralisée, elle ne pourrait, pour le moment, être justifiée par le besoin d'un rattrapage mais seulement par la crainte de voir la croissance des prix dépasser celle des salaires dans l'avenir.

Il est évidemment possible d'avancer que si les salaires ont réussi jusqu'à présent à se maintenir, en période inflationniste, cela est dû au fait qu'un certain nombre de salariés ont justement obtenu l'indexation.

Compte tenu cependant du fait que ces derniers représentent la minorité de la main-d'oeuvre employée (environ 20%), deux possibilités existent: soit qu'un transfert de revenu important ait été réalisé en leur faveur, ce qui compenserait les pertes encourues par les salariés non indexés et accroîtrait la part relative du gâteau attribuée en particulier aux employés du secteur public qui sont en majorité des salariés indexés; soit que les augmentations de salaires régulières, accordées aux travailleurs non indexés aient elles aussi progressé au même rythme que l'inflation et ce, malgré l'absence de toute formule d'indexation.

Même si l'inflation n'a pas encore érodé suffisamment la valeur réelle de la rémunération des salariés au point qu'elle ait régressé, en termes réels, cette éventualité demeure toujours possible dans l'avenir. Une telle évolution pourrait dès lors rendre nécessaire l'indexation.

Les partisans de l'indexation des salaires à la hausse du coût de la vie estiment en effet qu'une telle formule empêcherait la dégradation du pouvoir d'achat des salariés. Cette approche au problème inflationniste ressemble cependant plus à une anesthésie qu'à une action thérapeutique. Au lieu de s'attaquer aux causes de l'inflation, on essaie de s'y adapter.

Une telle politique peut cependant être appropriée dans certaines circonstances et à très court terme. Dans le contexte d'une croissance accélérée des prix, il peut en effet s'avérer prudent d'indexer les revenus.

La hantise d'être laissé pour compte dans la course prix-revenus risque, dans certains cas, de générer un climat de panique. Celui-ci peut inciter les consommateurs à sacrifier l'épargne à la consommation immédiate et même anticipée, et les producteurs (entrepreneurs et ouvriers) à formuler des demandes exagérées. Une telle évolution représente un grave danger d'effritement pour notre système socio-économique.

Il s'agit dès lors, dans un premier temps, de s'adapter temporairement aux causes du mal pour éviter des tensions trop fortes au sein de la société. L'indexation constitue à cet égard un instrument suffisamment simple pour être compris de tous et exercer un effet psychologique sécurisant. Il est ainsi possible, à court terme, d'éviter les changements chaotiques et irrationnels que provoque l'inflation et surtout de maintenir une certaine stabilité socio-politique indispensable à toute politique de lutte anti-inflationniste.

Il est clair cependant que l'indexation n'est pas le remède à l'inflation et qu'elle ne peut être prolongée. Une utilisation indéfinie de l'indexation équivaudrait en effet à maintenir les tensions et les goulots d'étranglement qui ont conduit à l'inflation et aboutirait, à long terme, à une impasse.

Les facteurs qui ont généré une escalade des prix, à savoir: le quadruplement du prix du pétrole, les mauvaises récoltes dans plusieurs pays, les pénuries de diverses matières premières, les mutations dans le mode de vie de plusieurs pays, les politiques de plein emploi, les déficits budgétaires gouvernementaux, etc..., ne disparaissent pas avec l'indexation. Dès lors, le maintien prolongé d'une demande excessive, que permet l'indexation, ne peut que provoquer une explosion nominale des prix et des revenus, l'une entraînant l'autre, un peu à la manière du chien qui court de plus en plus vite après sa queue.

L'indice de référence, à savoir l'indice des prix à la consommation, est lui-même une très mauvaise base de calcul pour déterminer l'accroissement souhaitable des revenus. Parmi ses principales déficiences, on retiendra particulièrement le fait qu'il réfère à une consommation-type déjà vieillie et peut-être non souhaitable.

L'indice des prix à la consommation est estimé à partir d'une consommation type de 1967, légèrement corrigée depuis, dans laquelle une certaine pondération est accordée à la nourriture, au logement, au transport, aux loisirs... Cette consommation-type reflète les préférences des consommateurs et l'indice correspondant nous en donne le coût. Les préférences des consommateurs, qui pouvaient être acceptables en 1967, compte tenu des ressources disponibles, le sont-elles encore en 1974? Le cas du transport constitue, à cet égard, un exemple typique: l'indice de 1967 accorde en effet une pondération relativement importante au transport: 15%. Or, une large part de cet item correspond à l'utilisation d'une voiture individuelle; en 1974, cependant, ne faut-il pas s'interroger sur le caractère "nécessaire" de l'usage d'un véhicule individuel en milieu urbain?

L'utilisation de l'indice (1967) des prix à la consommation, comme barême de hausse des revenus, encourage donc le citoyen à maintenir son mode de vie exactement comme par le passé.

L'utilisation d'une voiture individuelle en 1974, lorsqu'il existe des substituts à cette utilisation, constitue une demande génératrice d'inflation. L'indexation aux prix à la consommation, suivant le barême déterminé en 1967, ne conduit-elle pas finalement à assurer la survivance d'un pouvoir d'achat correspondant à une demande inflationniste? La consommation type de 1967 n'est peut-être plus souhaitable en 1974.

propos d'actualité

Affirmer que la vie commence dès la conception, donc que l'avortement est un infanticide, revient à ouvrir un débat de nature philosophique, et tel n'est pas le rôle du législateur. Une croyance ou un choix éthique digne de respect ne saurait s'imposer et moins encore être imposé à la conscience de tous. S'agissant de l'avortement, la loi n'a donc pas à transcrire une doctrine philosophique ou religieuse quelle qu'elle soit, mais à laisser à la conscience de chacun le soin de décider. **Madame Simone Veil**
ministre français de la Santé
Le Monde
28 novembre 1974

Le gouvernement a choisi une solution marquant clairement la responsabilité de la femme parce qu'elle est plus dissuasive au fond qu'une autorisation émanant d'un tiers qui ne serait ou ne deviendrait vite qu'un faux-semblant. Mais il ne faut pas que la femme exerce cette responsabilité dans la solitude ou dans l'angoisse. Le médecin peut jouer un rôle capital dans cette tâche de dissuasion et de conseil. Les consultations prévues par le projet permettront, d'autre part, d'évoquer le problème de la contraception et la nécessité, dans l'avenir, d'utiliser des moyens contraceptifs pour ne plus jamais avoir la décision d'interrompre une grossesse. Cette information, qui est la meilleure des dissuasions à l'avortement, nous paraît si essentielle que nous avons prévu d'en faire une obligation d'en fournir les moyens sous peine de fermeture administrative des établissements où se feraient les interruptions de grossesse.
Madame Simone Veil
ministre français de la Santé
Le Monde
28 novembre 1974

lettres au DEVOIR

Le prochain recteur de l'U. de M.

Avec le courage et l'humour particulier qui viennent à celui qui peut se cacher derrière un confortable anonymat, un de vos collaborateurs, informé des pratiques originales et de l'histoire récente de l'Université de Montréal, comme on peut l'être quand on les vit de l'intérieur, signe dans le numéro du Devoir du 5 décembre un billet intitulé "Rougeau recteur".

Je crois comprendre que Le Devoir veut s'intéresser à ce qui se passe présentement à l'université de la montagne. Celle-ci, comme les autres de la province, voudrait être une institution au service de l'ensemble de la collectivité québécoise, y compris ces "étudiants du soir" qui habitent l'est de la métropole, au plus grand étonnement de votre collaborateur.

La nomination d'un recteur intéresse, au-delà de ceux qui gitent sur les flancs de la montagne, l'ensemble des groupes qui ont ou devraient pouvoir avoir recours aux services de l'université qu'il devra diriger. A ce titre, de la part d'un journal qui prétend éclairer les débats que provoque l'évolution des institutions importantes dont s'est doté le Québec, la situation qui prévaut actuellement à l'Université de Montréal mérite des analyses moins sommaires que celle dont s'inspire cet énorme et délicat collaborateur. A moins qu'il ne faille croire que cette université s'est à ce point désolidarisée des intérêts du Québec, que votre journal fait oeuvre utile et suffisante en publiant ce billet. Il aura au moins contribué à nourrir le bon goût de vos lecteurs.

Gaétan DAOUST,
directeur,
Service d'éducation permanente,
Université de Montréal
Montréal, le 7 décembre 1974.

La cathédrale de Montréal et son bâtisseur

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de faire quelques réflexions personnelles en marge de l'article de monsieur Jean-Claude Marsan, dans LE DEVOIR du samedi 30 novembre dernier: "La Ville, de la cathédrale au Village".

Ce n'est pas de mon ressort de parler du Village Olympique, mais je parlerai de la cathédrale et de son héroïque bâtisseur, Monseigneur Bourget. Il est trop facile de juger ses motivations profondes à cent ans de distance et par l'extérieur.

Nous savons par le témoignage de sa longue et fructueuse vie que Monseigneur Bourget était un homme d'une grande foi. Il faudrait d'abord se mettre à son diapason pour pouvoir mieux le comprendre.

C'est sa grande foi en Jésus-Christ et en son Eglise établie à Rome qui lui fit choisir le modèle de sa cathédrale. Pour Monseigneur Bourget, Jésus-Christ, son Eglise à Rome et son vicaire sur terre ne faisaient qu'un. Quoi de plus naturel et de plus spontané alors, que de vouloir reproduire sur notre sol, un modèle réduit de l'Eglise par excellence de tous les chrétiens, bâtie sur le lieu marqué par le sang de son premier Apôtre?

Le choix du lieu fut le fruit de sa vision prophétique. Il savait que la ville ne pourrait se répandre que vers l'ouest; que la grande agglomération urbaine s'étendrait nécessairement de ce côté là; qu'une grande partie du Québec des deux côtés du fleuve ainsi que les chemins du reste du Canada et des Etats-Unis allaient se retrouver là. Monseigneur Bourget a épousé profondément les pulsations de la vie.

Au coeur de la ville, la cathédrale atteste fièrement et solidement la présence française et catholique, c'est une perle précieuse dans un écrin de béton.

Venez participer à l'une ou l'autre des messes sur semaine et surtout le dimanche pour vibrer à la présence providentielle de ce haut lieu de prière. Plus et mieux qu'un édifice ou une maison ordinaire, une cathédrale doit se voir par le dedans et par l'esprit qui anime ses occupants.

La cathédrale de Montréal est le siège religieux d'une communauté vivante au coeur de la ville, ouverte largement aux quatre coins de l'horizon.

Venez et voyez...

Mgr André CIMICHELLA,
curé de la Cathédrale.
Montréal, le 6 décembre 1974.

Il faut dépasser le légalisme

M. Robert Andras,
ministre de la main-d'oeuvre
et de l'immigration

L'Association des Médecins Haïtiens à l'Etranger section canadienne, lors d'une séance tenue le 17 novembre 1974, a décidé, après délibération, d'intervenir auprès de vous pour solliciter une revision de votre position en faveur de ces centaines de compatriotes haïtiens au bord de la catastrophe.

Car c'est bien une catastrophe, monsieur le ministre, et il est dommage que cet aspect du problème, peut-être le plus important entre tous, n'ait pas bénéficié jusqu'ici d'une diffusion plus large et plus systématique. En termes précis, il s'agit de faillite personnelle, chacun ou à peu près de ces compatriotes ayant littéralement liquidé qui ses biens, qui les biens de la famille, qui encore les deux et ceux des amis pour venir au Canada gagner sa vie dans l'honnêteté, la décence et le respect.

Qu'ils soient au Canada en marge de la légalité, cela ne fait aucun doute. Que légalement, conséquemment, les tenants de la déportation aient raison, cela est parfaitement conforme aux légalistes et à tous ceux à qui il importe avant tout d'avoir raison, même si cette raison cause des dommages, des ravages matériels, et moraux dévastateurs et irréparables.

L'Association des médecins haïtiens à l'étranger ne peut de sitôt oublier les prises de position hautement humanitaires prises dans le passé par certains ministres du cabinet dont vous faites partie, MM. Bryce MacKasey, Jean Marchand, Gérard Pelletier, vous-même et tant d'autres. Elle se souvient encore des opérations "Mon pays", également inspirées par un souci certain de générosité et d'humanité. Elle garde en mémoire cette notion "d'obligation morale" invoquée par Mr. Goldenberg lors du célèbre conflit Lapalme. Par cette notion, il recommandait au gouvernement de recueillir et d'engager des travailleurs mis à pied par une entreprise privée.

Ce n'était pas légaliste. C'était simplement humain et c'était beau. Nous en particulier, en fûmes profondément touchés et en le redisant, nous en sommes encore émus. Nous n'étions pas habitués... Vous pouvez nous comprendre.

Mais, aujourd'hui, après tant d'exemples venant de vous et tout en étant consciente qu'un pays doit avoir des lois, et les faire observer, et compte tenu aussi du côté dramatique de la situation de ces compatriotes, l'Association des médecins haïtiens à l'étranger nourrit l'immense espoir qu'une fois encore, le gouvernement de M. Pierre E. Trudeau, bien inspiré par vous en la circonstance, innovera à bon escient et accordera à ces compatriotes le statut d'immigrants reçus.

L'Association vous présente avec ses remerciements anticipés, ses plus respectueux hommages.

Pour l'Association des
médecins haïtiens
à l'étranger,
Frantz DOUYON, M.D., F.R.C.P.
(c)
secrétaire général.
Montréal,
le 29 novembre 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $40 par année; six mois: $22. À l'étranger: $45 par année; six mois: $25; trois mois: $13. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Être étrange ou victime des gardiens du temple ?

Un jugement sommaire du chanoine Groulx sur Mgr Charbonneau

par

CLAUDE RYAN

Le chapitre passionnant que Lionel Groulx, dans le quatrième volume de ses mémoires, consacre à la déposition de Mgr Joseph Charbonneau rouvre un débat qui ne semble pas près de se clore. Venant tout de suite après la pièce très superficielle de l'ancien dominicain Donoghouh, les souvenirs de Groulx auront au moins un mérite: celui de réhabiliter quelque peu un homme, Mgr Courchesne, qui eut beaucoup trop de force et de dignité pour avoir pu se prêter au rôle cauteleux auquel l'identifie la pièce de théâtre. Quand Groulx souligne les carences administratives de l'ancien archevêque de Montréal, il est également proche de la vérité: le désordre administratif dans lequel vivait Mgr Charbonneau était légendaire. Ce n'est pas lui faire injure que de le rappeler. Cet homme était capable des gestes les plus généreux et les plus audacieux. Mais il souffrait en même temps d'une timidité extrême. A certains jours, on eût dit qu'il reculait devant les engagements les plus élémentaires; d'autres jours, au contraire, il eût été prêt à affronter n'importe quel orage.

Prétendre, cependant, expliquer l'histoire d'un homme qui occupa des fonctions aussi importantes par des raisons de caractère, c'est se rendre à soi-même, surtout quand on est historien de métier, un fort mauvais service. Déjà, Groulx avait tenté cette méthode pour expliquer l'éloignement progressif d'Henri Bourassa vis-à-vis d'une forme de nationalisme dont il pressentait les conséquences éventuelles. En dehors des cercles d'initiés, personne ne prit trop au sérieux la thèse simpliste suivant laquelle Bourassa aurait connu une évolution dont l'explication résiderait dans une crise de scrupule religieux à laquelle ses antécédents familiaux l'auraient plus ou moins prédisposé.

J'ai bien peur que le même soirt ne soit réservé à l'explication que Groulx propose du "drame affreux" qui devait mettre fin au règne de Mgr Charbonneau à Montréal. "Une seule explication paraît valable", écrit Groulx: "l'être étrange, anormal de Joseph Charbonneau. Le personnage a quelque chose de fermé, de clos, de cadenassé". Quelques paragraphes plus loin, Groulx va encore plus loin: "Je n'hésite pas à l'écrire devant la rigoureuse évidence: cas pathologique que clui du pauvre Archevêque! Ce repliement farouche sur soi, cette fermeture hermétique, résultat de l'on ne sait quelle frustration, s'aggrave d'un indéniable déséquilibre psychologique. Trop souvent, en cet homme obligé de commander, chargé des plus graves responsabilités, le jugement ne fonctionne pas sainement".

Jugement très grave, formulé avec une assurance peu commune. On s'attendrait, devant une telle sévérité, à voir suivre ce jugement d'une preuve solide, irréfutable. Or, on a beau lire. On ne trouve guère, dans ce long chapitre construit à l'aide de bribes de conversations cueillies ici et là, que des "indications secondaires" ou des fragments de démonstration indignes de l'historien consciencieux que fut Lionel Groulx.

L'occasion qui déclencha le départ forcé de Mgr Charbonneau en 1950 fut-elle le mémoire que ses collègues de l'épiscopat auraient déposé à Rome contre lui quelques mois plus tôt? Fut-elle plutôt un autre mémoire qu'aurait rédigé quatre ans auparavant, peu avant sa mort, le cardinal Villeneuve? Fut-elle le mécontentement du gouvernement Duplessis à l'endroit d'un archevêque jugé trop libéral et trop pro-ouvrier? Il semble qu'on doive, à la suite des débats des derniers mois, exclure de plus en plus la troisième hypothèse et qu'on soit ainsi ramené à l'explication d'un départ qui serait attribuable à des raisons d'ordre ecclésiastique et auquel les collègues de Mgr Charbonneau ne furent pas étrangers, loin de là.

Mais en attendant que la lumière soit faite sur ces raisons précises, il existe une manière assez sûre de chercher à comprendre ce qui arrive à Mgr Charbonneau. Elle consiste à scruter les sujets sur lesquels, pendant son séjour à Montréal, l'ancien archevêque eut maille à partir avec ses collègues de l'épiscopat québécois ou avec d'autres milieux proches de l'Eglise québécoise du temps. Or, une revue rapide de ces sujets de désaccord fait incontestablement apparaître Mgr Charbonneau non pas comme un "esprit aventureux" ou comme un "déséquilibré", mais plutôt comme un homme qui eut le malheur d'être vingt ans en avant de son époque sur un grand nombre de sujets et qui fut traité en conséquence avec une tragique intolérance par ceux qui se considéraient alors comme les gardiens du temple.

La querelle de l'Action catholique

Groulx est très sévère, dans ses Mémoires, pour la génération de l'Action catholique à qui il reproche avec une impitoyable dureté d'avoir inculqué à la jeunesse "un catholicisme irréel, une sorte d'angélisme, sans prise valable sur l'humain, sur le temporel". Or, dans l'avènement de cette Action catholique, Mgr Charbonneau eut un rôle-clé. Par sa célèbre lettre pastorale sur l'Action catholique, publiée au début des années '40, il mettait fin à l'ancien monopole de l'ACJC sur la jeunesse et instituait une distinction plus nette entre action apostolique et action temporelle.

C'était là pour Groulx, pour les jésuites et pour la bourgeoisie nationaliste du temps, une hérésie impardonnable. Mais Mgr Charbonneau et ses collègues de l'épiscopat (dont la très grande majorité le suivirent sur ce point) visaient précisément, en épousant cette orientation, à mettre fin à un paternalisme qui avait trop duré. Sous l'ancienne ACJC, patriotisme, religion, action sociale, tout était réuni sous le même chapeau. Avec l'Action catholique spécialisée, les jeunes de chaque milieu, au lieu de faire tout et rien en même temps, étaient au contraire invités à prendre en charge leur propre milieu. On vit ainsi naître des élites ouvrières et des élites rurales à côté des élites bourgeoises traditionnelles. On vit aussi prendre forme, et s'exprimer librement, des styles d'action propres à chaque milieu. C'était autrement plus riche, autrement plus vrai que les anciens cercles d'étude de l'ACJC. "De cette école", écrit Groulx, "sortira une et même deux générations de déracinés, espèce d'hommes, on le sait, la plus dangereuse qui soit. Ces jeunes gens ne parleront que d'Eglise universelle, comme si leur Eglise ne faisait point partie de l'Eglise universelle". L'historien juge par quelques cas isolés. S'il avait vu à l'oeuvre de plus près, avec le même oeil sympathique qu'il savait accorder par exemple aux débuts du séparatisme, ces milliers de jeunes ouvriers, de jeunes ruraux, de jeunes cols blancs, étudiant les problèmes de leur milieu et y cherchant des solutions concrètes, il n'aurait pas pu écrire de telles énormités.

Toujours est-il que Mgr Charbonneau opta à Montréal pour la formule nouvelle de l'Action catholique qui prenait racine en France, en Belgique et dans plusieurs autres pays. Or, il devait encourir à ce chapitre l'opposition farouche et souvent peu honnête de Mgr Courchesne, des jésuites et de l'école nationaliste qui voyait s'écrouler l'univers monolithique sur lequel elle avait longtemps régné. Groulx écrira plusieurs années plus tard au cardinal Léger: "L'action catholique chez nous, telle qu'elle a été présentée à notre jeunesse, n'a formé ni des hommes, ni des Canadiens français, pas même des catholiques". Cette Action catholique dont il parlait sans l'avoir fréquentée n'a jamais existé ailleurs que dans son imagination dépitée. S'il avait voulu en chercher les fruits, il les aurait trouvés dans tous les secteurs de l'activité personnelle et collective. Toutes proportions gardées, elle fut aussi efficace et "nationale" chez nous qu'en France ou en Belgique, sauf que, dans ces pays, elle ne fit jamais l'objet d'une aussi sourde opposition que dans le nôtre.

Ce n'est d'ailleurs pas à ce sujet que Mgr Charbonneau se sépara de ses collègues de l'épiscopat. Entre les mouvements de Montréal et la direction nationale où oeuvraient des aumôniers appartenant à des communautés religieuses, il y eut la plupart du temps des tensions spéciales qu'on attribuait volontiers à Mgr Charbonneau. On se servit tantôt de son nom pour promouvoir des formules très hardies pour lesquelles les centres nationaux n'étaient pas prêts, tantôt pour défendre, au contraire, des positions extrêmement conservatrices qui retardaient le progrès de l'ensemble. Mais l'archevêque, plus souvent qu'autrement, n'y était pour rien. Il ne faisait que laisser agir les hommes à qui il avait délégué des responsabilités. Par un curieux paradoxe, c'est en dehors de Montréal que la formule de l'Action catholique spécialisée devait réussir le plus efficacement. A Montréal, au contraire, l'individualisme de chacun ayant la voie plus libre, d'autres formules continuèrent à se déployer, y compris certaines que favorisaient les jésuites et le chanoine Groulx: aucune ne devait d'ailleurs faire des merveilles.

La confessionnalité des oeuvres

De tous les sujets qui opposèrent Mgr Charbonneau à ses collègues de l'épiscopat, la confessionnalité des oeuvres sociales et éducatives fut le plus brûlant et peut-être le plus décisif. L'archevêque de Montréal était souvent hésitant et changeant. Devant une grève, par exemple, il pouvait facilement émettre des opinions contraires à peu de jours d'intervalle, sinon en public, du moins en privé. Sur le thème de la confessionnalité, il fut, au contraire, d'une remarquable constance. Très tôt, il se rendit compte que la formule rigidement confessionnelle que l'on avait définie pour la plupart des oeuvres sociales canadiennes-françaises ne pourrait pas résister au défi nouveau qu'il sentait venir. Sans jamais renoncer à l'idéal de l'influence chrétienne, il se montra ouvert à la recherche de formules de travail qui tiendraient davantage compte d'une diversité de points de vue et d'intérêts qui était déjà évidente. Citons à ce sujet quelques exemples:

1) dans le domaine du syndicalisme, Mgr Charbonneau avait une prédilection incontestable pour les syndicats catholiques, à qui il versa longtemps une subvention annuelle du diosèse. Mais il comprit vite que les catholiques qui militaient dans les syndicats dits neutres étaient aussi des chrétiens dont il ne pouvait se désintéresser. Sa sympathie allait même plus loin: il se sentait aussi attiré par les leaders et militants syndicaux qui n'étaient pas catholiques. Cela était vu d'un mauvais oeil par de nombreux gardiens de l'orthodoxie.

2) dans le domaine des oeuvres de bien-être, Mgr Charbonneau tenait à conserver maintes oeuvres confessionnelles. Mais il vit très vite la nécessité de formes nouvelles de collaboration et de coordination qui ne se confineraient pas aux seules oeuvres catholiques. En matière d'adoption, par exemple, il accorda son appui à une réforme de la loi qui élargissait considérablement les modalités d'adoption des enfants nés hors mariage et prévoyait un Conseil supérieur de l'enfance à caractère non-confessionnel. Mais ce projet fut combattu par les défenseurs de la confessionalité, qui trouvèrent un puissant allié dans la personne de Maurice Duplessis. Réélu en 1944, ce dernier renvoya le projet aux oubliettes.

Groulx cite à ce sujet un autre cas intéressant. Certains éléments souhaitaient qu'une seule association professionnelle regroupe toutes les infirmières; d'autres voulaient conserver une association professionnelle catholique. L'archevêque de Montréal favorisait plutôt une seule association, y voyant une chance de présence plus grande pour les catholiques. Ses collègues préféraient d'emblée une association confessionnelle.

3) dans le débat célèbre sur la confessionnalité des coopératives, les préférences de Mgr Charbonneau allèrent de même à la thèse du père Georges-Henri Lévesque plutôt qu'à celle de Mgr Courchesne, des jésuites et du chanoine Groulx. Ceux-ci ne voyaient que des dangers dans une doctrine internationale qui proclame depuis longtemps la neutralité politique et religieuse des coopératives. Mgr Charbonneau voyait au contraire dans cette exigence un appel à une présence des catholiques.

4) Les années qui suivirent le deuxième conflit mondial donnèrent lieu à de nombreux efforts en vue de regrouper les mouvements jeunesse tant au plan national qu'au plan international. Ces efforts de regroupement étaient évidemment non-confessionnels. Plusieurs soutenaient que les mouvements catholiques devaient se tenir à l'écart de ces initiatives jugées dangereuses. D'autres estimaient plutôt qu'un devoir de présence s'imposait aux mouvements catholiques. Ces derniers trouvèrent toujours chez Mgr Charbonneau une oreille compréhensive. Rien ne lui répugnait comme de voir les catholiques se réfugier dans un ghetto institutionnel ou psychologique.

La philosophie de l'éducation

Avec la confessionnalité des oeuvres, la philosophie de l'éducation fut le domaine où l'action de Mgr Charbonneau suscita le plus d'inquiétudes chez ses collègues de l'épiscopat.

En ce qui touche les écoles élémentaires et secondaires, Mgr Charbonneau, que je sache, ne mit jamais en doute le principe de la confessionnalité. Mais son attention se porta surtout du côté de l'université. Or, très tôt, il sentit d'instinct que de profonds changements se dessinaient. Deux exemples illustrent son attitude à ce sujet:

1) **l'enquête Conroe:** voyant que l'université dont il était le chancelier devait former des diplômés qui seraient ensuite appelés à se retrouver dans le contexte nord-américain, Mgr Charbonneau obtint un jour qu'un travail d'enquête sur les programmes et les structures de l'université de Montréal soit confié à un spécialiste américain du nom de Conroe, qui n'était ni francophone, ni catholique, mais qui connaissait, paraît-il, son sujet. Ce fut un tollé dans plusieurs milieux orthodoxes. Pensez-y. L'archevêque de Montréal mettait le sort de l'université catholique entre les mains d'un expert "étranger à notre foi"!

2) **le développement des sciences sociales:** nul ne peut revendiquer seul le mérite d'avoir lancé des sciences sociales au Québec. Mais alors que certains rêvaient encore d'annexer ces disciplines nouvelles à la vision théocratique traditionnelle, Mgr Charbonneau se rangea tôt du côté de ceux qui voulaient les promouvoir dans le plein respect de leurs lois propres. Mgr Charbonneau, à la différence de ses collègues et des leaders du nationalisme traditionnel, connaissait bien les Etats-Unis, où il avait étudié, et le Canada anglais. Il avait une bonne idée de ce que pouvait être la science économique, la sociologie, la psychologie. Il ne lui vint guère à l'idée de tenter de chapeauter ces disciplines à l'aide d'un bonnet catholique. Nombreux étaient cependant ses collègues qui ne l'entendaient pas de cette manière et auprès de qui il passa pour un véritable hérétique.

La politique

Mgr Charbonneau ne fut pas évêque "politique". Alors que le cardinal Villeneuve, pendant la seconde guerre mondiale, versait facilement dans les excès de zèle, Mgr Charbonneau demeura discret. L'archevêque de Montréal ne pouvait cependant demeurer indifférent à ce qui se passait dans le domaine politique. Quand il voulut agir, ce fut souvent pour heurter des attitudes reçues. Deux exemples puisés dans les mémoires du chanoine Groulx en donnent une bonne illustration. Pour en comprendre la portée, cependant, il faut prendre le soin — ce que ne font pas les Mémoires de Groulx — de les replacer dans leur vrai contexte.

1) Les allocations familiales: contrairement à ce qu'écrit Groulx, il ne semble pas qu'une grande dispute se soit élevée en 1945 autour de la constitutionnalité des allocations familiales fédérales que voulait instituer M. Paul Martin. Il y eut vif débat au Québec. Mais le débat porta sur une autre question: le chèque d'allocations familiales serait-il fait au nom du père ou de la mère? Tout ce que le Québec possédait alors de penseurs orthodoxes penchait en faveur du père, au nom du principe sacro-saint de l'autorité paternelle et des principes du code civil. Mgr Charbonneau faillit se laisser entraîner dans cette voie. Il eut néanmoins l'heureuse pensée — car il aimait connaître tous les points de vue — de convoquer une réunion où diveres opinions furent défendues. A la suite de cette réunion, où madame Thérèse Casgrain et le dominicain André Guillemette défendirent le droit de la mère à toucher les allocations, Mgr Charbonneau eut la sagesse de ne pas prétendre intervenir dans le débat, qui fut ensuite, fort heureusement, tranché en faveur de la mère.

2) Le parti CCF: Groulx dit se rappeler que lors d'une retraite sacerdotale, Mgr Charbonneau "entreprend tout à coup de présenter une apologie de la CCF, parti socialiste de l'Ouest canadien". Il ne dit pas toutefois que, derrière cette défense de la CCF, il y avait toute une histoire qui n'était pas nécessairement à l'honneur de l'establishment ecclésiastique québécois et que Mgr Charbonneau ne faisait que chercher à enterrer un préjugé qui avait longtemps duré. Mgr Georges Gauthier avait en effet vers 1934 condamné la CCF au nom de la doctrine sociale de l'Eglise. Depuis ce temps, on considérait qu'il était interdit aux catholiques de voter en faveur de ce parti. Or, vers 1944, à l'instigation de Mgr Charbonneau et de quelques autres évêques, un groupe de prêtres et de laïcs avait fait une étude du programme et de la philosophie de la CCF. Il avait conclu que rien, dans le programme de ce parti, ne pouvait être considéré comme contraire à la philosophie sociale catholique. Cette conclusion avait donné lieu à une déclaration des évêques canadiens. Mgr Charbonneau, sentant que la déclaration était passée inaperçue au Québec, voulait probablement la signaler à l'attention des membres de son clergé.

Les rapports avec les anglophones

Le chanoine Groulx reconnait dans ses Mémoires ce qu'on peut sentir à maints endroits dans son oeuvre: il n'a jamais cru possible une entente profonde et durable entre les deux peuples qui composent le Canada. Il n'a jamais eu davantage de sympathie pour ceux qui s'employaient à promouvoir une meilleure collaboration entre les deux groupes.

"Eternel débat au Canada français" écrit-il dans ses Mémoires, "entre deux forces divergentes, l'une qui se laisse leurrer par le mirage d'un canadienisme où le faible que nous sommes diluerait son âme..., l'autre, passionnée d'intégrité, obsédée, effrayée par les toutes puissantes séductions du milieu, jalouse de ses moindres ressources, de toutes les parcelles de son être, ni sclérosée, ni repliée sur elle-même, mais persuadée que le faible doit jouer contre le fort, lui aussi, la partie du fort".

Groulx, ainsi que plusieurs évêques de son temps, personnifiaient évidemment la seconde voie. Ils croyaient encore à la possibilité de la réaliser à l'aide d'un réseau d'institutions solidement catholiques et canadiennes-françaises. Ils n'avaient d'intérêt que pour cela. Lisez à ce propos les Mémoires de Groulx: cet homme a vécu pendant près d'un siècle à côté des Etats-Unis et du Canada anglais. C'est comme si ce vaste monde n'avait existé pour lui qu'à l'état de séduction et de danger. Mgr Charbonneau était, au contraire, par formation et par inclination, un nord-américain. Il savait que Montréal n'est qu'à 400 milles de New-York, où il se rendait assez souvent. Rien ne lui plaisait autant, pendant ses vacances annuelles, que de voyager à travers le continent en compagnie de quelques amis (car il en comptait de très fidèles n'en déplaise à Groulx, parmi le clergé).

Ce trait fut vite perçu de nos nationalistes orthodoxes. Groulx résume assez bien leur attitude quand il écrit de Mgr Charbonneau: "Il avait une mentalité d'évêque ontarien. Il n'a jamais pu ni su se donner, peut-on dire, l'esprit québécois". Ce qu'il faut ajouter, cependant, c'est que "l'esprit québécois", comme le conçoit Groulx, n'a jamais exprimé qu'un volet du sentiment canadien-français face à la réalité. A côté du courant "zélotiste" qu'illustre à merveille la grande amitié que se vouaient Mgr Courchesne et Lionel Groulx, il y eut toujours et existe encore au Québec un courant plus libéral, plus ouvert sur la réalité canadienne et nord-américaine, plus disposé aussi à accepter le défi du changement.

Ce courant n'avait guère trouvé de représentants jusque vers les années quarante au sein d'un épiscopat qui, largement formé d'anciens professeurs de séminaire, était demeuré fortement conservateur. A cet égard, la nomination de Mgr Charbonneau constituait un changement important que n'avaient prévu ni le principal responsable de la nomination (Mgr Antoniutti devait, raconte Groulx qui le tient de son ami Mgr Courchesne, se repentir vivement de cette nomination) ni les futurs collègues de Mgr Charbonneau.

Derrière tous ces exemples qu'on pourrait multiplier, on voit se profiler une toile de fond qui, plus que toute autre explication, aide à comprendre le sort qui devait échoir à Mgr Charbonneau. Avec une constance d'autant plus étonnante qu'il y avait vraiment chez lui une grande hésitation et de fréquents changements d'attitude dans les affaires particulières. Mgr Charbonneau défendit pendant dix ans, des positions ouvertes et libérales au sein de l'Eglise québécoise.

Or, c'était visiblement trop pour ce que pouvaient supporter à cette époque tant la hiérarchie que le pouvoir civil. Pour l'unité et le bien concrets de l'Eglise québécoise, il valait peut-être mieux qu'après dix ans, Mgr Charbonneau s'éclipse, d'autant plus qu'une certaine fatigue et des carences administratives sérieuses pouvaient justifier un tel dénouement. Le dossier de l'ancien archevêque sur un nombre incalculable de questions est cependant trop clair et trop consistant pour qu'on puisse prétendre sérieusement qu'il fut renvoyé parce qu'il était un "déséquilibré". Ce jugement témoigne d'une ignorance profonde de l'homme et des circonstances dans lesquelles se déroula son épiscopat. Il sera sûrement repris un jour par un historien mieux informé et plus généreux.

Une aubaine exceptionnelle !

LA BIBLE DE JÉRUSALEM

illustrée par

DALI

Prix net: $45.00

Chez BERTRAND

PLACE VILLE MARIE

PLACE BONAVENTURE

lettres au DEVOIR

Un avocat devant l'assurance-automobile

C'est vrai que je suis un avocat, c'est également vrai que je puis être pensé "préjudicié" quant au système d'assurance automobile proposé par le comité Gauvin.

Cependant je me sais encore le droit de parler. Le système le plus semblable à l'indemnité sans faute que nous pouvons imaginer existe et il existe chez nous, c'est le système découlant de la loi des accidents de travail. Il y a, ici, indemnité à la victime indépendamment de toute notion de faute de la part de qui que ce soit. Il y a également ici irresponsabilité.

Votre édition du 6 décembre nous rapporte une déclaration de M. Laberge où il est demandé un retour au droit de poursuite pour la victime contre le responsable en cas de négligence criminelle. C'est à tout le moins un premier pas dans la bonne direction.

Pour ma part, je crains que l'irresponsabilité ne joue au détriment de la victime.

Qui plus est, pour justifier le système, il faut qu'il soit moins coûteux que ce qui existe. Admettons 40% des citoyens victimes dans une année d'un accident d'automobile. Ne devons-nous pas craindre que, pour prévenir une augmentation générale des primes qui affecterait tous les électeurs, les autorités en place ne préfèrent pénaliser les victimes en réduisant le montant des indemnités plutôt que d'augmenter les primes? 60% des citoyens seront heureux et que pourra faire l'autre 40%?

Les conséquences tragiques de l'application de la loi des accidents de travail ne devraient-elles pas amener à penser sérieusement aux dangers du système proposé?

Même si je suis avocat...

Jacques BIRON,
avocat,

Drummondville,
le 6 décembre 1974.

propos d'actualité

L'interruption de grossesse, lorsqu'elle n'est pas thérapeutique, n'a pas à être remboursée. Il nous a paru nécessaire de souligner la gravité d'un acte qui doit rester exceptionnel, même s'il entraîne, dans certains cas, une charge financière pour les femmes. Néanmoins, une aide médicale a été prévue pour les plus démunies d'entre elles. Ce qu'il faut, c'est bien marquer la différence entre la contraception, qui doit être encouragée par tous les moyens et remboursée par la Sécurité sociale, et l'avortement que la société tolère mais qu'elle ne saurait ni prendre en charge ni encourager.

Madame Simone Veil
ministre français de la Santé

Le Monde
28 novembre 1974

rectificatif

L'auteur de l'article intitulé "L'ajustement difficile entre l'école, les parents et les enseignants" était M. Claude Paquette, et non M. Claude Duquette, comme nous l'avons écrit par inadvertance. Nos excuses à M. Paquette.

La rédaction.

Après avoir entendu Monique Leyrac chanter

ÉMILE NELLIGAN

au Patriote (jusqu'au 15 décembre)
il faut lire les



POÉSIES COMPLÈTES
1896-1899
D'ÉMILE NELLIGAN
44e MILLE !
dans la "Collection du Nénuphar"
Texte établi et annoté par
Luc Lacourcière
331 pages • 21 cm •
(récente réimpression)
$6.00

AUSSI DISPONIBLE (UN MAGNIFIQUE CADEAU !)
POÉSIES D'ÉMILE NELLIGAN
ÉDITION DE LUXE
Eaux-fortes de Claude Dulude. 30 cm.
Texte établi par Luc Lacourcière.
Exemplaires de luxe, imprimés en deux couleurs, numérotés, reliés et titrés or, sous étui. $20.00

Et pour connaître davantage ce grand poète du Québec:
ÉMILE NELLIGAN
Un excellent dossier (récemment réimprimé) préparé par Jean-Noël Samson et Roland-M. Charland, dans la collection "Dossiers de documentation sur la littérature canadienne-française"
— 8 fascicules — 104 pages — Bibliographie. $3.00

... et dans la collection
"ÉCRIVAINS CANADIENS D'AUJOURD'HUI"
une étude sur
ÉMILE NELLIGAN
par Paul Wyczynski
comportant une introduction à l'oeuvre d'Émile Nelligan, un choix de textes, une chronologie et une bibliographie.
191 pages • Photos • 17.5 cm. $3.95

En vente dans toutes les librairies
FIDES
245 est, boul. Dorchester, Montréal H2X 1N9 • 861-9621



nous vous offrons les plus vastes collections d'art indien, africain et esquimau au canada

CENTRE D'ARTISANAT INTERNATIONAL
1452, RUE PEEL
TEL. 844-2537
Organisme sans but lucratif

423 St Claude, 878-3959
Le Fadeau
pour fleurir la gastronomie

CHEZ
DÉJEUNERS D'AFFAIRES
$5.00
LE COUVERT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 12:00 H. À 15:00 H.
591 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU MÉTRO • 381-1777

suites de la première page

LE TRIBUNAL

au plus pressé, d'une part en colmatant des brèches ou des trous dans la loi de l'an dernier concernant le louage de choses — c'est-à-dire les baux de location — d'autre part en prolongeant d'une autre année, soit jusqu'en 1976, l'existence temporaire depuis 23 ans, de la Commission (Régie) des loyers du Québec.

Ainsi, l'un des amendements les plus importants viserait à prévenir la transformation d'immeubles à appartements en condominiums sur le dos des locataires. Depuis quelques mois, des propriétaires d'immeubles vendent leurs logements à la pièce. Dans le but d'accroître leurs investissements, ils donnent le choix aux locataires entre acheter ou s'en aller.

Confirmant des propos rapportés par Le Soleil de samedi, Me Gaston Desjardins, député de Louis-Hébert et secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, estime qu'il faut amender la loi de façon à protéger le locataire, notamment en lui donnant un avis raisonnable et en lui permettant de reconduire son bail jusqu'à ce que le logement soit réellement vendu.

Personne ne peut empêcher un propriétaire de transformer son immeuble en condominium (co-propriété), et la Régie n'a pas de compétence à cet égard, mais cela ne doit pas se faire sur le dos des locataires, dit M. Desjardins.

Des plaintes ont été transmises à la Régie, tant à Montréal qu'à Québec. Dans la métropole, par exemple, un propriétaire aurait ainsi réussi à vendre $3.5 millions un immeuble dont la construction lui aurait coûté un peu plus d'un million il y a quelques années. Il va sans dire que les logements construits il y a quelques années aux prix d'alors sont vendus en co-propriété aux prix inflationnaires d'aujourd'hui.

Saisie d'un cas à Sainte-Foy, la Régie des loyers a reporté l'audience au 20 décembre. D'ici là, la loi devrait avoir été modifiée pour éviter que des propriétaires ne fassent un coup d'argent sur le dos des locataires.

LES HAÏTIENS

migration et aux procureurs du gouvernement qui assistent aux audiences de ce tribunal. Ces directives, discrètement communiquées, invitent les juges et les procureurs à faire preuve d'une extrême indulgence envers les ressortissants haïtiens qui séjournent illégalement au Canada.

Dans certains cas, on a pu observer en effet un fléchissement de la rigueur que manifeste ordinairement la Commission. Celle-ci a par exemple autorisé la défense, dans la cause d'Orbertz Belfont, à faire entendre des témoins sur le caractère autocratique du régime haïtien. On y voit une cause-type qui pourrait être déterminante pour la majorité des quelque 800 Haïtiens menacés d'expulsion.

Mais les défenseurs des Haïtiens en instance de déportation font observer que M. Jean-Pierre Houle, juge en chef de la Commission ne s'est apparemment pas départi d'une certaine intransigeance au cours des audiences, comme s'il récusait les "directives" d'indulgence et d'adoucissement qui lui auraient été transmises.

Sur ce point, l'un des porte-parole des Haïtiens fait observer qu'un tribunal administratif ne peut, sans s'écarter de la règle, jouer un rôle qui n'est pas le sien, et qu'il serait plus logique pour le gouvernement de définir une catégorie spéciale de ressortissants haïtiens à l'égard desquels devraient s'appliquer des mesures d'exception ou d'indulgence extrême. Saisi d'une telle décision de caractère politique, le tribunal pourrait plus facilement atteindre l'objectif "humanitaire", appliquant dans chacun des cas l'article 15 de la Loi, lequel protège de la déportation ceux dont on a des motifs raisonnables de croire qu'une fois remis aux autorités de leur pays d'origine ils seront soumis à "de graves tribulations".

AFFAIRE LAPORTE

Si le grand ménage entrepris par le ministre de la Justice est la raison principale de l'ajournement sine die des audiences publiques de la CECO, elle n'est cependant pas la seule.

On devait en effet reprendre ce matin avec l'interrogatoire de certains "hommes d'affaires" du Milieu contre lesquels la police de la CUM a recueilli ces dernières semaines des preuves intéressantes grâce à l'écoute électronique autorisée.

Or, après réflexion, certaines autorités de la police municipale ont décidé de ne pas permettre l'utilisation de ces enregistrements significatifs tant que les tribunaux criminels n'auront pas statué sur les affaires en cause.

Cette position de la police de la CUM s'appuie sur l'intention de ne pas ternir la réputation du service en permettant que des enregistrements obtenus pour des motifs criminels précis soient d'abord utilisés par la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Naturellement, cette position est loin d'être partagée par tous, tant à la police de la CUM qu'à la CECO. Pour plusieurs, une telle attitude équivaut à obliger la Commission d'enquête à être à la remorque des tribunaux pour l'obtention des preuves importantes, ce qui pourrait vouloir dire dans certains cas des délais de plusieurs mois voire même de plusieurs années.

A la CECO, cette position pose avec encore plus d'insistance la question de l'indépendance opérationnelle des enquêtes. Une fois de plus, dit-on, on prouve la nécessité que la Commission puisse mener ces propres enquêtes et pratiquer ses propres écoutes électroniques.

Par ailleurs, on ignore encore pour l'instant quand reprendront les audiences publiques de la CECO. Le ministre a assuré qu'il ne voulait pas interrompre indûment les travaux de l'enquête. Mais, beaucoup souhaitent que cette fois, il prenne le temps nécessaire pour effectuer les changements qui s'imposent.

JEAN COURNOYER

admettre qu'il occupait à la CIC un poste dont les responsabilités et la rémunération sont établis par un arrêté ministériel du 8 septembre 1971. Cet arrêté prévoit un salaire de $15,000 par année pour le président de la commission ainsi que des frais d'automobile et de représentation de $100 par mois. Ce sont là en principe les seules dépenses que M. Morin peut exiger de la CIC dans l'exercice de son mandat.

Or la preuve apportée hier devant la commission a démontré que M. Morin n'a reçu aucune formule T4 ou TP4 de l'impôt pour les $15,000 qu'il reçoit de la commission en plus du salaire de $23,000 qu'il touche comme président du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, un organisme paritaire.

Il semble que M. Morin ait touché cette somme à titre "d'honoraires", ce qui lui donne une plus grande marge de manoeuvre vis-à-vis l'impôt. Il a reconnu qu'il aurait dû en principe recevoir une formule TP4 de la trésorerie de la CIC, qui est dirigée par le beau-frère d'André Desjardins, M. Jean-Pierre Pouliot.

M. Morin a par ailleurs réclamé diverses sommes de la CIC notamment pour des dîners d'affaire, a-t-il dit, en plus de son allocation mensuelle prévue dans l'arrêté ministériel. Il a touché en 1972 $1,573 et en 1973, $1,841 à ce titre.

De plus, la CIC lui a payé son inscription au Cercle universitaire et à l'Association des conseillers en relations industrielles.

En 1973, M. Morin a avisé la trésorerie de la CIC qu'il utiliserait dorénavant l'une des nombreuses voitures de la commission pour ses déplacements professionnels en dépit de la rémunération spéciale prévue par l'arrêté ministériel.

Alors que la flotte est composée de voitures américaines de modèles courants, M. Morin a pour sa part réussi à y dénicher une Mercedes 280, dont la location a coûté une petite fortune à la commission. Par contre, il a consenti à rembourser $30 des $100 de son allocation de dépenses pour cette voiture de prestige.

La commission Cliche doit se pencher d'ailleurs aujourd'hui sur les nombreux abus auxquels aurait donné lieu le contrat accordé à l'entreprise Aubert Ltée de Verdun pour la flotte de la CIC.

Pressé de démissionner par le commissaire Brian Mulroney, le président de la CIC a déclaré qu'il demande depuis le mois de janvier dernier d'être relevé de ses fonctions. Il a ajouté qu'il était encore à ce poste qui requiert davantage une compétence d'administrateur que de juriste à cause de l'insistance des parties tant patronales que syndicales de la construction regroupées au sein du conseil d'administration.

Interrogé sur le peu de pouvoir du conseil d'administration et du poste de président, M. Morin a admis que la CIC constituait un "nid de patronage pour la FTQ et André Desjardins en particulier", comme le lui suggérait le commissaire Mulroney. M. Morin, qui a déclaré considérer le jugement de M. Mulroney "un peu gros" a tout de même dit qu'entre un oui ou un non sur cette question, il se voyait dans l'obligation de donner une réponse affirmative.

Il a tout particulièrement insisté sur le fait qu'il n'avait jamais pu se mêler des questions de personnel et que c'est l'ancien directeur général, M. Roger Perreault, le prédécesseur d'André Desjardins à la tête de la FTQ-Construction, qui avait monopolisé tous les pouvoirs dans ce domaine. La constitution de la CIC n'oblige le président à intervenir dans un domaine qu'en cas de désaccord entre les parties. Or, a dit M. Morin, il y a toujours eu entente entre le patronat et la FTQ-Construction dans ce domaine de sorte que je n'ai jamais pu intervenir. Si j'essayais de m'en mêler, a-t-il déclaré en substance, les parties et le directeur de la CIC me demandaient tout simplement de me mêler de ce qui me regardait.

M. Morin devait toutefois admettre, après audition d'une de ses conversations avec M. Desjardins, qu'il n'avait pas exercé ses prérogatives en matière de convocation des assemblées du conseil d'administration.

Le 20 juin, a révélé l'enregistrement, André Desjardins appelle M. Morin pour lui demander de remettre à une autre date l'assemblée prévue pour les prochains jours. Desjardins prétexte alors une conférence de presse et l'imminence des débrayages dans la construction. Et Morin accepte alors de faire pression auprès des parties pour remettre cette assemblée régulière sous prétexte que personne ne pourra y prendre de décisions en l'absence de Dédé.

Or ce prétexte est faux puisqu'il a été démontré hier que l'assemblée du conseil d'administration aurait eu le quorum requis en l'absence de M. Desjardins. Toutefois, comme il aurait été impossible aux parties de prendre des décisions formelles, c'est lui M. Morin, qui aurait dû prendre les décisions. En somme, ce que n'a pas dit M. Morin, c'est qu'il craignait de prendre des décisions, ce que les commissaires n'ont pas manqué de lui reprocher.

LA GÉNÉRATION

Pour la tranche la plus active des cégépiens, et elle est assez large, tout se passe comme si ils ajoutaient soudain eux-mêmes un élément à leur programme, qui devient le plus important. C'est la découverte de la vie en groupe et, dans le cas des occupations, de la commune autonome. On "possède" le cégep, on y dort, on y fait la cuisine, on y met de l'ordre, on fraternise avec les employés de soutien. Nulle hostilité et nulle discussion fébrile dans les couloirs et salles de comité, d'autant que la partie adverse ne se manifeste pas.

Quand, dans les assemblées, on s'en prend à l'Etat, c'est plutôt en se moquant du style des fonctionnaires et de leurs réponses crispées, plutôt qu'au machiavélique appareil de la domination. Et on aurait même tendance à croire que les directeurs généraux de cégeps pourraient facilement devenir des alliés objectifs.

Une telle candeur étonne chez des gens qui, pourtant, tiennent tête avec une vigueur certaine. C'est aussi que le mouvement a pris naissance en province et que, sauf pour les cégépiens de Saint-Hyacinthe, ce sont ceux de l'est québécois qui en sont les vétérans et qu'ils savent que leurs troupes ne les suivront pas sur un autre terrain que celui du palpable. Ils l'ont fait savoir bruyamment aux étudiants du collège Maisonneuve de Montréal, qui réclamaient dimanche "qu'on élargisse la problématique" mais qui eux "n'avaient même pas débrayé". (Ce qu'ils viennent de faire hier, au moment où le dossier se radicalise).

"Il faut comprendre que c'est là une génération individualiste et une population très changeante", ajoute Pierre Laroche en rappelant que le passage au collège est bref et que les étudiants n'y font qu'un tout premier pas vers une conscience plus aiguisée. Mais les étudiants du premier cycle universitaire présents aux assemblées, ne semblent guère plus aguerris, si l'on en juge d'après leurs interventions.

Il faut soustraire de ce panorama les étudiants de l'UQAM et de certains cégeps montréalais qui, eux, semblent avoir adopté le modèle européen des multi-socialismes par groupuscules, et des exclusions mutuelles. A la différence de leurs inspirateurs, leur idéologie s'exprime avec plus de verbosité dans les tracts que dans le discours oral, soumis lui aussi à l'incohérence grammaticale et à la très pénible recherche du mot juste qui est le lot des jeunes Québécois.

On peut dès maintenant imaginer que le mouvement étudiant sera balloté entre deux tendances. L'une montréalaise, qui exercera une critique très vive mais qui pourrait bien demeurer exotique si elle persiste dans ses sous-divisions, l'autre plus spontanée qui tentera de perpétuer le style actuel de revendications circonstanciées.

Et malgré toute la sympathie qu'on peut éprouver pour leur mise au verso de la componction politique, il faut quand même craindre que le mouvement ne verse dans les luttes d'arrière-garde, ou tout au moins naïvement corporatistes.

Ainsi nulle voix ne s'élevait dimanche contre la parution au procès-verbal d'une réunion antérieure, d'une sorte de déclaration de principes proposant comme objectif principal à la constitution d'un front uni des étudiants "la défense des intérêts des étudiants contre l'administration et le gouvernement."

Une aussi étroite conception de l'action collective trouve son écho dans la revendication de l'abolition des frais de scolarité universitaires alors qu'on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que c'est là un problème bien éloigné sur la liste des priorités de la démocratisation scolaire, et que la sélection se fait dès le secondaire et beaucoup moins au seuil de l'université.

On a même réclamé, au cours de la même réunion, que les surplus des revenus de la loterie québécoise soient désormais affectés à l'aide financière aux étudiants. Les vendeurs de rêve peuvent dormir tranquilles.

Enfin la lutte contre le régime actuel des prêts-bourses comporte elle-même des écueils semblables si elle en reste à réclamer des additions, même majeures, plutôt qu'à faire la lumière sur les conditions souvent précaires d'accessibilité financière à l'éducation pour les différents groupes.

Certains croient que ce type de mobilisation emprunte les voies très normales de la syndicalisation, qui passent d'abord par la défense des intérêts individuels. Chose sûre, les plus actifs des étudiants semblent voir un peu plus loin et ne répugnent pas à songer d'y mener leurs troupes. Ils en ont aussi le charisme nécessaire bien que les étudiants persistent à vouloir éviter le vedettariat.

Comme garantie pour préserver la spontanéité, ils offrent aussi une attitude très décontractée vis-à-vis les nécessités de l'organisation et rejettent l'obsession de l'efficacité, avec l'invitation à la participation que leur lance le ministère de l'Education. Ils répondent aux inquisiteurs avec un certain amusement.

C'est une indication, très polie, du désir de ce mouvement naissant de concocter sa propre histoire, loin des échevelés et loin des nostalgiques.

LAWRENCE HANIGAN

die électorale". Il n'en estime pas moins que le principe de l'alternance à la direction de la CUM aurait dû se retrouver dans les faits, hier, "ne serait-ce que pour des raisons évidentes de justice et d'équilibre". Il a rappelé que les banlieues ont collectivement une population pratiquement égale à celle de Montréal, et que tout en assumant 46 pour cent du fardeau financier de la CUM, elles "semblent condamnées à jouer éternellement les deuxièmes violons".

Dans un deuxième temps, un conseiller municipal de Montréal, M. Yvon Lamarre, a proposé la candidature de son collègue, M. Lawrence Hanigan, au poste de président qu'il occupe déjà depuis 1972. Et celui-ci a obtenu l'appui unanime des maires de banlieue, mais non pas l'appui unanime des 55 membres du conseil municipal de Montréal.

Les 18 conseillers municipaux du Rassemblement des citoyens de Montréal ont voté en bloc contre la candidature de M. Hanigan. Cependant leur opposition n'était pas assez forte pour défaire M. Hanigan.

A la vice-présidence, les maires de banlieue ont pu toutefois faire réélire M. Pierre Desmarais II qui occupait ce poste depuis 1972. Il était toutefois assuré que ce poste reviendrait aux banlieues puisque la loi prévoit que lorsque la présidence est occupée par un représentant de Montréal, le poste de vice-président est occupé par un maire de banlieue.

Là encore, les conseillers du RCM ont voté contre la candidature de M. Desmarais. Ils ont expliqué que MM. Desmarais et Hanigan, comme d'ailleurs les autres membres du comité exécutif, sont des notables et qu'ils ne peuvent représenter les Montréalais qui ont élu les conseillers du RCM. Donnant ces explications en dehors de l'assemblée du conseil puisqu'il n'était pas permis de motiver leur vote durant l'assemblée, ils ont dit qu'il s'agissait là d'une question de principe et non pas d'un vote en fonction de la compétence des candidats.

Les conseillers du RCM ont toutefois réussi à voler la vedette au Parti civique au cours de cette assemblée, en présentant, sans succès toutefois, l'un des leurs au poste laissé vacant au Conseil de sécurité publique par la défaite de M. John Lynch-Staunton aux élections du 10 novembre.

C'est d'ailleurs M. Nick Auf der Maur, celui-là même qui avait défait M. Lynch-Staunton, qu'ils ont présenté pour lui succéder jusqu'à la fin de son terme le 29 décembre. Si la candidature de M. Auf der Maur n'a pas eu de succès, elle n'en a pas moins recueilli l'appui de six maires de banlieue. Une fois celui-ci défait, le Parti civique a présenté la candidature de M. Fernand Desjardins qui a été élu sans que personne ne demande le vote.

Au début de l'assemblée, le RCM a par ailleurs tenté sans succès de faire modifier l'ordre du jour, prétextant que la convocation était illégale puisque elle ne prévoyait pas l'élection d'un président et d'un vice-président du conseil comme le veut l'article 88 de la charte. Le maire Jean Drapeau, à titre de président des débats, a rejeté cette demande disant que tout était légal puisque cette élection avait été faite au début de 1974. M. Drapeau se basait sur une interprétation d'ensemble de la charte pour justifier sa décision. Les conseillers du RCM en ont appelé de sa décision, mais sans succès.

SOEURS GRISES

Suite de la page 3

tère formé par les rues Sainte-Catherine, Saint-Mathieu, Guy et le boulevard Dorchester. On peut comprendre toutefois que la moitié nord du quadrilatère et deux bandes de terrain le long des rues Guy et Saint-Mathieu serviront à un nouveau développement.

Le reste de la propriété sera consacré à la mise en valeur de la chapelle. D'une part celle-ci sera conservée dans son intégrité avec une partie des ailes de l'ancienne maison-mère de chaque côté. Ainsi "l'ensemble de la façade de la Chapelle prend la forme élégante d'un triangle allongé dont la flèche constitue le sommet" affirme M. Ponte dans son document où il fait état des efforts faits pour mettre en valeur cette chapelle, oeuvre du célèbre architecte Victor Bourgeau.

Pour aider à la mise en valeur, on conservera l'espace libre s'ouvrant devant la chapelle actuellement, et on créera tout autour un parc, ce qui portera la superficie des espaces verts destinés à être ouverts au public à 118,000 pieds carrés. Et les nouveaux édifices ne devront jamais empiéter sur cet aspect servant de dégagement. Et le communiqué affirme qu'ainsi "La Chapelle de Victor Bourgeau, devenue église, presbytère, garderie et centre communautaire (ce sont les intentions exprimées quant à son utilisation) serait, au milieu d'un magnifique parc, un élément dynamique du quartier". Quant au reste de la propriété on apportera autant de soins et d'imagination à son développement, dit-on.

Turner soumet aux provinces un programme contre l'inflation

OTTAWA (d'après CP) — Le ministre des Finances, M. John Turner, a exposé hier à ses collègues des provinces les grandes lignes d'un programme fédéral destiné à combattre l'inflation.

La première journée de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances a d'autre part été marquée par les interventions des délégués des deux provinces pétrolières qui ont défendu leur dossier fiscal. Aujourd'hui, il appartiendra aux autres ministres provinciaux, ainsi qu'à M. Turner d'exprimer leurs points de vue sur le partage de l'assiette fiscale. Les ministres du Québec et de l'Ontario, se proposent, pour leur part, de faire valoir une formule de compromis tendant à rapprocher Ottawa et les provinces de l'Ouest.

Au cours d'une conférence de presse, M. Turner a indiqué qu'il a soumis un programme en deux étapes pour combattre l'inflation. La première prévoit des entretiens avec les représentants du monde des affaires et des syndicats afin de déterminer ce qu'ils seraient disposés à considérer, comme mesures raisonnables, en vue de freiner la hausse des prix et des salaires. Cette première phase serait normalement achevée en février.

La deuxième étape prévoit des négociations en vue d'établir des paramètres ou des directives.

Le ministre fédéral a laissé entendre que des mesures subséquentes seraient envisagées "pour compenser les secteurs qui seront pénalisés". Mais il n'a pas précisé la nature de ces éventuelles mesures compensatoires et n'a pas voulu dire si un projet de loi est à l'étude pour assurer la mise en oeuvre du programme restreignant les salaires et les prix. Mais il a dit que les ministres provinciaux partagent l'opposition d'Ottawa à des contrôles directs.

Invité à se prononcer sur les réactions des ministres provinciaux à ses propositions, M. Turner a déclaré que "certains étaient moins enthousiastes que d'autres et que quelques-uns ont été plus cyniques que d'autres."

Le ministre des Finances de l'Ontario, M. John White, a commenté la proposition fédérale ainsi qu'il suit: "C'est la seule idée sur la table jusqu'ici."

Sur la délicate question de l'impôt sur les ressources naturelles, c'est-à-dire la non-déductibilité des redevances provinciales de l'impôt fédéral, M. White a reconnu que cette affaire le préoccupe vivement car, à ses yeux, le différend entre Ottawa et les provinces pétrolières a une fâcheuse incidence sur la confiance des investisseurs. "Il y va de notre intérêt de rapprocher les deux parties," a dit M. White. Car si les gouvernements "ne sont pas équitables envers les investisseurs", a conclu le ministre ontarien, les nouveaux investissements risquent de diminuer dans les secteurs autres que le gaz naturel et le pétrole.

Plus tôt, le premier ministre et ministre des Finances de la Colombie-Britannique, M. Dave Barrett, a demandé que la réunion soit publique. Quelques-uns de ses collègues, dont ceux de l'Alberta et de l'Ontario, ont souscrit à cette proposition.

A ce sujet, M. Turner s'est prononcé en faveur d'une réunion à huis clos, comme par le passé, celles-ci étant plus propices à des échanges de vues complets et francs. Après avoir consulté le premier ministre, M. Trudeau, la délégation fédérale a imposé son veto à la proposition de M. Barrett.

D'autre part, selon le ministre fédéral, si après analyse de la législation provinciale, il s'avère que les caisses populaires ou les caisses d'économie peuvent jouer un rôle de fiduciaire, il n'y a pas d'objection à ce qu'elle soient autorisées à accepter les dépôts en vertu du régime enregistré d'épargne-logement, annoncé dans le dernier budget fédéral.

M. Turner répondait ainsi, au terme de la première séance de la conférence fédérale-provinciale, à son homologue québécois, M. Raymond Garneau, qui exprimait son inquiétude vis-à-vis le fait que "les caisses populaires se voient écartées d'un champ d'activité auquel elles ont apporté une très grande contribution, au moment ou l'épargnant pourrait bénéficier d'un avantage fiscal".

Le régime d'épargne-logement permet aux contribuables d'accumuler des épargnes déductibles de revenu imposable, jusqu'à un montant maximum de $10,000, en vue d'acheter une maison.

Une seconde requête du gouvernement du Québec, visant à maintenir l'exemption fiscale sur les intérêts payés à des non-résidents pour les obligations émises par les secteurs public et parapublic, fera l'objet de discussions ultérieures, a déclaré M. Turner.

Selon M. Garneau, cette modification à la politique fiscale fédérale, qui doit entrer en vigueur en 1976, "serait de nature à gêner sérieusement le financement des investissements publics qui devront être réalisés au Canada, particulièrement dans le domaine de l'énergie".

"Le gouvernement fédéral devrait faire sa part pour faciliter aux provinces l'accès aux sources de capitaux en continuant de maintenir la situation actuelle", a soutenu M. Garneau.

RINCE-DALLE
Bourgogne blanc
449A $2.75

LICHETTE
Vin de France rouge
440E $2.45



PISSE-DRU
Beaujolais
435D $3.65

GREYMAN BRUT
Vin mousseux blanc
590A $3.50

CHÂTEAU LA FRANCE
Bordeaux rouge
391B $3.40

Avous de choisir...

LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC.
1032, ouest, rue Laurier,
Montréal, P.Q. H2V 2K8
Tel. 272-1144

DÉCÈS

BEAUDOIN Yvain. A Outremont, le 8 décembre 1974, est décédé Me Yvain Beaudoin, C.R., époux de Béatrice Boileau. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Jean, architecte (époux de Murielle Farley), Francine (épouse de Roger Roy) ainsi que plusieurs petits-enfants.
Les funérailles auront lieu mercredi le 11 décembre. Le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée, 1111 Laurier ouest, Outremont, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons à la Société St-Vincent-de-Paul de la paroisse St-Enfant-Jésus du Millen seraient appréciés.

POUPART. A Montréal, le 7 décembre 1974 à l'âge de 76 ans, est décédé, M. Ernest Poupart, industriel, époux de feu Irène Charron, père de Mariette, Lionel, Luce, Marthe, J. André, beau-père de Thérèse et Lise, Robert Michaud et Raymond Beaupré, grand-père de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Lim. No 2095 rue de Salaberry, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Anges où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Jean Chrétien signe à Lima la déclaration d'Ayacucho

LIMA (par l'AFP) — Jean Chrétien, ministre canadien du Trésor est à Lima où il assiste à la célébration du 150e anniversaire de la bataille de Ayacucho, qui mit fin à l'empire colonial espagnol en Amérique du Sud.

Le ministre devait se rendre hier soir au palais du gouvernement où les chefs d'Etat ou leurs représentants ont signé la "déclaration de Ayacucho". Ce document lancera un appel à l'intégration du monde continental, à la défense du prix des matières premières et à l'abandon du commerce des armes au profit du développement économique.

Les premières cérémonies commémoratives de la bataille d'Ayacucho avaient débuté samedi á Lima, en présence des présidents du Venezuela, M. Carlos Andres Perez, de Bolivie, le général Hugo Banzer, et du Panama, le général Omar Torrijos.

On apprenait de bonne source à Lima que l'aspiration de la Bolivie à récupérer une voie d'accès sur le Pacifique serait expressément mentionnée dans la "déclaration d'Ayacucho".

Commentant l'absence du président chilien, le général Pinochet, le ministre cubain des Affaires étrangères, M. Raul Roa, a déclaré qu'elle constituait "une déroute de l'impérialisme, la répression violente mise en place par le régime fasciste chilien allant à l'encontre de l'unité latino-américaine". M. Roa a précisé que Cuba reprendrait ses relations diplomatiques avec Le Venezuela dès que ce pays le désirerait".

Au cours de la première cérémonie, présidée par le premier ministre péruvien, le général Edgardo Mercado, le sénateur colombien Julio Cesar Turbay, représentant officiel de son pays, a insisté sur la constitution d'une nouvelle organisation des Etats américains, basée sur la coopération collective, et chargée des problèmes économiques et sociaux, et non plus seulement de défense.

Du folklore au banc

OTTAWA (PC) — Mme Hélène Baillargeon-Côté, de Montréal, a été nommée juge à la Cour de la citoyenneté canadienne, a annoncé hier le Secrétaire d'Etat, Hugh Faulkner. Originaire de Saint-Martin de Beauce, Mme Baillargeon-Côté a été surtout connue comme comédienne et animatrice à la télévision où elle tenu des rôles dans le téléroman "Cap-aux-sorciers", "Chez Hélène". Elle a également fait sa part dans la promotion des chants de folklore.



Hélène Baillargeon-Côté

L'épiscopat canadien apprécie le rôle de Paul VI au synode

OTTAWA (Le Devoir) — Selon les président et vice-président de la Conférence catholique canadienne, Mgr Jean-Marie Fortier et Mgr Emmett Carter, les journaux ont mal interprété le discours du pape Paul VI à la clôture du dernier synode. Loin d'être une réprimande, une censure ou un "coup de frein", les deux évêques soutiennent que ce discours" a peut-être été le moment le plus grand du synode".

Le pape n'a pris la parole qu'une fois; il a fait un résumé en termes très positifs sur l'ensemble des travaux et a souligné "les dangers cachés sous les exagérations possibles de quelques-unes des idées énoncées durant l'assemblée".

A cause de reportages incomplets et parfois inexacts, le public canadien n'a pu saisir la portée exacte du synode qui "est incontestablement l'instrument le plus vital, le plus dynamique et le plus efficace pour l'échange d'expériences et d'opinions entre les évêques du monde entier". Ces derniers ont pu "d'une façon sans précédent, au mois dans l'histoire moderne de l'Eglise" s'exprimer en toute liberté, affirme un communiqué émis par la CCC.

Le Camp Bouchard à Blainville

La ville de Blainville vient de se porter acquéreur des 60 acres de terrains et des neuf édifices du Camp Bouchard, cet ancien camp militaire, d'une superficie de 5,100 acres, désaffecté depuis plusieurs années.

M. Jean-Pierre Goyer, ministre des Approvisionnements, a remis hier matin à M. André De Carufel, maire de Blainville, la copie de l'ordre du conseil qui finalisait cette vente. Le prix est de $50,000 dont $15,000 comptant, le reste s'échelonnant sur une période de cinq ans à raison d'un taux d'intérêt de 11 3/4%. Cette transaction a également mis en présence le député Roland Comtois, député fédéral de Terrebonne et les autorités de la ville de Blainville.

Cette municipalité, située à proximité de Sainte-Thérèse et de Mirabel et qui se développe à un rythme rapide, pourra utiliser les édifices du Camp Bouchard pour y loger ses services municipaux comme celui de la police, une salle de conseil, un garage et ses services administratifs.

M. Goyer avait promis, il y a six mois, de mener à bien ce dossier qui traînait sur les tablettes depuis quatre ans.

AU CHOIX
20
PROGRAMMES D'ÉTUDES

ÉDUCATION AUX ADULTES
CEGEP ROSEMONT

376-1620

"Distinction de la Bonne Table par Holiday Magazine".

Le Vert Galant

Déjeuners d'affaires
1425, rue Crescent
844-4155



N'est-ce pas le moment précis de lui offrir une montre en or de Birks?

Entre les deux votre coeur balance? En effet, toutes deux sont belles et sont munies d'un mouvement suisse 17 rubis. Boîtier et bracelet sont en or jaune 14 ct.

A gauche, cadran marron, $325. A droite, cadran champagne, $375.

BIRKS JOAILLIERS

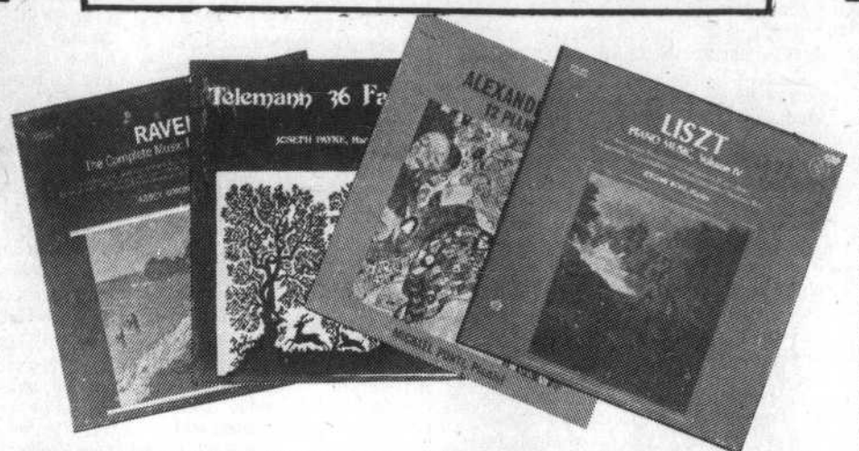
MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

VENTE DE DISQUES

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

VOX STÉRÉO ALBUMS DE 3 DISQUES — PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER $11.49 — 12" MICROSILLON 7.99 L'ALBUM

516 - BEETHOVEN - String Quartets, Vol. I - Endres Qt.
517 - BEETHOVEN - Violin Sonatas, Vol. I - Rosand & Flissier.
518 - BEETHOVEN - Violin Sonatas, Vol. II - Rosand & Flissier.
519 - BARTOK - String Quartets - Ramor Qt.
527 - BUXTEHUDE - Organ Music, Vol. I - Kraft.
528 - BUXTEHUDE - Organ Music, Vol. II - Kraft.
529 - BUXTEHUDE - Organ Music, Vol. III - Kraft.
531 - VIVALDI - La Stravaganza - Reinhardt
535 - HANDEL/BACH - Flute Sonatas - Duschenes & Jones; Jeney, Angerer & Klicka.
538 - CORELLI - Concerti Grossi, Op. 5 - Eckertsen.
540 - LOCATELLI - Art of the Violin, Vol. I - Lautenbacher.
541 - LOCATELLI - Art of the Violin, Vol. II - Lautenbacher.
542 - BRAHMS & SCHUMANN - String Quartets - Kohon Qt.
546 - MOZART - Works for Violin & Piano, Vol. I : Pauk & Franki.
547 - MOZART - Works for Violin & Piano, Vol. II - Pauk & Franki.
548 - MOZART - Chamber Music for Winds.
549 - DVORAK - Chamber Music, Vol. I - Kohon Qt.
550 - DVORAK - Chamber Music, Vol. II - Kohon Qt.
551 - DVORAK - Chamber Music, Vol. III - Berkshire Qt.; Sandor.
552 - BIBER - 16 Violin Sonatas - Lautenbacher.
553 - BEETHOVEN - Trios for Violin, Cello & Piano, Vol. I - Mannheim Trio.
554 - BEETHOVEN - Trios for Violin, Cello & Piano, Vol. II - Mannheim Trio.
555 - HAYDN - String Quartets, Vol. I - Dekany Qt.
556 - HAYDN - String Quartets, Vol. II - Dekany Qt.
559 - HAYDN - String Quartets, Vol. III - Dekany Qt.
561 - HAYDN - String Quartets, Vol. IV - Dekany Qt.
562 - HAYDN - String Quartets, Vol. V - Dekany Qt.
563 - HAYDN - String Quartets, Vol. VI - Dekany Qt.
566 - MOZART - Four-Hand Piano Music (Some*).
567 - BACH - Brandenburg Concerti - Violin Concerti - Kehr.
568 - MOZART - Piano Trios - Mannheim Trio.
569 - SCHUBERT - Music for Violin & Piano - Pauk, Olefsky, Franki, Hautzig.
571 - DVORAK - Chamber Music, Vol. IV - Dumka Trio.
572 - FITZWILLIAM VIRGINAL MUSIC (Selections) - Payne.
573 - HAYDN - Sonatas for Clavier, Vol. I - Neumeyer.
574 - HAYDN - Sonatas for Clavier, Vol. II - Kyriakou.
575 - HAYDN - Sonatas for Clavier, Vol. III - Klien.
576 - HAYDN - Sonatas for Clavier, Vol. IV - Galling.
577 - BEETHOVEN - Chamber Music for Flute - Rampal.
578 - BRAHMS - Chamber Music for Winds.
579 - BEETHOVEN - Quintets & Sextets - Endres, Hungarian, So. Ger. Qnts.
580 - BEETHOVEN - Chamber Music for Winds - Stuttgart Wind Ensemble.
581 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. I - European Qt.
582 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. II - European Qt. - Trio Bel'Arte.
583 - TCHAIKOVSKY - Quartets & Sextet - Copenhagen Quartet.
584 - BRAHMS - String Quintets & Sextels - Austrian Quartet.
585 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. II - Trio Bel'Arte et al.
589 - MOZART - String Quartets Nos. 14, 15, 16, 17 "Hunt", 18, 19 "Dissonant" - Hungarian Quartet.



590 - SCHOENBERG - 4 String Quartets - Kohon & Ramor Quartets.
591 - SCHUMANN & BRAHMS - Piano Trios - Trio Bell'Arte & Mannheim Trio.
592 - BRAHMS - 3 Piano Quartets - Eastman Quartet.
595 - HAYDN - String Quartets, Vol. VII - The Fine Arts Quartet.
596 - HAYDN - String Quartets, Vol. VII - The Fine Arts Quartet.
597 - HAYDN - String Quartets, Vol. IX - The Fine Arts Quartet.
598 - HAYDN - String Quartets, Vol. X - The Fine Arts Quartet.
599 - BEETHOVEN - String Trios - Bell'Arte Trio.
600 - SCHUBERT - Works for Piano, Violin & Cello - 2 Trios; Nocturne; Sonata; "Trout" Quintet; Adagio and Rondo Concertante.
601 - SCHUBERT - String Quartets No. 12 "Quartettsatz", No. 13, No. 14 "Death & The Maiden", No. 15 - New Hungarian Quartet.
5100 - FAURE - Piano Quartets & Quintets - String Trio & Quartet.
5101 - SCHUETZ - Oratorios, Magnificats, Christmas Story, Vol. 1.
5102 - SCHUETZ - The 3 Passions, Vol. II.
5103 - SCHUETZ - Sacred & Secular Works, Vol. III - Gregg Smith Singers.
5118 - MOZART - Early Symphonies, Vol. I - Kehr.
5119 - MOZART - Early Symphonies, Vol. II - Kehr.
5120 - MOZART - Early Symphonies, Vol. III - Kehr.
5121 - MOZART - Symphonies, Vol. IV - Kehr.
5123 - PROKOFIEV - Synphonies & Overtures, Vol. I - Martinon.
5124 - PROKOFIEV - Symphonies, Vol. II - Martinon.
Q5126 - CHOPIN - All the Works for Piano & Orchestra - Abbey Simon, piano; Hamburg Sym.
5127 - DEBUSSY - The Complete Orchestral Works, Vol. 1 - Froment, Cond.
5128 - DEBUSSY - The Complete Orchestral Works, Vol. II - Froment, Cond.
Q 5129 - TCHAIKOVSKY - Symphonies Nos. 1, 3, 5 - Utah Sym.; Abravanel, Cond.
Q5130 - TCHAIKOVSKY - Symphonies Nos. 2, 4, 6 - Marche Slave - Utah Sym. - Abravanel, Cond.
Q5131 - TCHAIKOVSKY - Francesca da Rimini - 1812 Overture;
5212 MONTEVERDI - Incoronazione di Poppea - Ewerhart
5300 - THE EARLY STRING QUARTET IN EUROPE - Schaffer Quartet
5301 - THE EARLY AMERICAN STRING QUARTET - Kohon Quartet
5302 - PIANO MUSIC IN AMERICA, Vol. I - 19th Century Concert & parlor Music for Piano - Neely Bruce
5304 - AMERICA SINGS, Vol. II - The Great Sentimental Age (Civil War Songs, Stephen Foster, Campaign & Comedy Songs, Love Songs, Good Times, Nostalgia) - Greeg Smith Singers & Vocal Arts Ensemble
5305 - AMERICAN STRING QUARTETS 1900-1950 - Mennin, Copland, Piston, Gershwin, Thomson, Ives, Schuman, Sessions, Hanson - Kohon Quartet
5306 - AVANT GARDE STRING QUARTET IN THE U.S.A. - Wolpe, Brown, Cage, Crumb, Hiller, Kirchner, Wolff, Druckman, Feldman - Concord Quartet
5310 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - France, Vol. I - Renaissance School
5311 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - France, Vol. II: Renaissance & Baroque Schools
5312 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - France, Vol. III - Baroque School
5313 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - France, Vol. IV - Classical School
5314 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - France, Vol. V - Romantic School
5315 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - France, Vol. VI - Contemporary School
5316 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - Germany, Vol. I - 16th-17th C. Norch Germany
5317 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - Germany, Vol. II - 15th-17th C. South Germany
5318 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - Germany, Vol. III - 18th C. North & Central Germany
5322 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - (taly, Vol. I
5323 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - Italy, Vol. II
5328 - LISZT - Complete Organ Music, Vol. I - Sebestyén
5329 - LISZT - Complete Organ Music, Vol. II - Sebestyén
5400 - CHABRIER - Piano Music - Kyriakou (& Klien) (Some*)
5401 - CHOPIN - Piano Music, Vol. I - Novaes*
5402 - CHOPIN - Piano Music, Vol. II - Novaes & Horszowski*
5403 - ALBENIZ - Piano Music, Vol. I - Kyriakou
5404 - ALBENIZ - Piano Music, Vol. II - Kyriakou
5405 - ALBENIZ - Piano Music, Vol. III - Kyriakou
5406 - MOZART - Variations & Little Piano Pieces, Vol. I - Klien
5407 - MOZART - Variations & Little Piano Pieces, Vol. II - Klien
5408 - PROKOFIEV - Solo Piano Music, Vol. I - Sandor
5409 - PROKOFIEV - Solo Piano Music, Vol. II - Sandor
5411 - MENDELSSOHN - Piano Music, Vol. I - Kyriakou
5412 - MENDELSSOHN - Piano Music, Vol. II - Kyriakou
5413 - MENDELSSOHN - Piano Music, Vol. III - Kyriakou & Klien
5416 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. I - Brendel
5417 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. II - Brendel
5418 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. III - Brendel
5419 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. IV - Brendel
5420 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. V - Brendel
5421 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. VI - Brendel
5422 - SANTIE - Piano Music - Glazer
5423 - FAURE - Piano Music, Vol. I - Crochet
5424 - FAURE - Piano Music, Vol. II - Crochet
5425 - BARTOK - Piano Music, Vol. I Sandor
5426 - BARTOK - Piano Music, Vol. II - Sandor
5427 - BARTOK - Piano Music, Vol. III - Sandor
5428 - MOZART - Piano Sonatas, Vol. I - Klien
5429 - MOZART - Piano Sonatas, Vol. II - Klien
5430 - BRAHMS - Piano Music, Vol. I - Klien
5431 - BRAHMS - Piano Music, Vol. II - Klien
5432 - DEBUSSY - Piano Music, Vol. I - Franki
5433 - DEBUSSY - Piano Music, Vol. II - Franki
5434 - BACH - Keyboard Music, Vol. I - Galling
5435 - BACH - Keyboard Music, Vol. II - Galling
5436 - BACH - Keyboard Music, Vol. III - Galling
5437 - BACH - Keyboard Music, Vol. IV - Galling
5438 - BACH - Keyboard Music, Vol. V - Galling
5439 - BACH - Keyboard Music, Vol. VI - Galling
5440 - SOLER - 6 Quintets for Harpsichord & Strings - Cervera, Wachsmuth; Vauquet, Cervera; Jaccottet, harpsichord
5441 - BACH - Organ Music, Vol. I - Kraft
5442 - BACH - Organ Music, Vol. II - Kraft
5443 - BACH - Organ Music, Vol. III - Kraft
5444 - BACH - Organ Music, Vol. IV - Kraft
5445 - BACH - Organ Music, Vol. V - Kraft
5446 - BACH - Organ Music, Vol. VI - Kraft
5447 - TELEMANN - 36 Fantaisies - Joseph Payne, Harpsichord
5448 - COUPERIN - Music for Harpsichord - Curtis
5450 - WEBER - Piano Music, Vol. I - Kann & Marciano
5451 - WEBER - Piano Music, Vol. II - Kann
5452 - LISZT - 19 Hungarian Rhapsodies - Kentner
5453 - LISZT - Piano Music, Vol. II - Kentner
5454 - LISZT - Années de Pèlerinage (Complete) - Jerome Rose, piano
5455 - TCHAIKOVSKY - Piano Music, Vol. I - Ponti
5456 - RACHMANINOFF - Piano Music - Ponti
5457 - GRIEG - Piano Music, Vol. I - Mourao
5458 - GRIEG - Piano Music, Vol. II - Mourao
5459 - TCHAIKOVSKY - Piano Music, Vol. II - Ponti
5460 - TCHAIKOVSKY - Piano Concerti NOs. 1, 2 & 3; Concert Fantasy - Ponti; Prague Sym.
5461 - SCRIABIN - Piano Music, Vol. I - 13 Piano Sonatas - Ponti
5462 - SCRIABIN - Piano Music, Vol. II - All the Egoroff Preludes: Variations; Allegro appassionato; Allegro de Concert; Fantasie - Ponti
5463 - SCRABIN - Piano Music, Vol. III - The Edutes, Mazurkas, Waltezes - Ponti
5464 - MESSIAEN - Catalogue d'Oiseaux - Oliveria-Carvelho (4 Records. 1 Extra Record At No Charge)
5465 - SCHUBERT - Piano Sonatas, Vol. I - Klien
5466 - SCHUBERT - Piano Sonatas, Vol. II - Klien
5467 - SCHUBERT - Piano Sonatas, Vol. III - Klien
5468 - SCHUMANN - Piano Music (Complete), Vol. I - Franki
5473 - RAVEL - Piano Music (Complete) Abbey Simon



JOE D'ASSIN à l'Olympia - deux disques



MARIE-PAULE BELLE



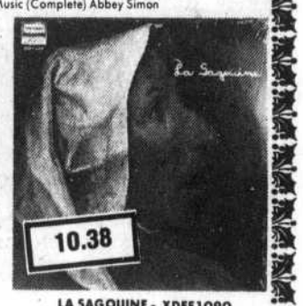
SHAWN PHILLIPS - Further more
Prix sgg. mfg. 7.29



HARMONIUM - CEL1893
Prix sugg. mfg. 7.29



CAT STEVENS' - A et M SP3623
Prix sugg. mfg. 7.29



LA SAGOUINE - XDEF1090
Prix sugg. mgf. 12.98

CHARGEX

OUVERT TOUS LES JOURS DE 9 A.M. À 9 P.M. (21 HEURES)
À PARTIR DU MERCREDI, 11 DÉCEMBRE

CHARGEX

DISQUES ARION — IMPORTATIONS FRANÇAISES — PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER 7.98 — SPÉCIAL 6.78

30 A 051 - CHANTS À LA COUR DE CHARLES-QUINT - Miranda, soprano - Instruments anciens.
30 U 060 - JACQUES LASRY - Chronophagie - Structures sonores Lasry/Baschet.
30 A 064 - RÉCITAL DE GUITARE - Oeuvres de: Villa - Lobos - Rodrigo - Falla - Ponce, guitare.
30 A 066 - CHANT GRÉGORIEN I - Moines de l'abbaye de Kergonan.
30 A 067 - MOZART - Lieders - Petite cantate allemande - A.M. Miranda, soprano.
30 A 070 - MUS POUR FLÛTE À BEC - Moyen-Âge au XVIII siècle - Instruments anciens de Paris.
30 A 071 - ART DE LA FLÛTE - Oeuvres de C.P.E. Bach - Debussy - Varese - Quatuor de flûtes.
30 U 072 - FANFARES ROYALES ET GRANDS AIRS DE CHASSE - Debuche de Paris.
30 A 074 - RAMEAU - Tambourin - Villageoise - Triomphante - L'Égyptienne - Haudebourg, clavecin.
30 A 078 - PRESTIGE DU VIOLONCELLE - Musique de J.CH. Bach - Vivaldi - Albinoni - Les musiciens de Paris.
30 A 082 - MUS. DE HARPE - Annie Challan joue des oeuvres du XVIII siècle.
30 A 085 - BRUNO MENNY - Cosmographie (Musique électro-accoustique).
30 A 094 - TOURNEMIRE - 7 chorals - poèmes - Delvallee, orgue.
30 A 096 - CHANTS À LA COUR DE FRANCE - Miranda, soprano. Instruments anciens de Paris.
30 A 100 - MUS. MACONNIQUE DU XVIII SIÈCLE - Mozart - Beethoven - Giroust - Les musiciens de Paris.
30 A 102 - N. BERNIER - Motets pour tous les temps - A.M. Miranda, soprano.
30 A 105 - BALLIF - Bloc-Notes - Pièces détaachées - Passe-Temps - Martin, piano.
30 A 108 - LISZT - Prélude et fugue sur Bach - BRAHMS: Prélude choral - Daniel Hoth, orgue.
30 A 109 - BOCCHERINI - Quintette/do majeur - Sextuor/ré majeur - Sextuor Chigiano.
30 A 111 - BEETHOVEN - Sonate op. 17 - SCHUMANN: Adagio et allegro - Barbateu, cor. - Joy, piano.
30 A 112 - WIENER - Concerto accordéon/orchestre - Conc. piano/orch.
30 A 113 - DUOS D'AMOUR - Green Sleeves - ALBINONI: Adagio serenissimo - VIVALDI: Presto en la - Bourdin, flûte - Challan, harpe.
30 A 114 - MUS. ESPAGNOLE DU XVIII SIÈCLE - Oeuvres de Gamarra - Larranaga - Sostea - Ruiz-Pipo, piano.
30 A 115 - BENEDETTO MARCELLO - Conc. à Cinque - Conc. hautbois - Conc. cordes/clavecin - Musiciens de Paris.
30 A 116 - DAQUIN - Ronde bachique - Bergères - Tendre Sylvie - Haudebourg, clav.
30 A 122 - DUKAS - Grande sonate pour piano - Françoise Thinat.
30 A 128 - SCHUMANN - Bunte Blatter - Chants de l'aube - Novelette - Martin, piano.
30 A 129 - DEBUSSY - Sonate - BRITTENN: Sonate en ut - Meunier, violoncelle - Ivaldi, piano.
30 A 132 - SCHUBERT - Lieders - Reinemann, baryton - Ivaldi, piano.
30 A 134 - CHANT GRÉGORIEN II - Moines de l'abbaye de Kergonan.
30 A 137 - MESSIAEN - Thème et variations - SATIE: Choses vues à droite et à gauche - Bonaldi, violon - Billier, piano.
30 A 139 - DUPRE - Carillon - Tournemire: Carillon - Widor: Toccata - Delvallee, orgue.
30 A 140 - LECLAIR - Concertos violon/orchestre - Jodry, violon.
30 S 141 - Darasse, organiste - Oeuvres de Nivers et Le begue.
30 B 142 - MESSES AVANT VATICAN II - Messes à la ville, à la campagne - Ens. polyph. Montparnasse.
30 A 144 - HAYDN - Sonates et fantaisie pour piano - Dussaut.
30 S 146 - HAENDEL - Lessona et suites de clavecin - Wood.
30 S 148 - CC.P.E. ET J.C. BACH - Conc. clavecin - Goverts.
300 S 150 - PONCE GUITARISTE - Musique 20ième siècle.
30 S 152 - MUSIQUE POUR INSTRUMENTS ANCIENS - Harpe ancienne, vielle à roue, clavecin à maillets.
34 190 - MUSIQUE FRANÇAISE POUR CARILLON.
37 161 - VITALI - Chaconne - CORELLI: Sonate d'église - Jodry, violon - DELVALLEE: orgue.
37 163 - DEVIENNE - Sonates flûte/clav. Haudebourg/Debost.
37 165 - MUSIQUE VIOLON/PIANO - Brahms - Britten - Sabouret.
37 166 - BALLIF - Musique chorale - Ens. Muzerelle.
37 168 - MUSIQUE POUR LUTH - Bach - Dowland - Weiss - Robert, luth.
37 169 - MUSIQUE DU TEMPS DE PROUST - St-Saens - Faure - Ravel.
37 172 - MUS. ESPAGNOLE - Granados - Manalt - Blanc, violon - Ruiz-Pipo, piano.
37 173 - MUS. TCHÈQUE - Smetana - Dvorak - Martinu - Elphège, violon - Martin, piano.
37 178 - SWEELINCK - Mus. d'orgue - Thiry, orgue.
37180 - MUS. violoncelle/piano - : - Auric - Jolivet.
37 182 - MOZART - Sonates hammerklavier/flûte.
37 183 - WOLF - Lieders - Reinemann - Ivaldi.
37 187 - SCHOBERT - Sonates piano forte - Haudebourg.
37 191 - MUS. D'ORGUE - Pachelbel - Fux - Muffat.
38 157 - J.J. ROUSSEAU - Devin du village.
38 159 - RAMEAU - Danses - Les Musicholiers.
38 160 - GABRIELLI - Sonate et canzoni pour 5 orchestres.
38 186 - GILLES - 3 motets -
38 208 - JODRY/WERNER - Tchaikovsky, Sibelius, Grieg.
38 209 - ROSELINE PIEVETEAU - Joseph Reicha, Duo concertant pour violon et violoncelle.
38 210 - JACQUES FEUILLIE - Chansons Libertines de la Renaissance Française.
38 213 - MOINES KERGONAN - Chant Gregorien Vol. 3.
38 214 - MARC A. CHARPENTIER - Messe en sol mineur.
ALBUMS DE 2 DISQUES - SUGG. $13.98 Spécial $11.88.
230 A 001 - SCHUMANN - Album à la jeunesse - Thinat, piano.
230 A 002 - FRESCOBALDI - Intégrale des Fiori Musicali.

Prix suggéré du manufacturier 7.98 — LONDON ffrr — EN SPÉCIAL 6.59 le disque

CS-6044 - VIVALDI - The Seasons : Munchinger
CS-6097 - TCHAIKOVSKY: Nutcracker Suites 2, 1: Ansermet
CS-6163 - PAGANINI: 24 Caprices For Violin; ricci
CS-6173 - BACH: Organ Recital - Karl Richter
CS-6197 - BACH : Harpsichord Recital; Geroge Malcolm
CS-6236 - HANDEL: Water Musci/Royal Fireworks/Etc; Szell
CS-6243 - BACH- Suites No 2&3; Ansermet
CS-6251 - ADAM: Gisèle; Karajan/VPO
CS-6383 - MAZART: Symphony 36/Kleine Nachtmusic; Kertesz
CS-6392 - BACH: Hafpsichord CTO No 1; Munchinger
CS-6401 - MAHLER: Symphony No 1; Solti
CS.6419 - BRITTEN: Cello SymÇHaydn; CTO/Rostropovich
CS-6422 - CHOPIN: 4 Ballades/3 New etudes; Ashkenazy
CS-6427 - TCHAIKOVSKY: Symphony No 2; Maazel/VPO
CS-6443 - DRORAK: Symphony No 8 (Old No 4); Karajan/VPO
CS-6452 - TCHAIKOVSKY: Swan Lake/Sleeping; Karajan/VPO
CS-6479 - MOZART: Symphony No. 4 & 41; Giulini
CS-6494 - MOZART/BEETHOVEN - Quintets; Ashkenazy/LWS
CS-6501 - MOZART: Piano CTI No. 88,9/Rondo K386; Ashkenazy
CS-6527 - DVORAK: Sym. No. 9 New World/Othello; Kertesz
CS-6539 - BRAHMS: Piano Cto No. 2: Ashkenazy/Mehta
CS-6559 - MUSSORGSKY: Pictures; Ashkenazy/Mehta
CS-6562 - CHOPIN: 4 Scherzi/Prelude/Barc; Ashkenazy
CS-6563 - BEETHOVEN: Hammerklavier Son; Ashkenazy
CS-6579 - MOZART: Piano Ctos 6 & 20; Ashkenazy
CS-6580 - MOZART: Piano Ctos 23 & 24; Curzon/Kertesz
CS-6587 - MENDELSSOHN: Symphonies 3&4; Abbado
CS-6607 - DVORAK: Symphony No 7; Mehta/IPO
CS-6617 - BRITTEN: 2 Suites For Solo Cello; Rostropovich
CS-6656 - BEETHOVEN: Dances & Romances, Boskovsky
CS-6664 - STRAVINSKY: Rite of Spring; Mehta
CS-6670 - TCHAIKOVSKY: 1812/Romeo & Juliet; Mehta
CS-6680 - SAINT-SAENS: SYM. No. 3 "Organ"; Mehta/LAPO
CS-6698 - RAVEL: Daphnis & Chloe/Valse/Etc; Mehta/LAPO
CS-6715 - BEETHOVEN: Piano Cto No. 3/32 Variations, Lupu
CS-6917 - LISZT: Études/Mephisto Waltz; Ashkenazy
CS-6734 - HOLST: The Planets, Mehta/LAPO
CS-6738 - LISZT Orpheus/Mazeppa/Huns, Mehta
CS-6748 - BATH Italian Concerto/Etc., Larrocha
CS-6749 - SCHUMANN Kreisleriana/Etc., Larrocha
CS-6781 - MAHLER Symphony No. 4, Stahlman, Solti
CS-6785 - BORODIN Polovtsian/Mussorgsky Night, Solti
CS-6790 - BERLIOZ Symphonie Fantastique Solti/CSO
CS-6794 - CHOPIN Sonata No 2/Valse/Etc. Ashkenazy Concert
CS-6806 - BEETHOVEN Moonlight/Path/Waldstein San, Lupu
CS-6818 - KHACHATURIAN Piano Cto/Franck, De Larrocha
CS-6821 - BEETHOVEN Appasionata/Sonata Op. 10 No. 3, Ashkenazy
CS-6822 - RACHMANINOFF Variations/Etudes, Ashkenazy
CS-6830 - MOZART Symphonies 29 & 35, Kertsez/VPO
CS-6831 - MOZART Symphonies No. 25 & 40, Kertesz/VPO
CS-6848 - NIELSEN Symphony No. 4, Mehta/LAPO
OS-25040 - VERDI Il Trovatore (E) Del Monaco, Tebaldi
OS-25084 - PUCCINI Madama Butterfly (E), Tebaldi/Berganzi
OS-25201 - PUCCINI La Boheme (E) Tebaldi, Berganzi
OS-25206 - VERDI Aida (E) Tebaldi, Berganzi, Karajan/VPO
OS-25334 - PAGLIACCI/Cavalleria Rusticana (E), Del Monaco
OS-25702 - DONIZETTI: Lucia Di Lammermoor (E), Sutherland
OS-25710 - VERDI: Rigoletto (E), Sutherland
OS-26007 - ROSSINI Barber of Seville (E), Berganza, Ghiauriv
OS-26087 - VERDI/DONIZETTI Luciano Pavarotti Arias
OS-26128 - BACH Christmas Oratorio (E), Munchinger
OS-26139 - GOUNOD Faust (E), Sutherland, Corelli, Ghiaurov
OS-26146 - Scenes from Verdi, Ghiaurov
OS-26169 - STRAUSS Salome (E), Nilsson, Solti
OS-26171 - R. STRAUSS Elektra (E), Nilsson, solti
OS-26192 - Primo Tenore Luciano Pavarotti
OS-26201 - DELIBES Lakme (E), shuterland, Bonynge
OS-26250 - ROSSINI Stabat Mater, Pavarotti, Kertesz
OS-26278 - VERDI A Masked Ball (E) Tebaldi, Pavarotti
OS-26292 - MAHLER Das Lied Von Der Erde, Minton, Solti
OS-26299 - WAGNER Tannhauser (H), Kollo, Dernesch, Solti/VPO
OS-26300 - MUSSORGSKY Boris Godunov (H), Ghiaurov, Karajan
OS-26348 - Renata Tebaldi's Greatest Hits
OS-26373 - King of the High C's, Pavarotti
OS-26739 - Great French Opera Arias, Joseph Rouleau

Album de 2 disques

OSA-1269 - STRAUSS Elektra, Nilsson, Resnik, Krause, Solti
OAS-1273 - DONIZETTI Fille du Régiment, Shuterland
OAS-1275 - VERDI Requiem, Shuterland, Horne, Pavarotti
OSA-1273 - DONIZETTI Fille du Régiment, Sutherland
OSA-1277 - VERDI Requiem, Sutherland, Horne, Pavarotti
OSA-1279 - VERDI Traviata, Lorengar, Aragall, F-Dieskau
OSA-1283 - GIORDANO Fedora, Olivero, Del Monaco, Gobbi
OSA-1284 - PUCCINI Tosca, Price, Di Stefano, Taddei, Karajan
OSA-1294 - VERDI Requiem, Price, Bjoerling, Reiner, VPO
OSA-12100 - SCHUMANN "Faust", F. Dieskau, Pears, Britten'
OSA-12101 - MASCAGNI Cavalleria, Tebaldi, Bjoerling
OSA-12102 - BERLIOZ Roméo et Juliette, Maazel/VPO

Album de 3 disques

OSA-1303 - GIORDANO Andrea Chenier, Tebaldi, Del Monaco
OSA-1307 - BOITO Mefistofele, Tebaldi, Del Monaco, Siepi
OSA-1309 - WAGNER Rheingold, Flagstad, London, Solti/VPO
OSA-1313 - VERDI Aida, Tebaldi, Berganzi, Karajan/VPO
OSA-1314 - PUCCINI Madama Butterfly, Tebaldi, Berganzi
OSA-1317 - PUCCINI Manon Lescaut, Tebaldi, Monaco
OSA-1324 - VERDI Otello, Del Monaco, Tebaldi, Karajan/VPO
OSA-1366 - VERDI La Traviata, Shuterland
OSA-1373 - BELLINI I Puritani, Shuterland, Duval, Bonynge
OSA-1375 - ROSSINI L'Italiana in Algeri, Berganza
OSA-1379 - DEBUSSY Pelleas et Melisande, London, Ansermet
OSA-1382 - VERDI Nabucco, Gobbi, Suliatis, Gardelli
OSA-1388 - PONCHIELLE La Gioconda, Tebaldi, Horne, Merrill
OSA-1391 - DELIBES Lakme, Shuterland, Vanzo, Bonynge
OSA-1394 - BELLINI NORMA, Sutherland, Horne, Bonynge
OSA-1395 - VERDI Falstaff, Evans, Solti
OSA-1397 - MOZART Magic Flute, Lorengar, Deuketom, Solti
OSA-13101 - DONIZETTI Elisir d'Amore, Sutherland, Pavarotti
OSA-1302 - VERDI Macbeth, F-Dieskau, Ghiaurov, Pavarotti
OSA-13102 - VERDI Macbeth, F-Dieskau, Ghiaurov, Pavarotti
OSA-13105 - VERDI Rigoletto, Sutherland, Pavarotti
OSA-13106 - OFFENBACH Tales of Hoffmann, Sutherland
OSA-13108 - PUCCINI Turandot, Sutherland, Pavarotti, Mehta

Album de 4 disques

OSA-1405 - VERDI Forza del Destino, Tebaldi, Del Monaco
OSA-1342 - VERDI Don Carlo, Tebaldi, F-Deiskau, Ghiaurov
OSA-1436 - DONIZETTI Anna Bolena, Suliatis, Horne, Ghiaurov
OSA-1438 - WAGNER Tannhauser, Kollo, Dernesch, Ludwig, Solti
OSA-1439 - MUSSORGSKY Boris Godunov, Ghiaurov, Karajan/VPO

Album de 5 disques

OSA-1502 - WAGNER Tristan & Isolde, Nilsson, Resnik

Washington

L'automne des gaffes

par THIERRY BRIGHT-SAGNIER
correspondant particulier du Devoir

L'automne 1974 passera sans doute à l'histoire connue "l'Automne des Gaffes". Nous avons déjà été témoins de l'impair d'un général américain haut placé, le président des chefs d'états majors généraux George S. Brown qui, d'une façon inattendue, mit les pieds dans le plat avec une remarque déplacée concernant "l'influence juive" et son importance en ce qui concerne la politique étrangère des Etats-Unis au Moyen-Orient. Cette fois-ci, c'est le secrétaire de l'Agriculture, Earl Butz, qui eut la malencontreuse idée de répéter un "bon mot" qu'il avait, dit-il, entendu lors d'une conférence de presse.

D'après des sources informées le secrétaire imita (assez mal d'ailleurs) l'accent italien et se moqua du pape Paul VI, ridiculisant sa position sur la contraception.

En fait, les deux gaffes ne sont pas précisément du même ordre. Le général Brown ne fit que donner son opinion personnelle en ce qui concerne les affaires de politique étrangère qui, en fin de compte, ne devaient certainement pas être discutées publiquement par un club militaire. M. Butz, lui, insiste que son histoire n'est pas son opinion personnelle; bien au contraire, il semble qu'il ait simplement répété ce que tout le monde avait déjà entendu (et il y a en cela un grain de vérité car j'ai moi-même entendu la même histoire il y a quelques mois). Mais en fait, là n'est pas le problème. Même si l'on admet que M. Butz ne soit pas un humoriste doué, et même si, à vrai dire, il ne cherchait pas à insulter le pape ou les millions de catholiques américains, il aurait dû en tant que membre d'un gouvernement déjà assez affaibli savoir tenir sa langue. Le secrétaire a commis deux gaffes, la première en racontant une histoire qui pouvait facilement être mal interprétée, la deuxième en tentant simplement d'offrir une explication sans vraiment s'excuser.

Le président Ford fit la seule chose qu'il pouvait faire: il convoqua Butz à la Maison-Blanche et lui dit de s'excuser, ce que le secrétaire fit à contre-coeur, subissant d'ailleurs le même sort que le général Brown qui, quelques jours auparavant, avait également été convoqué.

On dit à Washington que M. Ford croit que sa désapprobation suffira, et qu'il préfère ne pas lâcher ces deux fonctionnaires. Il faut espérer que ça suffira à décourager d'autres membres du gouvernement qui se croient comédiens. Mais il faut reconnaître que ce n'est pas la première fois que le secrétaire de l'Agriculture est coupable de manque de jugement et de politesse, et les excuses forcées obtenues par la Maison-Blanche ne répondent pas à la question la plus importante: un homme incapable de juger du bon goût est-il capable de prendre des décisions importantes? D'après des sources haut placées, il est bien possible que M. Butz souffre de son propre sens de l'humour. Le président va bientôt demander la démission de plusieurs membres du Cabinet présidentiel et il est possible que le secrétaire de l'Agriculture soit l'un des premiers remplacés.

Jackson et jaksonite

Le sénateur Henry M. Jackson, un démocrate de l'Etat de Washington, a manifesté un certain intérêt en ce qui concerne une candidature aux présidentielles de 1976. Maintenant que le sénateur Kennedy n'est plus dans la course, Jackson voit remonter sa cote.

Depuis quelque temps, Jackson cultivait les grands syndicats de l'American Federation of Labor (AFL-CIO) espérant ainsi obtenir le vote des millions de membres de ces organisations. Jackson semblait bien parti. Ses relations avec les travailleurs étaient excellentes mais il semble que, récemment, il ait perdu l'amitié des grands chefs des syndicats.

George Meany, le président de l'AFL-CIO, apparemment n'a pas apprécié les commentaires pro-communistes du sénateur Washingtonien qui, en juillet, visita la Chine et fut fortement impressionné. En plus, le vieux leader est enragé par le fait que Jackson a recommendé un pacte économique avec l'URSS, un pacte qui, éventuellement, pourrait affaiblir l'AFL-CIO.

Il faut admettre que les syndicalistes se sentent trahis par le Parti démocrate. C'est cette organisation qui aida à la victoire démocrate lors des élections du 5 novembre, mais les nouveaux élus n'aident pas les syndicalistes à combattre le pacte économique.

Et les choses se compliquent! George Meany voudrait maintenant rédiger un contrat entre candidat et syndicat. Le contrat forcerait les membres du Congrès élus grâce à l'AFL-CIO de voter selon les désirs des travailleurs! Il est douteux que n'importe quel sénateur ou représentant veuille se laisser prendre dans un tel piège à loup.

Plusieurs membres de l'AFL-CIO, ainsi qu'un grand nombre de jacksoniens, préféreraient éviter un schisme trop profond et irréparable avant les élections car ni aspirant présidentiel, ni chef de syndicat ne sont capables d'agir sans un effort mutuel. Mais que se passera-t-il si le pacte économique est accepté et si les grands syndicats se mettent en guerre contre le Congrès.

Mgr Capucci condamné à 12 ans

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Mgr Hilarion Capucci a été condamné hier à 12 ans de prison. Le tribunal civil israélien de Jérusalem l'a reconnu coupable de collusion avec une organisation palestinienne illégale et de transport d'armes pour son compte.

L'archevêque melchite de Jérusalem, âgé de 51 ans, avait été arrêté le 8 août dernier. Dans sa Mercédès officielle, la police retrouvait un véritable arsenal dissimulé dans les portières, les garde-boue et les sièges. Selon l'acte d'accusation, il avait amené de Beyrouth à Jérusalem, au cours d'un autre voyage, des roquettes Katioucha et d'autres armes et explosifs. L'acte précise que Mgr Capucci entretenait des contacts avec Abou Djihad, dirigeant de Septembre noir et bras-droit de Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, et Abou Firas, tous deux dirigeants du Fatah.

Ouvert le 20 septembre, le procès portait sur trois chefs d'accusation: contacts avec un agent ennemi, coopération avec une organisation illégale, transport et détention d'armes pour son compte.

Le tribunal, présidé par Mme Miriam Ben Porat, a reconnu l'archevêque coupable sur les trois chefs d'accusation, rejetant les conclusions de la défense selon lesquelles l'archevêque aurait agi sous la contrainte et les armes placées dans sa voiture par la police israélienne.

"La soutane ne donne pas l'immunité", a déclaré le procureur, M. Gabriel Bach. Soulignant que l'archevêque avait abusé de sa haute charge et de ses privilèges, il a requis une peine de 25 ans de prison.

Le défenseur arabe du prélat, M. Aziz Shehadeh, a plaidé les circonstances atténuantes, demandant une peine avec sursis pour que l'archevêque puisse poursuivre ses fonctions pastorales. Il a comparé les actes reprochés à son client à ceux des maquisards juifs qui se battaient contre la domination britannique avant la création de l'Etat d'Israël.

"Ces actes étaient considérés comme crimes par les Britanniques, mais pas par les Juifs pour des raisons nationales", a-t-il dit, interrompu par la présidente lui rappelant que le tribunal avait à juger des atteintes à la sécurité de l'Etat et n'avait pas à discuter de politique.

Mgr Capucci s'est levé après la plaidoirie de son avocat pour prononcer un discours passionné. "Si tu baissais les yeux sur cette ville sacrée, tu y verrais tes fils en prison et tu pleurerais", s'est-il écrié levant les yeux vers le Christ. "Cette ville sera toujours sainte et sa sainteté dépassera toujours ceux qui la gouvernent. Tes voies et tes actes sont plus puissants que la cruauté des gouvernants", a poursuivi l'archevêque, s'exclamant: "Je crois à la paix et à la justice et, comme vous, je crois au cher Etat de Palestine."

Mgr Capucci a la possibilité d'interjeter appel dans un délai de 45 jours à compter d'hier. Ce verdict et la sentence qui a suivi auront une profonde répercussion sur les Arabes-chrétiens de Jérusalem et de Cisjordanie, estime-t-on. Dans les milieux ecclésiastiques qui ont suivi les débats, on estime qu'ils auront pour conséquence une attitude plus radicale des chrétiens, considérés jusqu'à maintenant comme les plus modérés des Cisjordaniens. Le procès de Mgr Capucci, ajoute-t-on, aura aussi pour effet de rapprocher musulmans et chrétiens. On a pu en voir la preuve dans la présence à l'audience du mufti de Jérusalem, Saadin Alami, et de plusieurs autres notables musulmans.

Cet aspect du procès est sans doute le plus gênant pour les autorités israéliennes pour lesquelles une "alliance nationaliste" entre les membres des deux confessions n'est pas particulièrement bienvenue. Il pourrait en résulter, conclut-on, une "poussée" anti-israélienne dans les régions à prédominance chrétienne.

C'est la raison pour laquelle on estime que quelques semaines ou quelques mois après sa condamnation, Mgr Capucci pourrait être remis aux autorités ecclésiastiques et expulsé d'Israël, pour éviter d'en faire un martyr.

L'agence palestinienne d'information Wafa, commentant la condamnation de Mgr Capucci, déclare que "ce n'est pas seulement la nation arabe toute entière qui doit faire face aux méthodes sionistes mais le monde entier et avec la même force afin d'exiger la libération de Mgr Capucci".

Sa condamnation constitue "un précédent qu'il faut régler au niveau international, ajoute Wafa, afin que de telles mesures ne prennent pas un aspect quotidien car il est un symbole religieux jouissant du respect de tous les citoyens à l'intérieur de la Palestine occupée et à l'extérieur".

"C'est parce que Mgr Capucci est un militant, un symbole et un exemple" qu'il a été condamné à douze ans de prison ajoute l'agence.

Ford et Kissinger étudient avec Allon un "pas en arrière" dans le Sinaï

WASHINGTON (AFP) — Le président Gerald Ford et le secrétaire d'Etat Henry Kissinger se sont efforcés hier de relancer avec le ministre des Affaires étrangères israélien Yigal Allon le mouvement de détente au Moyen-Orient, avec l'espoir de parvenir à un nouveau "pas en arrière" d'Israël dans le Sinai en échange d'assurances politiques de l'Egypte.

Au cours d'une rencontre d'une heure et quart hier à la Maison-Blanche, entre Yigal Allon et le président Gerald Ford, celui-ci "a souligné l'importance de faire de nouveaux pas en avant dans les négociations visant à un véritable réglement de paix", selon un bref communiqué publié à la Maison-Blanche.

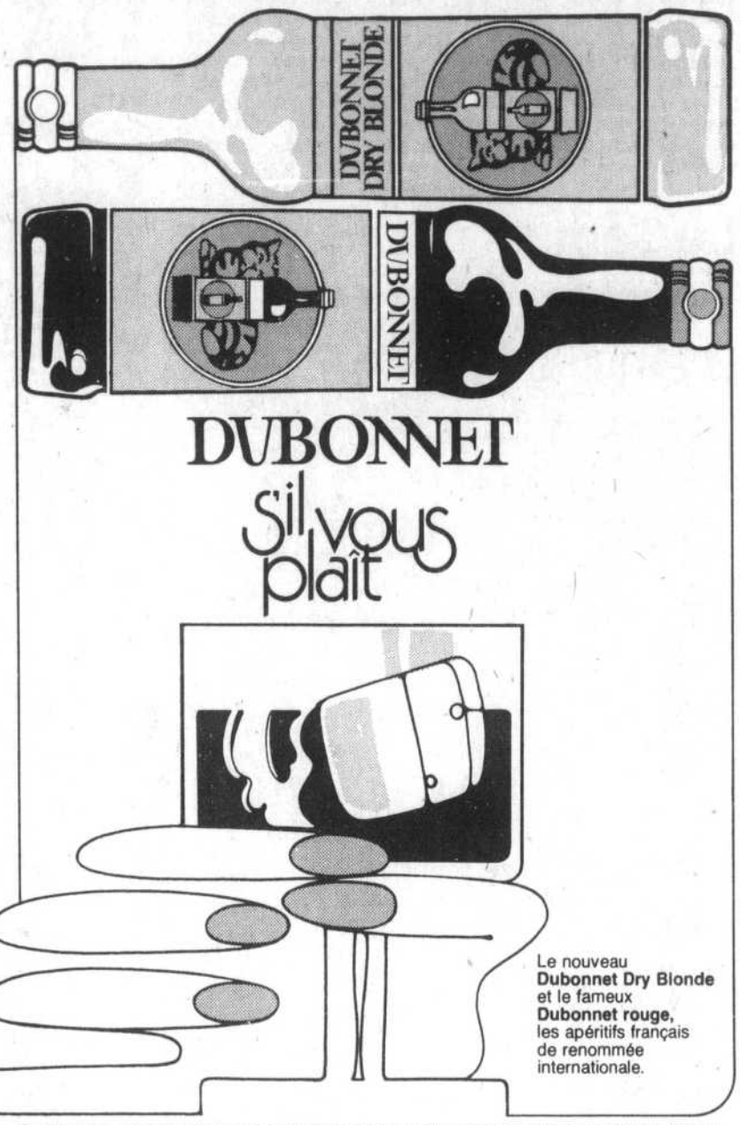
M. Yigal Allon, selon ce communiqué, "a assuré le président que le gouvernement israélien partageait ses vues. La réunion a permis aux deux parties de passer en revue les démarches possibles dans cette nouvelle étape des négociations".

M. Kissinger, estime-t-on dans les milieux informés américains, compte sur cette rencontre pour évaluer les chances de survie de sa tactique de "négociations par étapes", qui devrait aboutir dans son esprit à un nouvel accord de désengagement israélo-égyptien, un an après celui qui a été conclu grâce à sa "navette diplomatique" entre Le Caire et Tel Aviv.

Le secrétaire d'Etat avait souligné la fragilité de l'étape actuelle des discussions sur le Moyen-Orient en disant samedi au cours d'une conférence de presse qu'elle devait être entourée d'un "minimum de déclarations publiques". Une impasse dans la tactique "étape par étape" renforcerait les pressions arabes en faveur de débats autour de la table ronde de la paix à Genève.

M. Kissinger pense qu'une solution satisfaisante pour Israël et l'Egypte doit être en vue avant la visite à la mi-janvier au Caire de M. Leonide Brejnev, secrétaire général du parti communiste soviétique, avocat lui aussi de la conférence de Genève.

M. Allon, dont l'arrivée a été précédée d'informations selon lesquelles le gouvernement israélien est prêt à assouplir sa position pour ne pas placer l'Egypte dans une position isolée par rapport aux autres pays arabes, a indiqué à son arrivée qu'il était peut-être déjà bien tard pour faire les progrès.



Commandez directement vos assortiments-cadeaux ou vos approvisionnements des Fêtes: 935-2523 à Montréal, 878-2424 à Québec.

Un livre de L'AURORE c'est plus qu'un cadeau !



LA POÉSIE QUÉBÉCOISE
Six recueils par quelques-uns des meilleurs poètes d'aujourd'hui:
GENÈSES de Paul Chamberland - $5.00
EN IMAGE DE ÇA d'André Roy - $4.25
POUR LES FEMMES ET TOUS LES AUTRES de Madeleine Gagnon - $3.75
JE de Denis Vanier - $3.75
INTERVENTIONS POLITIQUES de François Charron — $4.75
LES GRANDS SPECTACLES de Lucien Francoeur - $5.50
221 ouest, rue Saint Paul. Montreal. Tel. 844-8764

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Radio-Canada vous offre une information visuelle et sonore, complète et de première main, sur tous les sujets qui forment l'actualité brûlante ou permanente.

Radio-Canada vous présente une information vivante. Reportages, entrevues, tables rondes, enquêtes, confrontations, dossiers, films, tout sert à vous faire vivre l'événement.

Vous voulez être bien renseignés dans les domaines de la religion, de l'agriculture, de la politique, des arts, des lettres ou sur l'événement qui fait manchette?

Regardez notamment
5 D
La Semaine verte
Femme d'aujourd'hui
Le 60
Le Téléjournal

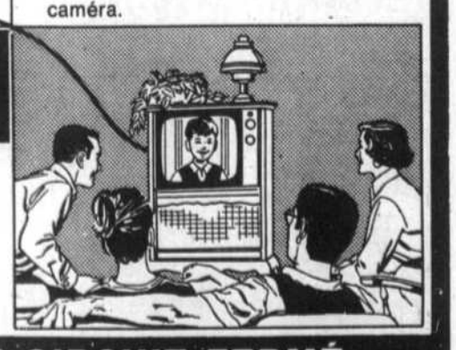
A la télévision de Radio-Canada

CITÉ ÉLECTRONIQUE
VOUS POUVEZ FAIRE DE LA TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ CHEZ VOUS...



IL EN COUTE PEU pour LOUER une CAMÉRA DE TÉLÉVISION
qui se branche directement sur votre téléviseur.
C'EST FACILE
Un seul cable réunit la caméra aux bornes de l'antenne de votre téléviseur. En quelques minutes vous apprenez à utiliser efficacement la caméra.

RÉALISEZ VOS PROPRES PROGRAMMES DE TÉLÉVISION
— à l'occasion de réunions de famille.
— lors de congrès et séminaires.
— pour la formation du personnel dans l'industrie et le commerce.
— au collège et à l'université.



TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ
Montréal 526-5546
Trois-Rivières 375-4779
Québec 529-5793
Sherbrooke 569-9908
Drummondville 478-4616

POSTEZ IMMÉDIATEMENT — D-10-12-74
CITÉ ÉLECTRONIQUE
Sans obligation de ma part, je désire recevoir plus d'informations sur:
☐ La caméra de télévision offerte en location.
☐ Le magnétoscope à cassette.
NOM .....
RUE .....
VILLE ..... CODE POSTAL .....

CONSULTEZ LES SPÉCIALISTES DE CITÉ ÉLECTRONIQUE
SIÈGE SOCIAL: 3185, HOCHELAGA, MTL

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux
METAXA ★★★★★ BRANDY
IMPORTÉ DE GRÈCE



Vendue partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

CONSERVATOIRE LASSALLE
1290, rue St-Denis
Enseignement de culture personnelle
PAROLE PUBLIQUE
• Expression orale
• Phonétique
• Technique vocale
SEMESTRE D'HIVER
DÉBUT DES COURS 13 JANVIER
INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS
861-4114
523-2675
MÉTRO BERRI-DE MONTIGNY SORTIE ST-DENIS

Complet accord sur les problèmes institutionnels

Les Neuf ont renvoyé au lendemain les principales difficultés

PARIS (AFP) — La conférence européenne au sommet a consacré hier la première de ses deux journées de travaux à la discussion des problèmes les moins litigieux de la communauté. Les Neuf se sont donc bien entendus. Mais ils n'ont fait que renvoyer les véritables difficultés au lendemain. Ils en sont d'ailleurs tellement conscients qu'ils ont ajouté à leur programme d'aujourd'hui une réunion supplémentaire que les chefs d'Etat et de gouvernement consacreront entièrement à la question de l'énergie.

De l'énergie, on n'a pas parlé hier. Pas plus que de la demande britannique de révision des conditions de son adhésion. Le porte-parole de l'Elysée, parlant au nom de la présidence du conseil de la Communauté exercée actuellement par la France, a déclaré, après la réunion, que les Neuf l'avaient entièrement consacrée à l'ensemble des questions institutionnelles et au problème de la convergence des politiques économiques, c'est-à-dire de la lutte contre l'inflation. Sur ces deux sujets, a-t-il précisé "des progrès très substantiels ont été enregistrés".

Le porte-parole n'en a pas dit plus. "Il a été convenu entre les Neuf que les indications seraient limitées à ces éléments" a-t-il dit en insistant sur le caractère de "conclave" qu'avait cette réunion, par laquelle les Neuf veulent donner un nouveau style à leurs rapports au sommet.

Les secrets du conclave n'ont cependant pas été respectés longtemps, dans l'euphorie des progrès réalisés dans le domaine institutionnel. Comme l'avaient d'ailleurs laissé prévoir les travaux préparatoires, les Neuf sont d'accord pour remplacer la procédure des "sommets" épisodiques par des réunions régulières des chefs de gouvernement. Le porte-parole allemand a précisé que ces réunions, sortes de "conseil de gouvernement" de la Communauté, pourront avoir lieu trois fois l'an, une fois à Bruxelles, les deux autres à tour de rôle dans les autres capitales de la Communauté.

Les Neuf sont d'autre part d'accord pour restreindre la pratique du vote à l'unanimité, c'est-à-dire pour réduire le droit de veto en conseil. Ils ont enfin désigné, a ajouté le porte-parole allemand, un "sage" en la personne du premier ministre belge, M. Léo Tindemans, pour faire une étude, avant la fin de 1975, sur les perspectives de l'union politique de l'Europe.

Pour ce qui est de l'élection du Parlement européen au suffrage universel avant 1980 cependant, la Grande-Bretagne n'aurait pas levé ses réserves, apprenait-on d'autre part de source belge.

Les résultats de la première journée ont été moins spectaculaires sur le deuxième sujet abordé: la lutte contre l'inflation. Ils ne pouvaient pas l'être étant donné les divergences profondes entre les situations économiques des Neuf qui empêchent toute politique commune. Ils ont cependant été satisfaisants dans la mesure où les Neuf réussiront à mettre au point un début de convergence de leurs politiques nationales pour la lutte contre la récession et contre le chômage. Un comité d'experts va travailler dans la nuit à préparer un document sur ce point. Il restera à voir s'il dépassera le stade des déclarations d'intention.

Les véritables difficultés, celles sur lesquelles ont buté tous les travaux préparatoires du mois dernier, vont donc commencer aujourd'hui. Il s'agit essentiellement de la question de l'énergie et de la demande britannique de "renégociation". Il est symptomatique que le premier ministre britannique n'ait pratiquement pas pris part, hier, à la discussion sur le fonctionnement des institutions communautaires. L'Angleterre n'étant pas certaine de demeurer dans la Communauté, c'était une discussion académique pour elle, n'a-t-on pas craint de dire de source britannique, après la réunion.

Quant à la question de l'énergie, les Neuf, qui depuis dix ans poursuivent vainement la recherche d'une politique énergétique commune, sont maintenant profondément divisés sur l'attitude à adopter face à la crise. La France refuse d'adhérer à l'Agence de l'énergie d'inspiration américaine, dont huit partenaires font partie, et préconise un dialogue avec les producteurs de pétrole. Les chefs de gouvernement ont décidé de discuter seuls ces questions, à 11 heures aujourd'hui.

L'OTAN est préoccupée par l'inflation

BRUXELLES (AFP) — Les ministres de la défense des 10 pays composant l'Euro-groupe de l'OTAN sont préoccupés par l'inflation.

Dans un communiqué publié hier à Bruxelles à l'issue de leur réunion, les ministres se déclarent inquiets des effets défavorables de l'inflation et de l'escalade des coûts sur les programmes de défense de l'Ouest qui pourraient être sérieusement affaiblis.

Les dépenses consacrées à la défense en 1974 ont été augmentées de 4 milliards de dollars, alors qu'il était prévu à l'origine une augmentation de 2 milliards de dollars. Ce doublement des dépenses est dû en grande partie précisément aux effets de l'inflation.

Cela correspond, selon M. Alv Jakob Fostervoll, ministre norvégien de la Défense qui préside l'Eurogroupe (Belgique, Danemark, Allemagne fédérale, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Turquie et Royaume-Uni), à 4% d'augmentation par rapport à 1973.

Les ministres ont également réaffirmé, dans le communiqué final, la nécessité pour l'Europe de maintenir une industrie de défense "forte de viable" et ont été d'accord pour estimer "qu'il convenait d'améliorer les consultations entre leurs pays sur leurs programmes et plans respectifs en matière de recherche, de développement, de production et d'achat de systèmes et projets d'armes d'importance majeure au cours des 10 à 15 prochaines années".

Au cours de l'année prochaine, un important matériel de guerre sera mis en service dans les dix pays concernés: notamment 563 chars d'assaut, 238 avions de combat, 836 missiles guides anti-aérien, 10 escorteurs d'escadre et 2 sous-marins. Un très gros effort sera fait pour adapter les flottes actuelles aux besoins modernes; c'est ainsi que la plupart des unités déjà en service recevront des systèmes électroniques d'attaque de défense et de détection, pendant la période allant jusqu'à 1978.

Poursuite des négociations sur la Rhodésie à Lusaka ?

SALISBURY (AFP) — Les milieux proches du gouvernement rhodésien ont confirmé hier que la plupart des 18 nationalistes noirs de Rhodésie qui avaient participé à la conférence de Lusaka sur le problème rhodésien, ont reporté la date de leur retour à Salisbury, prévu initialement pour hier.

Aucune explication officielle n'a été fournie sur la prolongation de leur séjour en Zambie mais on pense que les nationalistes rhodésiens vont peut-être poursuivre leurs entretiens sur le problème rhodésien en dépit du rejet par le gouvernement de Salisbury des propositions de la conférence de Lusaka.

Dans les milieux politiques de la capitale rhodésienne, on pense que le président Zambien, M. Kenneth Kaunda, a peut être persuadé les délégués rhodésiens de poursuivre leurs discussions dans l'espoir de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la conférence après le refus de M. Ian Smith, premier ministre rhodésien, d'accepter le principe de la "majorité au pouvoir".

A Salisbury, on s'attend à de nouvelles initiatives de la part du gouvernement qui seront examinées aujourd'hui au cours du conseil des ministres. Il est en effet improbable, estime-t-on dans les milieux proches du gouvernement, que M. Ian Smith ait renoncé à sauver quelque chose des entretiens de Lusaka.

Selon certaines rumeurs, M. Smith rencontrera prochainement le premier ministre sud-africain, M. John Vorster. On estime d'ailleurs probable dans les milieux bien informés que M. Smith a déjà pris contact avec M. Vorster à la suite de refus de la Rhodésie d'accepter les propositions de la conférence de Lusaka.

Commentant hier le regroupement à Lusaka des différents mouvements nationalistes rohédisiens, sous l'égide du Conseil national africain (ANC), seul groupe nationaliste autorisé, le parti du centre, multiracial, estime par la voix de son leader M. Pat Bashford que le président Kaunda est sans doute parvenu à Lusaka à persuader les trois mouvements rhodésiens militants de se ranger derrière l'ANC de l'archevêque Muzorewa, en vue de parvenir à une solution négociée du problème rhodésien.

M. Pat Bashford, le leader de ce parti multiracial, ne croit pas, a-t-il dit, à l'interprétation d'une déclaration de guerre des quatre mouvements nationalistes rhodésiens avec l'abandon par l'ANC de sa politique de non-violence.

Blé américain prometteur

NEW YORK (AFP) — La prochaine récolte américaine de blé s'annonce très prometteuse et sera sans doute nettement supérieure au niveau record déjà atteint cette année, si le mauvais temps ne vient pas à nouveau bouleverser les pronostics.

Selon les premières estimations effectuées par les spécialistes, près de 60 millions de tonnes de blé (2,18 milliards de boisseaux) pourraient être récoltés en 1975 aux Etats-Unis, contre 48,5 millions de tonnes (1,78 milliard de boisseaux) cette année, soit une progression de 22%.

L'accroissement prévu pour l'année prochaine résulterait surtout de la nette progression de la récolte de blé d'hiver, qui passerait de 35,1 millions de tonnes cette année (1,39 milliard de boisseaux) à 46,3 millions de tonnes en 1975 (1,70 milliard de boisseaux environ).

SOYEZ BON + SOYEZ GÉNÉREUX

TECHA
L'imagination dans le meuble
661-3931

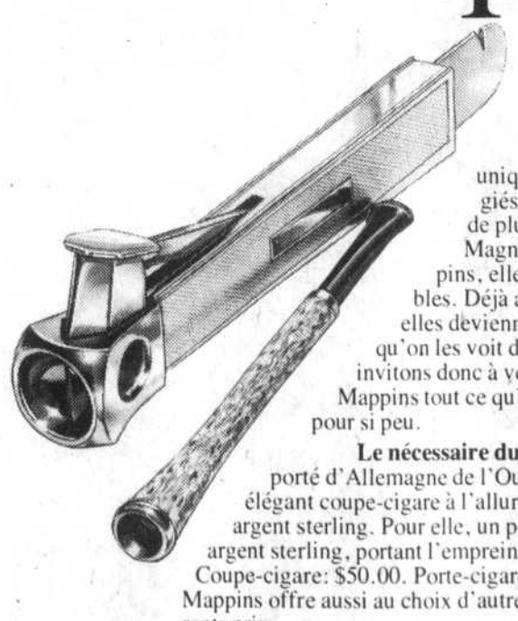
MIS EN BOUTEILLE EN FRANCE

Chantovent
Des vins qu'on a envie de boire

CORBIÈRES 626-B $2.00
DOMAINE LE TERRAL 626-D $1.85
CHÂTEAU DE GOURGAZAUD 626-F $2.00

Représenté au Canada par les Distilleries Melchers, Limitée

Mappins vous offre tout un monde. A prix abordables.



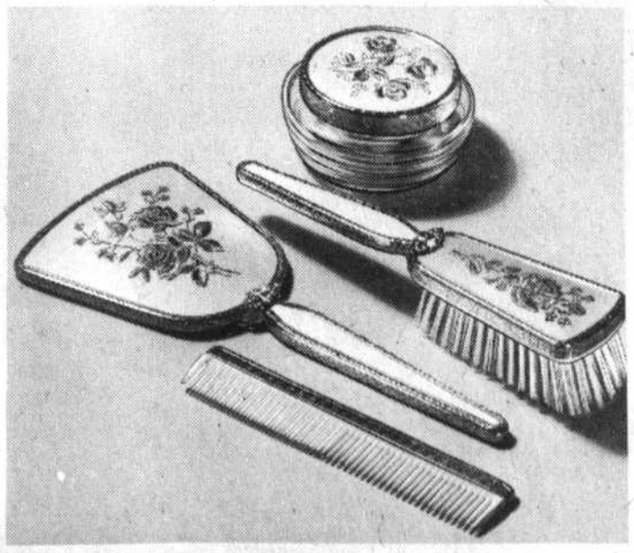
Une bijouterie réputée n'est pas uniquement réservée à quelques privilégiés. Nos pièces illustrées ici, et venant de plusieurs coins du monde, en font foi. Magnifiques exemples de la qualité Mappins, elles sont toutes offertes à prix abordables. Déjà attrayantes en photo, elles deviennent fascinantes lorsqu'on les voit de près. Nous vous invitons donc à venir admirer chez Mappins tout ce qu'on peut acheter pour si peu.

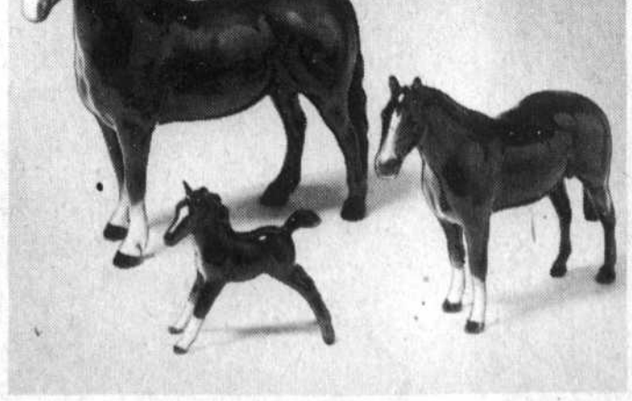
Le nécessaire du fumeur. Importé d'Allemagne de l'Ouest. Pour lui, un élégant coupe-cigare à l'allure masculine, en argent sterling. Pour elle, un porte-cigarette en argent sterling, portant l'empreinte Mappins. Coupe-cigare: $50.00. Porte-cigarette: $20.00. Mappins offre aussi au choix d'autres styles à différents prix.



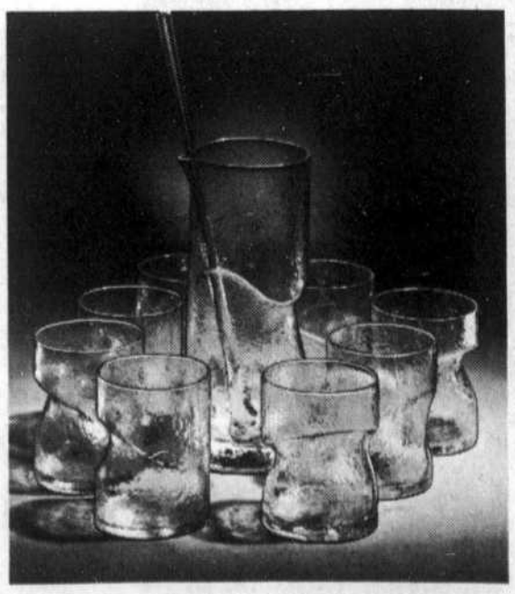
La chope en étain. Importée d'Angleterre, cette chope de style traditionnel est faite d'étain de la plus haute qualité. Son fond en verre rappelle le bon vieux temps où l'on aimait bien lorgner les jolies serveuses tout en dégustant sa bière. Et le prix de $9.95 est moins élevé que celui que vous devriez payer dans plusieurs maisons moins réputées.

Le nécessaire de coiffure. Ce nécessaire a été conçu pour la femme qui aime s'entourer de belles choses. D'aspect délicatement féminin, c'est une création de Régent, de Londres. La brosse est amovible et remplaçable. L'ensemble de trois pièces est offert à $37.50 et le poudrier à $12.50.





Les chevaux Beswick. Très appréciées de génération en génération depuis toujours, ces pièces décoratives ont été façonnées dans le plus pur style traditionnel par Beswick, d'Angleterre. L'attention portée aux détails et à la finition générale en fait des articles de très grande qualité. Selon leur taille, les chevaux illustrés ici sont disponibles pour $2.95, $6.95 et $14.95.



Nécessaire à cocktail Iceberg. Importé de Suède, ce magnifique ensemble fera un cadeau très apprécié. La forme des verres est étudiée pour épouser celle de la main et le tout possède une finition grenue fort agréable à l'oeil. Offert à $27.50, il comprend une cruche, une tige à mélanger et huit verres.

A cause de leur exclusivité, les articles ci-annoncés ne sont pas tous disponibles dans chacun de nos magasins.

Mappins
Quel que soit votre choix
Vous trouverez un magasin Mappins dans les principales villes du Canada.
1000 ouest, rue Ste-Catherine, Mtl

Takeo Miki élu premier ministre du Japon

TOKYO (AFP) — M. Takeo Miki, le nouveau président du parti démocrate libéral, a été élu hier par la diète au poste de premier ministre du Japon. Le vote de la Chambre des représentants lui a apporté 278 des 483 voix de la Chambre, soit un chiffre nettement supérieur à la majorité simple requise. Un autre vote doit avoir lieu à la chambre haute.

Puis le nouveau premier ministre a constitué son gouvernement en procédant, selon l'usage, à une répartition judicieuse des porte-feuilles entre les principales factions du parti libéral démocrate: quatre porte-feuilles pour le clan Tanaka, trois pour le clan Fukuda (premier ministre-adjoint), trois pour le clan Ohira (ministre des finances) et deux pour le clan Miki.

Le nouveau gouvernement est confronté à un héritage difficile en raison d'une inflation préoccupante et de la situation du parti gouvernemental discrédité par le rôle de l'argent dans la politique japonaise.

Le premier ministre, M. Miki et le vice-premier ministre, M. Takeo Fukuda, qui est également directeur de l'Agence de planification économique, sont des partisans convaincus d'une croissance économique modérée compatible à la fois avec le bien-être des Japonais et l'équilibre international.

La nouvelle équipe gouvernementale est déjà critiquée par l'opposition et les syndicats qui estiment que le nouveau gouvernement représente "la continuité sans le changement".

Si on ne met pas en doute l'idéal de réformes et de justice sociale de M. Takeo Miki, l'opinion se demande pourtant comment le nouveau premier ministre pourra mettre en oeuvre des réformes autrement qu'en s'appuyant sur les milieux d'affaires sans le soutien desquels aucune politique ne peut être viable au Japon.

TECNA
L'imagination dans le meuble
661-3931

COLLÈGE DU VIEUX MONTRÉAL
COURS DU SOIR
ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
SESSION HIVER 75

SCIENCES ET TECHNIQUES GÉNÉRALES
Mathématiques 001-101-103-105-203-307
Biologie 301-401-921-931-942-943-997
Chimie 101-111-201-202-302
Physique 101-102-111-201-202-301-302

SECTEUR DES LETTRES
Anglais 101-201-301-401-905-906
Allemand 101-201-301-401
Espagnol 101-201-301-401
Français 102-122-202-231-302-331-402-902-934-935-937-938-940
Philosophie 101-201-218-225-301 401-912-926-930

SECTEUR DES ARTS
Organisation picturale 101-201-301-401-904
Organisation spatiale 102-202-302-402-902
Histoire de l'art 103-203-303-403
Couleur 104-204
Dessin technique 105-205
Matériaux 106-206
Techniques spécialisées 306-406
Nouveau cinéma 904

SCIENCES GRAPHIQUES
Sciences graphiques 101-201

SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES
Anthropologie 901-902-911
Assistance sociale Recyclage et Perfectionnement
Économique 920-921
Éducation physique 118-130-147-197
Géographie 102-204-912
Histoire 901-921-951-954-972
Psychologie 102-202-205-305-411-903-904
Science politique 940-942-950
Sociologie 960-962-964-970

TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE
Dessin d'architecture 101-201
Construction 102-202
Dessin de création 103-203
Histoire de l'architecture 104-204

TECHNIQUES DE GÉNIE CIVIL
Arpentage 101-201
Géologie des agrégats 102
Construction générale 103-203

ÉLECTROTECHNIQUE
Circuits à courant continu 110
Circuits à courant alternatif 210-220
Éléments de circuits 120
Initiation aux techniques industrielles 130
Circuits logiques 440

SCIENCES ET TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
Comptabilité 110-210-320
Administration 660
Droit des affaires 220
Commerce de détail 501
Éléments de production 502
Personnel 622-520-602-650
Marketing 430-631
Structure de l'entreprise 120
Organisation et méthodes 512
Placement 503
Assurances 150-151-152-158
Publicité 531
Fiscalité 603
Contrôle int. & vérification 620

INFORMATIQUE
Introduction à l'informatique 101
Introduction aux ordinateurs 102
Système d'exploitation 301
Langage de base 302
Analyse organique 401
Étude des langages Fortran et PL/1 404
Introduction au langage "Basic" 918
Introduction au langage "Basic" 918
Int. à la programmation 207

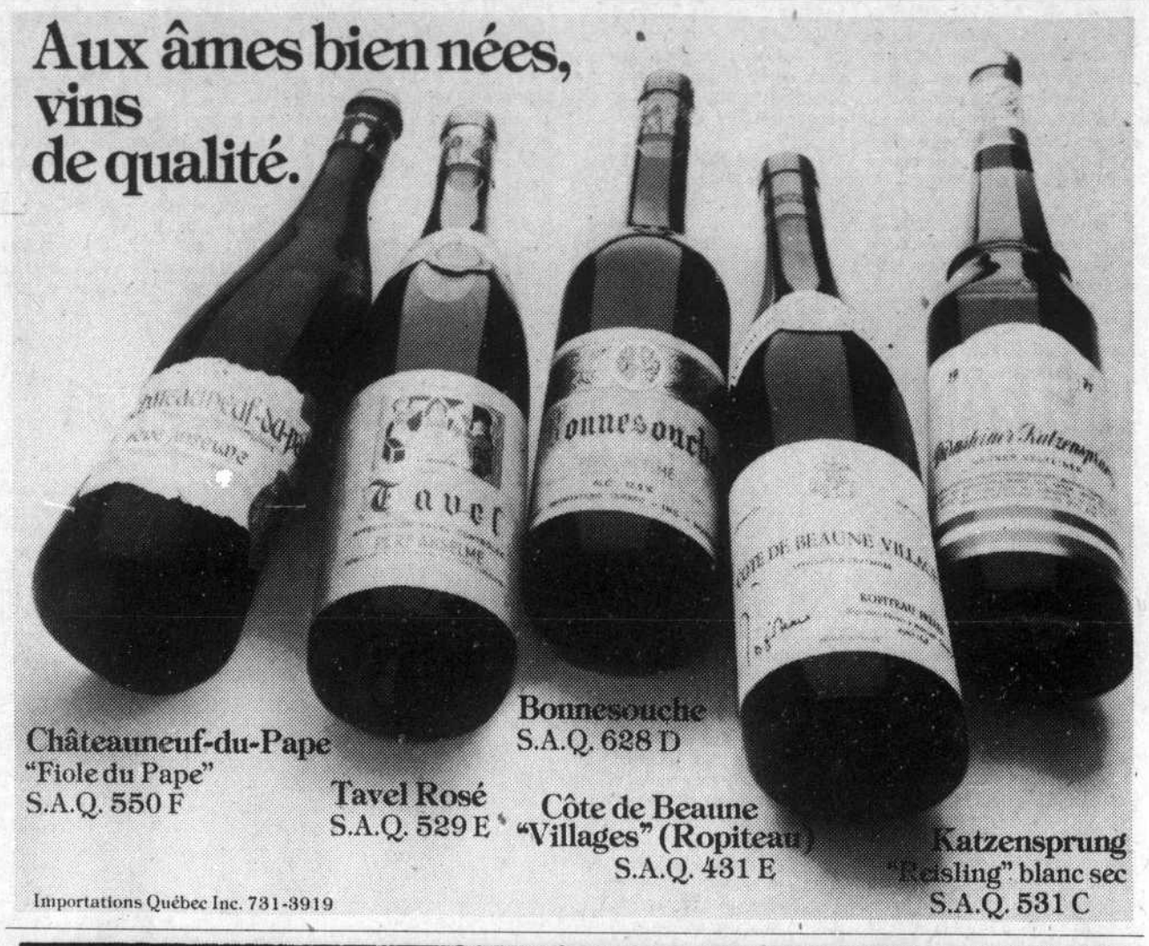
TECHNIQUES DE FABRICATION MÉCANIQUE
Poinçons & matrices 608
Contrôle numérique 612
Planning 914
Hydraulique 950
Machines outils 960
Soudure 503
Mécanique automobile 227

date limite pour les demandes d'admission - 10 janvier
début des cours - 10 février

CONDITIONS REQUISES POUR L'ÉTUDE D'UN DOSSIER — ADMISSION:
Certificat de fin d'études secondaires (secondaire V) ou l'équivalent —
Certificat de naissance — Frais d'études du dossier: $5.00
Les candidats sont priés de se présenter au Registrariat Pavillon Marie-Victorin, 224 est, rue Sherbrooke, de 8 h 30 à 20 h 30, du lundi au vendredi inclusivement.

RENSEIGNEMENTS 842-7161 poste 176

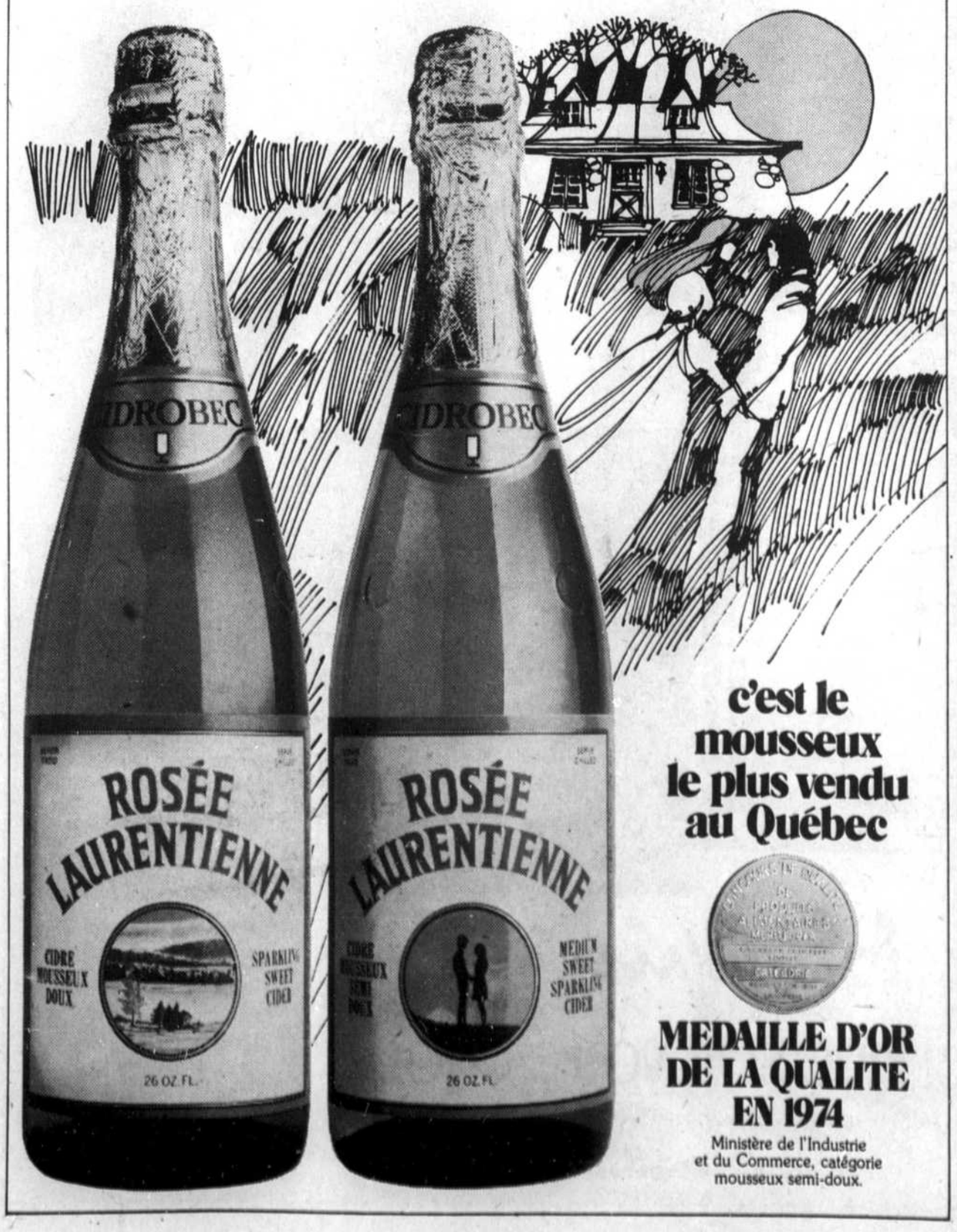
Aux âmes bien nées, vins de qualité.



Châteauneuf-du-Pape "Fiole du Pape" S.A.Q. 550 F
Tavel Rosé S.A.Q. 529 E
Bonnesouche S.A.Q. 628 D
Côte de Beaune "Villages" (Ropiteau) S.A.Q. 431 E
Katzensprung "Reisling" blanc sec S.A.Q. 531 C
Importations Québec Inc. 731-3919

ON A LA SAVEUR POPULAIRE

Frais comme la rosée, doux comme le matin,
c'est le cidre mousseux
que l'on boit et apprécie toujours,
c'est la Rosée Laurentienne,
celui auquel les experts du 5e concours de qualité des produits alimentaires ont décerné la **médaille d'or** dans la catégorie des mousseux semi-doux.
Le cidre Rosée Laurentienne de Cidrobec,



c'est le mousseux le plus vendu au Québec

MEDAILLE D'OR DE LA QUALITE EN 1974
Ministère de l'Industrie et du Commerce, catégorie mousseux semi-doux.



Roger McCue Président de mhs

NE FAITES PAS FAIRE DE SALLE DE JEU, DE CUISINE OU DE SALLE DE BAINS AVANT D'AVOIR VISITÉ NOTRE EXPOSITION DE 24 MODÈLES DE RÉNOVATION

VENEZ AUJOURD'HUI MÊME VISITER NOTRE EXPOSITION DE MODÈLES DE RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES

Faites faire le rajout désiré ou bien ce garage, maintenant avant la venue de l'hiver. Téléphonez-nous aujourd'hui

SALLE DE JEU 12' x 18' 1506.60 A 1742.60
CUISINE 1495. 2495. 3495.
SALLE DE BAINS 1295. 1895. 2495.
CHAMBRE EN SURPLUS 10' x 12' 15.00 A 40.00 pi. ca.



RAJOUTS
SALLES DE JEU
CUISINES
SALLES DE BAINS
LUCARNES
MANSARDES
GARAGES
REVETEMENT D'ALUMINIUM
FENETRES ALUMINIUM
BOISERIES
CIMENTATIONS
AINSI QUE TOUT AUTRE GENRE DE RENOVATIONS DOMICILIAIRES
482-0600

NETTOYAGE ET PEINTURE DE MAISON
Nous offrons un service complet de nettoyage et de peinture de maison. Nous nettoierons murs et plafonds, tapis, moquettes, meubles rembourrés, parquets ou fenêtres. Nous faisons aussi les travaux de peinture intérieure de première qualité.

NOUS EFFECTUONS TOUS TRAVAUX: VÉRIFIEZ VOS BESOINS
ESTIMATIONS GRATUITES À NOTRE SALLE D'EXPOSITION OU À VOTRE DOMICILE
CONSULTATIONS GRATUITES
Financement bancaire

"TOUS TRAVAUX EFFECTUES PAR SPÉCIALISTES"

Ouvert dimanche, 11 A.M. à 5 P.M.
Lun. — Merc. 9 a.m. à 6 p.m.
Jeudi et vendredi 9 a.m. à 8 p.m.
Samedi 9 a.m. à 4 p.m.

Le Service de Rénovation Métropolitain

DECARIE VICTORIA JEAN-TALON O. 4050

482-0600
4058 ouest, Jean-Talon
EDIFICE CESCO ENTRE VICTORIA et Côte-des-Neiges
mhs

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mardi 10 décembre 1974

Un témoignage de Lionel Groulx

Qui aurait asséné le coup suprême à l'Archevêque?

3)

Le chanoine Lionel Groulx, dans le tome IV de "Mes Mémoires", paru ces jours derniers chez Fidès, consacre plusieurs pages aux événements qui ont entouré il y a 24 ans la déposition de Mgr Joseph Charbonneau. L'auteur, décédé en mai 1967, a recueilli à l'époque de nombreux témoignages sur lesquels il s'appuie pour porter un jugement très dur, on l'a vu, sur l'Archevêque de Montréal. LE DEVOIR a reproduit samedi et lundi les deux premières tranches de ce chapitre, dont voici, avec l'autorisation bienveillante de la maison Fidès, la dernière partie.

3) Nous voici à la fin de cette analyse. Une dernière question reste à résoudre: qui, en définitive, aurait assené le coup suprême à l'Archevêque de Montréal? Nul autre que lui-même, aurais-je envie de répondre tout de suite. L'homme a été victime, victime fatale de son tempérament, de son esprit mal équilibré, d'une tâche disproportionnée à ses moyens. Tâche qui l'a écrasé de plus en plus. Tempérament, déséquilibre psychologique qui ne pouvaient que s'aggraver avec le temps. Mais qui donc a mis en branle les autorités, les influences qui devaient provoquer un dénouement aussi grave que celui de la déposition d'un Archevêque de Montréal? Des journalistes plus en mal de sensation que de vérité ont mis de l'avant plusieurs noms. L'on a parlé, dans le temps, d'un coup droit porté par le premier ministre de l'Etat du Québec: Maurice Duplessis. Les deux hommes, c'est connu, ne s'aimaient guère. Duplessis, paraît-il, aurait laissé circuler volontiers le racontar. Pure vantardise. L'Archevêque et le premier ministre se sont particulièrement heurtés, lors de la grève de l'amiante en 1949. L'"amiantose", dénoncée par Burton Le Doux, un Franco-Américain passionné pour nos luttes sociales, faisait suite à une dénonciation récente de la "silicose", autre mal d'un autre petit coin de la province. Les dénonciations de Le Doux ont ému l'opinion publique. Les esprits sont devenus surchauffés. Moi-même, dans *Le Devoir* (20 avril 1949), je réclame une collecte nationale pour venir en aide aux grévistes des mines d'amiante et même une campagne de prières pour vaincre l'obstination des responsables. "Ces grévistes, disais-je dans mon appel au public, on ne l'a peut-être pas assez souligné, ne sont pas des grévistes comme les autres. Ils ne se battent pas seulement pour le salaire et pour le manger. Ils se battent proprement pour la défense de leur vie et de celles de leurs filles et garçons ouvriers contre une industrie meurtrière. Ils se battent contre des compagnies qui jamais, autant que l'on sache, ne se sont engagées nettement, loyalement, à la correction du mal abominable qu'elles propagent depuis longtemps..." L'Archevêque s'est jeté corps et âme dans la bataille en faveur des grévistes. Il y eut de la casse. On imagine les réactions du premier ministre, antisyndicaliste et robin encroûté dans la légalité. Deux de ses ministres prennent à l'époque le chemin de Rome. Quelle mission leur a-t-on confiée? Ont-ils été écoutés là-bas? C'est plus que douteux. Aux funérailles de Mgr Charbonneau, dans la cathédrale de Montréal, chacun a pu noter, dans l'oraison funèbre de Mgr Baggio, la déclaration intentionnelle et très nette du Délégué apostolique: "Ce n'est pas pour ses idées sociales que Mgr Charbonneau a dû quitter Montréal". Non, M. Duplessis n'était pas de taille à faire tomber une tête d'archevêque.

M. Duplessis écarté, le grand responsable, serait-ce l'archevêque de Rimouski Mgr Georges Courchesne? On l'a dit, on l'a colporté en tous lieux. Un religieux qui se disait bien renseigné m'a même décrit, un jour, par le menu, le mémoire que Mgr Courchesne serait allé porter à Pie XII: mémoire de 92 pages, pas une de moins, mémoire relié, je ne sais plus en quel cuir, etc., etc. Que penser de ces autres racontars? J'ai peut-être connu mieux que personne Mgr Courchesne. Je l'ai écrit plus haut. Souvent l'abbé Courchesne, puis l'évêque m'ont rendu visite à mes divers domiciles, à Montréal et à Outremont. Il sera de ces rares évêques dont l'épiscopat n'altère point les vieilles amitiés. Nous continuons de nous voir et de nous parler, aussi familièrement qu'au temps de notre jeunesse. Il accepte même des conseils; il en sollicite. Je lui rendis de fréquentes visites à Rimouski. Que Mgr Courchesne, le premier, et six ans au moins avant l'événement, ait songé à une déposition de l'Archevêque de Montréal, le fait est certain. Un jour, chez lui, à Rimouski, il me confie: "Tu sais, entre nous, ton Archevêque nous cause un profond désenchantement." Plus tard, il ajoutera: "Il n'y aura qu'un moyen peut-être d'empêcher ton Archevêque de nous faire tout le mal qu'il est en train de nous faire, et ce sera d'obtenir de Rome sa déposition."

Habitué aux boutades de mon ami, je me récrie:

— Croyez-vous que ce soit chose si facile que d'obtenir de Rome la déposition d'un Archevêque de Montréal, chef tout de même de l'un des grands diocèses du monde?

— Mais si. Les évêques n'auraient qu'à prier Rome d'envoyer un Visiteur apostolique. Le Visiteur fera enquête. Et il trouvera lieu, j'en suis persuadé, de réclamer une déposition.

Un Visiteur apostolique est venu. Mgr Emile Chartier qui fut l'un des interrogés, me l'a assuré. Le Visiteur n'eut rien du personnage voyant. Pour ces sortes de tâches, Rome a coutume de choisir des hommes compétents, mais qui s'en acquittent sans pompe et sans bruit. Le Visiteur est venu. Et voilà déjà qui dispose de l'obligation où en serait venu Mgr Courchesne, de présenter un rapport à Pie XII. D'ailleurs, lors de son départ pour son dernier voyage à Rome, Mgr de Rimouski vient dîner et passe la soirée chez moi. Nous sommes seuls; nous pouvons causer très intimement. Le nom de Mgr Charbonneau n'entre point dans notre conversation. Je me souviens tout au plus de cette question de mon ami:

— Penses-tu, toi, que cela en vaudrait la peine que le petit évêque de Rimouski cherchât quelques entrevues, à propos de nos affaires, avec les grands personnages de la Curie romaine?

Sur quoi je lui réponds:

— Si nos évêques ne s'occupent pas de nos affaires, je me demande qui va s'en occuper.

Mgr Courchesne prenait le train le soir même pour New York d'où il s'embarquait pour l'Europe. J'allai le reconduire à la gare. Pas un seul moment le nom de Mgr Charbonneau ne fut prononcé. Or, j'y reviens, nous étions de grands intimes. Si Mgr Courchesne se fût embarqué pour Rome avec le dessein très net d'obtenir la tête de l'Archevêque de Montréal, j'ai le droit de le présumer: il ne me l'eût point caché, m'ayant d'ailleurs mis au courant de ses projets plusieurs années auparavant. D'une lettre qu'il m'écrivait, la dernière avant sa mort, le 12 février 1950, je puis extraire ces lignes qui renseignent quelque peu sur le grave et récent événement:

> J'ai été surpris qu'on procédât si rapidement. Il semble qu'une enquête discrète se fasse de là-bas (Il veut dire de Rome) et que des documents se rendent par avion de semaine en semaine. C'est l'année sainte. Il se fait trop de prières pour que cela n'aboutisse pas. On semble savoir que si des mesures énergiques ne se prennent, nous courrions à un naufrage total dans l'insignifiance par la vertu des chefs. Je n'ai guère connu d'époque aussi triste et de séances aussi funèbres. Il faudra reparler de cela... Je dois dire que j'ai eu un grand bonheur à causer avec les cardinaux et officiers de la Curie romaine. Grand souci de doctrine catholique. Découverte assez récente de l'existence de la majorité catholique de notre pays. Désir de l'aider à ne pas se laisser pousser dans les marais de la neutralité dont s'accommode la minorité catholique irlandaise, etc.

Voici d'ailleurs un autre témoignage et décisif sur le rôle présumé de Mgr Courchesne en la triste affaire. Je m'étais rendu à Rome pour la proclamation du dogme de l'Assomption et pour la béatification de la bienheureuse Marguerite Bourgeoys. Voyage éclair de moins d'un mois à titre de président du Comité des fondateurs de l'Eglise canadienne. La veille de mon départ de Rome, l'on nous apprend la grave maladie de l'Archevêque de Rimouski. Son coadjuteur, Mgr Parent, se hâte de rentrer au Canada. Le lendemain matin, à la Fraternité sacerdotale, rue Babylone, à Paris, où je loge avec quelques pèlerins, évêques et prêtres, l'on nous annonce la mort de Mgr Courchesne. Dans la matinée, mon voisin de chambre, Mgr Douville, évêque de Saint-Hyacinthe, passe chez moi. Il sait mon amitié pour le disparu. Il veut causer de lui. Au cours de la conversation, je pose à Mgr Douville cette question précise:

—Etes-vous d'avis, Excellence, que Mgr Courchesne serait l'homme, ainsi qu'on le colporte partout, qui aurait porté ce que l'on appelle le "grand coup" à Mgr Charbonneau? Moi, j'ai des raisons très particulières de savoir qu'il n'en fut pas ainsi.

— Non, me répond catégoriquement Mgr Douville, ce n'est pas Mgr Courchesne,. Moi-même j'ai posé au Délégué apostolique, Mgr Antoniutti, une question quelque peu analogue: "Ne croyez-vous point, Excellence, que le clergé et le peuple de la province de Québec auraient quelque raison de nous soupçonner, nous les évêques, d'être au fond les responsables de la déposition de l'Archevêque de Montréal, étant donné que nous sommes tous passés à Rome dans l'année précédente, pour notre voyage ad limina?" Et le Délégué m'a répondu: "Tenez-vous bien en paix, Excellence; lorsque Mgr Charbonneau a quitté Montréal, il y avait quatre ans qu'à Rome son sort était scellé."

Quatre ans! On pense alors au passage du Visiteur apostolique; on pense aussi à la corroboration que ne put manquer de fournir le Délégué apostolique au rapport du Visiteur. Et peut-être faudrait-il parler d'une autre et très influente corroboration. Je tiens le fait d'un évêque, Mgr J.-Alfred Langlois, de Valleyfield. Sur son lit de malade, m'a-t-il confié un jour, le cardinal Rodrigue Villeneuve se mit en frais de rédiger un mémoire personnel à Pie XII. "Mémoire extrêmement grave, une revue complète de notre situation religieuse, me dit Mgr Langlois, quelque chose comme le testament spirituel du Cardinal au Saint-Père".

— Serait-il possible, demandais-je tout de suite, d'obtenir une copie de ce mémoire?

— Non, me répond mon ami, c'est un memoire absolument secret; nous ne sommes que quelques évêques qui en aient pris connaissance...

En tout cela, je ne procède, on le voit, que par divers recoupements. Mais, dans le temps, on ne m'a pas laissé ignorer jusqu'à quel point le Cardinal s'inquiétait des allures de l'Archevêque de Montréal. Un jour même, il dit à Mgr Courchesne: "Où s'en va-t-il, celui-là?" L'Archevêque et le Cardinal ne vivent pas d'ailleurs dans les meilleurs termes. L'Archevêque ne pardonne pas à Son Eminence ses fougueuses interventions dans la guerre. Il ne lui pardonne pas surtout d'être venu frapper, par-dessus sa tête, deux de ses diocésains, Léopold Richer, correspondant parlementaire du DEVOIR à Ottawa et Henri Bourassa. J'ai l'occasion de m'en rendre compte lors d'une de mes visites à l'Archevêché de Montréal. Je partais pour une série de cours d'histoire à Saint-Boniface (Manitoba). Je possédais de Mgr Bruchési et de Mgr Georges Gauthier une permission générale d'aller parler où bon me plairait. Je crus opportun, néanmoins, en toute courtoisie, de mettre mon nouvel Ordinaire, au courant de mon voyage dans l'Ouest. Il en profita pour me servir une sortie violente contre le Cardinal. Sans doute, me croyait-il toujours en intimité parfaite avec Son Eminence; et il n'eût pas été fâché que ses propos prissent le chemin de Québec. Je le vois encore debout devant moi, le poing fermé, la figure convulsée, me dénonçant l'enfantillage du Cardinal se laissant photographier, le sourire aux lèvres, au volant d'un char d'assaut. Et revenant au cas de Bourassa et de la censure que lui avait administrée le Cardinal: "M. le Chanoine, ce n'est pas la manière; on ne frappe pas un homme de cette espèce sans l'entendre. L'autre jour, j'appris que l'un des fils de M. Bourassa allait recevoir l'ordination sacerdotale au Scolasticat de l'Immaculée-Conception; je me suis rendu au Scolasticat avec l'espoir de rencontrer le père de l'ordinand. Malheureusement, retenu chez lui par la maladie, M. Bourassa ne s'y trouvait point. Mais l'eussé-je rencontré que je lui aurais dit dans le creux de l'oreille: "M. Bourassa, vous n'avez rien perdu de la confiance de votre Archevêque."

Le mémoire du Cardinal à Pie XII aurait-il accentué, ponctué le témoignage du Visiteur apostolique et de Mgr Antoniutti? Au lendemain de ma conversation avec Mgr Douville, rentrant au Canada, je me trouvai aux côtés de Mgr Langlois dans l'avion. Je lui fis part du mot du Délégué apostolique: "En 1950, il y avait quatre ans que le sort de Mgr Charbonneau était scellé à Rome", et j'observai:"Quatre ans, cela nous reporte à la date de ce fameux mémoire du cardinal Villeneuve rédigé à New York, dont vous m'avez donné connaissance. Ce mémoire était de 1946. Entre lui et l'événement de janvier 1950, y aurait-il quelque rapport?" Mgr Langlois ne dit mot.

■ ■ ■

Nous touchons à la fin de ce drame. Rome, on l'ignore trop, est déjà fort alerté. Je tiens encore d'une confidence de Mgr Perrier qu'en 1945 ou 1946, l'année qui précéda la mort du grand vicaire, l'Archevêque a déjà reçu deux monitum de Rome. Il avait accueilli ces monitum sur le ton de la plaisanterie. A propos de quoi ces monitum? Mgr Perrier ne me le dit ni ne pouvait me le dire, en qualité de grand vicaire. Mais il me fit cette réflexion: "Il apprendra peut-être, à l'expérience, qu'on ne se moque pas impunément des monitum de la Curie romaine." L'Archevêque était-il capable d'un absolu dédoublement psychologique? Mgr Albert Tessier qui le rencontre a Rome, à son dernier voyage, après son entrevue avec Pie XII, le trouve tout en joie, en véritable exultation. Il semble que ses épaules se soient déchargées du poids d'un monde. Cependant, à son retour au Canada, il rend visite à son ami, le ministre Henri Groulx, qui vient de subir, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, une grave opération. Je passe à la chambre du ministre, cinq minutes à peine après l'Archevêque. M. et Mme Groulx me disent: "L'Archevêque sort d'ici; il est d'une nervosité incroyable. Il nous a fait cette confidence: "Vous ne sauriez croire combien j'ai dû subir, de la part du Saint-Père, des interrogatoires fatigants."—"

Le 2 janvier 1950, l'Archevêque de Montréal est mandé à la Délégation apostolique à Ottawa. Mgr Antoniutti le met au courant de la sentence de Rome: déposition de son siège d'archevêque et ordre de quitter Montréal dès les derniers jours de janvier.

— Je prends tout de suite l'avion et je pars pour Rome, de répondre le malheureux condamné.

— Inutile, lui réplique le Délégué. Vous connaissez trop votre droit canonique pour ignorer qu'il s'agit là d'une sentence sans appel. D'ailleurs vous ne serez point reçu à Rome. Partez plutôt en vacances, vous avez le droit de vous dire fatigué. Allez vous reposer. Prolongez votre repos; puis donnez votre démission. Et tout passera inaperçu.

L'Archevêque refuse carrément cette solution. On m'a raconté dans le temps — le fait est-il authentique? — qu'il aurait député son auxiliaire, Mgr Whelan, à New York, auprès du cardinal Spellman, puis à Toronto auprès du cardinal McGuigan. Les deux cardinaux se seraient formellement récusés, affirmant l'un et l'autre: "Il n'y a rien à faire." L'Archevêque rentre à Montréal, fermé, replié hermétiquement sur lui-même, selon son habitude. Personne de son entourage n'a le moindre soupçon du drame affreux qui le torture. Le premier à recevoir sa confidence sera un laïc, le maire de Montréal, Camillien Houde. Le 9 janvier, l'Archevêque sollicite je ne sais quelle faveur de M. le Maire, lui disant: "Vous ne me la refuserez pas, parce que c'est la dernière faveur que je vous demande en ma qualité d'Archevêque de Montréal." M. le Maire se récrie. "Eh bien, oui, répond le solliciteur, on veut avoir ma tête et je crois qu'on l'aura." Ce n'est qu'à la mi-janvier, à la suite d'une réunion d'évêques de l'archidiocèse chez lui, qu'il mande à son cabinet de travail trois évêques thérésiens: Nosseigneurs Chaumont, Papineau et Langlois, et les met au courant de ce qui lui arrive. "Vous a-t-il dit pour quelles causes il se sent frappé?" ai-je demandé à Mgr Langlois. "Non, pas un mot."

Le soir du 30 janvier, je donne, ai-je rappelé plus haut, à l'Ermitage de Saint-Sulpice, la conférence inaugurale de trois journées d'études sacerdotales. Au premier banc de l'auditoire, ni l'Archevêque, ni aucun de ses auxiliaires. On sent dans l'air quelque chose d'insolite. A cette heure-là même un avion filait vers l'Ouest, emportant navré, prostré dans son malheur, l'Archevêque déposé par Rome. Souvent, l'image de cet avion survolant les Prairies et les Rocheuses me reviendra, étoile filante qui pouvait être le symbole d'une carrière si tôt foudroyée. Les premières impressions de l'infortuné ne se défendront point de quelque amertume. Rendu à Victoria, il écrit à l'un de ses amis, Mgr Paul-Emile Coursol, qui nous lit la lettre à Mgr Caza et à moi-même, quelque chose comme ceci: "En survolant les Rocheuses, je ne vous cacherai point que j'ai eu peine à reconnaître le visage de notre Mère l'Eglise, dans le coup qui m'a frappé." Le ton de la lettre nous alarma quelque peu. "Il faudra beaucoup prier pour lui", dit quelqu'un de nous. On sait comme l'exilé eut tôt fait de se ressaisir. Volontairement il se dépouilla de tous ses insignes d'archevêque. Il donna jusqu'à la fin de sa vie un exemple de soumission d'une magnifique grandeur.

■ ■ ■

On voudra m'en croire, je n'ai pas raconté cet épisode de l'histoire de l'Eglise canadienne, pour le malin plaisir de sauver de l'oubli quelques potins ou ragots. Je l'ai fait dans la persuasion d'être le seul peut-être à posséder, sur un fait de quelque importance, des témoignages authentiques. Que de fois m'a-t-on dit: "Vous écrirez, sans doute, ces souvenirs? Ils feraient s'évanouir tant de sottises." L'on a tant bavardé, en effet, échafaudé tant d'hypothèses sur cette déposition d'un archevêque de Montréal. L'on s'en est pris avec tant d'irrespect à Rome même dont la sévérité excessive aurait dépassé toutes les bornes. Un politicien que je ne veux point nommer n'a-t-il pas osé propager un doute sur les moeurs de l'Archevêque? Certes, je n'ai nulle prétention de dire le dernier mot sur ce douloureux événement. Il faudra attendre l'ouverture des Archives de la Délégation apostolique à Ottawa et des Archives du Vatican. En ce que je viens d'écrire, on ne trouvera, il me semble, rien d'infamant contre mon ancien Archevêque, tout au plus un peu de lumière, un commencement d'explication, sur la catastrophe qui l'atteignait. C'était, à tout prendre, un très digne homme. Il ne manquait ni d'intelligence, ni de caractère. Il manquait dangereusement d'équilibre. A tous ceux qui m'ont demandé les véritables causes de sa déposition du siège de Montréal, j'ai toujours répondu: "Ni ceci, ni cela, mais tout un ensemble de faits, d'erreurs de conduite, de fausses manoeuvres, d'idées irréfléchies, troublantes qui ont fini par émouvoir profondément ses collègues de l'épiscopat québécois, puis, après quelque temps, les autorités romaines elles-mêmes. Vais-je le redire? Son infortune, le pauvre Archevêque la portait en soi, dans les déficiences de son être psychologique. Il aura été malheureux, il aura gâché sa vie partout où il aura passé. Sa fin n'a rien qui étonne pour qui se rappelle ses antécédents, ses déboires à Ottawa. On objecterait en vain l'excellent souvenir laissé à Hearst où il séjourna à peine un an. Il y a de ces hommes qu'on dirait marqués pour un mauvais destin. Mais à ceux qui ont manqué leur vie, il reste à la finir en beauté. Ce fut le grand mérite de l'archevêque Joseph Charbonneau.

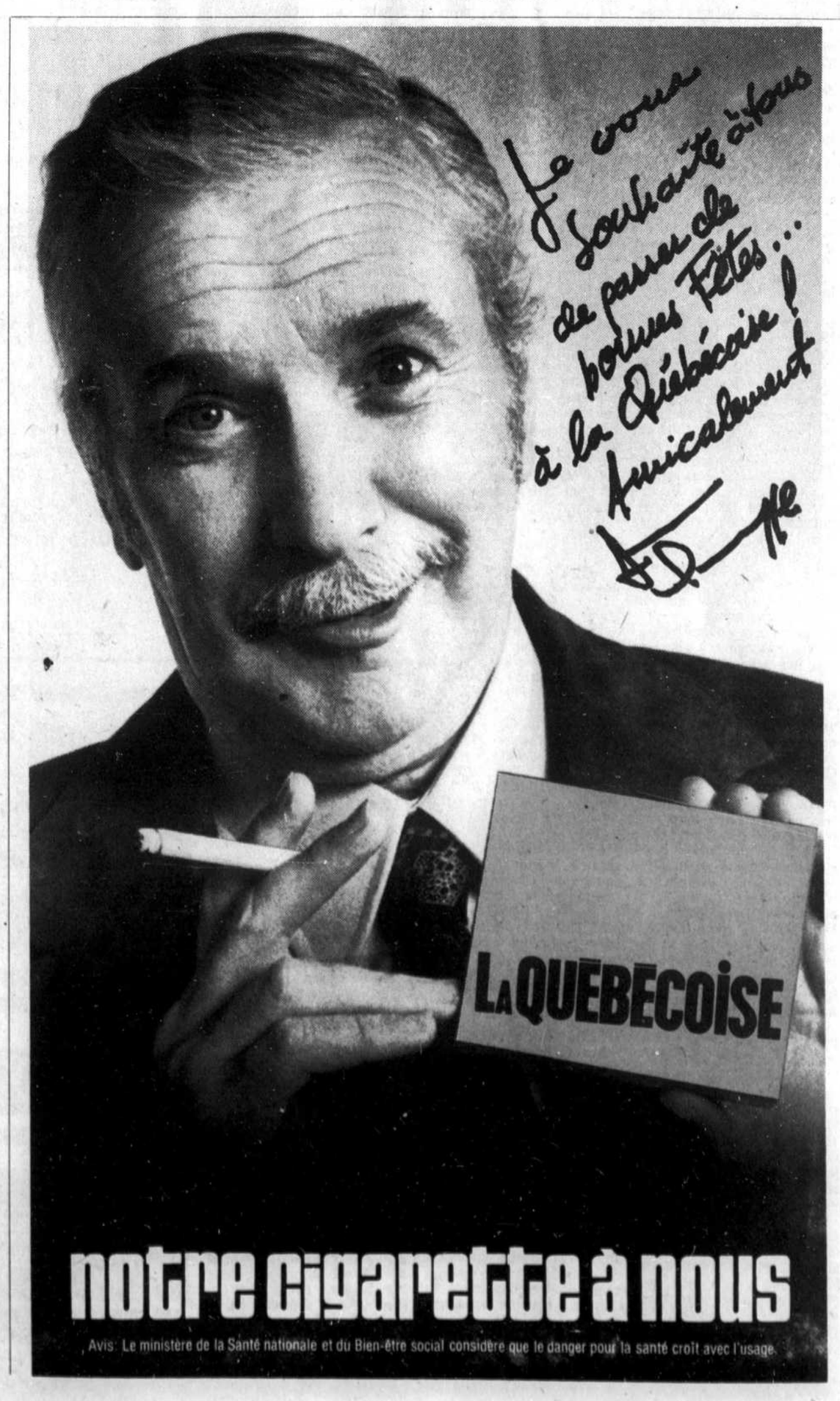
Celle qui fait sa 'fraîche'..

CREME DE MENTHE REGNIER

c'est un produit Cointreau

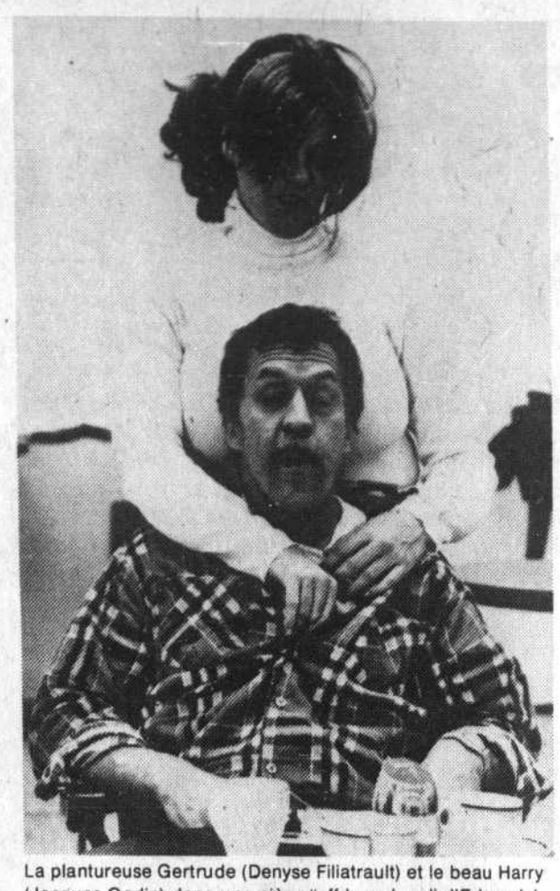


CODE 2196
RENSEIGNEMENTS:
ALBERT ROBINSON CO. 514-849-3675



Avant-première

"Sea Horse"... d'amour et d'humour



La plantureuse Gertrude (Denyse Filiatrault) et le beau Harry (Jacques Godin) dans une pièce "off broadway" d'Edward J. Moore intitulée "Le Sea Horse". Cette grande histoire d'amour, adaptée en français par René Dionne, tiendra l'affiche du théâtre Port-Royal entre le 19 décembre et le 19 janvier.

Jacques Thériault

Denyse Filiatrault était retenue à l'hôpital par un vilain abcès; Jacques Godin, coincé par une répétition à Radio-Canada, n'a même pas eu le temps d'attaquer sa tranche de steak; Jean Duceppe, dont la compagnie présentera une version française de "Sea Horse" d'Edward J. Moore à compter du 19 décembre au théâtre Port-Royal, était aussi à l'hôpital pour des raisons de surmenage. Ceci dit, on nous assure quand même que "Le Sea Horse" en question ne sera pas moins fringant.

Présentée "off broadway" où son succès aurait fait boule de neige, cette pièce d'amour et d'humour met en scène deux personnages principaux qui éprouvent du mal à réaliser leurs rêves. Comme l'indique précisément le metteur en scène Louis-Georges Carrier, cette pièce "est faite de deux rêves parallèles, de deux rêves qui ne devraient jamais se rejoindre". Et d'ajouter: "Il suffit que l'un d'eux refuse sa condition illusoire pour que l'accident se produise".

Les protagonistes de "Sea Horse", pièce d'apparence banale et simple, s'appellent simplement Gertrude Blum (Denyse Filiatrault) et Harry Bales (Jacques Godin). La première, boulotte et fruste, s'imagine physiquement incapable d'attirer l'attention d'un homme. Et cela prendra tellement d'importance dans sa tête qu'elle finira pratiquement par nier son identité, question de prouver qu'elle ne mérite pas d'être aimée, le jour où Harry Bale tentera obstinément de la séduire.

"Dans un combat à finir, précise le metteur en scène, Harry tentera de vaincre les terribles résistances de Gertrude. Réussira-t-il? C'est la question merveilleuse que pose cette pièce aux acteurs, au metteur en scène et finalement aux spectateurs (...) C'est parce que sa facture me paraît neuve que j'ai accepté, avec empressement, de monter cette pièce, trame quotidienne où rien ne se passe et où tout peut se produire. Que voilà une singulière histoire d'amour! Que cela est touchant de voir un auteur atteindre à une grâce singulière avec des matériaux communs, ordinaires, pour ne pas dire minables. Du rien, tout à coup, remuent de somptueux mouvements de tendresse qui vont bercer, l'espace d'un instant, les soubresauts d'un coeur incrédule, liquéfié, chaviré, naufragé".

"Le Sea Horse", traduit de l'américain par René Dionne, tiendra l'affiche du théâtre Port-Royal jusqu'au 19 janvier; cette production est assurée par la compagnie Jean Duceppe qui présente actuellement "Les crasseux" d'Antonine Maillet. La décoration a été confiée à Hugo Wuetrich, l'éclairage à Michel Beaulieu et les costumes à Alison Green. C'est dans une boîte de nuit, où Gertrude est tenancière et Harry un client pas comme les autres, que ce fameux "Sea Horse" se déroulera.

Quant au reste, il faudra patienter jusqu'au 19 décembre, soir de première. Attendons voir, mais Louis-Georges Carrier nous assure tout de même que cette pièce ne se laisse pas facilement découvrir au premier contact.

"Elle se cache admirablement derrière les apparences frustres et primaires de ses personnages, dit-il. Mais, en scrutant davantage cette simple et banale histoire, voilà qu'on distingue toutefois, en filigrane, une charge émotive insoupçonnée, émotion faite de paroles escamotées et de gestes avortés pour mieux masquer des coeurs et des corps meurtris".

variétés

Harrison: ce n'est plus un "party"

par Yves Tachereau

Hare Krishna! Ce que j'ai surtout retenu de ce beau dimanche après-midi pluvieux passé au Forum, c'est le nom de la nouvelle compagnie de disques de George Harrison. Ce en quoi j'ai compris le message du spectacle. J'ai pu entendre son nouveau 45 tours intitulé "Dark Horse" sur étiquette Dark Horse ainsi qu'une autre pièce de son nouveau microsillon "en vente chez tous les disquaires depuis deux ou trois jours". Ravi Shankar étant malade, nous avons dû nous en passer, mais son orchestre nous a joué quelques pièces du nouveau disque "Shankar Family and Friends" sur étiquette Dark Horse. Cette étiquette, d'ailleurs très belle, nous avons pu l'admirer dans sa reproduction géante qui a dominé la scène tout le long du spectacle.

Il n'y a pas de quoi se scandaliser. Tous les musiciens, même les plus "purs", font la même chose. L'engrenage du système est ainsi fait: un spectacle pousse un disque qui pousse un spectacle qui pousse un autre disque. Et cela pour Elton John comme pour tonton Brassens chez lui en France... Ceci étant établi, on a quand même le droit d'exiger un bon récital. Or Harrison n'a vraiment pas fait d'effort, quelques pièces anciennes et quelques nouvelles ont été jouées en attendant la fin. Cela nous a donné un "Something" et un "While my Guitar Gently Weeps" joués et chantés assez mollement, des moments de musique instrumentale à la manière peu subtile de Chicago et une finale enlevée (c'est bien le moins!) avec "My Sweet Lord".

Mais là encore, cette finale avait été préparée non pas par l'ex-Beatle mais par Billy Preston. Cet excellent pianiste était le seul à sembler intéressé par ce qu'il faisait. Sans doute parce que j'étais au Forum, j'avais l'impression, à le voir parmi les autres musiciens, que Maurice Richard revenant patiner parmi les millionnaires gazés du hockey contemporain créerait le même contraste. Les trois pièces qu'il a chantées ont soulevé l'enthousiasme d'une assistance qui attendait depuis le début qu'il se passe quelque chose. Sa musique rythmée et rapide ne relevait peut-être pas d'un art très subtil, mais au moins elle avait de la vie. Je ne sais pas comment sont les autres pièces du nouveau microsillon de Harrison, mais celles qu'il nous a interprétées n'étaient ni particulièrement subtiles ni envoûtantes mélodiquement comme l'étaient ses meilleures compositions.

De la demie douzaine de pièces jouées par l'orchestre de Ravi Shankar, on peut surtout retenir un excellent duo de percussions et la dernière, où en jouant avec ceux de George Harrison, les musiciens hindous ont réussi une synthèse originale des deux sons.

Il faut bien comprendre qu'on ne saurait exiger de George Harrison un gros spectacle bien lourd, mais on pouvait espérer une qualité musicale et un minimum d'intérêt de sa part. Il ne nous a donné ni l'une ni l'autre. Plusieurs spectateurs ont dû se sentir vieux en sortant du Forum, comme si une époque était bel et bien finie. En plus de ça il n'y a presque pas eu de manifestations de plaisir en attendant que le spectacle commence, comme si les concerts rock n'étaient plus des partys...

Voir horaires p. 14

télévision

Quand Montréal est un cliché

par Jean Basile

Même si Luis Borges a su prétendre que les clichés sont l'art suprême et que nulle image n'est plus belle que "tes yeux sont comme des étoiles", il faut encore savoir les employer. Rien de moins que Fellini peut nous faire comprendre que "les clowns sont tristes". Quant à "La soliude des grandes villes", ce ne sont pas quelques images, assorties de quelques témoignages, pris au hasard la chance, qui feront figure d'art.

François Prôtat, l'un des deux réalisateurs de la série de quatre émissions que présente, à 23h., le canal 2 le dimanche soir, est sans doute un jeune plein de bonne volonté mais la première image qu'il nous présenta de Montréal, pour personnelle qu'elle soit, n'a guère de correspondance avec la réalité. Qu'on l'envisage! Cinq ou six témoignages, tous "down" comme l'on dit, à l'exclusion d'un seul, le tout illustré par une photographie de ville déserte, habitée par des clochards et des automates. Honnêtement, je ne crois pas que cela soit la réalité.

D'ailleurs, s'agissait-il vraiment de Montréal? Mais non. Les témoignages recueillis n'étaient pas ceux des Montréalais, qui sont, François Prôtat devrait l'apprendre, une race qui existe ici et là. On nous présenta donc des nouveaux arrivants, quelques provinciaux sympathiques aux prises avec tous les tracas d'une réadaptation. C'est un tout autre sujet.

Au fond, je me méfie toujours un peu de cette approche "sociologique", propre à un certain cinéma-vérité. Avec un bon montage, on peut bien faire dire n'importe quoi à n'importe qui. Je suis sûr que l'on pourrait, avec une telle technique, prouver que Chicoutimi n'est habitué que par des nains.

Mais entendons que ce film se veut d'auteur; François Prôtat nous montre SON Montréal. Peut-être le rôle de Radio-Canada est-il de diffuser de ces oeuvres insignifiantes pour aider les créateurs. Tant mieux pour eux et ça fait toujours une demie-heure de remplie.

Les trois prochaines émissions de cette série seront diffusées les 15 décembre ("Tendresse et violence"), 22 décembre ("Vie de l'émigrant à Montréal", la réalisation est due à Yves André) et 29 décembre ("Jour versus nuit", également réalisé par Yves André).

● "Comme au théâtre", dans le cadre des "Beaux dimanches", au canal 2, à 20h.30.

Cette comédie de situation, due à la plume de Françoise Dorin, n'est pas mauvaise en soi, à l'exclusion d'un premier acte insipide et prétentieux qui, sans doute, a découragé plus d'un téléspectateur. Cela dit, et acceptée sans aucune réticence les lois du genre, on ne peut guère s'enthousiasmer pour la réalisation de Jean Dumas, ni pour sa direction d'acteurs, à l'exclusion toutefois de Michelle Magny dont le personnage, une comédienne un peu sotte, avait du relief.

● LA ONZIEME HEURE, au canal 10, à 23h.

Si, dans sa partie plus particulièrement politique, l'émission qu'anime Mme Chaput-Rolland me paraît souvent contestable, y aborde-t-on des sujets plus directement sociaux que je lui trouve généralement de l'intérêt. C'était le cas de ce dimanche soir où j'ai pu accrocher la dernière demie-heure.

Il est vrai que le sujet de cette émission, celui des enfants maltraités, est de ceux dont on ne parlera jamais assez, même si, comme le soulignait un des participants, le docteur Masse, on est tous un peu complice de la médiocrité de la législation sur ce sujet et, plus généralement, de l'indifférence relative des citoyens. Que l'on songe qu'il y a, selon les statistiques, quelque 300 enfants battus par million d'habitants. Que l'on songe aussi que, selon d'autres statistiques, quelque 85 pour 100 des délinquants adultes ont été des enfants battus. Quelle belle image de la société que nous sommes devenus.

Même si une information réelle passe dans ce genre d'émissions-panel, je me demande toujours si elles sont efficaces. Je me demande surtout, si elles ne deviennent pas, peu à peu, une sorte de bonne conscience collective, cette bonne conscience collective qui fait que nous nous reposons avec tant d'aisance sur les "spécialistes" qui parlent, parlent, parlent.

Au fond, la partie la plus intéressante de cette confrontation a été l'apport de Madame Alice Parizeau, l'une des initiatrice d'un projet de citoyens-bénévoles. Au moins, ceux-là se réveillent.

Mais je m'étonne encore de ce que les grandes questions de base n'aient pas été abordées longuement, car ce sont elles les plus importantes, après toutefois le simple martyr d'un enfant. Par exemple, à qui appartient l'enfant? A ses parents, à l'Etat ou à lui-même? L'enfance malheureuse est-elle un signe de notre temps et quels rapports existent-ils entre l'enfant battu, la dégénérence des moeurs, l'avortement, la pillule, etc... J'ai l'impression que tous ces problèmes sont reliés l'un à l'autre et qu'en les séparant on s'éloigne tout simplement et de la vraie compréhension et d'un début de solution.

N'importe! Qu'on en parle et qu'on en parle encore. Il y a toujours du bon à glaner là-dedans.

● Un nouveau sigle

OTTAWA — Depuis hier, à 22h.30, la Société Radio-Canada est identifiée par une nouvelle figure ayant pour origine la lettre "C" du Canada qui se propage dans toutes les directions pour représenter la diffusion des ondes.

Dans sa version polychrome, le symbole est présenté sur fond bleu; il est rouge au milieu et ses rayons passent progressivement de l'orange foncé à l'orange clair et finalement au jaune.

Le président de l'organisme, M. Laurent Picard, a expliqué que le programme a été conçu afin d'identifier clairement et partout les services fournis par Radio-Canada.

Le nouveau symbole sera présenté à la télévision, sur les véhicules, la papeterie, l'appareillage et éventuellement sur les édifices de la société.

Un symbole sonore a également été mis au point pour identifier les services radiophoniques français et anglais AM et FM de la Société ainsi que le Service du nord et le service ondes courtes Radio-Canada International.

Les arts en bref . . .

VARIETES: le cinéma Charlot, de Longueuil, continuera la présentation de ses spectacles devant le succès obtenu par les expériences précédentes. On y présentera donc Gilles Valiquette, vendredi, à 20h. et 23h.30. La saison de 1975 s'annonce bien avec des spectacles de Beau Dommage, le 31 janvier, suivi ultérieurement par Maneige, les Séguin, etc... Rappelons que le prix des places est de $2.99.

Le 13 décembre également, le service d'animation socio-culturel de l'Université présentera en l'auditorium du pavillon Lafontaine, à 20h.30, le groupe rock "Sloche" avec, en première partie, les musiciens de jazz Sayyd et Ameen.

Le Patriote présentera, du 16 au 22 décembre, le jeune chanteur folkloriste Jacques Antonin.

Enfin, Jacques Michel annonce son départ pour la Guadeloupe. Il souhaite "la paix sur la terre aux ordinateurs de bonne volonté", il espère revenir à son public au mois de février afin "de lui faire partager l'énergie solaire accumulée pendant ses vacances".

●

THEATRE: Rappelons que l'Ecole nationale de théâtre présentera son prochain exercice d'élèves au Monument national, du 17 au 21 décembre; le rideau est à 20h30 et l'entrée est libre. La pièce au programme est "Le Chant du fantôme lusitanien" de Peter Weiss, avec une musique d'André Angelini. La mise en scène est signée de Gilbert Lepage; les décors sont de Raymond Corriveau et les costumes de Jean-Marie Guay.

●

DANSE: Les amateurs de danse contemporaine seront heureux d'apprendre la venue à Québec, samedi, au palais Montcalm, du "Toronto Dance Theatre". Au programme "Suite baroque", "L'Escalier en colimaçon", "Etude pour un chant dans le lointain et "Rencontre".

De son côté, la troupe de danse Anna Wyman de Vancouver entreprendra une tournée pan-canadienne sous l'égide de l'Office des tournées du Conseil des arts du Canada.

●

DISQUES: la firme GAMMA vient de lancer sur le marché deux doubles long-jeu des grands succès de Serge Reggiani et de Robert Charlebois, ainsi qu'un double disque de chanteurs maison dont Tex Lecor, Georges Dor, Claude Gauthier, etc...

De son côté, WB annonce la parution d'un nouveau disque de Guy Trépanier.

●

LITTERATURE: Claude Delarue, un Genèvois de 30 ans, vient d'obtenir le prix Hermès, décerné chaque année par un jury composé des lauréats des grands prix littéraires français de l'Année précédente, pour "La Lagune" publié chez Denoel. C'est le deuxième Suisse couronnée cette année à Paris par un prix littéraire, après Georges Borgeaux qui a obtenu le prix Renaudot.

"UNE BRILLANTE RÉUSSITE" 14 ANS
Marcel Dubé
Les Beaux Dimanches
Jean Duceppe
Denise Filiatrault
dans un film de Richard Martin
CINEMA DE PARIS 896 O. Ste-Catherine 861-2996
1:30 - 3:30
5:30 - 7:30 - 9:30
Étudiants $1.50

ETUDIANTS $1.50
18 ANS Adultes
VIVA LA MUERTE
Dim.: dès 1:30 Sur sem.: 7:30-9:30
version Française
FESTIVAL 1206 E. STE-CATHERINE 525-8600

SALLE RESNAIS POUR TOUS
AMARCORD
V.O. sous-titres anglais
un film de FELLINI
"Un film d'une réjouissante beauté". —New York Times
SALLE EISENSTEIN
MONTREAL MAIN
v.o.s.-t. français
UN FILM DE FRANK VITALE
14 ANS
elysée
35 MILTON 842 6053

tnm présente
la main passe
feydeau
jean besré — gaétan labrèche
léo ilial — jacques piperni
guy hoffmann — georges groulx
guy provost — j.marie moncelet
jean-louis roux — hubert loiselle
et
louise marleau — lise lasalle
germaine giroux — marie fontaine
mise en scène albert millaire
décors robert prévost
costumes francois barbeau
à compter du 13 décembre un autre spectacle de rire
84 ouest, ste.-catherine 861 0563

POUR TOUS
A VOIR ABSOLUMENT
PARIS-MATCH **
un film de CLAUDE LANZMANN
Pourquoi Israël
...UN FILM QUI MÊLE LE RIRE AUX LARMES, L'ANECDOTE À L'HISTOIRE : QUEL RÊVE !...
MICHEL LEGRIS - L'EXPRESS
...IL FAUT ABSOLUMENT VOIR CE FILM INTERESSANT, INTELLIGENT ET SENSIBLE...
ROBERT CHAZAL - FRANCE SOIR
SOUS TITRES ANGLAIS
CINÉMA V salon bleu
5550 Sherbrooke, O 489-5559
DIM.: 1:30-4:50 8:20
SUR SEM.: 8:00
ÉTUDIANTS $1.50

L'ENSEMBLE NATIONAL DU SENEGAL
Superbe . . . Excitant . . . EXTRAORDINAIRE à ne pas manquer N.Y. Times
13-14 DÉCEMBRE - 20H30
Billets : $7.00, $6.00, $5.00, $4.00, $3.00. EN VENTE : CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust P.V.M. Nombre limité de billets à demi-tarif sur $6 (13 déc.) : étudiants & Âge d'Or en vente à CCA seulement.
CCA CHARGEX 932-2234
SALLE WILFRID-PELLETIER

Cinéma
Le Conservatoire D'art Cinématographique en collaboration avec le Département d'Education Permanente offre une session bilingue sur le cinéma composée de quatre cours ayant chacun une durée de treize (13) semaines, à $45 le cours (aucun crédit alloué).
Périodes Marquantes de l'Histoire du Cinéma Mondial,
Cinéma Américain, Cinéma Québécois
Le Surréalisme et le Fantastique dans le Cinéma
Ces cours seront donnés par Martin Malina, Jean-Pierre Tadros, et Robert del Tredici, critiques de cinéma.
Le Département d'Education Permanente du campus Sir George Williams offre ce cours qui débutera en Janvier.
Pour de plus amples informations, appelez: 879-2865.
université concordia


Cent mille beaux cadeaux
Le Salon des Métiers d'Art du Québec
du 7 au 22 décembre
Place Bonaventure
de 12h00 à 22h00
BONAVENTURE

LAISSEZ-PASSER ET CARTE D'ÂGE D'OR NON VALABLES
Le Chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film.
Emmanuelle
18 ANS
Un film de JUST JAECKIN
Couleur
BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424
12.00 - 1.45 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - VEN. SAM. REPRÉSENTATION SUPPLÉMENTAIRE À 11.30 P.M.
ST-JÉROME Rex
DRUMMONDVILLE Capitol
STE-THÉRÈSE Le Georges
VERDUN 3841, Wellington, Tél.: 768-2092
TROIS-RIVIÈRES Les Rivières
CAPITOL St-Jean
SHERBROOKE Le Paris



L'ancien premier ministre d'Israël, Mme Golda Meir, fait une visite à Montréal pour promouvoir la vente des obligations d'Israël. Elle a été photographiée, hier, dans un hôtel de la métropole, en compagnie de Mme Samuel Bronfman.

Cours pour les bénévoles au service des jeunes

par Renée Rowan

Sous les auspices du Comité conjoint pour la participation civique et l'action sociale, le Centre d'orientation et de rééducation de Montréal offrira, à partir du 3 mars prochain, un cours de formation des bénévoles au service des jeunes. Il s'agit d'une première au Québec.

Le cours, offert gratuitement à un groupe de 25 bénévoles, 15 francophones et 10 anglophones, sera d'une durée d'un an comprenant une demi-journée fixe par semaine pour l'aspect théorique, et une demi-journée de stage selon la disponibilité de la bénévole. Le premier critère d'admission: l'engagement des volontaires à se rendre jusqu'au bout du cours et à donner, par la suite, l'équivalent d'une journée de travail bénévole par semaine.

Ce projet d'un cours de formation pour bénévole mijotait depuis longtemps, explique Mme Alphonsine Howlett, une des initiatrices du cours. Depuis 1969, le Comité conjoint, représentant les membres de la Fédération des femmes du Québec (Conseil régional de Montréal), le Montreal Council of Women et le National Council of Jewish Women (section de Montréal) — au total plus de 100,000 femmes — s'est attaché à étudier les besoins sociaux non-comblés des jeunes de la région métropolitaine.

Le Comité en est venu à la conclusion que si la société, même la mieux organisée, ne peut se passer de bénévolat, il est tout aussi indispensable que son organisation pratique soit bien structurée.

"Bien entraînée, la bénévole pourra devenir un apport de plus aux services existants. Elle aidera à alléger le fardeau du professionnel et à enrichir l'expérience de l'enfant dans ses rapports avec d'autres personnes tout en contribuant à son insertion dans la communauté. Elle aidera, en outre, à porter à l'attention du public les besoins particuliers de ces jeunes".

Le Comité conjoint s'est fixé pour objectif de recruter et de donner aux bénévoles la formation requise pour venir en aide aux enfants qui sont sous la protection de l'État, c'est-à-dire les orphelins, les enfants abandonnés, maltraités, ceux qui présentent des problèmes de comportements, qui vivent dans des circonstances préjudiciables à leur bien-être et qui pourraient profiter de programmes de prévention.

"Toute personne qui veut donner de son temps, doit pouvoir le faire avec les outils voulus. On doit lui donner la compétence pour qu'elle se sente véritablement utile dans le rôle qu'elle va jouer. Si nous avons accepté de collaborer avec le Comité conjoint, c'est que nous sommes convaincus qu'il y a dans ce domaine un travail de formation très positif et valable à faire", commente la directrice du Centre d'orientation, Mlle Jeannine Guindon.

Le Centre a senti le besoin, dès la première année, d'offrir aux bénévoles un cours qui, sans être de niveau professionnel, n'en est pas moins très sérieux et donné par une équipe d'experts en psychologie, psychoéducation et travail social. Les stages pratiques se feront dans trois centres: l'Ecole Sainte-Hélène, la Villa Notre-Dame de Grâce et Summerhill, trois institutions pour jeunes en difficulté. La supervision dans ces stages sera assurée en majeure partie par des psychoéducateurs. Les bénévoles seront partagées en équipes de 4 à 5, permettant ainsi une attention davantage personnalisée.

Parmi les principaux thèmes abordés dans les cours qui prendront la forme de séminaires et de discussions, il y aura le comportement de l'adolescent en quête de son identité, l'adolescence et la réactivation de chacune des crises de développement antérieur; les stratégies éducatives et rééducatives en regard des problèmes rencontrés; comment affiner l'observation du comportement pour mieux aider le jeune; les expériences de formation par le groupe en ce qui a trait à des tâches assumées par la bénévole; la découverte des ressources communautaires susceptibles d'être mises à contribution et l'organisation du réseau des services sociaux, de santé et des institutions judiciaires.

Ce qui est important, note Mlle Guindon, c'est que le bénévole se sente encadré dans son travail et sache que, s'il peut s'appuyer sur le professionnel, celui-ci a également besoin de lui et des services qui ne pourraient être rendus aux jeunes autrement".

Après le cours de formation, précise Mlle Guidon, il y a déjà un programme prévu pour implanter des services qui seront proportionnels à la formation des bénévoles.

Les volontaires intéressés à ce programme de formation peuvent déjà s'inscrire en s'adressant directement au Centre d'orientation, 331-5530. Tout ce que l'on demande aux bénévoles, c'est leur disponibilité et un intérêt marqué pour les jeunes aux prises avec des difficultés. La personnalité de chaque candidat entrera également en ligne de compte et chacun sera reçu en entrevue avant d'être admis. Il est à noter, d'autre part, que toutes les dépenses — inscription au cours et frais de déplacement — seront assumées par le Comité conjoint pour la participation et l'action sociale. Celui-ci a déjà fait une demande de subvention auprès du ministère de la Justice et l'accueil a été favorable.

L'épilogue grec

(AFP) — Les résultats du référendum sur le régime grec ont été officiellement annoncés hier soir:

— inscrits: 6.250.379;
— votants: 4.690.605, soit 24,5% d'abstentions;
—pour la monarchie: 1.445.857, soit 30,8%;
— pour la république: 3.244.748, soit 69,2%.

L'ex-roi Constantin a publié quant à lui une brève déclaration adressée aux "hommes et femmes de Grèce" dans laquelle il souligne la nécessité de l'unité nationale.

"Je prie de tout mon coeur, ajoute l'ancien souverain, pour que l'avenir puisse justifier le résultat du vote d'hier. Signé: Constantin"

Quatre fugitives, une otage

WILLISTON (AFP) — Les quatre fugitives d'une prison de femmes de Floride ont été capturées par la police hier dans une forêt près de Williston, dans le centre nord de l'Etat de Floride.

La téléphoniste de 54 ans qu'elles détenaient comme otage est saine et sauve, a déclaré un porte-parole de la police.

Les femmes s'étaient évadées dans la nuit de dimanche à lundi de la prison de Lowell en entraînant leur otage qu'elles avaient saisi alors qu'elle assurait son service de nuit au central téléphonique de l'établissement. Les évadées, armées de couteaux, avant de s'enfuir du pénitencier dans une camionnette, avaient blessé un gardien qui tentait de délivrer leur otage.

Deux des évadées, dont l'âge varie de 32 à 34 ans, purgeaient des peines de prison à vie pour meurtre.

Défense à Listerine de soulager !

WASHINGTON (AP) — Un porte parole de la Commission fédérale du commerce des Etats-Unis a déclaré, lundi, que la Listerine peut tuer des microbes par millions mais que ce rince-bouche ne soulage pas de rhumes ou des maux de gorge.

Le juge Alvin Berman, qui a présidé à l'audition d'une cause soulevée par une plainte de la commission, a ordonné au manufacturier de Listerine de cesser d'annoncer que ce produit soulage des rhumes, et d'ajouter une note à cet effet dans toutes les annonces de Listerine au cours des prochains deux ans.

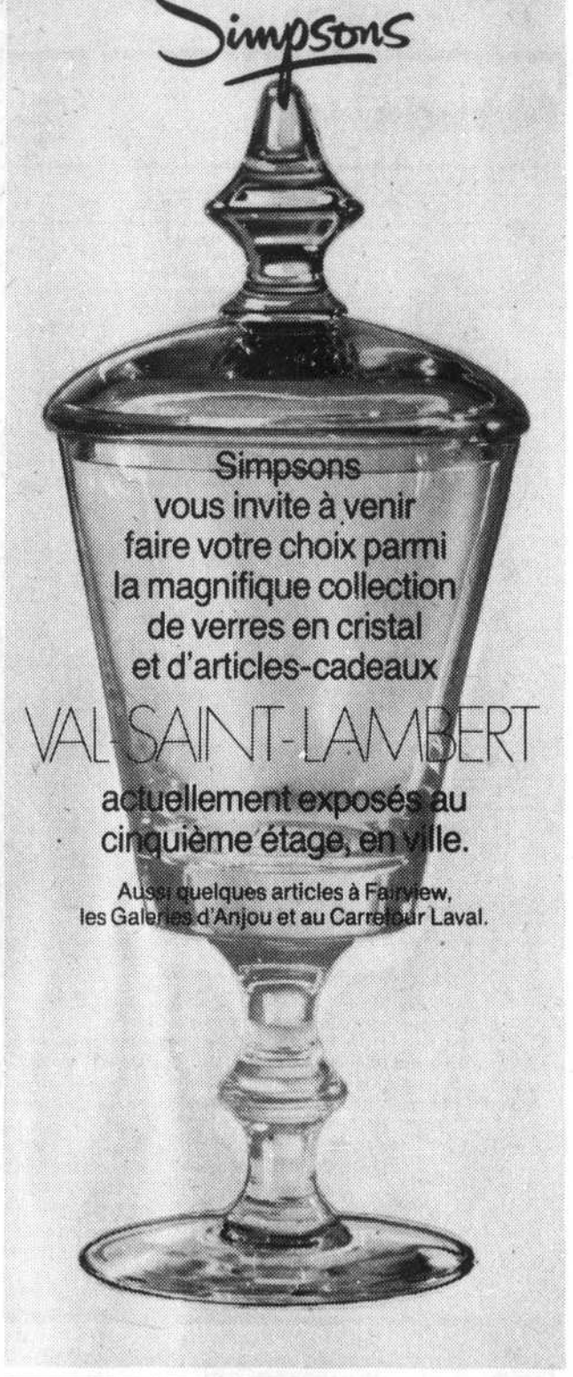
Cette note doit dire: "Contrairement à la publicité antérieure de Listerine, ce produit ne prévient ni ne guérit les rhumes ou maux de gorge, et Listerine ne sera pas bienfaisant dans le traitement des symptômes de rhume ou de mal de gorge".

L'ordre du juge n'est pas définitif, cependant. On peut en appeler auprès des cinq membres de la commission.

Le manufacturier de Listerine, la société Warner-Lambert, a annoncé qu'il en appellera en cour si nécessaire.

"La compagnie Warner-Lambert continue de croire qu'elle a le devoir de résister à toute action du gouvernement qui priverait le public de renseignements valides au sujet de ses produits et qui limite arbitrairement le droit des entreprises commerciales à annoncer les mérites de leurs produits", dit un communiqué de la compagnie.

Simpsons



Simpsons vous invite à venir faire votre choix parmi la magnifique collection de verres en cristal et d'articles-cadeaux VAL-SAINT-LAMBERT actuellement exposés au cinquième étage, en ville.

Aussi quelques articles à Fairview, les Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

BIRKS

Servez-vous de notre pratique service d'achat par téléphone en composant 392-2520 ou 392-2521

BIRKS JOAILLIERS

BIRKS

Birks est ouvert de 9 a.m. à 9 p.m. du 11 au 23 décembre inclusivement

BIRKS JOAILLIERS

Quand la radio se donne en spectacle

Colette Devlin et Pierre Paquette

«à l'antenne»

Ne restez pas seuls le matin . . . Nos deux animateurs font tous les jours provision de bonne humeur. Deux heures de divertissement et de variétés à l'enseigne du bonheur.

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 (heure de l'est)

à la radio de Radio-Canada

Crème de menthe GET La plus vendue en France

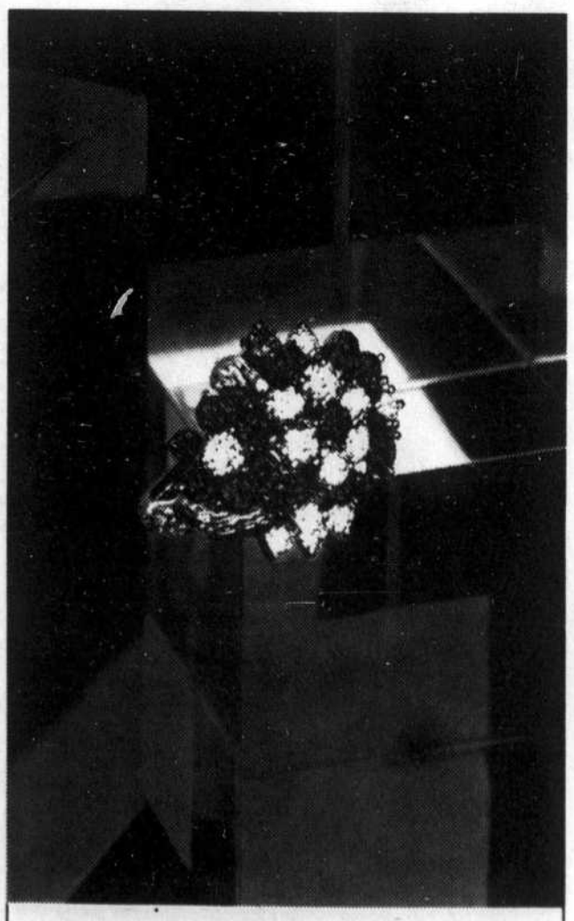
En 1796, les Français ont mis sur le marché la crème de menthe Pippermint Get (prononcer djet').

Aujourd'hui, c'est la crème de menthe la plus vendue en France. Et pour cause!

GET - toute une crème de menthe.



Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Limitée.



Bague de grands soirs

Le moment est venu de lui offrir une bague vraiment ravissante. Voici la bague !

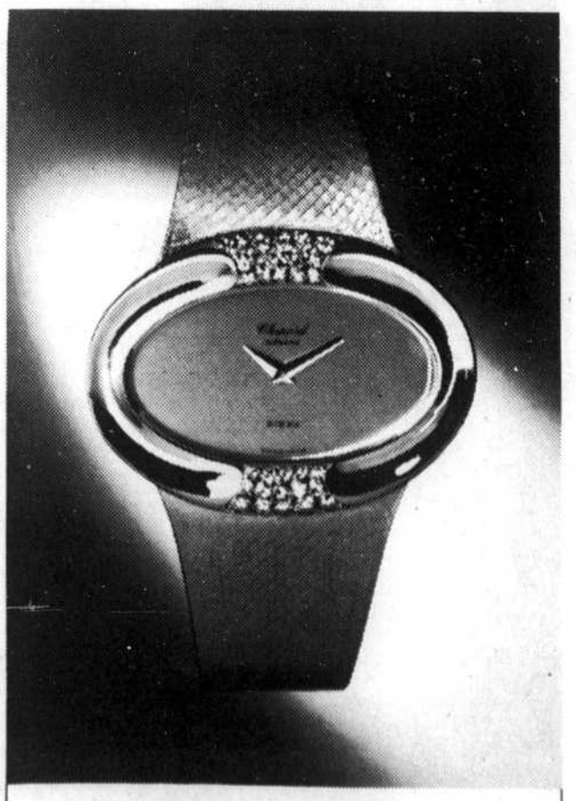
Elle sera fascinée par ce bouquet de pierres précieuses s'épanouissant dans un entrelacs d'or texturé.

Une manifestation tangible de votre affection. En or 14 et 18 ct.

Avec saphirs et diamants, $2000.

Carré Phillips seulement

BIRKS JOAILLIERS



Chopard

à l'heure de l'or et des diamants

L'aristocratie est discrète, c'est pourquoi Chopard de Genève est un nom qui peut ne pas vous être familier. Mais pour ceux qui le connaissent, Chopard est sans aucun doute l'une des plus prestigieuses collections de montres-bijoux de qualité.

Ci-dessus, une Chopard altièrement moderne illustrée une fois et demi plus grande que nature. Or jaune 18 ct., cadran assorti en or estompé. Remarquez les diamants sertis dans l'ovale d'or poli.

$3250.

Chopard est une exclusivité de Birks au Canada

BIRKS JOAILLIERS

Eagleson accuse le hockey professionnel

TORONTO (d'après CP) — Alan Eagleson prétend que le hockey professionnel s'apprête à payer cher son expansion effrénée, ses salaires inflationnistes et sa négligence qui a mené à la disparition de plusieurs équipes affiliées, résultant en la mise-à-pied de quelque 140 joueurs.

Le directeur général de l'Association des joueurs de la Ligue nationale affrontera cette semaine les membres du comité sénatorial sur les institutions bancaires, les industries et les commerces, lequel étudie actuellement l'Acte sur les monopoles, c'est-à-dire le Bill C-22.

"Au cours des dernières semaines, quelque 140 joueurs professionnels de Hockey se sont déclarés sans emploi", a dit Eagleson qui doit faire face au sénateurs à Ottawa. "Il s'agit de joueurs qui, au cours des deux dernières saisons, ont appartenu à des équipes de la LNH ou de l'Association mondiale.

"Environ 30 de ces joueurs sont des anciens de la LNH, et le 110 autres ont joué dans l'AMH. Un des joueurs congédiés, incidemment avait joué durant neuf ans dans la LNH."

L'avocat torontois n'a eu aucune difficulté à citer des noms de joueurs sans emploi, quelques uns très familiers.

Il a identifié le défenseur Arnie Brown comme l'un des chômeurs, de même que le gardien Jerry Gray et les avants Réal Lemieux et Danny Schock.

Dans le cas de Lemieux, Eagleson a précisé que les Sabres de Buffalo de la LNH, lui avaient tout simplement dit de "retourner chez lui parce qu'ils n'avaient plus besoin de ses services".

"Ils lui ont également dit qu'ils lui enverraient ses chèques de paye par la poste.

"Il y a aussi le cas de Brown, ex-joueur des Maple Leafs de Toronto, des Rangers de New York, des Red Wings de Détroit, des Islanders de New York et des Flames d'Atlanta.

"Un bon jour, la direction des Flames lui téléphona pour lui dire qu'il devait jouer encore une saison selon son contrat, mais qu'elle aimerait qu'il la passe à Omaha. On n'avait pas de place pour lui au sein de l'équipe, et on ajouta qu'aucune autre de la LNH n'était intéressée en ses services.

"Il refusa la proposition et demanda son licenciement au cas où il réussirait à se loger avec une autre formation de la LNH ou de l'AMH. On accepta, et il réussit à se tailler un poste avec les Stags du Michigan, de l'AMH...

"Gerry Gray, qui appartient aux Islanders, fut envoyé aux Racers d'Indianapolis qui, un jour récent lui signifièrent tout simplement son congé.

"Il y a enfin le cas de Schock, frère du capitaine des Penguins de Pittsburgh, Ron. Il fut échangé aux Flyers de Philadelphie par les Bruins de Boston en retour pour Mike Walton. Il dût alors jouer à Richmond, de la Ligue américaine, où il compta 48 buts il y a deux ans et 23 la saison dernière.

"Les dirigeants du Richmond, équipe commanditée par les Flyers ainsi que par les Capitals de Washington, lui dirent cavalièrement qu'ils n'avaient plus besoin de lui."

Nightingale l'emporte à Moscou

MOSCOU (AFP) — Lynn Nightingale, d'Ottawa, a remporté le prix "des nouvelles" du neuvième tournoi international de patinage artistique de Moscou en totalisant 220.13 points devant la Soviétique Lioudmila Bakonine, 209.52 et l'Allemande de l'Ouest Petra Wagner, 209.43. Les Canadiens Barbara Berezowski et Daved Porter ont terminé cinquième aux épreuves par couples.

●

ROLAND COLLOMBIN, qui s'est blessé dimanche au cours de la descente de Val d'Isère, souffre d'une fissure de la 7e vertèbre, a révélé un examen radiographique effectué hier à l'hôpital de Berne. Selon les médecins, le skieur suisse devra très probablement porter un corset pendant une période déterminée, mais il ne sera pas hospitalisé. Un nouvel examen est prévu le 19 décembre, qui permettra de décider de la saison du champion suisse.

●

LE JAPON, menant par 3-0 à l'issue du double de la rencontre de coupe Davis, zone sud-est asiatique, a remporté une victoire totale contre les Philippines en gagnant les deux derniers simples, hier à Tokyo. Le Japon rencontrera l'Australie en demi finale de la zone, à Adelaide en janvier prochain.

●

BILL WALTON, ancien pivot de l'équipe universitaire d'UCLA, a démenti les rumeurs selon lesquelles il quitterait le ballon-panier professionnel deux mois seulement après avoir signé un contrat de $2 millions avec les Trail Blazers de Portland. C'est ce qu'a affirmé hier Herman Sarkowsky, président de l'équipe, à la suite d'un entretien avec le célèbre joueur.

Voir autres Carrières et Professions, en page 15

télévision

■ Emission en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les Oraliens
9.30 Les 100 tours de Centour
9.45 En mouvement
10.00 Minute Moumoute
10.15 Hypolyte et ses amis
10.30 Personnalité féminine
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Au pays de l'arc-en-ciel
12.00 Le Prince Saphir
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.00 Cinéma: "Brèves amours" (comédie — italien 1959)
4.00 Bobino
4.30 Nic et Pic
5.00 Daniel Boone
6.00 Prince noir
6.30 Actualités 24
7.30 La p'tite semaine
8.00 Sprint
8.30 Vedettes en direct: Serge Lama
9.00 Rue des Pignons
9.30 Le 60
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport et météo
11.00 Appelez-moi Lise
12.00 Cinéma: "Les yeux du témoin" (drame — Anglais 1959)
1.30 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les bouts d'chou
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 La famille Stone
12.00 Les p'tits bonshommes
12.30 Les tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 Ciné-mardi: "A l'est du Soudan" (drame — Anglais 1964)
4.00 Patofville
4.30 Jinny
5.00 O'Hara
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Hawaii 5-0
8.30 Symphorien
9.00 L'aventurier
9.30 Mannix
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans pantoufles: "Furie au Missouri" (film de guerre — Américain 1968)
12.45 Le 10 vous informe

CBMT 6

8.30 Mon ami
8.45 Friendly giant
9.00 U K Magazine
9.30 Quebec school telecast
10.00 Canadian schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame street
12.00 Elwood Glover's luncheon date
1.00 Ben Casey ■
2.00 Coronation street ■
2.30 Edge of night
3.00 Take 30
4.00 Family Court
4.30 Mr. Wizard
5.00 "Youth Confrontation
5.30 Partridge Family
6.00 City at Six
7.00 Reach for the top
7.30 Adventures of black beauty
8.00 Happy days
8.30 Police story
9.30 Front page Challenge
10.00 Prime time
11.00 The National
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.45 Ciné-Six: "Time limit" (drame 1957) ■

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.30 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The Community
10.00 Pay cards
10.30 McGowan and Co.
11.00 Definition
11.30 The art of cooking
12.00 The Flinstones
12.30 Matinee with George Balcan: "The far out west" (western 1967)
2.30 Somerset
3.00 Another world
3.30 What's the good word
4.00 He knows she knows
4.30 The Flinstones
5.00 Truth or Consequences
5.30 It's your move
6.00 Pulse
7.00 Headline hunters
7.30 Cinéma: A communiquer
9.00 Marcus Welby M.D.
10.00 Harry-0
11.00 The CTV National news
11.30 Pulse
12.00 Tuesday night feature movie: "The Versailles affair" (drame 1960) ■
2.00 Sign-off.

cinéma

ANJOU: 7617 boul. les Galeries d'Anjou 353-5960 "Le trio infernal" 9.45 "Il n'y a pas de fumée sans feu" 7.30.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943. "Kung-Fu le magnifique" 12.45, 3.40, 6.35, 9.35. "Wang-Yu et Miss Karaté se déchainent" 2.10, 5.10, 8.05.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Airport 75" 1.00, 3.00, 5.10, 7.15, 9.20.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Animal crackers" 7.15, 9.10.
AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2767 "Black Windmill" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 ave. du Parc 866-1932 "Room II" 1.25, 4.15, 7.05, 9.55. "3 on a water bed" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30.
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "Emmanuelle" 12.00, 1.45, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Tango de la perversion" 12.15, 3.35, 6.40, 10.05. "Les contes érotiques" 1.45, 5.10, 8.30.
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180 "Le grand bazar" 12.30, 3.45, 7.00, 10.15. "Le Frères Karaté à Bangkok" 2.00, 5.15, 8.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Serpico" 12.15, 6.50, 9.25 et "Billy Halliday chante le blues" 2.30, 7.10.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Le trio infernal" 12.25, 2.45, 5.05, 7.25, 9.45.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "Pas de printemps pour Marnie" 7.00, "Marnie" 9.30.
CINEMA V: 5550 Sherbrooke, 489-5559 (Salon rouge) "Rabbi Jacob" 6.20, 9.45. "Marry me, marry me" 8.05. (Salon bleu) "Why Israël" 8.00.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Les beaux dimanches" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302. "Chiens de paille" 9.40, "On achève bien les chevaux" 7.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Abdication" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210 "L'arnaque" 755 et "Sentimentalement vôtre" 6.20, 10.00.
DAUPHIN: (Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "Toute une vie" 7.00, 9.30 et (Salle McLaren) "Les Magnifiques" 7.20, 9.20.
ELECTRA: 1114 Catherine E. 522-9177. "Salon de massage" 1.00, 3.50, 6.45, 9.40. "Même les caresses s'apprennent" 2.25, 5.20, 8.15.
ELYSEE: 35 Milton — 842-6053 (Salle Resnais) "Amarcord" de F. Fellini 7.15, 9.30, et (Salle Eisenstein): "Montréeal Main" 7.15, 9.30.
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600 "Viva la muerte" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine 288-3303 "Les 4 Charlots mousquetaires" 12.30, 4.20, 8.10, "A nous 4 Cardinal" 2.30, 6.20, 10.15.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "4 mercenaires d'El Paso" 8.25, "Cité de la violence" 6.30, 10.05.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 689-9707 "The apprenticeship of Dudy Kravitz" 12.45, 2.50, 5.00, 7.05, 9.15.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "Macon county Line" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "4 mercenaires d'El Paso" 8.25, "Cité de la violence" 6.30, 10.05.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 525-6224 "L'exorciste" 7.15, 9.30.
MONKLAND: 5504 Monkland 494-3579. "Papillon" 1.10, 5.10, 9.25, "Internecine projet" 3.35, 7.40.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Medée" 7.00 et "Teorema" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine, O. 886-6991. "The taking of pelham" 12.55, 3.00, 5.45, 7.15, 9.25.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Défense de savoir", 1.10, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Odessa file" 7.15, 9.20.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Groove tube" 12.10, 1.50, 3.25, 5.05, 6.40, 8.20, 10.00.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Chinatown" 1.40, 4.10, 6.40, 9.10.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Le grand bazar" 12.30, 3.45, 7.00, 10.15, "Frères Karaté à Bangkok" 2.00, 5.15, 8.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Female moonshiners" 1.15, 4.00, 6.45, 9.20, "The doctor and his women" 12.00, 2.50, 5.35, 8.25.
RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-3125 "Doctor Jivago" 12.45, 4.20, 7.55.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-3125 "Exorcisme et messes noires" 2.15, 5.45, 9.20, "Amour délicieuse" 12.30, 4.00, 7.35.
SAINT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 849-4211 "Continental circus" 2.45, 6.15, 9.45, "Karaté du tonnerre" 1.20, 4.50, 8.20.
SALLE EMILE LEGAULT: 613 Ste-Croix, 744-1182 "Delivrance" 5.30, 9.30 "Bonny et Clyde" 7.30.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O 932-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Gone with the wind" 12.00, 2.55, 7.50.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "The longest yard" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Black socks" 12.45, 2.30, 4.15, 6.05, 7.45, 9.30.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Emmanuelle" 8.00. "Le hasard et la violence" 6.30, 9.30.
VERSAILLES: (Salle Bleue) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Rêves érotiques" 6.25, 9.55. "Le complot" 8.00.
VERSAILLES: (Salle rouge) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Exorcisme et messes noires" 6.00, 9.20. "Puceau se déchaine" 7.45.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "L'exorciste" 7.15, 9.30.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Harry and Tonto" 12.45, 2.40, 4.40, 6.40, 8.55.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Eleven harrow house" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Gulliver's Travels" (Dave Fleischer — Américain 1939) 7.30, "Antonio Das Mortes" (de C. Rocha — Brésil 1969) 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve. 879-4349.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-3691 relâche.
IN CONCERT: 2 rue Le Royer 861-5669 Elvin Jones 20h30, 23h30, 1h30.
LE PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E, 523-1131 Monique Leyrac du lundi au ven. 21h sam. 20h et 23h dim 20h.
LE PATRIOTE EN HAUT: Les mimes électriques du mercredi au ven. 20h sam 19h30, 23h dim 20h.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "Le tournant" de F. Dorin, du mardi au samedi 20h. dim.: 19h.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964 "A toi pour toujours, ta Marie-Lou" de Michel Tremblay (horaire irrégulier).
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Les hauts et les bas d'la vie d'une diva" de J.C. Germain, tous les soirs à 20h30, relâche les lundis.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 relâche jusqu'au 13 décembre.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 ave des Pins: 845-7277. "Quatre à quatre" de M. Garneau — tous les soirs: 20h30 relâche lundi.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Daniel-le Dicari 20h30
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: "Les crasseux" d'Antonine Maillet — 20h30.

Carrières et Professions

LA COMMISSION SCOLAIRE sainte-croix

La Commission scolaire Ste-Croix a un besoin urgent de personnel enseignant:

Secteur professionnel:
(1) professeur à demi-temps Religion et Anglais
(1) professeur à demi-temps Dessin et Mathématique

Niveau secondaire:
(1) professeur d'anglais langue seconde à temps plein, niveau sec. IV et V

Prière de communiquer directement au numéro **748-6991 poste 34.**

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TECHNICIENS EN ÉLECTRONIQUE

Nous sommes à la recherche de techniciens de maintenance électronique, télévision. Le candidat doit:
— posséder de bonnes connaissances de l'électronique moderne, des circuits intégrés, des circuits logiques;
— avoir deux (2) ans ou plus d'expérience dans un domaine connexe.

Avantages sociaux des plus intéressants.

Communiquer avec:
Serge Lareau
285-2166
Bureau d'emploi,
Maison de Radio-Canada,
1400 est, boul. Dorchester,
Montréal, Qué.

PROFESSEUR DE FRANÇAIS
(langue seconde)

Fonctions:
Dans le cadre d'un programme déjà en marche, l'École de Langues de la Banque du Canada est à la recherche d'un professeur de français qui devra donner 20 heures de cours par semaine à des adultes (cours collectifs et leçons particulières). Il devra, de plus, collaborer à certains travaux de recherche en vue de la production de matériel didactique.

Exigences:
— B.A. spécialisé.
— Certificat du C.R.E.D.I.F.
— Formation pédagogique.
— Être capable de se débrouiller en anglais.
— Connaissance de la méthode Dialogue Canada un atout.

Lieu de travail:
Poste à Ottawa, Ontario.

Traitement:
À déterminer selon la formation et l'expérience.
Contrat initial d'un an.
Excellents bénéfices marginaux.

S'adresser à:
Agent à la dotation en personnel,
BANQUE DU CANADA,
234, rue Wellington,
Ottawa, Ont. K1A 0G9

CENTRE FAMILIAL THÉRÈSE-MARTIN
(Centre d'accueil pour mésadaptés socio-affectifs)

RESPONSABLE D'UNITÉ DE VIE
(garçons 6 à 10 ans)

Poste:
Sous l'autorité du Directeur de Vie de groupe, voit à la formation et à l'application des méthodes de rééducation.

Responsabilités:
— Diriger et superviser le travail des éducateurs en ce qui a trait aux méthodes de rééducation autorisées par la Direction.
— Participer à l'élaboration et à l'application du programme des activités.
— Administrer le budget de l'unité de vie.
— Choisir son personnel conjointement avec la Direction et faire l'évaluation de celui-ci.
— Préparer les horaires de son personnel et contrôler l'organisation matérielle de l'unité de vie.

Qualifications:
— Diplôme collégial en sciences humaines, de préférence en techniques d'éducation spécialisée.
— Un minimum de 3 ans d'expérience en rééducation ou autre expérience jugée équivalente.
— Qualités de leadership pour motiver une équipe de travail.

Traitement:
Selon les normes salariales de la Convention collective.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet au plus tard le 12 décembre 1974 à la:
Directrice générale
Centre familial Thérèse-Martin
300, Montée Saint-Luc
Saint-Jean, Qué.
J3B 6Y8

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES AGRÉÉS
recherche les services de
comptables agréés, de comptables intermédiaires et seniors avec expérience en vérification.
Faire parvenir curriculum vitae ou communiquer avec:
MARCEL LECOURT, c.a. ou
JEAN LUSSIER, c.a.
Noiseux, Lyonnais, Bédard,
Senécal & Associés, C.A.
500 Place d'Armes, bureau 2000,
Montréal H2Y 2W2.
Tél.: 849-7791

Le Conseil scolaire de Nipissing
North Bay, Ontario
École secondaire Franco-Cité,
Sturgeon Falls, Ont.
Sollicite des demandes pour le 6 janvier 1975 pour les postes suivants:
• **FRANÇAIS**
• **MATHÉMATIQUES**
• **SCIENCES**
Faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae à:
M. David Lafleur, Principal
École secondaire Franco-Cité,
90 rue Main, Sturgeon Falls, Ont.
P0H 2G0
Tél.: (705) 753-1510 (Bureau)
(705) 753-0587 (Rés.)

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CÔTE NORD
275 boul. LaSalle, Baie-Comeau, P.Q.
Tél.: 296-6691 Réf.: 04-14-21C
REQUIERT LES SERVICES D'UN
PSYCHOLOGUE
pour Forestville & Bergeronnes

Exigences:
Selon les exigences de la Coporation des psychologues de la Province de Québec.
(Fournir attestation d'études)

Traitement:
Minimum: $9,192. Maximum: $17,116.
Selon scolarité et expérience reconnues

Fin du concours: Le 13 décembre 1974

Faire parvenir documents à l'attention du soussigné en mentionnant le numéro indiqué plus haut.

Remarques:
Entrée en fonction immédiate.

LES DIRECTION DES SERVICES AU PERSONNEL
C.H. Charbonneau,
Directeur
Baie-Comeau,
le 28 novembre 1974

Université du Québec à Montréal

VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

Fonctions:
— Relève directement du recteur
— Le vice-recteur à l'administration et aux finances est responsable devant le recteur de
- l'administration des finances
- du personnel non enseignant
- des terrains et bâtiments
- des équipements et des services auxiliaires
- des services d'aménagement, d'entretien et de sécurité
- des projets de construction et de réaménagement des édifices
— Il élabore les politiques et les procédures administratives de l'Université
— Il applique les politiques et les procédures administratives approuvées
— Il voit à la préparation des budgets de fonctionnement et d'investissement, des rapports financiers de l'Université et à l'établissement des mécanismes de contrôle.

Exigences:
— Le candidat doit posséder:
a) une formation universitaire de 2e ou 3e cycle dans une discipline reliée aux responsabilités qui lui sont confiées
b) une expérience d'au moins cinq ans du milieu universitaire ou dans des domaines connexes
c) une bonne connaissance du processus budgétaire, des mécanismes de financement et de contrôle afférents
d) une connaissance des structures de l'Université du Québec.

Traitement:
— Selon l'échelle de salaire des vice-recteurs adoptée par le Conseil d'Administration.

Les Candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au Secrétariat général avant le 24 décembre 1974 à 11.30 heures, au **bureau 7210 du Pavillon Louis Jolliet, 355 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal H3C 3P8.**

LE PAVILLON DU PARC INC.
CENTRE D'ACCUEIL POUR DÉFICIENTS MENTAUX ET MÉSADAPTÉS SOCIAUX
Directeur(trice) des Services Institutionnels aux Mésadaptés Sociaux

FONCTION:
Sous l'autorité du Directeur des services aux mésadaptés sociaux, il/elle supervise, contrôle et coordonne les services institutionnels déjà implantés au Pavillon du Parc Inc. auprès de cette population.
Il/elle peut être affecté(e) à toute autre fonction impliquant la mise en place de programmes nouveaux.

COMPÉTENCE:
Formation universitaire pertinente à la fonction. Expérience de 5 années dans le domaine ou autre domaine connexe.
Aptitudes manifestes pour la mise en place de programmes professionnels complexes.

SALAIRE: À négocier.

Vous êtes priés(ées) de faire parvenir demande écrite accompagnée de curriculum vitae pour le 16 DÉCEMBRE '74 à l'adresse ci-dessous:
Lise Schingh
Directrice du Personnel
Pavillon du Parc Inc.
161 B, rue Principale
Aylmer, P. Qué. J9H 3N1

DIRECTEUR DES FINANCES

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire assumera la responsabilité de l'organisation, du fonctionnement et du contrôle des activités reliées à l'administration financière de l'établissement.

Exigences académiques:
Être reconnu comme C.A., R.I.A. ou C.G.A. d'une université ou institution spécialisée et posséder des connaissances en administration hospitalière.

Expérience:
Un minimum de 5 années à un poste administratif dans un établissement de santé. Toute expérience pertinente sera également considérée.

Salaire:
Selon l'expérience et suivant les échelles du M.A.S.

Endroit:
Un hôpital général de 136 lits dans les Cantons de l'Est, à 40 milles de Montréal. (Centre hospitalier sous-régional avec expansion autorisée actuellement en voie de réalisation et dont la fin des travaux est prévue fin décembre 1975).
Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 13 décembre 1974 au:
Directeur général,
Hôpital général de Shefford,
205, boul. Leclerc,
Granby J2G 1T7

LA VILLE DE NEW RICHMOND
est à la recherche d'un
DIRECTEUR DES LOISIRS
(Poste Permanent)

Fonctions:
Sous la direction général du Gérant Municipal, le Directeur des Loisirs, doit:
a) En collaboration avec le Gérant Municipal et le Conseil municipal, élaborer des politiques d'ensemble en matière de loisirs.
b) Appliquer les politiques générales établies par le Conseil Municipal.
c) Diriger, coordonner et contrôler un service dont la fonction est de mettre à la disposition des citoyens les moyens de se récréer et d'occuper leur temps libre.
d) Préparer et administrer les budgets d'opération et d'immobilisation nécessaires au fonctionnement du service et au développement du loisir communautaire.
e) Prévoir et préparer des projets d'immobilisation à court et à long terme et faire les recommandations nécessaires au Conseil.
f) Prévoir les effectifs en personnel du service, en diriger, coordonner et évaluer le travail.
g) Voir à la réalisation, superviser et évaluer les programmes d'activités offerts à la population.
h) Établir les contacts nécessaires avec les personnes et les organismes susceptibles d'aider à la réalisation des objectifs poursuivis.
i) Établir et maintenir des contacts avec le public, les corps publics et les organismes de loisirs, les informer de la philosophie du service et des buts poursuivis.
j) Étudier et se tenir informé des récents développements dans le champ de la récréation communautaire.
k) Les fonctions, devoirs et pouvoirs qui peuvent lui être assignés par d'autres règlements ou par résolution du Conseil.

Qualités requises:
Expérience et connaissance compréhensive de l'animation en loisirs (développement culturel, sports, plein air). Diplôme universitaire en sciences humaines ou en récréologie ou D.E.C. en techniques de loisirs serait un atout appréciable. Le candidat devra avoir au moins 25 ans.

Salaire:
Salaire selon l'expérience et les qualifications sujet à revision annuelle.

Faire parvenir "curriculum vitae" avant le 20 décembre 1974 à l'attention de:
M. Michel Caron,
Gérant Municipal,
Hôtel de Ville,
C.P. 338,
New Richmond,
Cté Bonaventure, P.Q. G0C 2B0

Tumultueux revers des Sélects

Le Junior de Montréal, renforcé par la présence de six joueurs professionnels des Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse, a remporté une victoire tumultueuse de 4-2 sur les Sélects de Mouscou, hier soir au Forum devant quelque 7,200 spectateurs. Ce match "amical" a été ponctué d'une bagarre générale deux minutes avant la fin, à la suite de laquelle trois joueurs de l'équipe montréalaise furent expulsés.

C'est Jean-Luc Phaneuf, l'un des meilleurs pointeurs de la Ligue majeure du Québec, qui a procuré la victoire aux siens grâce à un but avec avantage numérique réussi à la 14e minute de jeu au 3e engagement. Les Moscovites venaient d'égaler les chances à 3-3, grâce à deux buts par l'ailier Konstantin Klimov, l'un des bons joueurs pour l'équipe d'URSS lors de sa récente victoire en huit rencontres aux dépens des vedettes de l'Association mondiale.

Les Soviétiques en étaient à la première d'une série de sept parties hors-concours en sol canadien. Ils parurent hors-forme dans leur propre bout de la patinoire, leurs rivaux ne cessant de les harceler et de les mettre en échec.

Cette robustesse éclata en combat rangé vers la fin du match, à la suite d'un dardage sournois par le défenseur Aleksei Volchenkov aux dépens de Richard Bowness. Tandis que ce dernier demeurait étendu sur la patinoire, Gilles Lupien, des Voyageurs mais du Junior l'an dernier, s'en prit au Russe et lui administra une raclée. Lorsqu'il eut terminé, il fut relevé par plusieurs autres joueurs, dont Jean-Luc Jacob et Robert Picard.

Quand l'arbitre Marcel Vaillancourt réussit à rétablir l'ordre parmi les joueurs des deux équipes qui avaient tous déserté leur banc, il infligea une majeure à Volchenkov pour son geste, ainsi que des majeures et des inconduites de match aux trois Canadiens.

Une bonne part du crédit pour la victoire des Montréalais doit revenir au gardien Dave Klenbass, des Voyageurs, qui fut spectaculaire jusqu'à ce qu'il fusse blessé à une cheville au début du dernier engagement. Il fut alors remplacé par le jeune André Lepage, revint au jeu à la 13e minute après le but égalisateur, mais dut de nouveau se retirer deux minutes plus tard.

Peter Sullivan et Ron Andruff, des Voyageurs, avaient procuré une avance de 2-1 aux vainqueurs en 1ère période, Zelmut Balderis répliquant pour les Sélects. Denis Daigle compta l'unique but du 2e vingt.

Sommaire

1ère période

1—MONTREAL: Sullivan, Dupont, Daigle 6:52
2—MOSCOU: Balderis 10:01
3—MONTREAL: Andruff, Bowness, Daigle 18:19
Pun.: Dotov S 5:20, McDougal M 13:38, Picard M 19:32.

2e période

4—MONTREAL: Daigle, Bowness, Andruff 7:56
Pun. Volchenkov S et Lupien M 5:43, Pobov S 14:01, Daigle M 15:47, Fyodorev S 18:01.

3e période

5—MOSCOU: Klinov, Ropnjov, Kotov 5:25
6—MOSCOU: Klimov, Terjoknin 12:07
7—MONTREAL: Phaneuf, Nyrop, Andruff 13:09
Pun. Dupien M 8:42, Balderis S 13:00, Fyodorov S 15:58, Volchenkov S (majeure), Lupien, Jacob et Picard M (majeures et inconduites de match) 18:08.

Lancers par;

Moscou	13	14	18	— 45
Montréal	13	8	2	— 23

Gardiens: Polupanov, Moscou: Elenbaas et Lepage, Montréal.
Assistance: 7,195.

Nastase et Borg favoris du tournoi des "maîtres"

MELBOURNE (AFP) — Le Roumain Ilie Nastase, à la recherche d'une réhabilitation, et le Suédois Bjorn Borg, le numéro 2 mondial, seront les deux grands favoris du tournoi des "maîtres" de tennis phase finale du "grand prix" de la fédération internationale, qui aura lieu sur les courts en gazon de Kooyong à Melbourne à compter d'aujourd'hui.

Très décevant cette année — il a perdu ses titres à Rome et à Paris — Nastase tentera en effet, de terminer sa piètre campagne 1974 par un spectaculaire succès qui pourrait lui redonner confiance pour l'avenir. Sur les 4 tournois des "maîtres" déjà joués depuis 1970, le Roumain en a remporté trois (1971, 1972 et 1973), la première édition étant revenue à l'Américain Stan Smith.

Le blond Borg, âgé de 18 ans, 2ème meilleur joueur de l'année derrière l'américain Jimmy Connors (forfait pour Melbourne pour raison de santé), sera lui aussi, très dangereux. Bien que plus à l'aise sur des surfaces relativement lentes — il a gagné à Rome et Paris — le Suédois a prouvé qu'il pouvait bien jouer sur gazon, grâce notamment à son service puissant, en s'adjugeant la finale des internationaux d'Australie du sud, aux dépens du Néo-Zélandais Onny Parun, dimanche à Adelaide.

Mais si Nastase et Borg seront tout particulièrement à suivre, le tournoi de Melbourne qui réunit les 8 premiers du "grand prix" 1974 — à l'exception de Connors donc, remplacé par son compatriote Harold Solomon (8ème) — les 6 autres concurrents auront leur mot à dire...

Le triple champion de Wimbledon, John Newcombe — qualifié pour Melbourne en tant que meilleur joueur du pays organisateur dans le "grand prix" (12ème — sera un postulant à la victoire. Mais victime d'une blessure au dos il y a quelques jours à Sydney, l'Australien a bien failli déclarer forfait et il pourrait ne pas se présenter dans les meilleures conditions.

Le gaucher espagnol Manuel Orantes — 3ème du "grand prix" — finaliste cette année à Paris, sera un candidat sérieux également. Mais ses qualités sont généralement plus évidentes sur les surfaces lentes. Ce sera le cas aussi de la révélation 1974, l'Argentin Guillermo Vilas-gaucher lui aussi — âgé de 22 ans et vainqueur du "grand prix" grâce à 6 victoires. Le jeune Sud Américain qui a gagné plus de $200,000 a obtenu tous ses succès sur des terrains assez lents et il devrait être en difficulté à Melbourne tout comme le Mexicain Raul Ramirez (21 ans) et Harold Solomon (23).

En revanche, le Néo-Zélandais Onny Parun (7ème du "grand prix") un spécialiste du gazon, sera en mesure de créer des surprises, mais il ne devrait pas cependant s'adjuger le titre.

Le tirage au sort pour la composition des deux groupes a donné le résultat suivant:

— Groupe bleu: Vilas, Newcombe, Orantes et Nastase

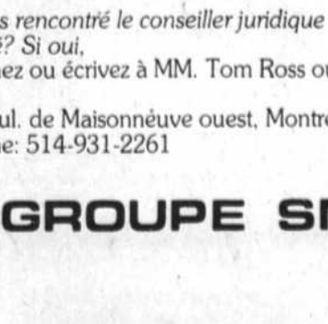
— Groupe blanc: Solomon, Parun, Borg et Ramirez.

Voici l'ordre des matches pour aujourd'hui: Vilas C/ Newcombe, Orantes C/ Nastase, Solomon C/ Parun, Borg C/ Ramirez.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 14

RECHERCHÉ:



Conseiller juridique

Une des plus importantes entreprises canadiennes de consultation, spécialisée en gérance de projet, conception, approvisionnement et construction, travaillant sur d'importants projets tant à l'étranger qu'au Canada recherche un jeune conseiller juridique pour son service du contentieux.

Le titulaire rédigera des offres des services et contrats pour des projets à l'échelle nationale et internationale. Il travaillera en étroite collaboration avec la direction de toutes les filiales et compagnies affiliées et jouera un rôle important dans les négociations de contrats et dans les transactions commerciales.

Bilingue et membre du Barreau, les candidats à ce poste devraient posséder au moins deux années d'expérience dans le domaine du droit commercial.

Nous payerons entre $17,000 et $20,000, compte tenu de la formation et de l'expérience, pour la personne recherchée.

Avez-vous rencontré le conseiller juridique recherché? Si oui,
Téléphonez ou écrivez à MM. Tom Ross ou Roger Dupont
1550, boul. de Maisonneuve ouest, Montréal
Téléphone: 514-931-2261

LE GROUPE SNC

football

Ligue Nationale

Hier
Washington à Los Angeles

Samedi
Cincinnati à Pittsburgh
Minnesota à Kansas City
Dallas à Oakland

Dimanche
Green Bay à Atlanta
N.-Angleterre à Miami
Détroit à Philadelphie
Chicago à Washington
Jets NY à Baltimore
Cleveland à Houston
Giants NY à St-Louis
Buffalo à Los Angeles
Denver à San Diego
N.-Orléans à San Francisco

LIGUE NATIONALE
Division Américaine

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
Section Est							
MIAMI	13	10	3	0	287	189	.769
BUFFALO	13	9	4	0	250	189	.692
N.-ANGLETERRE	13	7	6	0	321	255	.538
JETS NY	13	6	7	0	234	262	.462
BALTIMORE	13	2	11	0	152	284	.154
Section Centrale							
PITTSBURGH	13	9	3	1	268	186	.731
CINCINNATI	13	7	6	0	280	232	.538
HOUSTON	13	6	7	0	208	258	.462
CLEVELAND	13	4	9	0	227	316	.308
Section Ouest							
OAKLAND	13	11	2	0	328	205	.846
DENVER	13	7	5	1	303	273	.577
KANSAS CITY	13	5	6	0	218	258	.385
SAN DIEGO	13	4	9	0	195	285	.308

Division Nationale

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
Section Centrale							
MIAMI	13	10	3	0	287	189	.769
BUFFALO	13	9	4	0	250	189	.692
N.-ANGLETERRE	13	7	6	0	321	256	.538
JETS NY	13	6	7	0	234	262	.462
BALTIMORE	13	2	11	0	152	284	.154
Section Centrale							
PITTSBURGH	13	9	3	1	268	186	.731
CINCINNATI	13	7	6	0	280	232	.538
HOUSTON	13	6	7	0	208	258	.462
CLEVELAND	13	4	9	0	227	316	.308
Section Ouest							
OAKLAND	13	11	2	0	328	205	.846
DENVER	13	7	5	1	303	273	.577
KANSAS CITY	13	5	6	0	218	258	.385
SAN DIEGO	13	4	9	0	195	285	.308

hockey

Ligue Nationale

Dimanche
Montréal 3, Rangers NY 3
Buffalo 5, Minnesota 0
Philadelphie 3, Islanders NY 2
Boston 3, Pittsburgh 2
St-Louis 3, Washington 1
Detroit 4, Vancouver 2
Toronto 4, Chicago 1

Ce soir
Montréal à Minnesota
St-Louis à Islanders NY
Boston à Kansas City
Californie à Vancouver

Les pointeurs

	b	p	pts
Perreault, Buff	20	28	48
Orr, Bos	16	30	46
Robert, Buff	20	23	43
Esposito, Bos	21	21	42
Martin, Buff	20	22	42
Lafleur, Mtl	20	20	40
Dionne, Det	13	24	37
Clarke, Pha	10	27	37
Mahovlich, Mtl	11	23	34
Luce, Buff	14	18	32

Association Mondiale

Dimanche
Québec 2, Houston 1
Vancouver 4, Minnesota 2
Indianapolis 5, San Diego 3
Toronto 5, Phoenix 2
Winnipeg 5, Chicago 2
Edmonton 7, Michigan 0

Ce soir
Vancouver à Cleveland
Winnipeg à Indianapolis
Minnesota à Toronto
Michigan à San Diego
Phoenix à Chicago

Les pointeurs

	b	p	pts
Hull, Wpg	23	16	39
Lund, Hou	16	22	38
Hughes, Hou	22	13	35
Nilsson, Wpg	8	27	35
Bernier, Que	13	21	34
Lacroix, SD	11	23	34
Hinse, Hou	12	21	33
Dillon, Tor	13	19	32
Walton, Minn	16	15	31
Simpson, Tor	21	9	30
Mahovlich, Tor	15	15	30

Ligue Majeure du Québec

Dimanche
Sherbrooke 7, Sorel 0
Québec 7, Shawinigan 3
Cornwall 4, Chicoutimi 4
Hull 6, Montréal 4
T.-Rivières 3, Laval 2

Hier soir
Hull 5, Laval 5
Sherbrooke 7, Shawinigan 4

Ce soir
Sorel à T.-Rivières

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Section I							
PHILADELPHIE	27	17	6	4	100	62	38
ATLANTA	29	13	11	5	80	82	31
RANGERS NY	26	12	8	6	101	79	30
ISLANDERS NY	27	10	9	8	91	75	28
Section II							
VANCOUVER	28	17	7	4	109	80	38
CHICAGO	26	11	12	3	91	74	25
ST-LOUIS	26	10	11	5	87	92	25
MINNESOTA	28	9	15	4	78	110	22
KANSAS CITY	26	4	20	2	62	118	10
Section III							
MONTREAL	29	14	6	9	123	88	37
LOS ANGELES	25	14	2	9	80	41	37
PITTSBURGH	26	9	13	4	103	98	22
DETROIT	26	9	14	3	76	107	21
WASHINGTON	28	2	23	3	62	150	7
Section IV							
BUFFALO	29	21	4	4	140	90	46
BOSTON	26	13	7	6	110	81	32
TORONTO	26	7	13	6	88	105	20
CALIFORNIE	28	6	17	5	67	120	17

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Section Canadienne							
TORONTO	27	16	10	1	123	101	33
QUÉBEC	23	14	9	0	96	79	28
WINNIPEG	22	13	8	1	95	62	27
EDMONTON	18	11	7	0	70	54	22
VANCOUVER	21	9	11	1	67	72	19
Section Est							
N.-ANGLETERRE	24	16	8	0	95	89	32
CLEVELAND	18	10	7	1	55	53	21
CHICAGO	23	9	14	0	79	93	18
INDIANAPOLIS	26	5	21	0	59	122	10
Section Ouest							
HOUSTON	26	17	9	0	118	78	34
SAN DIEGO	24	12	12	0	73	83	24
PHOENIX	23	9	12	2	77	85	20
MINNESOTA	21	9	12	0	86	89	18
MICHIGAN	24	7	17	0	63	106	14

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Section Est							
QUEBEC	26	13	12	1	107	107	27
CHICOUTIMI	28	12	14	2	129	170	26
TROIS-RIVIERES	28	11	13	4	108	109	26
SHAWINIGAN	28	8	17	3	114	149	19
SOREL	30	7	21	2	115	174	16
Section Ouest							
SHERBROOKE	25	19	4	2	166	88	40
CORNWALL	29	15	8	6	130	104	36
MONTREAL	25	14	8	3	158	127	31
HULL	25	14	11	1	139	126	29
LAVAL	31	11	16	4	152	164	26

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

S'il le faut, Ron Woods se lancera dans la...boisson !

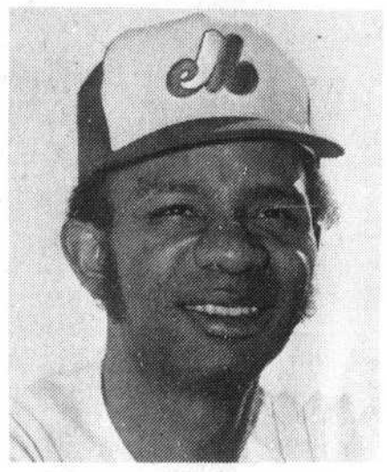
par Marc Tbibeault

Que pense un joueur de baseball de 31 ans qui, comme Ron Woods et même s'il est très bon réserviste, voit sa carrière dans les ligues majeures plus ou moins compromise après y avoir voué 1,031 jours de sa vie?

"Bien des choses... d'abord, il ne croit pas que cette carrière soit terminée. J'espérais être repêché par un autre club majeur la semaine dernière, pour $25,000, je crois, mais tel ne fut pas le cas. Mais je me console en pensant que seulement quatre joueurs, sur une quarantaine si je ne m'abuse, le furent. Ensuite, ce joueur espère être échangé, ce qui peut très bien encore arriver si vous en jugez par les transactions faites par les Expos depuis quelques jours. En attendant, il se contente de savoir qu'il fait partie de l'alignement printanier des Blues de Memphis, un club de calibre AAA, ce qui pourrait bientôt lui permettre de remonter dans les majeures... en espérant que la baisse de salaire, en attendant, ne soit pas trop sévère", répond Ron Woods d'une voix très sonore qui pourrait en faire (sa diction est également excellente) un très bon commentateur de baseball.

Que fera-t-il, néanmoins, si le baseball, d'ici un an ou deux, lui tournait définitivement le dos?

"Si mes jours comme joueur sont comptés, ce que je ne ressens pas du tout, ceci dit sans prétention, j'espère demeurer dans le baseball comme instructeur ou dépisteur... gérant? Non, cela vous occasionne trop de maux de tête! A part ça? Eh bien! Mon beau-frère, qui est actuellement gérant d'un marché géant à Los Angeles, voudrait que j'achète avec lui un magasin de boissons dans cette ville... c'est très payant vous savez"!



Ron Woods... belle voix, bon coeur.

Comment explique-t-il, à son confortable appartement de Kirkland qu'il ait toujours été un réserviste dans les ligues majeures?

"De bien des façons, premièrement parce que, adolescent, mon idole était Hank Aaron, un voltigeur. C'est donc le poste que je voulais jouer. Même si j'avais un certain talent comme frappeur, comme joueur défensif et comme coureur, le raisonnement était naïf puisqu'il n'y avait et puisqu'il n'y a qu'un seul Hank Aaron. J'aurais dû apprendre à aussi jouer au champ intérieur où on exige moins de vous comme frappeur, entre autres. Il faut aussi préciser qu'après avoir été repêché par Pittsburgh puis être passé au Détroit en 1966 pour deux intérieurs, Dave Kelly et Chuck Hughes — ce dernier était un Canadien incidemment — j'ai toujours dû jouer, dans les majeures, derrière des gars meilleurs que moi. Détroit avait gagné la Série Mondiale en 1968 et lorsque je passai aux majeures pour la première fois en 1969 le club avait au champ extérieur des gars comme Al Kaline, Willie Horton, Mickey Stanley, Jim Northrup et Gates Brown. Autrement dit, j'étais no 6. La même saison, je fus échangé aux Yankees où j'étais no 4 derrière Bobby Murcer, Roy White et Curt Blefary. Même chose en 1970 et 1971 alors que je fus échangé aux Expos, en juillet, pour Ron Swoboda. Rendu à Montréal, j'ai dû jouer derrière et entre Rusty Staub, Boots Day, Jim Fairey, Jim Gosper, Clyde Mashore, Stan Swanson puis, en 1972, autour de Ken Singleton, Day, Mashore, Fairey et, un peu, Ron Fairly et Mike Jorgensen. Même chose en 1973. L'été dernier, eh bien, vous aviez Willie Davis, Singleton et, au champ gauche, Bailey, Fairly et, au besoin, Jorgensen. Autrement dit, les choses ne furent jamais faciles pour moi".

Comment explique-t-il que sa moyenne au bâton avec les Expos soit passée de .297 (1971) et .230 (1973) à .205 l'été dernier?

"Parce que j'ai joué moins souvent, tout simplement, et parce que, sachant que je ne jouerais pas beaucoup à cause de la présence de Davis, Singleton, Baily et Fairly, cela m'a déprimé. Je savais dès le début de la saison que je serais plus ou moins inactif, ce qui ne vous aide pas mentalement".

Que pense-t-il des échanges faits par les Expos depuis une semaine?

"Je comprend l'attitude de MM. McHale et Fanning. Le club n'a pas réussi avec des joueurs d'un certain âge, on va donc tenter de faire mieux avec des jeunes... et ceux qu'ils ont obtenus semblent tous avoir de bonnes jambes, comme on dit dans le métier, et la rapidité peut drôlement aider un club à gagner... une preuve est bien Lou Brock avec St-Louis. Autrement dit, MM. McHale et Fanning veulent présenter quelque chose de différent aux amateurs de Montréal et je comprends leur point de vue. Personnellement, je crois qu'ils ont beaucoup donné, en ce sens que Davis est un brillant joueur et que Singleton et Torrez devraient connaître d'excellentes saisons à Baltimore. Mais McNally est une belle acquisition et je crois que Rich Coggins va en surprendre plusieurs. Il est un très bon joueur".

Que pense-t-il de Gene Mauch comme gérant?

"Il est le meilleur stratège que j'aî connu au baseball. Je l'ai vu préparer à la 2e ou 3e manche des tactiques survenant à la 5e ou 6e manche. Il est rusé et pense tout le temps. Il ne manque pas un seul lancer des lanceurs des deux clubs, pas le moindre petit mouvement... il est dans le jeu 110%".

Le croit-il trop disciplinaire, lui demandons-nous en faisant évidemment allusion, sans le dire, au cas Willie Davis?

"Un club de baseball a besoin de discipline et Mauch a ses règlements, comme tout autre gérant. Son seul point faible est peut-être qu'il ne sait pas, ou ne veut pas, communiquer avec ses joueurs, quoique ce ne fut pas mon cas. J'ai toujours senti qu'il était avec moi et, soit dit en passant, je n'ai jamais senti devant lui le moindre conflit racial. Tout ce que Mauch vous demande est de l'aider à gagner, ce qui est très normal chez un gérant, n'est-ce-pas?".

Avant que nous le quittions, Ron Woods, très gracieux, veut exprimer une dernière pensée: "Peu importe ce qui m'arrivera j'espère que les Expos vont connaître une bonne saison l'été prochain et qu'ils vont gagner plus souvent qu'à leur tour. Les amateurs de baseball de Montréal méritent un tel club".

Pas surprenant que Woods, malgré un avenir très incertain avec les Expos, fasse encore partie, avec Steve Rogers et pour un deuxième hiver d'affilée, du "bureau des conférenciers" de notre équipe car, de toute évidence, il ne manque pas d'éloquence.

Le circuit Mont-Tremblant demeurera une piste-fantôme

Le circuit Mont-Tremblant, piste-fantôme de la course-automobile au Canada située à quelques 75 milles de Montréal, va apparemment conserver ce statut en 1975. Les tentatives menées afin que le gouvernement provincial vienne en aide à la piste n'ont pas porté fruits jusqu'ici.

Jacqueline Paradis, directrice générale de la piste a déclaré que Mont-Tremblant gardera ses portes fermées jusqu'à ce que le gouvernement québécois renverse sa décision à propos de l'aide financière qu'il pourrait apporter.

La dernière épreuve automobile importante présentée à Mont-Tremblant remonte au Grand Prix du Canada en 1970.

Mlle Paradis et Jean Ryan, président de la Fédération Auto-Québec, branche provinciale du Club sport-automobile canadien, avaient annoncé au début de l'année que le gouvernement avait laissé entendre qu'on les aiderait à rouvrir la piste qui, alors, ferait partie d'un complexe récréatif. Mais les $200,000 qui auraient servi à cette fin n'ont pas été votés par le conseil provincial du Trésor.

Lorsque le CSAC a annoncé à Toronto, le 28 novembre dernier, la reprise de la série de courses de formule Atlantique en 1975, le circuit Mont-Tremblant ne faisait pas partie des six endroits où seront disputées ces épreuves. C'est plutôt la piste Sanair de St-Pie-de-Bagot, 35 milles au sud-est de Montréal, qui fut nommée comme l'un des possibles endroits où la série sera présentée.

Mlle Paradis a dit qu'elle avait approché le gouvernement québécois non seulement au nom de la piste mais aussi des centres de villégiatures avoisinants dans les Laurentides mais en vain.



JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

Wagner refuse la direction de l'UN à Bellemare qui ne l'offre pas !

Le député conservateur de Saint-Hyacinthe aux Communes, M. Claude Wagner, a fait savoir hier qu'il refuse la direction de l'Union nationale. Au même moment, M. Maurice Bellemare prétendait ne la lui avoir jamais offerte.

Les deux chefs politiques ont reconnu s'être rencontrés samedi soir dernier à Saint-Césaire, à l'occasion d'une soirée récréative qui regroupait les sympathisants bleus de la région. A partir de là, tout est contradiction et confusion.

Le territoire de la circonscription fédérale de Saint-Hyacinthe recoupe une importante portion du comté provincial de Johnson. En plus de représenter la même clientèle électorale, les deux hommes sont d'excellents amis et ressentent souvent le besoin de se consulter sur les relations entre les bleus d'Ottawa et les bleus du Québec.

Ces entratiens bien légitimes du dernier week-end n'auraient dérangé personne, n'eût été l'impertinente présence d'un journaliste du quotidien "La Voix de l'Est". Caché derrière les tentures du petit bureau où les deux hommes s'étaient réfugiés avec quelques collaborateurs, le journaliste-espion a tout entendu. Sitôt dit, sitôt fait, la nouvelle était bientôt transmise dans toutes les salles de rédaction. La radio et la télévision, toujours empressées, annonçaient que M. Bellemare avait remis le leadership de l'UN à M. Claude Wagner.

Pour l'instant, la vérité demeure mystérieusement cachée derrière un éventail de versions contradictoires. Une première réaction officielle fut celle de l'attaché de presse du député fédéral de Saint-Hyacinthe; M. André Bellerose déplorait la présence du journaliste à ces intimes entretiens et concluait qu'en offrant à M. Wagner la direction de l'UN, M. Bellemare avait simplement voulu se montrer gentil.

Dans un second temps, le chef intérimaire de l'UN, expliquait comment cette rencontre avait donné cours à de fausses interprétations; en soulignant qu'au moins sept personnes assistaient à cette rencontre qui n'avait rien de secret, M. Bellemare disait s'être adressé à Wagner en ces termes: "C'est un homme extraordinaire de la jeune génération. Il est rempli de nombreux talents. C'est un excellent parlementaire et un parfait bilingue. Il a une grande expérience politique et il est d'une grande intégrité publique. C'est pour ces raisons qu'il sera peut-être candidat de choix au poste de leader du Parti progressiste-conservateur national au prochain congrès de cette formation et, aussi, peut-être, candidat au prochain congrès de l'UN auquel je serai moi-même candidat."

Mais M. Bellemare connait bien mal M. Wagner qui lui n'ignore pas que ce genre de rumeurs ne peut que favoriser sa campagne au leadership. Aussi, le bureau du député de Saint-Hyacinthe à Ottawa s'empressa d'émettre un communiqué par lequel M. Claude Wagner déclarait qu'il avait décidé de refuser l'offre de M. Maurice Bellemare de prendre la direction de l'Union nationale.

Et prenant soin d'enfoncer le clou jusqu'au fond, M. Wagner devait préciser: "Ma seule préoccupation, c'est mon mandat actuel". Je n'ai pas trop de toutes mes énergies, comme élu du peuple, pour bien servir mes commettants et, comme porte-étendard du Parti conservateur, pour travailler en collégialité avec nos collègues à remettre sur pied le PC".

Enquête dans Laporte et Taillon

QUEBEC (PC) — Le président général des élections, le juge François Drouin, a mandaté un "enquêteur" spécial pour étudier les faits qui se sont produits le 29 octobre 1973, lors du scrutin dans les districts électoraux de Laporte et de Taillon.

L'enquête ordonnée par le juge Drouin fait suite aux révélations faites le 4 novembre dernier devant la commission d'enquête sur la liberté syndicale, la commission Cliche.

On avait alors révélé que des fiers-à-bras du monde syndical, sous la direction de René Mantha, avaient travaillé pour les députés libéraux André Déom et Guy Leduc, le jour du vote, dans les comtés de Laporte et de Taillon.

Conduit au poste de police de Longueuil, le groupe de fiers-à-bras avait été libéré en vertu d'une autorisation signée par Paul-Marcel Prévost, secrétaire agissant pour le compte de Bastienne Pourcreault, présidente des élections dans le district électoral de Laporte.

Le juge Drouin a refusé, lundi, dans une entrevue, de révéler le nom de cet enquêteur spécial, mais il a dit qu'il s'agissait d'une "personne très fiable".

Le président des élections n'a pas voulu fixer de délai à l'enquêteur pour terminer ses recherches, mais cet enquêteur s'est mis à la tâche tout de suite après avoir été mandaté.

la météo

Un dégagement progressif de l'ouest à l'est sera total pour toutes les régions. Cependant le retour au temps plus clément signifie des températures beaucoup plus froides presque partout.

•

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides: ensoleillé devenant nuageux en après-midi avec des chutes de neige locales pendant la nuit. Maximum 20 à 25. Aperçu pour mercredi: dégagement.

•

Régions de Québec/Trois-Rivières, des Cantons de l'Est, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: dégagement graduel. Maximum 20. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.30, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENTS A VENDRE

SALLE A DINER, français provincial, 9 pièces, 6 chaises, divan provincial, table, chaises séparées, stéréo, peinture, lampe, chambre à coucher parfaite condition. Tél: 684-0566. 11-12-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

ÉBÉNISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. J.N.O

ANIMAUX A VENDRE

ETALON MORGAN, pur sang, 4 ans. Tél: 276-8823, après 6 heures. 12-12-74

BEAUX CHIOTS de chasse Afghan, noirs, blonds et bruns. Vaste choix. Plusieurs animaux de qualité. Scheherezade et Kopki, pure race. Prix très raisonnables. Téléphonez à St-Thomas, Ont. 519-631-6447. 11-12-74

APPARTEMENTS A LOUER

AVENUE LAVAL, coin Carré St-Louis, proximité métro. 6 pièces chauffées, ensoleillé, 2e étage, non meublé. Poêle, réfrigérateur fournis. Balcon. Libre immédiatement. Références demandées. Tél.: 738-8872. 11-12-74

AUTOS A VENDRE

VOLVO 145, 1969, station, 4 portes. Bonne condition. Tél: 276-8823, après 6 heures 12-12-74

BUICK Electra 225, 1970, sedan, AM-FM stéréo, brun, toit vinyl, bas millage. Pour vente rapide $1,375. Station Shell, 205 Bellechasse Est, Gaby. 23-12-74

NE LOUEZ PAS un Volkswagen 1975! Je peux vous faire propriétaire. Aucun comptant, $40 de moins par mois. Vous n'avez qu'à m'appeler. Je fais tous les arrangements pour vous. Liliane, 363-5000 ou 365-9451. 16-12-74

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chambly, dépositaire Volvo, vous offre les modèles '75 au prix du Père Noël. Aussi modèles '74. Tél.: 658-6623. * Voitures usagées. 23-12-74

BMW, 1972, 3.0CS, 29,000 milles, 4 vitesses, peinture métallique, sièges cuir, complètement équipée, air climatisé, stéréo Am-FM, 2 pneus d'hiver. $8,500. Tél: 481-7746. 13-12-74

CHALETS A LOUER

VASTE CHALET, isolé montagne, pouvant recevoir jusqu'à 28 personnes, neuf, chauffé électricité, foyer, St-Jean de Matha. Disponible à la semaine — mois — saison. Tél: 323-1149. 11-12-74

COMMERCES A VENDRE

FRANCHISE d'un centre Harda Systems, à vendre. Pour renseignements, téléphonez à 845-5544, demandez M. Pierre Roy. 12-12-74

COURS PRIVÉS

LANGUE CHINOISE: cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481 ou 671-9578. M. Yu 10-12-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

REPRÉSENTANTS(ES)
Avec ou sans expérience, temps plein ou temps partiel, pas de vente à faire. Situation d'avenir. Domaine santé. Tél.: M. Agin
845-3143 ou 845-5544
12-12-74

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

HOMMES DEMANDÉS

COMPAGNIE PÉTROLIFÈRE INTERNATIONALE offre occasion pour revenus élevés, plus primes régulières en argent et sous forme de vacances, bénéfices supplémentaires avantageux à individu mûr dans la région de Montréal. Écrire: Président, Dept. AE, P.O. Box 70, Station R., Toronto, Ontario, M4G 3Z6. 14-12-74

ASSURANCES
Courtier en assurances offre un:
poste en gestion
au niveau de son Service aux Sinistres.
Le candidat devra être bilingue et posséder une expérience toutes lignes, dans l'ajustement des pertes, d'au moins 12 à 15 ans.
• Excellentes conditions
Pour informations et rendez-vous, s.v.p. communiquer avec:
J.A. Quilliam
487-5430
13-12-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
Milieu juridique
• **Français impeccable**
• Bilingue • Initiative
• Motivation • Traitement élevé
Tél.: 845-9253, poste 33
soir: 272-7886
21-12-74

SECRÉTAIRE DEMANDÉE
Pour bureau de chirurgiens
• Secrétaire parfaitement bilingue
• Mariée, entre 25 et 30 ans.
• Expérience de secrétariat médical non nécessaire.
Salaire: selon compétence.
Faire parvenir curriculum vitae à:
CASE 240,
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal
7-12-74

SECRÉTAIRE LÉGALE d'expérience, pour étude d'avocats, située sur la Rive Sud. Tél.: 679-7280. 11-12-74

NOTRE bureau est situé dans le Nouveau-Bordeaux. Nous cherchons une dactylo pour facturation et travail général de bureau. Tél: 336-9422. 11-12-74

LOGEMENTS A LOUER

ST-ANDRE 3756: près Cherrier, 9 pièces meublées chauffées, près métro Sherbrooke et parc Lafontaine $265. Tél.: 525-4272. 13-12-174

MAISONS A LOUER

PIERREFONDS
Luxueux cottage, 8 pièces, meublées, salon provincial français, sous-sol fini, garage, grand terrain. Bail de 2 ans avec possibilité de prolonger. **Denise Lapierre 331-7582.**
SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
courtiers
10-12-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b. péd. b. ph.L. ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES A VENDRE

ST-JEAN: Centre d'achats situé dans paroisse St-Gérard, 15 magasins, bail de 5 à 20 ans, investissement de $100,000. Rendement: 21% par année. Hypothèque à 7¼% . Pour renseignement: (Photo M.L.S.) Robert Tétreault 348-6831 ou 658-6681 Immeubles Westgate Courtiers. 11-12-74

PROPRIÉTÉS À REVENUS A VENDRE

LASALLE: Duplex 6 et 5 pièces, brique, garage double, près commodités, prix à discuter. Photo M.L.S. A. Barabé 678-8060 ou 678-6501. Immeubles Carbonneau Courtiers. 11-12-74

ST-LAURENT: District Chamaran. Duplex de luxe, 1x5½, 1x7½. Salle de jeux, garage double, grande pièce ensoleillée. Andrée L. Reny 334-5330. Immeubles Westgate Courtiers. 11-12-74

ST-JEAN: 12 logements, situés à l'arrière de l'hôpital dans le quartier nord. Investissement de $15,000. Rendement intéressant. Hypothèque à 10%. Construction brique et ciment. (photo M.L.S.) Robert Tétreault 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate Courtiers 11-12-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

Fiducie du Québec
Le "Trust" des Caisses pop.
OUTREMONT
Avenue Pagnuelo près Boul. Mont-Royal, **luxueuse propriété offrant:** 6 chambres, chambre des maîtres au rez-de-chaussée avec salle de maquillage et salle de bain privée, grand salon, salle à manger séparée, boudoir avec meubles encastrés, cuisine et dinette, salle de séjour au sous-sol, bar, grands placards, salle de lavage, système d'alarme, garage double, jardin paysager. Occupation immédiate. Prix: $165,000. **Une exclusivité de:**
Andrée Trudeau
735-6381 ou 733-1871
WESTMOUNT en HAUT
Résidence luxueuse avec une magnifique vue de la ville, 5 ou 6 chambres à coucher, chambre principale avec un foyer naturel, salon, salle à manger, 3½ salles de bains, garage et ravissant jardin. Occupation immédiate si désiré.
Thérèse LaBossière
735-6381 ou 737-2260
OUTREMONT
Cottage détaché offrant : 9 pièces, salon, boudoir, spacieuse salle à manger, 5 chambres, salle de séjour au sous-sol avec un foyer en pierre. Fenêtres en acier "Rusco", garage double, très beau jardin. Prix: $90,000.
Thérèse LaBossière
735-6381 ou 737-2260
Courtiers en immeubles
11-12-74

LONGUEUIL: Bungalow pierre et brique. Modèle Richelieu. 3 chambres à coucher. Sous-sol luxueusement fini, garage. Hypothèque à 9½% fixe à l'an 2,000. Terrain paysagé. M.L.S. A. Théorêt. 679-8220 ou 670-8894. Immeubles Westgate Courtiers. 12-12-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
MONT SAINT-HILAIRE
"Une maison très spéciale"
Située dans la montagne. Bungalow surélevé. 2 chambres à coucher, grande salle de séjour avec foyer, salle à dîner. Maison idéale pour célibataire ou couple sans enfant. M.L.S. **Jacques Beaudoin 672-0321.**
MONT SAINT-HILAIRE
'Domaine exclusif-$125,000'
Terrain boisé 103,320 pieds carrés attenant au parc de l'Université McGill. **Superbe "Split-level"** brique, huit pièces, salle à dîner, foyer dans salon, quatre chambres à coucher. Jardin d'hiver intérieur, fenêtres panoramiques. Vue superbe sur la vallée du Richelieu. Plancher chêne et marbre importé. Abri anti-bombe, sauna, garage double. Piscine VAr-Mar, cabanon, patio, jardin potager, rocaille. Exclusif. Pour information, **Yvette Duranleau 672-0321 ou 674-4531.**
11-12-74

CHAMBLY: Bungalow très bonne construction, 8 pièces, 4 chambres 14'x15', sous-sol fini, bar, tapis mur à mur. (Photo M.L.S.) Monique de Quoy 658-8517 ou 658-6681, 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 11-12-74

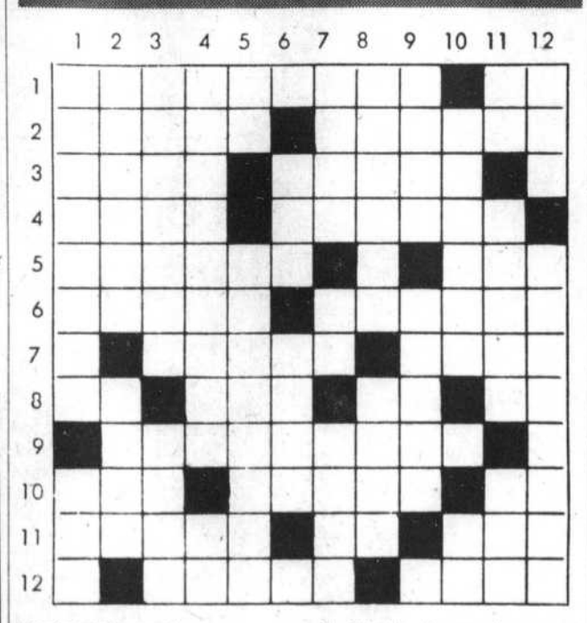
ANJOU: Duplex attaché, pierre, brique, avec bachelor, très bons revenus, bonne propriété, faut voir. M.L.S. Jean Guy Gosselin. 254-6083 ou 351-1791. Immeubles Westgate Courtiers. 11-12-74

AHUNTSIC: Cottage détaché en pierre, charme vieillot, spacieux foyer naturel, entrée séparée pour le sous-sol, financé par le propriétaire. Disponible dans 3 mois. Appeler Nicole H. Gohier 334-5330 ou 735-3273. Immeubles Westgate Courtiers. 11-12-74

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure 351, rue Guizot. Tél.: 388-2352. 11-12-74

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Offrande faite à la Divinité, avec certaines cérémonies. — A toi.
2—Fibre textile synthétique. — Tourbillon creux qui peut prendre naissance dans un liquide en écoulement.
3—Mammifère aux mouvements lents. — Fruit.
4—Impôt qui consistait dans le paiement d'une redevance en nature au clergé. — Gonflement pathologique du tissu sous-cutané.
5—Mordant. — Liquide jaunâtre qui se forme aux points d'infection.
6—Retraite de l'écureuil. — Dévoilé.
7—Enlève les aspérités d'une surface en grattant. — Un des fils de Jacob.
8—Obtenu. — Feuilles du théier. — Lui. — D'un verbe gai.
9—Tautologie.
10—Couleur du cheval. — Dans la poésie ancienne, pied de vers composé d'une brève et d'une longue. — Ce qui est dû à quelqu'un.
11—Action d'un oiseau qui prend son vol. — Fleuve de France. — Revers.
12—Anneaux de cordage. — Espace limité d'un pays.

Verticalement

1—Qui peut être soudé. — Langue, faconde.
2—Plante de montagne. — Arbre de Malaisie.
3—Cris tumultueux de réprobation, de mécontentement. — Sable mouvant des bords de la mer.
4—Du Rouergue. — Métal précieux.
5—Préfixe privatif. — Houes.
6—Ecrivain américain, né à Boston (1809-1849). — Fleuve de Sibérie.
7—Enivré. — Petit cube. — Tas.
8—Ancienne mesure. — Habitation en bois de sapin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.
9—Fleuve d'Irlande. — Sans inquiétude.
10—Parties latérales de la tête. — Note de la gamme.
11—Double règle. — Mathématicien suisse, né à Bâle (1707-1783). — Cadeau.
12—Direction générale. — Elle a un caractère grave.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	T	H	L	E	T	E	■	D	A	R	D
2	D	E	U	I	L	■	N	A	I	N	E	■
3	O	R	I	N	■	C	L	I	S	S	E	R
4	U	R	T	I	C	A	I	R	E	■	L	E
5	B	A	■	E	R	S	E	A	U	■	I	N
6	E	F	F	R	O	I	■	I	S	A	R	D
7	M	U	E	■	C	E	R	N	E	■	E	R
8	E	N	U	M	E	R	E	■	■	E	■	E
9	N	G	■	A	■	S	I	M	P	L	E	■
10	T	I	G	R	E	■	N	I	A	I	S	E
11	■	N	U	I	R	E	■	E	U	T	■	T
12	R	E	I	N	S	T	A	L	L	E	R	A

AVEC LE PETIT ROBERT . . .
PAS DE PROBLÈME

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

WINSHAW MILLS LTD.

La compagnie WINSHAW MILLS LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, donne avis qu'elle s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE A MONTREAL, ce 3 décembre, 1974.

YELIN & KIRSHENBLATT,
procureurs pour WINSHAW MILLS LTD.,
1010 rue Ste-Catherine Ouest,
Chambre 940, Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

AVIS

Avis est par les présentes donné que la compagnie "ASSOCIATED FOOD CONSULTANTS LTD.", constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Donné à Montréal, ce 6 jour de décembre 1974.

Le procureur de la compagnie,
JULIUS BRISKIN, C.R.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500 12-047 400-746

JEAN EDGARD M. KOHNEN, de Laval des Rapides, District de Montréal, domicilié et résidant au 650 Chemin du Traitcarré, Laval des-Rapides, Québec
Requérant

-vs-

LENA LEONTINE RENARD, de lieux inconnus

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée LENA LEONTINE RENARD, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 2 décembre, 1974.

Me W. Lefebvre
Régistraire adjoint

Mes Boisvert Pickel & Teitelbaum
800 Dorchester ouest
Suite 2610
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-047-056-746

DAME YVETTE RIVARD, épouse contractuellement séparée de biens de Jean-Jacques Jourdain, résidant et domiciliée au 4901, rue Joffre, app. 2, Montréal, district de Montréal,
Requérant (e)

-vs-

JEAN-JACQUES JOURDAIN, d'adresse inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-JACQUES JOURDAIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 4 décembre 1974

Me Johanne Gagnon Trudel
5125, rue du Trianon
suite 230
Montréal H1M 2S5
Tél.: 354-1520

(S) W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-047373-745

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

ROLAND GOUDREAU résidant et domicilié au 5265 De Lanaudière, dans les cité et district de Montréal,
Requérant,

-vs-

DAME EDNA GIBAULT-GOUDREAU, d'adresse inconnue,
Intimée

AVIS POUR SIGNIFICATION PAR
LA VOIE DES JOURNAUX
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du régistraire a été laissée au greffe des divorces, Cour Supérieure pour le district de Montréal, à son intention.

MONTREAL, le 4 décembre 1974.

ME W. Lefebvre,
Régistraire adjoint des divorces.
3 décembre 1974.

Mes Villeneuve Pigeon Clément
& Guilbeault
235 est, boulevard Dorchester,
Suite 501,
Montréal P.Q.

AVIS

"Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code Civil qu'un acte de transport de toutes les créances présentes et futures de Convoyeurs Néos Inc., ayant sa seule place d'affaires en la Cité de Montréal, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 17 octobre 1972, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 17 octobre 1972, sous le numéro 2383591.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, le 5 décembre 1974

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que CHOUINARD & FRERES LTEE 8325 Pascal-Gagnon, St-Léonard, P.Q. permis no: 4552-V s'adressera a ommission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de prolonger, pour un terme d'une année, la clause de son permis l'autorisant à louer, de LOCATION CHOUINARD INC., permis no. 927-DYV, les unités suivantes: FORD 1969, no. de série: F00LUF12483 G.M.C. 1970, no. de série: C9E639P015337 G.M.C. 1972, no. de série: TCE 63WV508449.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

BENOIT GROLEAU
Procureur du requérant.

PAQUETTE PAQUETTE
PERREAULT & RIVET
AVOCATS-BARRISTERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

DANS L'AFFAIRE DE:

LES CONVENTIONS MATRIMONIALES ENTRE:

KLAUS VETTER, Cameraman, de la Cité de Montréal, y demeurant au 1300 ouest, avenue des Pins, app. 5 et son épouse Dame GERLINDA KUHTREIBER, coiffeuse, du même lieu.
Requérants.

PAR ORDRE DE LA COUR

Prenez avis que les requérants présenteront devant la Cour supérieure siégeant en pratique pour et dans le District de Montréal, à 10 heures de l'avant-midi, le 15 janvier 1975 - ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête demant l'homologation d'un Acte de Modification du Régime Matrimonail entre les requérants, passé le 2 décembre 1974 , 1974, devant Me Solomon Katz, notaire, afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu d'un régime de société d'acquêts.

Montréal, le 3 décembre 1974.

Mtre Solomon Katz, notaire
1010 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 635
Montréal H3B 1G1, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-047315-746

DAME ANDREA MICHAUD, ménagère, épouse contractuellement séparée de biens de Jean l'Archevêque, résidant et domiciliée au 12,005 Ontario, App. 2, P.A.T., District de Montréal,
Requérante

-vs-

JEAN L'ARCHEVEQUE, d'adresse inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN L'ARCHEVEQUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 6 décembre 1974.

SELIM NAGUIB,
REGISTRAIRE

Me HÉLÈNE LEDUC,
5125 du Trianon, suite 230,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des divorces

NO: 500-12-047117-746

PAULA CONTANT, ménagère, résidant et domiciliée au 2655 rue Delisle, dans les cité et district de Montréal,
Requérante

-vs-

ANGE-AIMÉ VIEN, de lieux inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ANGE-AIMÉ VIEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 4 décembre 1974.

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE-ADJOINT

Me Benoit Belleau
Belleau & Marsot
4377 ouest, rue Notre-Dame
Suite 9
Montréal H4C 1R9
Tél.: 933-4211
Procureurs de la requérante.

Demande de permis spécial temporaire — Re: Gary V. Mason — Permis Haulaway

La partie requérante Gary V. Mason (adresse de Gary V. Mason dans la province de Québec: 10755 Chemin Côte de Liesse, Dorval H9P 1A8, Québec) demande le permis suivant: —

"Service de courtier en transport (Haulaway) pour le transport de marchandise autorisé par les classes G.J.Q. de permis 659-V, pour le service de remorquage à la compagnie de Transport Smith Transport Company, Limited, 10755 Chemin Côte de Liesse, Dorval H9P 1A8, Québec."

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission de Transports dans les quatre jours suivant la première parution de ladite demande.

G. W. Conley.

Avis est par les présentes donné qu'en vertu d'un acte enregistré au Bureau du Régistraire de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le No. 2566143, La Banque Toronto Dominion (ci-appelée "La Banque") a libéré, réassigné et retransféré à (ci-appelée "Le Client") Dunn Carbon & Ribbon Co. Limited, 871 Montee de Liesse, St. Laurent, Que., distributeur en gros de papier carbon et de rubans pour computor et dactylo, tous les droits, titres et intérêts de la Banque sous certaine assignation générale des dettes, figurant aux livres, effectuées par le Client à la Banque à la date due 24 novembre 1970 et enregistrée au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Montréal sous le No. 2243731.

Daté le 4ième jour de décembre 1974.

LA BANQUE TORONTO DOMINION
Directeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU BIEN SOCIAL

NO: 500-43001215

WILLIAM ABRAHAM RUBIN, commerçant, de la cité de Côte St-Luc, district de Montréal, et son épouse, BÉATRICE SHUBERT RUBIN,
REQUÉRANTS;

-et-

RALPH LEIBOVITCH, de domicile inconnu,
MIS-EN-CAUSE

AVIS LÉGAL

PAR ORDRE DE LA COUR, le Mis-en-Cause, RALPH LEIBOVITCH est, par les présentes, requis de comparaître le 17 janvier, 1974, à 10:00 heures de l'avant-midi devant l'un des Juges de la Cour du Bien-Etre Social pour le district de Montréal, Province de Québec.

Une copie de la Requête pour Adoption de ROBERTA LYNN LEIBOVITCH a été laissée pour la Mis-en-cause au Bureau de la Cour.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut du Mis-en-Cause de comparaître à la dite date, les Requérants posséderont par défaut.

MONTRÉAL, P.Q., le 6 décembre, 1974.

(SIGNE) ROBINSON SHEPPARD,
BORENSTEIN, SHAPIRO & FLAM
PROCUREURS DES REQUÉRANTS

ROBINSON SHEPPARD
BORENSTEIN SHAPIRO & FLAM
Suite 620
800, Place Victoria
Montréal H4Z 1H6, P.Q.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ACH-74-10169
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi, le 7 janvier 1975

Manicouagan 3

FOURNITURE DE CABLE D'ACIER

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partiellle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal le 24 octobre 1974.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCH-74-10199
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 7 janvier 1975

Manicouagan 3 et Outardes 2.

FOURNITURE DE DIX (10) POSTES ELECTROGENES DE SOUDAGE A L'ARC DE 400 AMPERES, MONTES SUR REMORQUE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes , sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 22 octobre 1974.

AVIS — LOI DU CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que MARIE KRYSTOI STOINISTONOI, des cité et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir l'autorisation de changer son nom en celui de CHRISTINE TOKAREWICZ, en vertu de la Loi du Changement de Nom.

Le procureur de la requérante,
CHARLES CODERRE, c.r., avocat.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-034163-746

S. KANTOR INC.
Demanderesse

-contre-

GUY SAVARD,
Défendeur

IL EST ENJOINT à GUY SAVARD à l'intention de qui une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greff

montréal

Faible activité

Les prix ont fléchi et l'activité a été faible hier à la Bourse de Montréal.

Le virement se situe à 637,400 actions, contre 735,300 actions vendredi.

Les banques reculent de 1.10 et tombent à 200.80, les industrielles, de 1.02 et tombent à 149.15, l'indice composé baisse de 0.87 et tombe à 148.40, les services publics reculent de 0.35 et tombent à 117.43 les papiers, de 0.25 et tombent à 101.78.

Silver Stack Mines, dont 42,250 actions ont été négociées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a reculé de sept cents et est tombée à 93 cents.

Proflex, dont 119,400 actions ont été transigées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a baissé de un cent et est tombée à neuf cents.

Les pétroles ont fléchi. BP Canada recule de 3-4 et tombe à $7 3-4, Imperial Oil A, de 1-2 et tombe à $19 1-2, Pan Ocean Oil, de 3-8 et tombe à $5 5-8, Aquitaine, de 1-8 et tombe à $13 et Shell Canada, de 1-8 et tombe à $10 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	3325	$9⅞	9¾	9¾	+ ⅛
Alta Gas T	540	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Alcan	4430	$19⅛	18⅞	18⅞	— ⅛
Algoma St	249	$22⅞	22¾	22⅞	— ⅛
Aquitaine	3225	$13	13	13	— ⅛
Astral	200	100	100	100	
Bank Mtl	5385	$11¾	11⅝	11¾	+ ⅛
Bank NS	1358	$33⅝	33¼	33¼	— ¼
Banq CN	1604	$13⅛	13	13	— ⅛
Bq Deprg	150	$15¼	15¼	15¼	
Bq Pv Can	575	$12⅛	C12⅜	12⅝	+ ⅛
Bell Canad	4924	$43¾	43½	43⅝	— ⅜
Bell D pr	240	$48¾	48¾	48¾	+ ⅜
Bombrder	1730	210	200	200	—20
Border C	1500	180	170	170	—10
BP Can	1720	$12½	7¾	7¾	— ¾
Brcan a	1767	$9¾	9⅝	9⅝	
Brinco	500	$7	7	7	+ ⅛
CAE Ind	100	$7	7	7	+ ¼
Cablecast	1300	260	260	260	
Calgary P	809	$19⅞	19¾	19⅞	+ ¼
C Cel	100	375	375	375	—15
C Im	2300	$19⅞	19⅝	19⅝	— ⅜
C Int Pw	100	$11¼	11¼	11¼	— ⅝
CJV	10659	$7½	7⅛	7⅜	— ⅛
C Marconi	155	280	280	280	
Cdn Tire A	200	$35¾	35¾	35¾	
Canron	100	$16½	16½	16½	— ⅞
CPLtd	10016	$12⅞	12⅝	12⅞	+ ⅛
Carl Ok	833	186	175	175	—15
Celanese	1200	360	350	360	+10
Chrysler	855	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
Cominco	330	$23	23	23	— ⅜
Comodor	2000	210	200	200	—15
Con Bath	944	$23½	23¼	23¼	— ⅜
Con Gas	800	$14	14	14	— ⅜
Dalmy a	300	450	450	450	
Distl Seag	4511	$31	31	31	
Dome Pete	1400	$15¾	15½	15¾	+ ¼
Dom Store	750	$15¼	15⅛	15⅛	+ ⅛
D Textle	120	$6¾	6¾	6¾	
Domtar	7352	$20⅜	20⅛	20⅛	
Du Pont	500	$19¼	19¼	19¼	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
NB Tel	200	$11¾	11¾	11¾	
Noran a	564	$27	26⅞	26⅞	— ⅛
Nordair	100	225	225	225	—40
Nor Ctl G	500	$7¾	7⅝	7¾	
N Elec	200	$17¾	17¾	17¾	
N Elec w b	3500	286	285	285	—11
Dupuis A	200	200	200	200	—5
Fal Nck	200	$23½	23½	23½	— ¼
Fin Coll	4700	160	150	150	
Genstar L	900	$14¾	14¾	14¾	+ ⅜
Gulf Can	932	$19⅝	19½	19½	— ⅛
Home A	100	$16¼	16¼	16¼	+ ⅛
Huds Bay a	388	$12⅞	12¾	12¾	— ⅛
HB Oil Gas	100	$16½	16½	16½	
Husky Oil	200	$11⅜	11¼	11¼	
IAC	806	$17½	17½	17½	+ ⅛
Imp O a	11460	$19⅞	19⅜	19½	— ½
Imasco A	120	$23¾	23¾	23¾	+ ¾
Inglis	100	$10	10	10	—1
Int Nick a	5855	$19¾	19½	19⅝	— ⅛
IU Int	1500	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ⅛
Intpr Pipe	400	$10¾	10½	10½	
Inv Grp A	100	$5½	5½	5½	— ⅜
Irwin a	240	180	180	180	
Keen	200	300	300	300	—250
Labatt a	950	$13⅜	13¼	13¼	— ⅜
Labatt pr a	500	$13⅜	13¼	13¼	— ¼
MB Ltd	1800	$23	22⅞	22⅞	— ⅛
Mass Fer	850	$12¾	12⅜	12¾	+ ¼
Mercantl	700	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅛
Mer B r	19225	200	71	71	—3
Micrsyst	1300	240	230	240	+5
Molson A	430	$13¼	13	13¼	
Molson B	500	$12	12	12	— ½
Moore	225	$38⅛	38⅛	38⅛	— ⅜
Murphy	2400	490	480	480	—10

Pac Pete	340	$13⅛	13	13	— ¼
Pancan	1150	$7⅜	7⅛	7⅛	— ⅛
Pan Ocean	2100	$5¾	5⅝	5⅝	— ⅜
Peopl St	400	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Petrofina	800	$16½	16¼	16½	— ½
Placer	100	$14½	14½	14½	— ¼
Pow Corp	500	$8⅜	8	8	— ⅜
Pow C 5 pr	100	$8¼	8¼	8¼	— ¾
Prem Cb	1100	$6½	6¼	6¼	— ⅛
Price Com	1785	$12⅞	12½	12⅞	+ ⅜
QSP Ltd	200	$12¼	12	12	— ½
Que Tel	309	$14¾	14¾	14¾	+ ⅛
Redpa a	100	$17½	17½	17½	—1½
Reed S a	100	440	440	440	—85
Roiland	100	$8¼	8¼	8¼	
Ry Trt a	752	$20⅜	20½	20½	
Scot Lasal	100	115	115	115	+15
Scotts	1000	450	450	450	+10
Shell Can	1935	$10⅝	10½	10½	— ⅛
Simpsons	400	$6½	6⅜	6⅜	— ¼
Stham a	300	$22	22	22	
Stelco a	705	$23⅛	23⅛	23⅛	— ⅛
Sys Dem	100	225	225	225	—35
Thom A	600	$10¼	10	10	— ⅜
Tor Dm Bk	2796	$31½	31⅛	31⅛	— ¼
T D rts	31216	20	17	17	—4
Trd a	200	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Tr Can PL	880	$9⅛	9⅛	9⅛	
Treco	150	275	275	275	+25
Trizec Crp	102	$16	16	16	— ½
Unigesco a	500	125	125	125	+10
Unt Bank	2945	300	295	295	—5
Velcro	1700	$5⅜	5½	5½	
Walk a	1235	$35¼	35⅛	35¼	+ ⅛
Westcst	900	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
Zellers	200	$8	8	8	— ¼
..Junior Industrials					
Cine	900	55	55	55	
Com Hold	1000	45	45	45	
Crawfd Al	500	120	110	120	
Dalfens	100	140	140	140	
Domco	2500	380	380	380	—20
Proflex	119400	12	7	9	—1
SXL Div	7450	6	5	5	
SMA Inc	500	45	45	45	—3
SparCap	2000	16	16	16	+1
T Lonlvs	400	185	185	185	+10
Mines et pétrole					
Abitib Asb	1739	107	105	105	—5
Abit Cop	2000	6	6	6	
Acroll Ltd	16870	22	22	22	—2
AIS	900	30	30	30	
Albar	1875	17	17	17	
Basic Res	4250	$5¼	5	5	— ¼
Bateman	9000	5	5	5	
Bayard	6000	7	7	7	— ½

Bison Pet	11495	420	405	420	—5
Cabot	1000	25	25	25	
Cadillac Ex	1000	40	40	40	—5
Cdn Mag	500	10	10	10	—4
Chsbar I	1500	60	60	60	—15
Chibex	5600	120	116	120	+5
C Daer	2875	11	10	10	—1
Con Dev	1500	23	17	17	+1
C Mogadr	2000	10	10	10	
C Louana	3500	42	35	40	—5
Dumgmi	1100	105	100	100	—10
Dumont	15200	11	10	10	—1
Dyn Mn	1000	48	48	48	+2
Falinger	9300	25	24	25	—1
Fannex	5000	25	20	20	—5
Fort N	9220	$8⅜	7¾	8⅛	— ¼
Gaspe Q	1500	110	105	105	—5
Goldex	4100	260	250	250	—20
Gold Hk	1300	25	24½	24½	+ ½
Grandroy	2500	4	4	4	
Gr Coast	500	40	40	40	—10
Hanson	6500	4	4	4	—2
In Norv	8000	11	11	11	
Keltic	1000	19	19	19	—1
Kiena	3600	255	235	240	—15
Ladubor	1500	60	60	60	
Lynx CEx	1000	32	32	32	—8
Mcdn m	3500	94	90	90	
Massval	2375	28	25	28	+2
Maybrun	2600	14	14	14	—2
Menorah	5000	15	13½	13½	—1½
Mt eagle	2000	4	4	4	+1
Mt Jamie	3000	20	18	20	—2
M Pleas	1000	13½	13½	13½	—2½
Muscoch	2000	24	24	24	— ½
N Insco	2000	40	40	40	
NA Asb	10500	38	33	33	—6
NA Rare	2000	12	12	12	—1
Pitt Gold	4000	3	3	3	
Probe Mn	1200	43	43	43	+2
Que Coblt	600	101	101	101	
Que Uran	6500	18	18	18	
Renzy	3000	10	7½	10	+6
Roy Agas	2600	70	67	67	—8
StL Col	4500	62	60	60	—2
St Lucie	6200	17	17	17	+2
Scope	3000	8	8	8	+1
Sil Stack	42250	100	92	93	—7
S Dufault	1000	9	9	9	
Stafrd	5500	101	100	100	—10
Sturgeon	3000	25	25	25	
Tagami	2000	12	12	12	
Talismn	1000	12	12	12	—4
Troilus min	2000	11½	11½	11½	
Viking Res	3350	250	245	249	—11
W Q Mn	4000	32	27	27	+1
Wh Star	1000	25	25	25	—3
Wrightbr	1000	18	18	18	

indices de montréal

	Industr.	Serv.publ.	Banques	Comb.	Papiers
Changement	−1.02	−0.25	−1.10	−0.87	+0.25
Clôture	149.15	117.43	200.80	148.40	101.78
Sem. dern.	152.16	119.07	205.57	153.26	105.69
Mois dern.	172.58	120.25	218.56	167.14	103.80
1974 haut	255.23	151.81	293.67	238.67	144.80
1974 bas	150.17	111.05	197.19	149.27	95.04

Le pdg de la Banque de Montréal commente la chute des bénéfices

Annonçant une baisse de $22.6 millions du solde des revenus par rapport à l'exercice précédent, le président de la Banque de Montréal, M. Fred H. McNeil a déclaré hier lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, que la croissance des bénéfices nets sur intérêts (la différence entre les intérêts touchés sur les prêts et ceux versés sur les capitaux) avait été insuffisante en raison d'une évaluation erronée du mouvement des taux d'intérêts au printemps et au début de l'été.

La banque, a-t-il déclaré, s'est vue dans l'obligation de financer un portefeuille de prêts en croissance rapide à même des dépôts à court terme, à des taux d'intérêt croissants.

Le solde des revenus a aussi été affecté par la décision de protéger la liquidité de la Banque dans un climat économique mondial incertain. Pour ce faire, la Banque a conservé des obligations du gouvernement du Canada, ainsi que des titres garantis par le gouvernement des Etats-Unis, dont le rendement était assez bas. Mais, d'ajouter M. McNeil, la Banque a jugé prudent d'agir ainsi, vu l'incertitude des temps.

Le poste de dépenses le plus élevé, après les intérêts, a été les frais de personnel, qui ont augmenté de $46 millions pour atteindre $222 millions, soit une hausse de 26 p. cent par rapport à 1973. Le salaire moyen a fortement augmenté et le personnel de la Banque s'est accru de 2,400 nouveaux employés.

Quant au programme de mécanisation de la Banque, M. McNeil a dit que 1975 sera bien avancé quand le réseau national reliant les succursales à l'ordinateur entrera en service.

Les retards dont souffre le lancement du réseau sont en partie attribuables à la dispersion des efforts causée par la mise en place du réseau Master Charge, mais en partie aussi à divers problèmes techniques.

Néanmoins, de préciser M. McNeil, 1,100 succursales au Canada sont maintenant prêtes à recevoir leurs terminaux, et 850 d'entre elles disposent déjà de 3,200 terminaux installés et branchés. Les dépenses du programme de mécanisation ne dépassent pas le budget.

Certains observateurs soutiennent pour leur part que les déboires de la Banque sont attribuables à des conflits au niveau de la haute direction et que la nomination récente de M. D. Mulholland, pdg de Brinco, au poste de président de la Banque n'était pas étrangère à cette situation.

Le dollar canadien

Le dollar US, en terme de devises canadiennes, a régressé, hier, de 3-25 à $0.98 33-50. La livre sterling a baissé de 1 1-50 à $2.28 47-50.

A New York, le dollar canadien a monté de 3-25 à $1.01 9-25. La livre sterling a baissé de 75-100 à $2.32 05-100.

Une dot de $34 millions: Bowater déménage au Québec

Bowater Canadienne Ltée, société de produits forestiers, a annoncé hier qu'elle déménagera son siège social au Québec.

Dès le début de la nouvelle année, les bureaux de la société seront situés au 800 ouest, boul. Dorchester à Montréal.

Le déménagement au Québec témoigne de la participation croissante de Bowater Canadienne sur les marchés nationaux du Canada et a pour but de faciliter les projets d'expansion et de diversification de la société.

L'an dernier, la société a fait l'achat de Perkins Papers Ltée de Laval, Qué. et l'on étudie présentement d'autres occasions d'affaires au Canada.

Bowater Canadienne exploite également Bowaters Newfoundland Ltd. à Corner Brook et Bowater Power Co. Ltd. à Deer Lake, T.-N., ainsi que Bowaters Mersey Paper Co. Ltd. à Liverpool et Bowaters Mersey Lumber Co. Ltd. à Bridgewater, en Nouvelle-Ecosse.

Dans le cadre de l'installation de son siège social à Montréal, la société annonce qu'elle investira $34 millions dans un programme d'immobilisation visant à améliorer ses fabriques et ses installations du Canada au cours de la prochaine année.

A la suite de son expérience acquise par la vente de produits canadiens depuis 36 ans en mesures métriques aux marchés mondiaux, Bowater Canadienne Ltée devenait plus tôt cette année la première société à commanditer une importante série de messages publicitaires à l'échelle nationale, mis au point avec la coopération de la commission métrique du gouvernement fédéral, afin de présenter le système métrique aux Canadiens.

On s'attend que les ventes de 1974 de Bowater Canadienne s'élèveront à plus de $150 millions, dont environ 85 pour cent seront des ventes aux marchés étrangers. Avec un investissement global de $225 millions, la société fournit de l'emploi à plus de 3,700 personnes et sa feuille de paye annuelle s'établit à $38 millions.

Le groupe SNC

A la fin de septembre, le Groupe SNC avait un carnet de commandes de $87 millions, soit $60 millions en prestations et $27 millions pour des travaux de construction, comparativement aux $62 millions enregistrés en juin. "Ce carnet de commandes ainsi que l'augmentation soutenue de nos contrats, indiquent que le ralentissement actuel dans l'économie des provinces de l'Ouest n'a pas affecté sérieusement le marché des biens d'investissement. Nous croyons que nos revenus de 1975 seront révélateurs de ce carnet de commandes et témoigneront de notre expansion continue, tant à l'échelle nationale qu'internationale", a déclaré M. Dagenais, président du Groupe.

L'expansion internationale du Groupe au cours des trois premiers trimestres de 1974 a été marquée par l'acquisition d'une filiale aux Etats-Unis, la SNC Limited. Elle a déjà obtenu deux importants contrats de "conception-approvisionnement-construction" et un autre de gérance de projet. Dernièrement, SNC formait, avec le Gouvernement du Centre-Ouest du Nigéria, une coentreprise africaine, la SNC (Nigeria) Ltd. Au Canada, en qualité d'associé avec la Northcan Engineering Management, Le Groupe SNC participera à l'exploitation des ressources de l'Arctique en gaz et en pétrole. La Northcan prévoit également obtenir le contrat de la planification des travaux de construction du pipeline de la Vallée du Mackenzie. Des projets hydroélectriques sont présentement en cours en Nouvelle-Ecosse et au Québec, et le Groupe vient d'entreprendre d'importants travaux dans le domaine pétrochimique, en Ontario et en Alberta.

Avec ses quelque 30 filiales et compagnies associées, et un personnel de 2000 employés, le Groupe SNC est l'une des plus importantes compagnies au Canada à offrir des services de gérance de projet, d'études détaillées, d'approvisionnement et de construction. Toutes les actions de cette compagnie privée sont la propriété de quelque 200 employés.

Nomination aux Prévoyants du Canada



Gilles Monette

Monsieur Raymond Viger, directeur général des Prévoyants du Canada — Assurance Générale, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Gilles Monette (F.I.A.C.) au poste de directeur général adjoint (souscription).

Dans l'exercice de ses fonctions, monsieur Monette aura la responsabilité du secteur souscription tant dans le service automobile que dans ceux des risques personnels et commerciaux.

Avant de se joindre aux Prévoyants du Canada, monsieur Monette occupait le poste de directeur adjoint pour la région de Montréal d'une importante compagnie d'assurance.

Les Prévoyants du Canada — Assurance Générale sont une filiale du Groupe Prenor Ltée.

DINERS D'AFFAIRES

La Saulaie

Restaurant des gourmets Boucherville

sur les rives du Saint-Laurent

Reservations 655-0434 655-5664

MONTRÉAL CHICAGO RETOUR

ALLER ★ AVEC AIR FRANCE! VOL EN B747

AVEC PLAISIR!

départ: 13h50

retour: 16h45

ON A VOTRE VOYAGE.

Brascan

(Compagnie constituée en vertu des lois du Canada)

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'Administration de cette Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de vingt-cinq (25) cents (monnaie des Etats-Unis) par action, sur les actions de classe A ordinaires convertibles sans valeur nominale émises de la Compagnie, PAYABLE le 31 janvier 1975, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 31 décembre 1974, ainsi qu'aux détenteurs de certificats d'actions au porteur, sur présentation du coupon No. 145. On peut obtenir du soussigné tous renseignements relatifs aux agents payeurs auxquels on peut présenter les coupons pour paiement.

AVIS est également donné que le Conseil d'Administration de cette Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de vingt-et-un et un-quart (21¼) cents (monnaie des Etats-Unis) par action, à prélever sur l'excédent d'exploitation disponible après le paiement des impôts, sur les actions de classe B ordinaires convertibles sans valeur nominale émises de la Compagnie, PAYABLE le 31 janvier 1975, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 31 décembre 1974.

Fait à Toronto, Canada, le 3ème jour de décembre 1974.

Pour le Conseil d'Administration,
le secrétaire, L. A. ALLEN

Les agents des transferts de la Compagnie sont National Trust Company, Limited, Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Halifax, Canada; et First National City Bank, New York, N.Y., U.S.A. Il faut communiquer promptement tout changement d'adresse à National Trust Company, Limited, 21 King Street East, Toronto, Canada M5C 1B3.

À vendre
Édifice à bureaux
Montréal



Cet édifice peut accommoder une institution financière de grandeur moyenne.

Caractéristiques:
Voûte de sécurité Classe 10 avec système de sécurité complet; bureaux pour exécutifs avec tapis mur à mur; air climatisé; édifice et équipement très bien entretenus.

Crown Trust Company

Pour de plus amples renseignements, téléphonez:

M. Ray Craig - Montréal
514/842-8366
M. John Ross - Toronto
416/368-3861
Brantford - London - Windsor - Winnipeg - Calgary - Vancouver

hec

MANAGEMENT et DIRECTION DES ENTREPRISES

PROGRAMME POUR CADRES SUPÉRIEURS

6 mardis: 18 à 22 h.
4 vendredis: 18 à 22 h.
4 samedis: 9 à 16 h.
Du 7 février au 22 mars 1975

THÈMES

- L'entreprise dans son milieu socio-économique.
- Direction et organisation des entreprises.
- Dynamique de l'entreprise dans son environnement.
- La gestion du temps.
- Leadership et style de gestion.
- Innovation et créativité dans l'entreprise.
- Orientation de l'entreprise et planification à long terme.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: ***le 24 janvier 1975***

RENSEIGNEMENTS : (514) 343-4497

CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles, Montréal H3T 1V6

CJA

CHAQUE DEMI-HEURE
De 7:30 a.m. à 10:00 p.m.

Maintenant c'est doublement facile de vous y rendre! Nous avons doublé le nombre de nos vols pendant la semaine. Nos avions décollent de Montréal et d'Ottawa toutes les demi-heures: ce nouvel horaire est donc beaucoup plus pratique. Alors, qu'attendez-vous? Jetez-y un coup d'oeil. Vous êtes prêt? Nous le sommes aussi.

Airtransit

Réservez maintenant — Vos sièges seront retenus jusqu'à cinq minutes avant l'heure du décollage.
Communiquez avec votre agent de voyages ou avec notre représentant.
Pour réserver: Montréal 874-2770. Ottawa 231-7300.
Pour annuler votre réservation: Montréal 874-8856. Ottawa 231-4640.
Renseignements pour les arrivées et les départs: Montréal 874-8829. Ottawa 231-4632.

Montréal/Ottawa et Ottawa/Montréal

Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
0730	0815	1230	1315	1730	1815
0800	0845	1300	1345	1800	1845
0830	0915	1330	1415	1830	1915
0900	0945	1400	1445	1900	1945
0930	1015	1430	1515	1930	2015
1000	1045	1500	1545	2000	2045
1030	1115	1530	1615	2030	2115
1100	1145	1600	1645	2100	2145
1130	1215	1630	1715	2130	2215
1200	1245	1700	1745	2200	2245

Samedi, dimanche et jours fériés

D	A	D	A
0800	0845	1600	1645
1000	1045	1800	1845
1200	1245	2000	2045
1400	1445	2200	2245

Les Tarifs
Un passage simple, de centre-ville à centre-ville, ne coûte que $23*
Incluant la taxe fédérale de l'aéroport.

toronto

Mauvais départ

La cote a fléchi considérablement hier à la Bourse de Toronto. Trois des quatre principaux indices y sont tombés à leur plus bas niveau depuis plusieurs années.

Et dans ce contexte, l'activité a été ordinaire.

Les problèmes économiques à travers le monde de la querelle fédérale-provinciale sur la fiscalité des sociétés d'exploration et d'exploitation des ressources sont à l'origine de la baisse de Toronto. Il y a lieu de noter que Wall Street, qui influence souvent Toronto, a progressé légèrement hier, après être tombé vendredi à son plus bas niveau depuis 12 ans.

L'indice de l'or a reculé de 15.1 sur le marché torontois. Il y est tombé à 370.92. Le prix de l'once d'or est à la baisse outre-mer.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 358 contre 129 alors que 219 valeurs demeuraient inchangées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	3150	205	201	203	— 2
Abitibi	7500	$9⅞	9⅜	9¾	
Abitbi 7½p	300	$40	40	40	— 1
Acklands	1100	$11½	11½	11½	— ⅛
Acklnd 2p	200	$12	12	12	
Acres Ltd	1020	490	480	490	
Acres A pr	450	$31½	31	31	— 1
Acres wt	1320	8	8	8	— 1
Advocate	1000	105	105	105	
A.G.F.M	2200	120	100	100	—20
Agnico E	7021	$5⅜	490	5⅛	— ¼
Agra Ind	900	440	425	425	—25
Akaitcho	200	165	165	165	+ 5
Albany	z300	17½	17½	17½	
Alt East G	1400	380	370	370	—10
Alta Gas A	2822	$9½	9¼	9¼	
Alta G E p	150	$18	18	18	—1½
Alta Nat	z75	$14½	14½	14½	
Alcan	6355	$19⅛	18⅞	19	+ ⅛
Alcan pr	150	$24	24	24	+ 1
Algo Cent	5225	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Algoma St	283	$22¾	22¾	22¾	— ⅜
All-Can B	200	185	180	185	
Allarco Dv	z60	$7	7	7	
Alliance B	100	400	400	400	
Alminex	800	420	405	410	+ 5
Alpa Ind	800	$9	9	9	— ½
Alum 4½ p	600	$30	30	30	—1½
Am Bonza	7100	150	150	150	
Am Eagle	z200	36	36	36	
A Quasar P	100	$7¼	u¼	7¼	— ¾
Andres W	300	$7¾	7½	7½	— ¼
Aquitaine	2250	$13	13	13	
Argosy	z13	6	6	6	
Argus C pr	200	$9¼	9¼	9¼	
Asamera	5500	$6⅞	6½	6⅞	
Asbestos	512	$14⅜	12⅜	12⅝	—2½
Ashland C	4175	$5⅜	5	5⅜	— ⅛
Asoc Porc	3558	105	103	103	— 2
Atco A	100	$11	11	11	— ¼
Atl C Cop	6000	34	34	34	—2½
Auto El	300	400	400	400	+15
Ato Hard A	100	$8	8	8	— ¼
Avoca M	5000	21	21	21	— 3
Bad Boy	200	300	300	300	
Ballndery	1500	50	49½	49½	— ½
Bnkno	17865	140	116	140	+11
Bk Mtl	26400	$11⅞	11⅜	11⅞	+ ⅛
Bank N S	1845	$33½	33¼	33¼	+ ⅛
B Cdn Nat	4000	$13	13	13	— ⅛
Bar E A	250	$31	31	31	
Baton B	1000	440	435	435	—25
Beavr E A	100	295	295	295	—10
Beavr L pr	z50	$21	21	21	
Becker B p	1600	340	340	340	+10
Bell Can	11564	$43⅞	43½	43⅞	— ⅛
Bell A pr	725	$43¾	43⅜	43¾	
Bell B pr	320	$44¼	44	44¼	+ ¼
Bell C pr	200	$25⅛	25⅛	25⅛	— ⅜
Bell D pr	1697	$48⅞	48¾	48⅞	+ ¼
Beth Cop A	2100	$9	9	9	
Big Nama	1000	13	13	13	— 1
Biltmore I	100	150	150	150	+25
Bl Hawk	1000	32	31	32	— 1
Blkwod A	1000	350	350	350	— 5
Block Bros	5900	350	350	350	
Bombrder	625	205	190	190	—25
Bovis Cor	2700	95	87	87	— 3
Bow-m pr	z5	$39	39	39	
Bow Val	10485	$9⅜	9⅛	9½	— ½
BP Can	6455	$8¼	7½	7½	— ⅜
Bralor Res	5320	135	130	135	+ 1
Bramalea	1900	375	350	350	—25
Brameda	1992	21	20½	20½	+ ½
Brascan A	4874	$9¾	9⅜	9⅜	
Brenda M	4300	260	250	250	—10
Bright A	333	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅜
Brinco	302	$7	6⅞	7	+ ⅛
BC Forest	150	$11½	11½	11½	
BC Sugar A	1000	$19½	19¼	19¼	— ½
B Phone	911	$47¼	47¼	47¼	— ¼
BCPh 4.84	100	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
BCPh 5.15	z35	$48¼	48	48	
BCPh 6 pr	z30	$59½	59½	59½	
Broul R	5500	30	30	30	
Bruck A	200	$8	8	8	— ¼
Brunswk	2444	390	375	375	—10
Budd Auto	2050	330	330	330	—20
Budd A w	z400	95	95	95	
Bulora Cor	1200	130	126	126	— 4
Cad Frvw	2413	$10½	10⅜	10½	
CAE Ind	200	$6⅞	6¾	6¾	— ¼
Cal Pow	1345	$19¾	19¾	19¾	+ ⅛
Cal P 5.40 p	z25	$65	65	65	
Cal P 7½p	1000	$74¼	74¼	74¼	—5¼
Calvrt Dle	200	110	110	110	—18
Cam Mine	2000	14	14	14	
Cambridg	600	$10¼	10¼	10¼	— ¼
Camfl	13460	$12⅜	11¼	11½	—1¼
Cam Chib	z25	345	345	345	
Camp RL	1550	$30¾	29¼	29⅜	—1⅝
Campau A	2510	400	380	390	+10
Campau 7p	100	$7¾	7¾	7¾	
Can Cem L	400	$9	9	9	
C Geother	6000	32	31	32	— 5
Can Malt A	125	$25	25	25	+ ⅛
C Nor West	1600	215	185	185	—15
C Pakrs C	z83	$17	17	17	
Can Perm	7555	$16½	16½	16½	
C Safway p	300	$79⅝	79⅝	79⅝	— ⅞
CS Pete	44100	160	138	140	—20
CSL pr	200	460	460	460	
C Tung	5900	215	201	215	+ 7
Cdn Arrow	z50	16½	16½	16½	
C Cable w	900	100	100	100	—10
Cdn Cel	400	380	375	380	— 5
C Curtis	500	26	26	26	
CE Gas	113200	156	147	148	— 4
CGE pr	105	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅜
CG Invest	318	$14¼	14¼	14¼	— ½
CG Life wt	4000	½	½	½	—11
C Homestd	3300	205	199	200	—10
C Hydr	2310	390	370	370	—30
C Imp Bank	4019	$19⅛	19½	19½	— ½
C Ind Gas	4650	$5	480	485	+10
CIL	100	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅜
C Int Pow	3000	$11⅜	11	11	— 1
C Lencour	3000	5	5	5	
C Malart	2500	20½	20	20½	
C Marconi	250	280	280	280	—10
C Occdental	1300	$7½	7¼	7¼	— ¼
CP Inve	6000	$11¾	11⅜	11⅜	
CP Inve pr	755	$23¼	23¼	23¼	
CP Ltd	16947	$12¾	12¾	12¾	
C Reserve	3000	145	126	135	
Cdn Sup O	2400	$23	20½	20½	— 3
Cdn Tire	100	$34⅜	34⅜	34⅜	— ⅜
Cdn Tire A	2073	$36	35½	36	+ ¼
C Utilties	5800	$7⅛	7	7	— ⅜
C Util 4¼ p	z5	$37½	37½	37½	
C Util $1.25	300	$14¼	14	14	— ⅜
C Util w	1800	120	115	115	—10
CWN G 4 pr	100	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
Canbra	500	245	245	245	
Candel Oil	z8	$6¼	6¼	6¼	
Canron	200	$16½	16½	16½	— ½
Capit Div	2000	29	29	29	— 1
Carl OK	8715	189	175	182	— 8
Carl OK A p	100	$16	16	16	+ ¼
Carl OK B p	z20	$20	20	20	
Carrier w	z500	1	1	1	
Cassiar	5735	310	260	310	+55
CC Yachts	500	215	215	215	
Celanese	925	355	350	350	
Celan 175 p	375	$17	17	17	— ⅛
Cent Pat	500	75	75	75	— 5
CFCN	z54	465	460	465	
Charter Oil	3000	405	400	405	+ 5
Chestrvile	4500	8½	8½	8½	— ½
Chib Kay	8000	8½	8	8½	+ ½
Chib M	2000	43	43	43	— 2
Chieftan D	3750	415	390	390	—20
Chimo	8000	85	80	80	— 1
Chrysler	6422	$7⅛	6¾	7⅛	+ ⅛
CHUM	200	$5½	5½	5½	+ ⅜
CHUM B	300	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Coch W	14000	110	100	105	— 1
Cokfield	300	320	310	310	—30
Coin Lake	1000	15	14½	14½	+1½
Coldstrn	300	105	100	100	
Compr Ap	100	$9½	9½	9½	— ¼
Cominco	2665	$23⅜	22⅞	23⅜	+ ⅜
Com Cap	1275	146	140	140	—10
C Holiday I	160	285	285	285	— 5
Computel	600	$5	5	5	
Comtech	100	320	320	320	+10
Coniagas	2000	130	125	125	— 5
Con Bath	1250	$23½	23¼	23⅜	— ¼
Con Bath p	300	$15¾	15¾	15¾	— ¼
Con Bath w	7500	12	5½	7½	+ ½
C Bath 68 w	200	$7⅜	7⅜	7⅜	— ½
Con Bldg	4100	200	190	190	—10
Con Fardy	2000	63	57	57	— 4
C Durham	8510	57	56	56	— 4
C Marben	2100	32	30	30	
C Morisn	1800	95	91	91	—13
Cons Pipe	100	315	315	315	+15
C Prof	10700	48	42	42	— 4
C Rambler	3300	155	150	155	
Con Textle	1200	155	155	155	+ 5
Cons Gas	4012	$14	13⅜	14	— ⅛
Con Gas D	1500	$21¾	21¾	21¾	
Control F	400	145	140	145	+ 5
Conwest	2400	210	210	210	
Cop Fields	1000	75	75	75	— 5
Cornat Ind	1773	410	395	400	—10
Corp Food	700	350	335	350	+10
Cr Food A	z25	$25¼	25¼	25¼	
Coseka R	3400	135	130	130	— 4
Costain R	100	$5¾	5¾	5¾	
Costin R w	700	180	180	180	
Craigmt	1150	335	330	330	
Crain R L	100	$10⅛	10⅛	10⅛	
Crestbrk	400	240	225	225	—15
Cstlnd	11500	11½	11	11	—2½
Crwn Life	z158	$48	47	47½	
Crush Intl	475	490	485	490	— 5
Cuvier M	8500	70	65	65	— 1
Dale R pr	100	$6½	6½	6½	
Dalmy A	100	450	450	450	
Daon Dev	400	$6½	6½	6½	
Debhld B p	z41	$58	57⅛	57⅛	
Decca R	1400	180	175	175	— 5
D Eldona	1800	21½	21½	21½	
Denison	681	$36¾	35½	35¾	— ⅞
Dicknsn	6550	$7¾	7	7¼	— ¼
Discovry	3400	155	150	155	
Distl Seag	2400	$31	31	31	
Doman I	900	450	430	430	—40
Dome	1973	$46⅛	45¼	46	— 1
Dome Pete	7550	$15¾	15¼	15⅝	— ⅛
D Explo	11000	18	17	17	— 2
Dofasco	3833	$20¼	20	20¼	+ ¼
Dom Store	910	$15¼	15⅛	15⅛	+ ⅛
D Textile	1430	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Domtar	4430	$20¼	20⅛	20⅛	
Domtar pr	z20	$10	10	10	
Donlee M	400	250	250	250	— 5
Douglas L	800	425	400	425	
Dow Chem	z25	$50¾	50⅜	50¾	
DRG Ltd A	200	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Du Pont	700	$19¼	19⅛	19¼	+ ¼
Dustbane	100	410	410	410	—15
Dylex A	1550	360	345	345	—10
Dynasty	4835	$6⅜	5⅞	6	— ¼
East Mal	1334	340	325	330	—15
East Sul A	1000	160	159	160	
Ego Mines	8400	63	60	62	
Electro A	905	415	410	415	+ 5
Electro p	100	$65	65	65	— 5
Electro K	z100	57	57	57	
Elect Asoc	4700	20	20	20	
Elks Stors	100	$7¼	7¼	7¼	
Emco	z20	$5¼	5¼	5¼	
Falcon C	9325	$6¾	6½	6⅝	— ½
Falcon	1615	$23⅜	23⅛	23¼	— ½
Fed Ind A	1600	415	405	405	—10
Fields S	200	$8⅛	8⅛	8⅛	
F City F wt	300	350	350	350	—25
F Mar	z40	31	31	31	
Foodcrp L	650	95	95	95	— 1
Foodex S	600	205	200	205	
Ford Cnda	z25	$50	50	50	
F Seasons	1850	325	320	325	+ 5
F Season w	600	145	140	140	— 5
Frobex	5000	10	10	10	— 1
GH Steel	800	$7½	7½	7½	
Galt Mi Irn	100	375	375	375	—25
Gaz Metr	266	490	485	485	—15
Gen Baker	200	290	290	290	
Gen Distrb	300	$7¾	7¾	7¾	— ¼
GMC	573	$29¼	28¾	28¾	+ ⅛
Genstar L	2490	$14⅞	14¾	14⅞	
Gnstar L w	1300	375	365	365	
Gt Masct	7000	45½	45	45	
Giant Yk	600	$11	10¾	10¾	— ½
Gibraltar	6950	485	475	480	— 5
Glendale	1700	130	120	120	—20
Goldund M	z30	35	35	35	
Goldray	1000	34	34	34	
Goodyear	200	$11⅜	11½	11½	— ⅛
G00dyear p	z50	$33½	33½	33½	
Gozlan	400	$5¼	5	5¼	— ¼
Granduc	2200	113	100	100	—19
Granisle	725	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Gt Oil Sds	200	55	465	465	—35
GL Nickl	1000	50	50	50	— 4
GL Paper	600	$15½	15	15	— ½
GL Pap w	600	325	300	300	—40
GL Power	100	56	6	6	—10
Gt W Liffe	220	$49½	49	49½	+ ½
Gt West S	8600	385	360	360	
G West wt	500	120	110	110	
Greyhnd C	z150	34	34	34	
Greyhnd	z26	$11½	11⅜	11½	
GSW Cl A	100	440	440	440	— 5
GSW Cl B	200	435	430	430	— 5
Guar Trst	822	465	460	460	— 5
Guard Cap	1600	260	240	240	—15
Gulf Can	3051	$19⅞	19½	19½	— ⅛
Gulfstrem	2200	13	12	13	
Hambro C	2100	158	150	150	
H Group	500	300	290	290	—10
Hardee	z75	92	92	92	
Hard Crp A	525	405	405	405	—15
Harris J S	700	415	410	415	— 5
Hawker S	1165	405	400	405	+ 5
Hayes D A	600	425	420	420	— 5c
Holinger A	z45	$22⅜	22⅜	22⅜	
Homco A	2300	201	200	200	—10
Home A	3435	$16¼	15⅝	16¼	+ ¼
Home B	3000	$16	16	16	
Houston O	4300	108	105	105	— 7
Hud Bay A	2850	$13	12¾	13	+ ⅛
H Bay Co	2257	$10¼	10¼	10¼	
HB Oil Gas	985	$16½	16¼	16½	
Huron Eri	765	$24	23½	23⅜	— ⅜
Husky	11800	$11¼	11	11¼	— ⅛
Husky B pr	100	$31	31	31	— 1
Husky E w	800	360	355	360	—10
Hydra Ex	5315	50	48	48	— 1
IAC	3180	$17⅜	17½	17⅝	+ ⅛
IAC 4½ p	200	$50	50	50	
Imasco A	911	$23¾	23¾	23¾	— ¼
IOil A	29028	520	19⅜	19½	— ½
Indal Can	z25	$8½	8½	8½	
Ind Adhes	300	$11½	11½	11½	— ½
Inland Gas	8465	$7¾	7⅜	7⅜	— ⅛
Inter-City	300	330	330	330	—10
Inter C B p	300	$15½	15¼	15¼	— ¼
Inter C B w	500	140	135	135	
IBM	287	$169½	160	164¾	+4⅝
I Chemly	7133	160	110	135	—34
Int Mogul	2925	225	210	220	+ 4
Inco A	10405	$21¼	19½	19⅝	— ⅛
Inco B	750	$19¾	19¾	19¾	+ ¼
I Obask	25500	11	9	10	
Interpool	150	$7	7	7	— ¼
Int Div	500	200	200	200	—15
IPipe	17170	$10⅜	10⅜	10½	— ⅜
Int Pipe w	1700	158	150	150	
Ipsco	200	$11	11	11	— ⅛
Inter Tech	7000	8	8	8	— 1
Inv Group	z50	$5⅝	5⅜	5⅜	
Inv Grp A	1320	$5⅝	5⅜	5⅜	— ¼
Inv Grp 5 p	350	$12⅝	12½	12½	— ⅛
Iron Bay T	1200	390	385	390	+10
Irwin T A	200	180	180	180	
Island Tel	z18	$7	7	7	
Iso	1000	66	66	66	— 4
ITL Ind	4150	89	80	80	—15
IU Intl	6795	$9⅛	8⅞	9	
Ivaco Ind	100	$10¾	10½	10¾	
IWC Com	3100	102	102	102	— 3
Jannock	150	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Jannock D	425	$5	5	5	— ⅛
Jannock A	575	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅛
Jelex	1548	13	11	11	
Jorex Ltd	4000	15	14	14	— 1
Joutel	2100	41	41	41	
Kaiser Re	6025	420	395	420	+25
Ksr w	17200	190	165	170	+ 5
Kam Kotia	3000	56	53	53	— 4
Kaps Tran	6350	120	110	110	+ 5
Keen Ind	1465	310	300	300	
Keeprite B	100	465	465	465	+15
Kelly D A	100	450	450	450	+10
Kelsey H	200	$5⅝	5½	5½	
Kerr A A	722	$9⅝	9½	9⅝	— ⅛
K Anacon	5000	17½	17	17	+ ½
KT Mining	5000	1½	1½	1½	
Koffler	1060	250	250	250	— 5
Koffler A p	500	$6⅜	6	6	— ⅜
K-Tel Intl	500	160	160	160	
Labatt A	5523	$13½	12¾	12¾	— ¾
Labatt A p	1500	$13⅜	13¼	13⅜	— ¼
Lacanex	1500	55	55	55	
Lacanex w	8000	1½	1½	1½	
Laidlaw T	700	315	310	315	
LOnt Cem	1720	250	240	240	—11
L Osu	10000	4½	4½	4½	+ 1
L Shore	190	380	380	380	+10
La Luz	500	375	375	375	
La Vrndr	200	320	315	320	+15
Langi	1000	9	9	9	
Lasitr Km	1000	14	13	13	
Lau Fin	400	$6½	6	6	— 1
Lau F 1.25	100	$13	13	13	
Leigh Inst	7460	135	115	115	—15
Levy	200	$13	13	13	+ 1
Levy A pr	150	465	465	465	—15
LL Lac	2650	160	155	156	—24
Living w	1059	400	400	400	
Lob Co A	542	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Lob Co B	z60	$5	5	5	
Lob Co pr	z63	$21⅜	21¼	21⅜	
Lob Inc	200	250	245	250	—25
Lochiel	1900	85	80	80	— 5
Loeb M	1000	200	200	200	—20
Lost Riv	33400	235	220	230	+ 5
Lytton M	1000	100	100	100	
Maclarn B	200	$29	29	29	— ½
Mclan H A	z20	465	465	465	
M Cable	128	$6½	6½	6½	
MB Ltd	1290	$23	22⅞	22⅞	— ⅛
Madeline	2850	253	250	250	
Madsen	612	546	45	46	+ 1
Magna Int	1000	$9	9	9	
Magnason	600	125	115	115	
Magnetcs	1500	28	25	28	+ 3
Maislin I	100	350	350	350	—10
Majst Wil	5200	145	130	145	+ 5
Malartic	z20	104	104	104	
Man Bar	3000	90	89	89	
M Lf Mills	525	$21¼	21	21¼	+ ¼
Maritime	332	$15½	15½	15½	
Markel F	1000	225	210	225	+15
Martin	5500	27	25½	26	— 1
Mass Fer	6013	$13	12⅜	12⅞	+ ¼
Match	11000	10½	10	10	— 1
Mattgmi	2050	$13⅜	13¼	13¼	— ⅛
Mc Adam	6400	25½	25	25	— ½
McGraw H	100	325	325	325	+10
Mc Intyre	1365	$31¾	31¼	31⅜	— ¼
MDS Helth	500	155	152	152	— 7
Melton R E	600	200	200	200	—15
Ment	12500	125	121	121	— 4
MEPC	105	$5½	5½	5½	+ ¼
MEPC w	z25	135	135	135	
Mercantil	1650	$11¼	11	11	— ¼
Mercn r	16730	74	70	70	— 4
Merland E	z50	111	111	111	
Meta Uran	1000	9	9	9	
Met Trust	z12	$9¾	9¾	9¾	
Microsyst	1259	235	230	235	— 5
Midrim	7000	7½	7½	74	82½
Mindamr	3800	17	16½	17	— 1
Mindustrl	100	$5¼	5¼	5	.E— ¾
Moffat A	z50	395	395	395	
Mols A	18850	$13¼	13	13¼	
Molson B	700	$12½	12¼	12½	— ⅛
Monenco	300	$9½	9½	9½	
Mtl Trust	800	$13	12½	13	+ 1
Moore	2895	$38½	38⅛	38⅜	— ⅛
Mt Wright	9000	16	14	14	— 6
MPG Inv	100	350	350	350	—55
Multi-Mi	2200	27	27	27	— 3
Multi Acc	3428	290	290	290	—10
Mymar M	500	38	38	38	+ 3
Nabrs Dlg	200	$17¾	16¾	17¾	+ ¾
NaChrs I	7000	$6⅜	5⅞	6	— ¼
Nat Drug	300	450	450	450	—25
Nat Groc p	100	$21	21	21	+ ¾
Nat Pete	2500	20	18	18	— 2
Nat Sea A	500	$6⅝	6	6	— ⅜
Nat Trust	500	$16	16	16	+ ¼
NBU Mine	1700	225	205	205	—25
Neonex	3625	110	105	107	— 1
NB Tel	1108	$11¾	11¾	11¾	
Newconx	600	345	345	345	
N Gvue	12000	7	6	6	— 2
N Kelore	1500	24	24	24	+3½
Newnor	1500	8	8	8	
N Provid D	3800	19	18	18	— 2
N Que Ragl	125	235	235	235	—20
N Sen	139800	29	25	26	+ 2
N Yok Oil	1250	35	34	34	— 1
Nfld LP	100	$10½	10½	10½	— ¼
Nick Rim	z100	4½	4½	4½	
Noble M	7200	29	25	25	— 2
Noma Ind	100	425	425	425	—25
Nor Acme	1000	8½	8½	8½	— ½
Noranda A	3052	$27¼	26⅜	26⅜	— ¼
Norbaska	2000	16	16	16	+ 4
Norlex	4000	16½	16	16	
Normick P	200	190	190	190	— 5
NC Oils	650	250	250	250	—20
N Canada	1000	35	35	35	— 1
Nor Ctl G	2264	$7¾	7⅜	7¾	
Nor Ctl B p	400	$17½	17¼	17½	+ ¼
Nor Ct 270 p	z60	$24	24	24	
Nor Ct 150 p	300	$16¼	16½	16⅛	— ⅜
Nor Ctl w	1300	135	132	132	— 3
Nor Elect	770	$17¾	17¾	17¾	
NE Bell w	2150	290	280	280	—10
Northgat	737	290	275	290	+10
Northld	2040	8	8	8	+ 1
NS Savngs	z5	$13½	13½	13½	
Nowsco W	300	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅜
NRD Min	1000	20	20	20	+ 2
NSI Mark	1000	95	95	95	+15
Nudlama	4900	70	66	66	— 4
Nufort Res	3000	11½	11½	11½	+1½
Numac	3550	$8¾	8	8½	— ½
Nu-Wst A	125	475	475	475	+ 5
NW Fin	1967	71	71	71	— 9
Oakwood P	3100	56	55	55	— 3
Obrien	15500	38	32	36	
Ocdentl Pt	2500	$12⅜	11⅞	12	—1¼
Oceanus I	z50	29	29	29	
Ocelot Ind	1100	350	330	350	+10
Oil Patch	2600	138	130	130	— 5
Okanagan	200	430	430	430	—20
Orchan	3700	285	280	284	— 1
OSF Ind	4000	325	315	320	—10
Oshawa A	2035	385	375	380	
Oshawa w	z500	14	14	14	
Osisko	3000	17	17	17	+ 2
Pac Coper	500	40	40	40	+ 5
Pac Pete	4200	$13⅛	13	13	— ¼
Page Pet	850	100	100	100	
Pamour	4390	$8½	8¼	8⅜	— ¼
Pancana

par Michel Nadeau

Les retombées de la visite de M. Bourassa

Les investisseurs français prendront avantage de la loi 22

"Maintenant que la France a accepté de contribuer de façon particulière et privilégiée à la francisation des entreprises du Québec, nous espérons que le gouvernement québécois ira jusqu'au bout dans l'application de sa loi 22 et privilégiera — nous insistons sur le mot privilégier — les entreprises francophones dans ses appels d'offres, ses commandes de matériel, ses contrats d'ingénierie et dans tout ce qui touche la réalisation des grands travaux en cours ou projetés au Québec."

C'et avec une franchise un peu brutale qu'un haut fonctionnaire du Bureau Amérique du Nord du ministère français des Affaires étrangères a confié au DEVOIR les attentes de la France après le voyage de M. Bourassa à Paris. Le chef de l'Etat québécois affirmait vendredi dernier sur les ondes de France-Inter: "Le résultat le plus évident de mon voyage est l'appui de la France à la loi sur la langue officielle."

Aussi, au 37, quai d'Orsay, on estime qu'il faudra maintenant jouer le jeu: "Parce que nos entreprises travaillent en français, que nos cadres sont francophones et que nous pouvons aider à la francisation du milieu technique québécois, les entreprises françaises devraient recevoir un traitement privilégié par rapport à leurs concurrents anglophones, que ce soient des Américains ou des Canadiens anglais."

On évoque avec une certaine amertume les échecs de Renault et Michelin au compte du Québec "parce que le gouvernement ne s'est pas montré assez compréhensif et ouvert à l'égard des nouveaux investisseurs."

Paris demeure toujours intéressée au rayonnement de la langue française à travers le monde mais à l'heure où sa balance commerciale est grevée d'un déficit mensuel de près de $400 millions et que l'inflation atteint 15%, la quatrième nation exportatrice au monde doit faire de la coopération un outil rentable et efficace à l'amélioration de ses échanges commerciaux et financiers avec l'étranger.

La semaine dernière, M. Giscard d'Estaing recevait M. Leonid Brejnev et le principal point d'accord fut la vente de gaz et de biens d'équipement. Le premier ministre, Jacques Chirac est rentré de Bagdad avec des commandes en carnet pour près d'un milliard de dollars suite à des accords franco-irakiens tandis que le ministre de l'Intérieur, M. Michel Poniatowski, de retouc d'Alger, annonçait une nouvelle ère de coopération économique avec le gouvernement de M. Boumedienne et la liquidation du contentieux relié à la dernière guerre coloniale française.

Pour ce qui est de la coopération franco-québécoise, si le général de Gaulle disait toujours "Oui", qu'ensuite Pompidou affirmait "Pourquoi pas!", Valéry Giscard d'Estaing demande maintenant "Pourquoi?". Il faut faire de la coopération rentable.

La balance du commerce franco-québécois est largement favorable à la France qui écoulera cette année pour plus de $200 millions de ses produits dans la province qui n'enverra outre-Atlantique que des marchandises pour une valeur de $75 millions. De part et d'autre, on estime que ces chiffres pourraient être de beaucoup supérieurs.

Au chapitre des investissements, le Québec a clairement manifesté dans le communiqué final de l'accord signé par MM. Bourassa et Chirac ses intentions "de ne plus rechercher des implantations pures et simples de firmes étrangères mais des accords industriels". On met ainsi en application une des conclusions du rapport Tetley publié par LE DEVOIR au mois d'août dernier, signalant que les investissements étrangers même dans des secteurs à haute technologie nuisent au développement de l'industrie autochtone.

Les fonctionnaires du ministère québécois de l'Industrie et du Commerce à Paris ont maintenant réalisé que les Français n'étaient pas très aventureux en terre étrangère et qu'ils se contentaient souvent de vendre leurs produits. (Ce qui leur coûte souvent très cher: faute de s'être implantées au Québec, les eaux minérales françaises ont vu leur part du marché dégringoler de façon spectaculaire au cours des dernières années.)

M. Bourassa a déjà annoncé qu'une somme de $10 à $20 millions pourrait être investie prochainement dans le secteur des pâtes et papiers. De plus, la société de gestion IRO, International Research Organisation, attend toujours une décision quant à la forêt domaniale de St-Félicien, convoitée également par la Cie Donohue dans laquelle la Cellulose du Pin de Paris a d'importants intérêts. Le groupe IRO a déjà investi, avec l'aide de banques françaises et d'actionnaires québécois minoritaires dans une usine près de Granby.

Selon le vice-président a l'administration de la Consolidated Bathurst, M. Maurice Sauvé, qui rentrait dernièrement d'un voyage d'affaires dans la capitale française, "Les projets français d'investissements dans les pâtes et papier du Québec demeurent à un stade très peu avancé et c'est plutôt des intérêts canadiens qui pourraient faire l'acquisition de compagnies françaises." On sait que la Consol possède déjà des filiales en Allemagne et qu'elle lorgne de l'autre côté du Rhin.

En raison des taux d'intérêt très élevés et de la pénurie de crédit à moyen et long termes, les entreprises françaises, cherchent selon le conseiller économique du Québec à Paris, M. Raymond Morissette, à gonfler leur fonds de roulement avec la vente de brevets et la cession de licence. Ces mariages techniques se multiplient de plus en plus car, en plus de la dot en royalties qu'ils apportent au trésor de l'entreprise-mère, ils permettent souvent l'écoulement de produits connexes par l'intermédiaire d'une firme locale.

Aussi, le Québec envoie régulièrement des missions d'hommes d'affaires visiter les grands salons techniques français afin d'y dénicher de nouveaux procédés et peut-être des créneaux intéressants pour la vente de leurs propres produits.

Si l'échange des capitaux entre les deux pays n'a pas fonctionné jusqu'à maintenant, on espère qu'en poursuivant les efforts pour les déplacements des individus, des mouvements de capitaux finiront par suivre..:

Le rôle premier du "Groupe franco-québécois de coopération industrielle" sera précisément de promouvoir les contacts entre les hommes d'affaires dans les secteurs d'intervention les plus prometteurs, compte tenu de la conjoncture. Pour le Québec, l'intérêt se situe présentement au niveau agro-alimentaire, de la pétrochimie, du matériel de transport et de l'équipement pour la transformation des ressources minières et forestières.

Québec espère également que la multiplication de ces stages et missions contribuera à l'accroissement de l'immigration francophone, si nécessaire dans le contexte démographique actuel.

Mais la France ne se fait pas d'illusion là-dessus; les Français n'émigrent pas et ce n'est certainement pas le gouvernement qui va les inciter à le faire, compte tenu des besoins en main-d'oeuvre.

Le sous-directeur du Bureau Amérique du Nord du Quay d'Orsay, M. J. Ponsolle croit que lorsque l'on aura fait passer de 3,000 à 5,000 le nombre d'immigrants français au Québec, on aura atteint là un maximum. Le délégué général du Québec, M. Jean Chapdelaine, montre plus d'optimisme en soulignant que le Québec pourrait accueillir un plus grand nombre des quelque 30,000 Français qui quittent l'héaxogone à tous les ans.

Le directeur des services d'immigration du Québec à Paris, M. Jean Tainturier, est d'avis pour sa part qu'il faut faciliter les échanges de travailleurs entre les deux pays en développant le statut de "migrant" qui permettrait à un salarié de remplir un poste dans une région donnée, pour une période déterminée... Les travailleurs québécois pourraient plus aisément acquérir une formation dans des entrepriss françaises et les cadres français pourraient séjourner, et peut-être s'installer, au Québec dans de meilleurs conditions.

L'Office franco-québécois pour la jeunesse pourrait également contribuer à l'accroissement du contingent d'immigrants français arrivant au Québec en orientant ses stages de jeunes techniciens français dans les secteurs qui souffrent d'une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (hôtellerie, mines...)

Le budget de cet organisme pour 1975 semblait être bloqué par la partie française mais il pourrait bien être revisée lors de la prochaine séance de son conseil d'administration qui se tiendra cette semaine dans la capitale française.

Cette annonce est publiée exclusivement à titre d'information.

$50,000,000

Emprunt temporaire de construction

Place Desjardins Inc.

$10,000,000 Billets à taux fixe exigibles le 1er avril 1976

$40,000,000 Billets à taux variable exigibles le 1er avril 1976

Ces billets ont été placés privément par

MORGAN STANLEY CANADA LIMITÉE

Le 10 décembre 1974

L'ordinateur parle français !

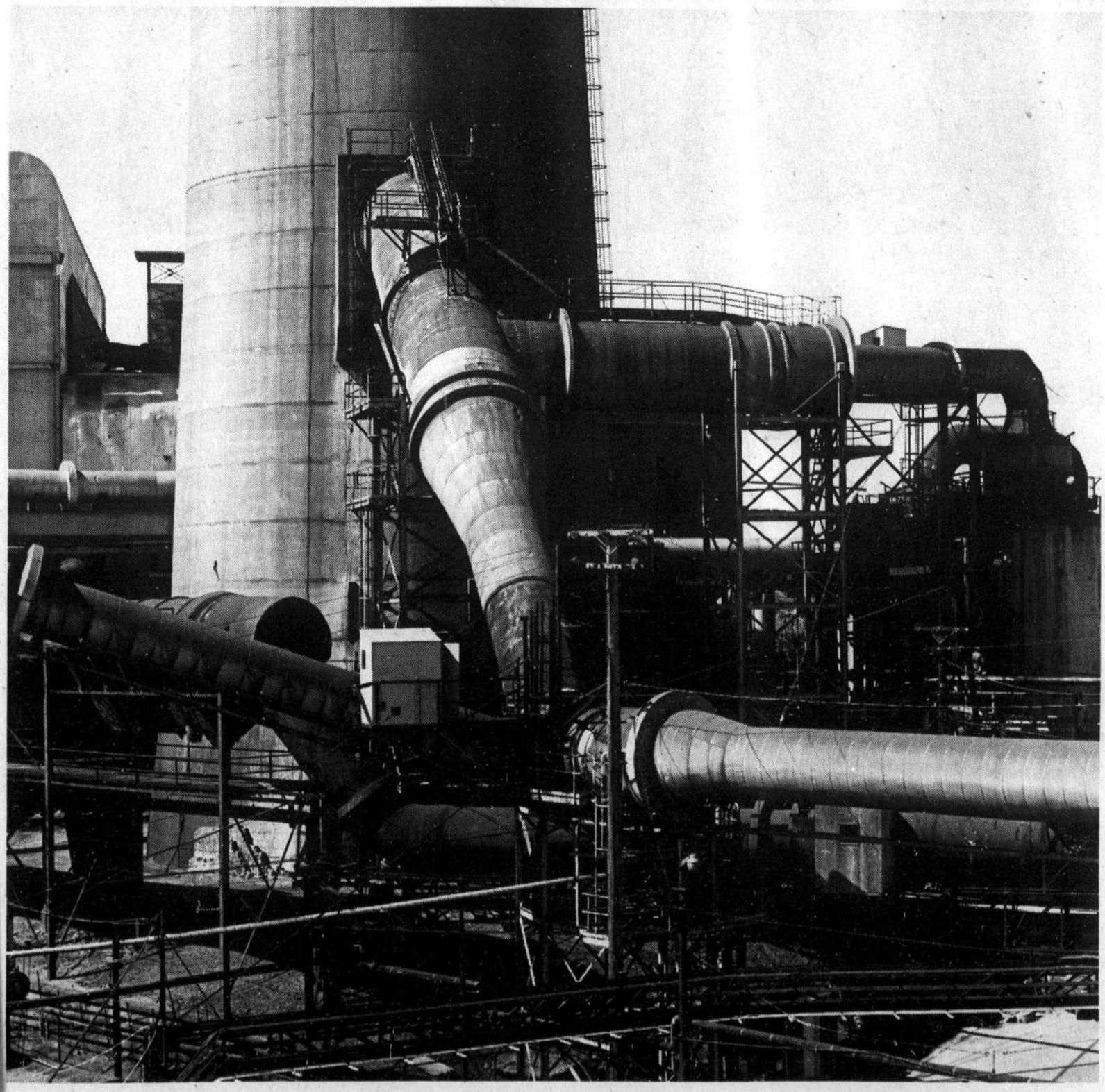
OSHAWA — S'il vous est déjà arrivé d'entrer en correspondance avec un ordinateur, les résultats vous ont probablement déçu. Sachez alors que General Motors-Canada pense avoir trouvé la réponse au caractère impersonnel que presentent les relations avec un ordinateur.

GM possède en effet un ordinateur parlant. De plus, il s'agit du premier ordinateur bilingue du monde. La première version de l'ordinateur ne parlait que l'anglais. La nouvelle s'exprime également en français.

GM-Canada a introduit son système de réponse orale automatique en 1970 pour le début de l'année de fabrication des modèles 1971, le système, qui comprenait un téléphone à clavier pour l'interrogation, un ordinateur et un dispositif de réponse orale permettait aux concessionnaires reliés au réseau d'informatique d'obtenir la réponse à des questions concernant les commandes.

Depuis, la technique a fait des progrès considérables et le nouveau système présente d'importantes améliorations. Le vocabulaire du répondeux s'est largement enrichi et l'ordinateur est désormais bilingue. La voix est naturelle et ne semble plus être celle d'un robot. Avant la mise en service du système de réponse orale, un concessionnaire désirant connaître l'état d'avancement de la commande d'un de ses clients devait téléphonner au bureau de zone de GM.

Nous achetons de la fumée!



Du dioxyde de soufre, rebuts des fonderies, s'envolent en fumée tous les jours.

La CIL récupère une partie de cette fumée de dioxyde de soufre à raison de trois quarts de million de tonnes chaque année.

De ce SO_2 soustrait des cheminées, la CIL fabrique de l'acide sulfurique et fournit les industries et les entrepôts du pays au moyen de wagons spécialement conçus pour son transport.

La CIL figure au premier rang nord-américain dans la récupération des gaz métallurgiques en vue de leur transformation en acide sulfurique.

Depuis trois ans la CIL a investi plusieurs millions de dollars pour améliorer et perfectionner son procédé. A Copper Cliff, en Ontario, la récupération du SO_2 bat son plein depuis quarante ans et l'environnement ne s'en trouve que mieux.

L'exemple a porté fruit puisque dans quatre autres fonderies canadienne on projette l'installation de systèmes de récupération gaz.

Quarante années d'expérience en ce domaine ont convaincu la CIL de continuer dans cette voie pour demeurer le plus important producteur et fournisseur d'acide sulfurique au pays.

C-I-L

Produits chimiques

Nord-Ouest québécois

Le groupe minier Brossard met en branle le projet "Bourlamaque"

par Jacques Forget

Le groupe minier Brossard touchera quelque $5 millions répartis sur les six ou huit prochaines années, grâce à une clause de royalties intervenue lors de la cession à la Soquem, de ce qui est aujourd'hui devenu la mine Louvem. On se souviendra que le gisement de cuivre et de zinc de la Louvem, première filiale de la Soquem, fut découvert sur des terrains appartenant originellement aux compagnies Nemrod, Timrod et Naganta, piliers du groupe minier Brossard. Une polémique, qui fut même portée devant les tribunaux, suivit la découverte. L'affaire se régla en novembre 1971, alors que la Soquem acheta entièrement le gisement, situé dans le canton de Louvicourt non loin de Val D'Or.

L'entente présidant à la vente du gisement précisait que Nemrod, Naganta et Timrod, dans une proportion de 30.35%, 40.80% et 28.85%, toucheraient une redevance sur tout minerai extrait de la propriété, au-delà de 739,000 tonnes. Le 21 octobre 1973, un premier paiement de $148,359 fut effectué aux trois sociétés, au prorata de leur part respective. Cette somme venait s'ajouter aux $2,275,000 obtenus par les trois sociétés, et répartis de la même façon, contre la cession du gisement.

Or, en juillet dernier, le présisent de la Soquem, M. Côme Carbonneau annonçait à la presse que la Louvem venait de découvrir un deuxième gisement sur sa propriété, encore plus important que le premier: un million de tonnes de zinc à une teneur de 8.4%. L'entente sur les royalties à recevoir par les trois compagnies du groupe minier Brossard, (du nom du président-fondateur de cette entreprise minière, l'ingénieur Léo Brossard) stipule que la redevance payable par la Louvem, varie de $0.10 la tonne pour du minerai de $10 la tonne à $5 la tonne pour du minerai de plus de $30 la tonne. "En se basant sur les prix actuels et la teneur moyenne de 8.4% du nouveau gisement, il semble que la valeur nette du minerai pourrait facilement atteindre le seuil de $30 la tonne au-delà duquel la redevance s'élève à $5 la tonne", exprime le président Léo Brossard dans les rapports annuels de ses trois compagnies Nemrod, Timrod, et Naganta pour l'exercice financier de 1974. En termes plus clairs, cela signifie qu'une redevance de $5 la tonne sur un gisement de plus de 1,000,000 de tonnes de minerai, engendrera $5 millions en royalties à être partagés par les trois compagnies bénéficiaires.

Cet argent qui tombe du ciel, ou plutôt qui surgit de la terre à l'improviste, arrive en tout cas à point! Car la politique du groupe minier Brossard est de financer autant que faire ce peut ces travaux d'exploration par les intérêts perçus à même le capital de Nemrod, Timrod et Naganta. Celui-ci s'élevait en début d'année à un peu plus de $2,500,000 pour les trois compagnies; pareille somme commande au taux d'intérêt actuel, un roulement de $250,000. Or, ce montant ne suffirait plus à financer les divers programmes d'exploration du groupe minier montréalais. Et pour cause, puisque le groupe minier Brossard s'est lancé dans le coûteux mais prometteur "Projet Bourlamaque"...

Le projet Bourlamaque se déroule sur 237 claims miniers totalisant 9,601 acres, dans le canton du même nom. Tous ces claims sont détenus par le trio Nemrod, Timrod et Naganta de même que par trois autres filiales du groupe minier Brossard, Ducros Mines et Firt Orenada dans lesquelles chacune des trois compagnies précédentes détient un intérêt de 19%, et Jolin Bourlamaque Mines, filiale à part entière du groupe minier.

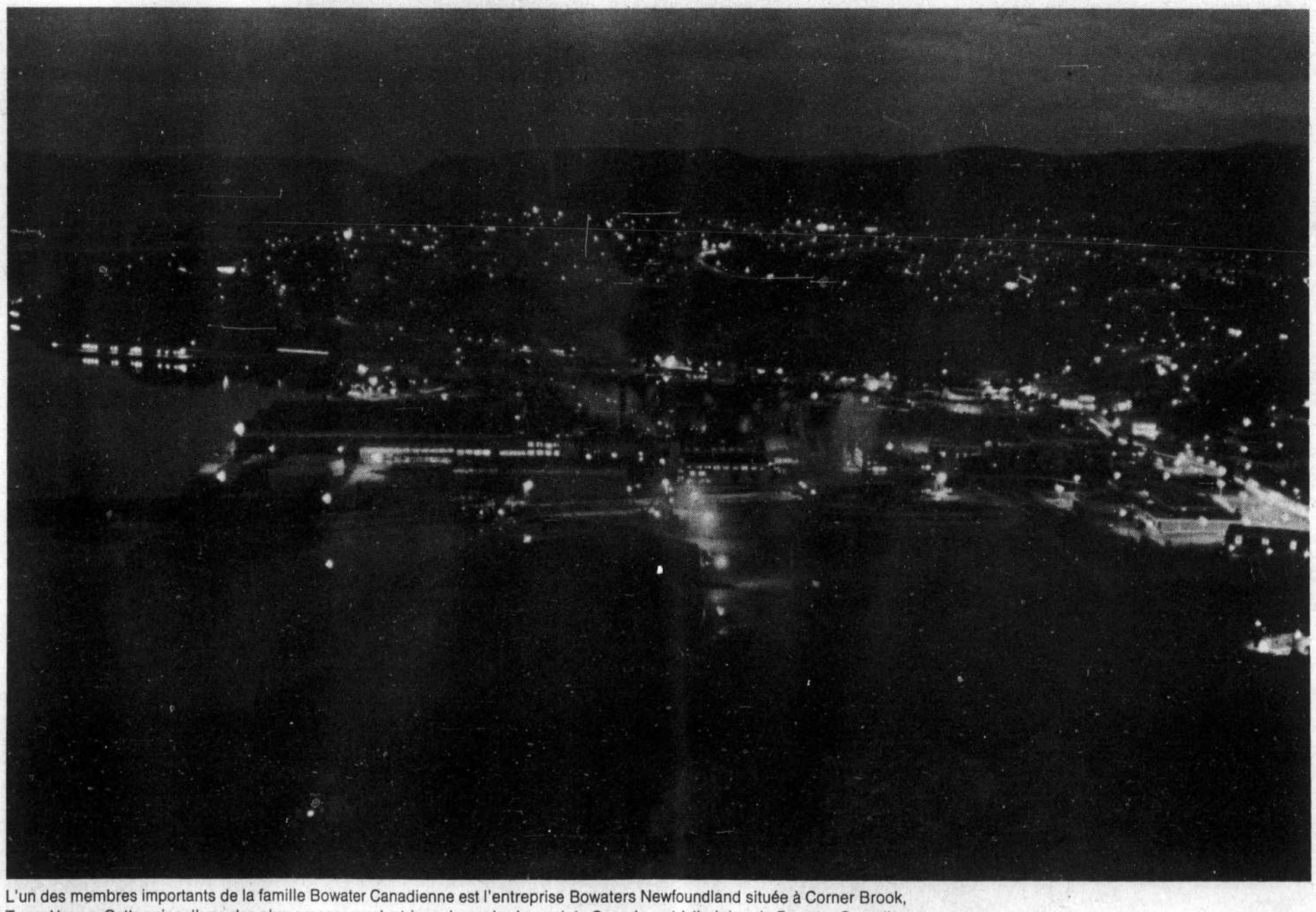
Ce projet combine deux programmes d'exploration. La partie sud des claims est livrée à de la recherche aurifière, alors que le nord du territoire récèle déjà un gisement cuprifère. C'est sur les terrains de la First Orenada que l'on cherche le tonnage aurifère suffisant qui commandera une mise en exploitation: tandis que les forages sur la zone cuprifère, à la recherche de teneurs suffisamment riches, s'effectuent conjointement sur la partie nord des claims de First Orenada et sur les claims détenus par Ducros Mines.

La cassure Cadillac, formation géologique célèbre sur laquelle sont assises la plupart des mines d'or de l'Abitibi, traverse les terrains de la First Orenada dans une direction oblique, sur une longueur de 3 milles et demi. Pas étonnant qu'on ait déjà découvert plusieurs zones aurifères sur la propriété. Mais seulement 16 trous de forage, totalisant 4,437 pieds de sondage, ont été effectués jusqu'à ce jour. On attend les rentrées de fonds à venir du nouveau gisement de zinc de la Louvem pour mener plus avant ce programme. Ce premier sondage n'a été conduit que sur l'une des zones de la propriété. Les teneurs relevées jusqu'à présent sont loin d'être impressionnantes: elles varient entre 0.050 et 0.10 once d'or à la tonne. Mais il appert que le filon de cette première zone est continu sur plusieurs centaines de pieds de longueur et que la veine varie entre 90 et 190 pieds de profondeur. Mieux encore, géologiquement parlant, un gisement aurifère à basse teneur mais à fort tonnage pourrait bien s'étendre sur la majeure partie des 3 milles et demi de la cassure Cadillac qui traversent la propriété. Compte tenu que le mort-terrain semble très peu épais sur toute la propriété, (sur la zone forée il n'a que 20 pieds d'épaisseur au prix actuel de $180 l'once, la découverte d'un fort tonnage, même si la teneur moyenne devait demeurer dans les limites de 0.050 à 0.10 once d'or par tonne, ferait du gisement de First Orenada une mine à ciel ouvert fort rentable pour le groupe minier Brossard.

Le programme cuprifère du "projet Bourlamaque" vise un but différent de la recherche aurifère effectuée sur les claims de First Orenada. On sait déjà qu'un tonnage appréciable couve sous le sol. Le gisement cuprifère en question s'étend sur la majeure partie des claims de Ducros Mines, descendant sur la partie nord des claims de First Orenada. Il s'agit d'un gisement de porphyre cuprifère dont la teneur varie entre 0.20% et 0.40%. Les gisements de porphyre cuprifère se caractérisent par une faible teneur mais un très gros tonnage. Sur les terrains de Ducros Mines, la mission est donc de trouver des zones de cuivre à teneur plus élevée, frisant le 1% de cuivre. Les récents travaux du groupe minier Brossard sur ces terrains démontrent que des conditions géologiques favorables à un gisement de cuivre, persistent sur une distance d'environ trois milles. Une nouvelle campagne de forages vient donc d'être entreprise, dans l'espoir de trouver des zones à teneurs plus élevées. Les chances de trouver un gisement commercial sont bonnes, car l'ancienne East Sullivan Mines, du groupe minier Sullivan, productrice de cuivre, zinc, argent et or, est immédiatement limitrophes sur le côté ouest aux claims détenus par Ducros Mines.

Renouez avec une vieille connaissance

Nous sommes la compagnie Bowater Canadienne Limitée, établie au Canada depuis 1938. Nous fabriquons des pâtes et papiers à Terre-Neuve depuis trente-six ans et en Nouvelle-Écosse depuis dix-huit. Nous avons déjà produit aussi des millions de pieds courants de bois de construction. Mais nous sommes demeurés relativement inconnus du public canadien en dehors des localités où nous sommes établis. Maintenant, nous nous diversifions. Perkins Papers Ltée., de Laval, Québec, s'est jointe à notre groupe en 1973. Nous utilisons nos ressources canadiennes pour réinvestir au Canada et nous continuons d'accroître notre apport au développement de son économie. Désormais, vous entendrez parler plus souvent de nous.



L'un des membres importants de la famille Bowater Canadienne est l'entreprise Bowaters Newfoundland située à Corner Brook, Terre-Neuve. Cette usine, l'une des plus grosses productrices de papier journal du Canada, est à l'origine de Bowater Canadienne Limitée. Elle emploie actuellement plus de 2600 personnes. Cette vue nocturne montre l'usine Bowater en bordure du fleuve Humber, et la ville florissante de Corner Brook dont la population atteint maintenant plus de 30,000 personnes.

BOWATER CANADIENNE LIMITÉE

...un membre important de l'industrie forestière du Canada

quelques chiffres	1973
Chiffre d'affaires	$120,000,000
Salaires annuels	$35,000,000
Achats annuels	$50,000.000
Actif total	$138,000,000
Capitalisation	$95,000,000
Nombre d'employés	3,700

croissance...diversification

BOWATERS NEWFOUNDLAND LIMITED
BOWATERS MERSEY PAPER COMPANY LIMITED
PERKINS PAPERS LTD./LTÉE.

Avez-vous vu nos annonces sur la conversion au système métrique?



Ces annonces d'une page, en couleurs, paraissent dans Le Maclean et Actualité. Commanditées par Bowater Canadienne, elles ont été produites avec la précieuse collaboration de la Commission du système métrique d'Ottawa et initient de nombreux Canadiens à la conversion graduelle au système métrique. Pour en obtenir des tirés à part veuillez écrire à: Bowater Canadienne Limitée, Case postale 1000, Station A-1, Toronto, Ontario M5W 1G5. C'est avec plaisir que nous vous les ferons parvenir.

ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

TRUMA
L'imagination dans le meuble
661-3931